This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

154 a. 15?

DIX ANS

DE L'HISTOIRE

D'ANGLETERRE

IX

PARIS. IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DIX ANS

DE L'HISTOIRE

D'ANGLETERRE

PAR

LOUIS BLANC

IX

PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1880

Droits de reproduction et de traduction réservés.

DIX ANS

DE

L'HISTOIRE D'ANGLETERRE

ANNÉE 1869.

I.

LA CONFÉRENCE.

1er janvier.

L'idée d'une conférence est regardée ici comme un moyen de gagner du temps, rien de plus.

Quelle autre importance, en effet, pourrait-elle avoir, s'il est vrai que la discussion ne doive porter que sur les cinq points de l'ultimatum turc : condition sans laquelle la Turquie paraît décidée à se tenir à l'écart, et sur laquelle il faut qu'elle insiste, sous peine de mort? Car, qu'elle laisse mettre en question par des pouvoirs étrangers l'intégrité de son territoire, et c'en est fait : elle cesse de compter au nombre des puissances indépendantes.

Déjà vassale de la diplomatie en fait, elle le devient en

droit, et semble donner d'avance son consentement au décret définitif qui la chasserait de l'Europe.

Mais, quand on aura bien disserté autour d'un tapis vert sur les cinq points de l'ultimatum turc, en sera-t-on plus avancé, quelle que soit la conclusion du débat? Ou plutôt, en quoi ce débat peut-il consister, si l'on convient qu'il ne doit toucher ni à la domination de la Turquie sur la Crète, ni à rien de ce qui impliquerait le démembrement de l'Empire turc?

Concilier, d'une manière tant soit peu durable, le maintien de la paix européenne avec l'intégrité de la Turquie, ne pourrait-on, en disant à la Grèce sur le ton du commandement :

« Contentez-vous de ce qui vous a été adjugé. Regardez vos aspirations les plus chères comme un rêve irréalisable. Trouvez bon que des hommes de votre religion et de votre race soient pour toujours soumis à un pouvoir contre lequel votre foi et votre sang se révoltent. Faites passer, avant la doctrine des nationalités, telle que vos intérêts et vos sentiments vous l'enseignent, la doctrine du droit international, telles que les chancelleries la comprennent et la pratiquent. Renoncez, une fois pour toutes, à la réalisation de la « grande idée », et souvenez-vous que l'Europe n'entend pas avoir à se demander, chaque fois qu'elle s'endort, si elle n'aura pas, grâce aux ambitions qui vous tourmentent, à se réveiller au bruit du canon.

Mais ce langage, à supposer même que la Grèce pût l'entendre, comment admettre que la Russie le parlât avec sincérité? N'a-t-elle pas l'œil sur Constantinople depuis près de deux siècles? Constantinople ne tient-elle pas, dans les traditions de la dévotion russe, la place que Rome occupe dans celles du patriotisme italien? L'empereur Alexandre n'avait-il pas coutume d'appeler Constantinople la *clef de sa maison*, et, en échange de cette

clef, n'offrit-il pas à Napoléon, si ce dernier voulait l'aider à s'en saisir, la moitié de l'Europe?

Certes, ce furent d'importantes étapes sur la route qui mène des bords de la Néva aux rivages du Bosphore, que la paix de Carlowitz en 1699, que le traité de Kutchuk-Kénardji en 1774, que la paix de Jassy en 1792, que celle de Bucharest en 1812, que le traité d'Andrinople en 1829, que le traité d'Unkiar-Skelessi en 1833, et surtout que cette fameuse affaire de Navarin, où la France et l'Angleterre poussèrent le culte des souvenirs classiques jusqu'à brûler, pour le compte du Moscovite, la plus belle flotte que la Turquie eût possédée depuis la bataille de Lépante. Mais il est permis d'affirmer que rien n'a aussi puissamment servi les projets des Russes sur Constantinople que les dissensions intestines de l'empire ottoman, habilement fomentées par de sourdes intrigues et une active propagande.

En 1830, les insurgés polonais mirent la main, à Varsovie, sur une dépêche confidentielle écrite en 1825 par le comte Pozzo di Borgo, touchant les relations à établir avec la Grèce, dont l'indépendance n'était pas encore conquise. Cette dépêche portait : « Il n'y a qu'à donner à entendre aux Grecs, par des agents secrets, que leur salut dépend de Sa Majesté l'empereur, et qu'ils doivent se laisser conduire par sa politique. » On sait si ce plan a été suivi, et avec quel succès il l'a été. La Russie a peut-être plus fortement ébranlé par ses émissaires que par ses soldats le pouvoir des sultans, dont elle convoite l'héritage. Elle a aidé les provinces danubiennes à se détacher de la Porte. Elle a encouragé les Serbes à vouloir, non seulement leur autonomie, mais encore la reconstruction de ce royaume auquel Douchan, dans le XIVe siècle, prétendait donner Constantinople pour capitale.

Elle a, sinon fait naître, du moins encouragé l'agitation bulgare. Les insurgés de Crète n'ont pu douter de

ses sympathies, et l'énorme disproportion de forces qui existe entre la Turquie et la Grèce montre assez que le gouvernement d'Athènes n'aurait pas été si prompt à provoquer une rupture, s'il ne s'était senti appuyé.

La conférence ne saurait donc produire, dès que la Russie en doit faire partie, un résultat de nature à donner l'intégrité de l'empire turc pour base au maintien durable de la paix européenne, par la raison bien simple que la Russie ne peut pas désirer qu'il soit mis un terme à ces déchirements intérieurs de la Turquie, dont sa politique se trouve si bien.

Après cela, que la Russie, selon sa coutume, proteste de son désintéressement, affiche des vues pacifiques, se joigne aux autres puissances pour prêcher à la Grèce la modération des désirs et éloigner un conflit, il est permis de s'y attendre? Pourquoi pousserait-elle à un embrasement général? Elle n'a qu'à gagner à la continuation d'un état de choses qui mine peu à peu, mais d'une manière sûre, les fondements de l'édifice dont elle s'est promis d'occuper tôt ou tard l'emplacement. Ne suffit-il pas au triomphe de ses desseins que le Turc soit fatigué, harassé par d'incessantes révoltes; qu'il perde son domaine lambeau par lambeau; qu'il s'épuise à vivre au milieu des tourments d'un *perpétuel qui-vive?*

La Russie, d'ailleurs, est-elle, en ce moment, prête pour la guerre? La partie de son réseau de chemins de fer la plus importante, au point de vue stratégique, n'est pas encore achevée; son armée n'est pas encore complètement fournie de fusils à aiguille; sa flotte est emprisonnée par les glaces à Cronstadt. Voilà ce que fait observer le *Golos*, dans un article dont un journal anglais publie la traduction aujourd'hui même. Elle n'a donc que faire de se presser.

Brusquer le dénouement conviendrait mieux à la Prusse, qui n'a aucun intérêt direct dans la question d'Orient,

mais qui est fort intéressée à ce que la France ait le plus d'affaires possible sur les bras. Mais la Prusse a les convenances de la Russie, son alliée, à prendre en considération.

Quant à l'Angleterre, elle ne respire que la paix, et jamais, peut-être, la politique de la non-intervention n'y fut plus en faveur dans tous les partis. C'est la politique de lord Stanley comme celle de M. Bright; et je doute que le nouveau ministre des affaires étrangères, lord Clarendon, fît bon ménage avec l'opinion publique s'il s'avisait de reprendre les traditions de lord Palmerston, et de s'allier intimement à la France pour protéger la Turquie. Non que les Anglais soient moins sensibles qu'ils ne l'étaient alors à la nécessité de tenir les Russes à distance de Constantinople. Mais une considération qu'ils jugent plus pressante occupe leurs pensées.

Ce qu'ils veulent, avant tout, c'est que l'unité de l'Allemagne achève de se consolider, c'est qu'aucun obstacle ne soit apporté à l'œuvre de M. de Bismark, c'est que leurs hommes d'État ne les engagent dans aucune alliance dont la Prusse puisse souffrir, ou ait sujet de prendre ombrage.

Reste à savoir quelles sont, dans cette situation, les vues du gouvernement français, et jusqu'à quel point il marche d'accord avec l'Autriche. Mais l'Autriche a ses embarras, et le gouvernement français a les siens.

La conférence tendra donc probablement au maintien du provisoire, Mais la Turquie sent que, pour elle, le provisoire c'est la mort, la mort à petit feu. L'attitude qu'elle vient de prendre l'atteste, et il est probable que, si l'on parvient à ajourner l'explosion, ce ne sera pas pour longtemps.

II.

LES FÊTES DE NOEL.

6 janvier.

Encore quelques jours, et les fêtes de Noël auront définitivement pris place dans la chronique du passé. Laissez-moi vous dire en quoi, sous le rapport de ces fêtes, qui sont toujours, et ici peut-être plus que partout ailleurs, les bienvenues, l'année 1868 a ressemblé aux années précédentes. Je vous dirai ensuite par quels traits elle en a différé.

Il y a eu d'abord, suivant la coutume, une effrayante consommation de comestibles : aloyaux, épaules de mouton, dindes, poulets, oies, canards, poulardes, gibier de toute nature, poissons de toute espèce. C'était, la veille de Noël, un étalage à faire frémir ; et la rapidité avec laquelle cet étalage avait, du jour au lendemain, disparu, aurait étonné Gargantua lui-même. Ainsi, cette année, comme à l'ordinaire, ce sont les bouchers et les marchands de volailles qui, dans le monde des vendeurs de bonnes choses, ont tenu le haut du pavé, la capacité des estomacs s'étant trouvée, d'ailleurs, tout à fait à la hauteur d'une monumentale accumulation de richesses culinaires. Inutile d'ajouter qu'à aucune époque de la grande histoire d'Angleterre, l'appétit britannique n'a rendu un hommage plus empressé au mets national par excellence, le *plum-pudding*. Bref, les Anglais, à Noël, ont pu, s'appliquant avec une légère variante le mot de Sièyes, dire : « Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier : mangeons. »

Il faut même que je vous l'avoue : j'ai peur qu'au point de vue gastronomique, les Anglais, cette année, loin de déroger à l'usage, n'aient dépassé la limite des précédentes. Car je lis dans le registraire général que, pour la semaine finissant le 26 décembre 1868, le chiffre de la mortalité a été ici de 1.262, tandis qu'il s'est élevé jusqu'à 1 629, pour la semaine finissant le 2 janvier 1869. C'est un surcroît de 367 morts. Voilà ce que produisent les joies de famille quand sonne l'heure des indigestions. Et ce n'est certes pas la faute des pharmaciens, lesquels, cette année, comme toujours, avaient annoncé en temps utile leurs pilules digestives. Mais il y a des gens qui abordent la table avec le courage du soldat; et l'on ne voit pas bien, après tout, pourquoi mourir en mangeant serait plus fâcheux que mourir en tuant, surtout lorsqu'on tue sans savoir pourquoi de pauvres diables avec qui l'on aurait trinqué. C'est du moins la remarque que faisait hier, devant moi, un gai philosophe de l'école de Rabelais.

Autre tradition qui s'est maintenue. L'habitude veut qu'aux approches de Noël, la presse devienne vertueuse et se complaise en longs sermons. C'est merveille de lire alors dans les feuilles les plus frivoles et les plus sceptiques des discours que ne désavouerait pas un père Bridaine, sur la nécessité de penser, devant un bol de punch flamboyant, à ceux qui manquent de pain, et de se rappeler, dans la boutique du marchand de joujoux, qu'il y a des enfants couverts de haillons à l'époque des neiges. Me préserve le ciel de critiquer un pareil usage! Seulement, je voudrais qu'il y eût quelque chose de moins conventionnel, qui vînt plus directement du cœur, et, surtout, qui se rattachât à tout un ensemble d'idées sociales et de sentiments généreux.

Je me défie de cette ardeur périodique à prêcher un système de *charité à jour fixe*, de la part de tel ou tel

journal qui proclamait admirable, hier, l'ordre social qui a rendu indispensable l'établissement des *workhouses*, et qui, demain, trouvera bon que le monde se divise en gens qui ont plus d'appétit que de dîners, et gens qui ont plus de dîners que d'appétit. Noël serait-il donc le seul temps de l'année où il convienne d'être bon à son prochain, et de se souvenir qu'il y a des pauvres, et de se demander pourquoi il y en a, et de réfléchir que, si le rédempteur est venu, la rédemption est encore à venir?

Mais en voilà bien assez sur les points de ressemblance : passons aux points de différence.

Croiriez-vous, — tant il est vrai que l'esprit de révolution ne respecte rien! — croiriez-vous que nous avons perdu, cette année, l'inestimable bénéfice des élégantes prouesses d'Arlequin, des pirouettes de Colombine et des farces du vieux Pantalon? Oui, je suis tenu d'en faire le navrant aveu, la pantomime de Noël se meurt, en Angleterre, la pantomime est morte. Figurez-vous, si vous le pouvez, qu'à Londres, dans toute la partie qni s'étend au nord de la Tamise, Arlequin et Colombine ne se sont montrés que dans trois théâtres sur quatorze! Quelle décadence! Quoi! les enfants, y compris les hommes d'un âge mûr et les vieillards, seraient devenus incapables de rire devant un soufflet bien appliqué, d'un coup de pied donné au bon endroit, d'une culbute exécutée savamment et d'un policeman traité de la belle façon! Quoi! nous serions entrés à ce point dans le siècle de fer, que nous aurions laissé derrière nous pour jamais, hélas! l'âge des bêtises adorables et du fou rire! Si, comme le pensent les professeurs de philosophie, un peuple se peint dans ses amusements, je plains l'Angleterre qui arrive et je me prends à regretter celle qui s'en va. Comment! plus de pantomime, et toujours le brouillard! Vous verrez qu'il n'y aura bientôt plus moyen de vivre sur les bords de la Tamise! Il est vrai qu'Arlequin et Colombine n'ont pas,

en partant, — grâces leur en soient rendues! — emporté avec eux les pièces féeriques. Nous avons eu conséquemment, pour nous consoler, l'ordinaire procession de masques énormes et grotesques, les fleurs d'argent, les palais enchantés, les mystérieuses cavernes, les belles jeunes filles planant dans les airs, et ces décors prodigieux dans lesquels les Anglais semblent avoir emprisonné tout ce qu'ils ont de goût. Mais cela durera-t-il? Je tremble pour l'année prochaine,

Le dernier Noël a eu aussi cela de particulier, que le vent y a joué le rôle qui, dans ce temps-là, appartient de droit à la neige. Personne n'a eu le nez gelé, et la fameuse bûche de Noël n'a brûlé, là où elle a brûlé, que pour la forme. Ceci est à signaler. Du moins, aucun pauvre ne sera mort de froid. C'est bien assez qu'il y en ait tant, même à pareille époque, qui meurent de faim!

Que si maintenant je mentionne, puisque j'en suis à parler de morts, celle du directeur de la police, sir Richard Mayne, je vous aurai dit, je crois, à propos de Noël, tout ce que j'avais à vous dire... Mais non : j'oubliais... Le jour même marqué par la naissance du Dieu de miséricorde, une femme a été pendue!

III.

QU'ATTENDRE DE LA CONFÉRENCE?

14 janvier.

Je crains bien que la conférence, quel que soit son résultat, ne contente ici personne.

Les amis de la paix s'en réjouiraient peut-être, s'ils étaient fondés à y voir une application sérieuse de la

doctrine qui veut qu'on termine les difficultés internationales par un arbitrage, au lieu de les trancher par le glaive. Mais, comme le *Standard* en fait la remarque, il faut qu'un arbitre soit impartial, conséquemment désintéressé. Or c'est à peine si, dans la circonstance dont il s'agit, la querelle intéresse plus les deux parties en lutte que les juges eux-mêmes. Singulier tribunal que celui qui réfléchit fatalement les passions qu'on lui donne à calmer !

La Russie brûle d'entrer à Constantinople, malgré le Turc, et en lui passant sur le corps. Donc, le triomphe des prétentions de la Grèce lui doit être cher, comme conduisant au démembrement de la Turquie.

La Prusse a besoin de l'appui des Russes contre la France. Donc, elle doit prendre parti, comme eux, avec eux, en faveur de la Grèce.

L'occupation de Rome a fait l'Italie prussienne. Donc, sa tendance à soutenir la Prusse risque de concorder avec celle de la Prusse à soutenir la Russie, et avec celle de la Russie à soutenir la Grèce.

Le jour où l'étendard du prophète aurait cessé de flotter entre l'Europe et l'Asie ; le jour où le czar, qu'on a laissé devenir maître de la mer Noire, serait campé sur le Bosphore, l'Angleterre ne conserverait pas longtemps son empire des Indes. Elle le sent. Donc, il est dans la nature des choses qu'elle penche du côté de la Turquie.

Comment nier l'intérêt de l'Autriche à pencher du même côté ? Il y va pour elle de la vie.

La France, du moins, est-elle dans les conditions que requiert une bonne administration de la justice ? Non, à moins qu'on ne l'estime désintéressée, parce que sa politique est soumise à l'impulsion de deux mobiles contraires : d'une part, le respect du principe des nationalités et la nécessité de ne pas permettre que le protectorat des populations chrétiennes de l'Orient lui soit enlevé ;

d'autre part, la crainte d'aider à l'établissement d'une monarchie universelle qu'elle aurait, cette fois, non pas à exercer, mais à subir.

Ainsi, la querelle n'est pas seulement entre la Turquie et la Grèce : elle est entre la Russie et l'Angleterre; entre la Prusse et la France; entre l'Autriche et la Russie qui, appuyée par la Prusse, a chance de l'être par l'Italie.

Voilà ce qui fait de la question d'Orient une boîte de Pandore dont, à chaque moment, tous les maux peuvent s'échapper; et voilà ce qui rend cette question moins propre qu'aucune autre à être résolue par voie d'arbitres. Les membres de la conférence ne sauraient être, en cette affaire, les juges, par la raison bien simple qu'ils sont les plaideurs.

Aussi les amis de la paix n'attendent-ils des travaux de la conférence rien qui soit satisfaisant, rien qui puisse être durable.

Et les amis de la Grèce, eux, applaudissent-ils à l'intervention diplomatique des puissances? Nullement. Ils se révoltent contre l'idée d'empêcher la Grèce de travailler par tous les moyens en son pouvoir à l'affranchissement de ce qui est, ou de ce qui fut la Grèce. Ils demandent ce que signifie le droit international distingué du droit des nationalités. A ceux des Anglais qui louent le gouvernement britannique de ses efforts pour amener les Grecs à se tenir tranquilles, et à ne pas troubler par leurs aspirations ou leurs ambitions le repos de la grande famille européenne, ils rappellent amèrement les insurrections auxquelles l'Angleterre a tendu la main, sans y être, à beaucoup près, aussi autorisée que les Grecs le sont à prêter appui aux insurgés crétois; ils rappellent les vaisseaux envoyés à Garibaldi, l'argent fourni à Kossuth, les encouragements et les secours prodigués, pendant la guerre d'Amérique, au Sud révolté. Ils trouvent ridicule qu'on écarte des délibérations la question même qui a

donné naissance au débat, celle de Crète. Ils s'indignent de l'exclusion de l'envoyé grec; ce qui, à leurs yeux, fait descendre la Grèce au rôle d'accusée. Pourquoi le gouvernement anglais consent à être d'une conférence, c'est ce que le *Spectator* déclare ne pas comprendre. Oh ! s'il s'agissait d'ériger l'île de Crète en pachalik héréditaire, avec un pacha chrétien, passe encore. Si vif est le mécontentement des amis de la Grèce, qu'il les aveugle sur les périls qu'ils auraient courus, dans une lutte à deux. Suivant le *Morning Star*, on aurait dû laisser la Turquie et la Grèce vider leur querelle comme elles l'entendaient. Le Turquie était-elle, après tout, si puissante, si riche, qu'on se hâtât de la proclamer invincible? Prétendre qu'elle aurait eu raison de ses ennemis en « quelques jours » était absurde : lui avait-il suffi de quelques jours pour dompter les Crétois? On faisait sonner bien haut le nombre de ses vaisseaux cuirassés; mais elle avait été réduite à prendre un Anglais pour amiral; et que valaient ses marins, comparés à ceux que la Grèce tire de ses îles? On avait beau dire et répéter que le gouvernement grec était endetté, qu'il était pauvre : dès que l'heure des grands sacrifices aurait sonné, la Grèce ne manquerait ni d'armes ni de vaisseaux, elle qui comptait au nombre de ses enfants tant d'hommes dont l'opulence égalait le patriotisme ! et il ne manquerait pas non plus de soldats intrépides, le pays où furent jadis risquées avec un si prodigieux succès les batailles de Marathon et de Salamine ! La Grèce, d'ailleurs, dans aucun cas, ne serait seule, ayant pour auxiliaires, dans toute l'étendue de la domination du sultan, des races frémissantes sous le joug, et qui, au premier coup de canon, essayeraient de le briser.

Il est probable que ce langage, qui tient si peu de compte de la disproportion matérielle des forces, vous paraîtra empreint de quelque exagération; mais cette

exagération même prouve jusqu'à quel point les amis de la Grèce redoutent pour elle le patronage de la diplomatie.

Et ce qu'il y a de curieux, c'est que ce patronage n'est pas non plus du goût de ceux qui tremblent pour l'intégrité de la Turquie; de fait, la Turquie n'a pas eu jusqu'à présent d'ennemis plus cruels que messieurs les diplomates. C'est la protection des puissances occidentales qui a peu à peu livré à l'influence russe la Porte désarmée. Ce sont les procédés diplomatiques mis en usage pour sauver l'intégrité de l'empire ottoman qui ont servi à le démembrer. C'est la politique adoptée dans le but d'écarter les Russes de Constantinople qui leur en a ouvert le chemin.

IV.

UN *MEA CULPA* DE M. GLADSTONE.

18 janvier.

Il y a quelque temps, j'eus occasion de vous signaler l'énorme faute que M. Gladstone commit, lorsqu'au mois d'août 1862, il déclara que Jefferson Davis avait fait des États esclavagistes « une nation »; et j'ajoutai, si j'ai bonne mémoire, que tous les vrais libéraux attendaient de lui qu'il revînt solennellement sur cette déclaration malheureuse.

A cet égard, un *meâ culpâ* était, de sa part, doublement nécessaire : d'abord, parce qu'il importe au maintien des bonnes relations entre les États-Unis et l'Angleterre que le premier ministre ici ne soit pas soupçonné de sentiments hostiles à l'Union; et ensuite, parce qu'il importe

à l'honneur du parti libéral anglais que son chef reconnu ne soit pas soupçonné de sentiments favorables à l'odieuse institution de l'esclavage.

Eh bien, M. Gladstone s'est noblement exécuté! C'est ce qu'il avait déjà fait comme particulier en 1867, dans une lettre à un M. Lester de New-York; et c'est ce qu'il vient de faire comme ministre, en autorisant M. Lester à publier sa lettre, autorisation dont celui-ci n'a eu garde de ne pas profiter.

M. Gladstone avoue qu'en 1862 il s'est trompé lourdement. De ses explications il résulte qu'à cette époque il se formait une très fausse idée, non seulement de la force relative des combattants, mais du véritable objet de la lutte. Ceux du Nord n'ayant pas encore écrit sur leur drapeau les mots sauveurs *abolition de l'esclavage*, il ne leur supposait d'autre but que le triomphe de l'Union : bien plus, il s'était figuré que, si l'Union l'emportait, tout son pouvoir serait employé à soutenir l'esclavage, et que, si, au contraire, les séparatistes avaient le dessus, les blancs n'ayant plus, dans les états du Sud, l'appui qu'ils avaient reçu, avant la guerre, du gouvernement fédéral par l'adoption de mesures telles que la « loi relative aux esclaves fugitifs », ils ne se trouveraient pas de force à résister aux noirs.

Ainsi, M. Gladstone repousse hautement l'accusation d'avoir jamais pactisé avec l'institution de l'esclavage; mais il confesse sans détour l'erreur qui lui a attiré cette accusation, et il n'hésite pas à dire : « C'est qu'en effet le public me juge beaucoup plus sage que je ne le suis réellement. »

A mon sens, il y a dans cet acte de contrition un caractère de grandeur qui aurait dû toucher et frapper tout le monde. Mais quelle justice espérer de l'esprit de parti? Les organes du parti tory n'ont vu ou fait semblant de voir dans un aussi solennel aveu qu'un excès d'humilité qu'ils

appelleraient volontiers, s'ils l'osaient, ignoble et dégradant. Ils reprochent à M. Gladstone d'avoir donné à l'orgueil américain une satisfaction qui ne lui était pas due. Ils le prennent à partie pour avoir fait trop bon marché, assurent-ils, de la dignité d'un premier ministre d'Angleterre. Ils demandent d'un ton ironique ce que c'est que M. Lester, d'où il sort, et ce qui lui a valu l'honneur de mettre au pied du mur un des hommes d'État les plus fameux de la Grande-Bretagne. Ils affirment que la position officielle de M. Gladstone lui commandait, au moins, une réserve hautaine, un fier silence. Ce qu'ils affectent surtout de craindre, c'est que cette position officielle n'imprime à la confession de M. Gladstone le caractère d'une sorte de pénitence nationale. Or « ils le crient bien haut », dans les sympathies que l'Angleterre montra pour le Sud lors des derniers déchirements du nouveau monde, il n'y a rien dont le peuple ait à rougir, rien dont il ait à se repentir, rien qu'il lui convienne de rétracter.

Convenons que voilà une indignation bien politique! Mais que dire du sentiment moral où elle prend sa source?

Pour moi, ce que je suis tenté de reprocher à M. Gladstone, c'est de n'avoir pas confessé son tort, dès qu'il le confessait, d'une manière encore plus complète, plus désintéressée, plus humble. Je trouve dans ses explications je ne sais quoi de subtil qui me semble leur ôter un peu de leur magnanimité. Comment un homme aussi sagace, aussi clairvoyant, aussi bien informé que M. Gladstone a-t-il pu se faire illusion sur le principe de la lutte entre le Nord et le Sud? Comment a-t-il pu ignorer que le Nord et le Sud coururent aux armes, sur la question de savoir si l'esclavage serait, oui ou non, étendu aux territoires — extension sur laquelle le Sud insistait avec une ardeur furieuse et que le Nord repoussait avec une généreuse émotion? Entre M. Jefferson Davis réclamant pour l'exploitation de l'homme par l'homme le droit de pro-

pagande, le droit de conquête, et M. Lincoln traçant autour de la servitude le cercle de Popilius, y avait-il donc place pour un doute? Et ne faut-il pas un grand effort de bonne volonté pour admettre que la victoire des esclavagistes se soit présentée à l'esprit, si pénétrant, de M. Gladstone comme l'arrêt de mort de l'esclavage? Franchement, c'est ici le cas de dire que quiconque veut trop prouver ne prouve rien.

La vérité, je crois, est que, en 1862, M. Gladstone, sans s'avouer précisément qu'il penchait pour le maintien de l'esclavage, ne put se défendre de partager les déplorables sympathies que la cause du Sud inspirait alors, en Angleterre, au monde des clubs, des salons et des boutiques — les ateliers seuls tenant pour le Nord.

Non qu'il ne se fût révolté, même alors, contre le sauvage régime des planteurs, s'il lui eût été donné, par un voyage en Amérique, de voir de près l'institution de l'esclavage à l'œuvre; car l'âme de M. Gladstone est essentiellement humaine. Le spectacle de l'oppression la bouleverse. Et l'on en eut une preuve bien éclatante dans l'éloquente et terrible brochure qu'il publia sur les prisons de Naples, le lendemain de sa visite en Italie. Mais les maux des esclaves n'étaient pas de ceux qui étaient placés sous ses yeux, qu'il avait en quelque sorte touchés du doigt. Il s'imagina sans doute que le récit qu'on en faisait était exagéré; habile, comme tant d'autres, à se tromper lui-même, il s'aveugla sur la nature de cette liberté que le Sud réclamait et qui n'était que la liberté d'être tyran; en exaltant Jefferson Davis, il crut servir l'idée de l'indépendance aux prises avec l'idée d'absorption : c'était le genre d'erreur auquel on se complaisait autour de lui, et il eut la faiblesse de se laisser aller au torrent.

Voilà, selon moi, jusqu'où il aurait dû pousser la candeur de son *meâ culpâ*. Mais enfin, n'importe! c'est déjà

beaucoup qu'un homme de la réputation et du mérite de M. Gladstone descende des hauteurs de l'Olympe pour reconnaître modestement qu'on lui attribue plus de sagesse qu'il n'en a, et qu'il s'est égaré, là où de pauvres ouvriers parfaitement inconnus et très ignorants ont suivi le droit chemin.

La leçon restera. Elle nous avertit que les personnages en renom ne possèdent pas toujours, sur la marche des événements humains, des notions beaucoup plus justes que ce qu'ils nomment dédaigneusement le vulgaire.

On a tort de croire que, pour voir loin, il suffit de regarder de haut!

V.

UN DISCOURS DE NAPOLÉON III ET UN ARTICLE DU *SPECTATOR*.

27 janvier.

Pour vous faire part de l'impression produite ici par le discours de l'empereur des Français, j'ai attendu que la presse hebdomadaire eût dit son mot. C'est en effet cette presse-là qui, en Angleterre, représente le mieux la véritable opinion publique, qui est celle, non du jour, mais du lendemain. N'ayant pas à satisfaire l'impatience des esprits qui ne sont que curieux; n'étant pas exposée au danger des appréciations hâtives; pouvant examiner à loisir les divers aspects des questions, dont la presse quotidienne n'a presque jamais le temps que d'apercevoir une face, la presse hebdomadaire est devenue, en Angleterre, l'instrument favori des écrivains sérieux, de ceux qui ne visent à influer sur la nation en masse que par

l'intermédiaire d'un public d'élite. Aussi son autorité est-elle considérable, et rien de ce qui existe sur le continent ne saurait donner une idée juste de l'importance intellectuelle et morale dont elle jouit de ce côté du détroit. C'est au point que l'action du *Times* lui-même, quoiqu'elle s'exerce d'une manière beaucoup plus rapide et beaucoup plus directe, est loin d'égaler en intensité celle de feuilles telles que le *Spectator*, la *Saturday Review* ou l'*Economist*.

Je viens de nommer le *Spectator* : eh bien, son dernier numéro renferme l'article incomparablement le plus remarquable auquel ait donné lieu le dernier discours prononcé par Napoléon III. Et cet article mérite d'autant mieux d'être signalé à l'attention publique, que le *Spectator* affecte volontiers à l'égard de l'empereur des Français, le ton d'une impartialité absolue, cherchant toujours quelque moyen de tempérer ses attaques, et manifestement préoccupé, quand il critique, de découvrir une occasion de louer.

Une chose, je dois le dire, m'avait tout d'abord frappé dans la harangue impériale : c'est qu'elle ressemblait à un plaidoyer *pro domo suâ*. Le souverain parvenu a beau se savoir à la tête d'innombrables légions, l'insécurité de sa position le tourmente, et le trouble secret de son cœur se trahit, malgré lui, dans le tour qu'il donne à l'expression de ses pensées. Ayant à expliquer sa politique devant la France, il l'explique, comme s'il était réduit à la justifier. Il se défend en accusé, au tribunal du pays; il l'interroge avec inquiétude; il argumente, il plaide, il cherche à convaincre les juges, et paraît agité de la crainte de n'y pouvoir réussir. Lorsque, par exemple, il cite ces mots de l'Évangile : « On reconnaît la bonté de l'arbre aux fruits qu'il porte, » n'est-on pas naturellement tenté de croire que le spectre de Baudin hante son imagination? Et n'est-ce pas comme s'il disait : « Ou-

bliez, de grâce, à quelles violences je dois mon pouvoir. Jugez-le par ses résultats, non par son origine? » De même, lorsque, après avoir avoué que « la fortune ne sourit pas à toutes les entreprises », il déclare n'avoir pas eu une seule pensée, n'avoir pas fait un seul acte, qui n'aient eu pour mobile les intérêts et la grandeur de la France, ne semble-t-il pas demander qu'on lui pardonne la tragique aventure du Mexique, l'Allemagne rendue prussienne et l'Italie aliénée par l'occupation de Rome, le tout eu égard à ses *bonnes intentions*? Un homme qui règne depuis tant d'années sans avoir encore eu à combattre la moindre résistance, parlerait-il de la lourdeur de la tâche qui lui est imposée, de l'extrême difficulté de fonder un gouvernement sur un sol remué par les révolutions, s'il ne sentait que la France a des désirs qui ne sont pas remplis, des aspirations qui ne sont pas satisfaites, une volonté qui n'est pas obéie?

Je le répète, voilà ce qui m'avait frappé dans le discours impérial, et le *Spectator*, dans l'appréciation qu'il en fait, se place au même point de vue. Une partie de la jeunesse française ne s'est-elle pas naguère montrée républicaine? Les invitations de Compiègne n'ont-elles pas été conspuées par le corps entier des étudiants? M. de Cassagnac ne s'est-il pas plaint, et avec raison, de ce que les hommes nouveaux manquaient pour garder le trône? Les faits abondent qui prouvent que les décisions du suffrage universel sont expliquées par son asservissement; que l'esprit de la France n'est point où on le voudrait, dans les hautes régions, et qu'il existe entre le peuple français et l'Empire un malentendu terrible.

Or, le *Spectator* ne doute pas que l'empereur n'ait conscience de ce malentendu, et il en voit l'aveu, mal dissimulé, dans le dernier discours du trône, rapproché des précautions extraordinaires prises par le pouvoir, à l'occasion de la fête de Baudin. Pourquoi, en effet, mettre

sur pied toute une armée pour combattre une insurrection qui s'est trouvée être imaginaire? La force, ridiculement énorme, déployée, la veille de l'anniversaire du 2 décembre, en prévision d'une lutte sanglante, dit assez quelles frayeurs assiègent l'hôtel des Tuileries, et démontre, plus péremptoirement encore que son langage, l'incertitude de ses pensées.

De fait, n'a-t-il pas assisté, depuis peu, comme nous tous, à la formation de cette opinion publique qui, selon l'heureuse expression du *Spectator*, est à l'autorité, en France, ce qu'un puissant acide est au fer? Il est certain que la situation est loin d'être aujourd'hui ce qu'elle était il y a quelques années. L'opposition a recouvré la voix; les résistances se sont enhardies; l'impression de terreur qu'avait laissée dans les âmes le succès sanglant du coup d'État de décembre s'est singulièrement affaiblie; des espérances qu'on jugeait mortes se sont ranimées, et le discours du trône reconnaît lui-même que la libre discussion « a fait reparaître des idées et des passions qu'on croyait éteintes ». Rien n'est donc fini! Tout est donc à recommencer! Dix-sept ans d'un régime d'absolue compression n'ont pas suffi à assurer au despotisme une existence sereine, à lui promettre un avenir!...

Tel est l'enseignement qui résulte du discours impérial. La Bourse, avec cette sûreté d'instinct que donne une longue pratique de l'égoïsme, l'a parfaitement compris et s'en est alarmée.

Reste à savoir ce que Napoléon III tentera pour le salut de sa dynastie. Rétablir le régime parlementaire et rendre à la liberté ce qui lui est dû, c'est ce qu'il ne lui est guère loisible de faire, alors même qu'il en aurait sincèrement le désir, parce que le souvenir de son origine lui est une insurmontable entrave et qu'il a trop de choses à expier. Il faudrait interdire à la liberté de re-

garder en arrière, et le jour où on l'en empêcherait, elle cesserait d'être la liberté...

Le *Spectator* estime que l'Empire n'a plus devant lui qu'une issue — quelque grande entreprise guerrière. Mais la France veut la paix; elle a enfin appris ce que le prestige militaire vaut, ce qu'il coûte, et le monde est las d'être à la merci des calculs belliqueux d'un homme. Napoléon III ne l'ignore point; et la preuve, c'est qu'il a soin de ne présenter la formidable organisation de la France armée que comme une garantie du maintien de la paix. Malheureusement, le désaccord est trop flagrant entre la nature des moyens et celle du but:

Le prince de Schwarzemberg disait : « On peut tout faire avec des baïonnettes, excepté s'asseoir dessus. » Ce mot est la condamnation des gouvernements qui ont la double prétention d'être militaires et de vivre paisibles. Il faut que le despotisme marche, dût-il vous marcher sur le corps : il ne saurait être assis.

VI.

CARACTÈRE COMPLEXE DE LA QUESTION D'ORIENT.

28 janvier.

Comment se fait-il que l'Europe entière en soit à se demander avec effroi s'il dépendra d'un mot venu d'Athènes qu'elle soit ou ne soit pas condamnée aux horreurs d'une guerre universelle ?

Comment se fait-il qu'il soit donné à un petit État comme la Grèce de tenir le monde en suspens sur le point de savoir si ce petit État résistera, non seulement à

l'empire turc, mais à la France, à la Russie, à la Prusse, à l'Autriche, à l'Angleterre, à l'Italie ?

Rien ne montre mieux combien le caractère de la question d'Orient est complexe, et combien, dans cette question tragique, les apparences diffèrent de la réalité.

Oh ! certes, si, pour les amis de la liberté, si pour les champions du droit, il ne s'agissait que de décider entre la Turquie et la Grèce, entre la domination fondée sur la conquête et l'indépendance réclamée au nom de l'autonomie des races, la chose serait bien simple. Malheureusement, derrière la Grèce, il y a la Russie, c'est-à-dire une puissance qui, au commencement du XVIIe siècle, comptait à peine, et qui, aujourd'hui, commande à une population de 70 000 000 d'hommes répandus sur la dixième partie du globe.

Que la Russie ait toujours protesté de l'innocence de ses intentions, et qu'elle se soit empressée dernièrement d'en fournir un gage en s'unissant aux autres puissances pour recommander à la Grèce l'observation de ces lois internationales qu'on prêche aussi longtemps qu'on n'a pas intérêt à les violer, on devait s'y attendre; on s'y attendait. Mais quel esprit politique pourrait se laisser prendre à ce jeu? C'est parce que la Grèce le comprend, qu'il est permis de regarder sa docilité comme douteuse; et c'est parce que le monde ne s'y trompe pas, qu'il reste en suspens.

Vous avez remarqué et noté le jugement moqueur porté de la conférence et de ses travaux par plusieurs organes sérieux de l'opinion, en Angleterre. C'est qu'en effet, ici comme ailleurs, le jour commence à se faire sur l'inanité, sur l'imbécillité de la politique adoptée, dans la question d'Orient, par les puissances dites protectrices, politique dont la conférence n'est que la continuation.

Je n'examinerai pas jusqu'à quel point on est autorisé d'ores et déjà, à sonner les funérailles de la Turquie.

J'ai lu quelque part que, lors de sa dernière visite à Constantinople, M. de Lamartine, frappé des changements dont il était témoin, en fit son compliment au grand vizir, employa le mot *régénération;* sur quoi, Fuad-Effendi se serait écrié : « Oubliez — *résurrection,* » allusion spirituelle à cet arrêt de mort, précédemment prononcé par M. de Lamartine : *La Turquie est un cadavre.*

J'ignore ce qu'il y a de vrai dans cette anecdote, et j'estime que ce serait beaucoup se presser que de croire à la *régénération* de la Turquie ! Mais n'est-ce pas se presser un peu que de l'appeler, dès à présent, *un cadavre?* M. Urquhart, qui en sait plus, sur la question d'Orient, que tous les diplomates du jour pris ensemble, affirme que la Turquie est parfaitement en état, même abandonnée à ses propres forces, de résister à la Russie. C'est aller bien loin, je l'avoue. Toutefois, en y regardant de près, peut-être trouverait-on que la Turquie n'est pas aussi malade, j'allais dire aussi morte qu'on le croit généralement. Sa position géographique est formidable. Les clefs de ce que les Russes appellent leurs maisons sont dans sa main. Elle peut mettre sur pied une armée plus que respectable. Sa marine s'est relevée comme par miracle du désastre de Navarin. Elle était, il y a peu d'années, le seul pays d'Europe qui n'eût pas de dette, et sa dette actuelle, qui n'excède pas un revenu de trois ans, ne demande que trente-sept ans pour être éteinte. Peu de contrées possèdent des ressources naturelles aussi considérables. Il n'en est point, à l'exception des États-Unis et des colonies anglaises, qui achètent autant de marchandises à l'Angleterre, et soit à même de lui fournir à aussi bon marché, le cas échéant, une aussi grande quantité de grains. Les relations commerciales de la Turquie avec l'Angleterre avaient pris, dès 1866, un tel développement, que le chiffre de ses exportations

— l'Égypte comprise — ne s'élevait pas à moins de 15 000 000 de liv. st. La Turquie, selon le témoignage de M. Farley, est, au point de vue des ressources naturelles, le pays le plus riche qui soit au monde, et, à ses yeux, l'aptitude des Turcs à tirer partie de leur domaine résulte de ce fait, qu'ils considèrent le travail comme un devoir religieux.

Tout cela, je le sais, n'est pas une réponse aux terribles objections que soulève la composition de l'empire turc, et ne diminue en rien la légitimité des aspirations qui en minent les fondements; mais tout cela est bon à établir pour montrer avec quelle légèreté les puissances occidentales ont adopté, à l'égard de la Porte Ottomane, la politique de la tutelle collective. L'opinion, habituellement répandue par la Russie, que c'en était fait du Turc, que sa succession était ouverte : voilà ce qui a conduit l'Angleterre, la France, l'Autriche à accabler la Porte de leur protection. Ne fallait-il pas empêcher cet héritage déclaré vacant de tomber aux mains des Russes? Ne fallait-il pas retenir coûte que coûte le sultan à Constantinople, pour empêcher le czar d'y entrer? Ne fallait-il pas faire de l'intégrité de l'empire ottoman le mot d'ordre des chancelleries?

C'était aller contre la nature des choses; c'était mettre contre soi les populations chrétiennes de l'Orient; c'était les pousser à attendre leur salut de Saint-Pétersbourg. On crut échapper à la difficulté par l'étrange procédé d'un protectorat double et contradictoire. Pour mieux défendre le sultan contre le czar, on imagina de rendre le pouvoir du premier aussi acceptable que possible à ceux des chrétiens qui le subissaient; on lui arracha donc concessions sur concessions; on lui imposa sacrifices sur sacrifices; on lui conseilla des réformes dont chacune portait coup à son autorité; on argumenta des périls dont l'ambition russe le menaçait, pour l'amener à plier devant des

exigences qu'on avait commencé par désapprouver, et dont le triomphe en produisit de nouvelles; on aida au démembrement graduel de l'empire ottoman, au nom du maintien de son intégrité; on hâta la mort du malade pour le guérir.

A l'appui de ses assertions, les faits abondent. J'en retracerai le souvenir. Ils vous expliqueront le dédain avec lequel tant de bons esprits, en Angleterre, ont accueilli l'idée et jugé les travaux de la conférence.

VII.

COMMENT L'ANGLETERRE A *PROTEGÉ* LA TURQUIE.

29 janvier.

César Borgia disait que l'Italie devait être mangée comme un artichaut, feuille par feuille : c'est à être mangée de la sorte que la Turquie est arrivée, grâce à l'intelligente *protection* des puissances occidentales.

L'Angleterre, surtout, y a fait merveilles. Rien de plus curieux que la manière dont elle a contribué, pour le compte de la Russie qu'elle redoutait, au démembrement de l'empire ottoman qu'elle voulait sauver.

En 1791, Léopold d'Autriche ayant conclu la paix avec les Turcs à Sistowa, Catherine, restée seule pour continuer la guerre, se voyait menacée d'avoir à rendre compte de ses récentes conquêtes, et, notamment, Ockzakow. C'est ce qui aurait eu lieu, si le cabinet de Saint-James avait agi de concert avec ceux de la Haye et de Berlin. Déjà Frédéric-Guillaume se préparait à faire marcher contre Riga une armée de cent mille hommes, et la frontière de Livonie allait être attaquée, lorsque l'Angleterre

recula. Pitt, qui comprenait bien, lui, de quelle importance était pour son pays d'empêcher les Russes de s'étendre sur les bords de la mer Noire, Pitt rencontra, sur ce point, dans la Chambre des communes, une résistance invincible. Chose remarquable! Fox fut le premier à presser Catherine de ne pas restituer Ockzakow, et il alla jusqu'à dépêcher, à Saint-Pétersbourg, dans ce but, un sien parent et ami, M. Adair.

La *Diplomatic Review* présente en ces termes le résumé des efforts de l'Angleterre pour détacher de la Turquie les principautés Danubiennes :

« En 1805, les troupes russes occupaient les principautés. Les termes de la paix entre la France et l'Angleterre étaient à la veille d'être convenus, lorsque la négociation échoua par le refus que fit Napoléon de laisser les Russes dans la Valachie et la Moldavie, condition sur laquelle insistait l'Angleterre.

» En 1812, ce fut à l'aide de l'Angleterre que la Russie négocia le traité de Bucharest, qui lui donna la Bessarabie et étendit ses limites jusqu'au Pruth.

» En 1829, ce fut aussi avec l'aide de l'Angleterre que la Russie, par le traité d'Andrinople, obtint droit d'intervention permanente dans les affaires des principautés.

» En 1848, la Russie ayant suscité une insurrection dans les principautés et demandé à tenir garnison dans le pays conjointement avec la Turquie, le gouvernement turc invoqua l'appui de l'Angleterre, et, sur son refus, signa le traité de Balta-Linan.

» En 1853, les Russes envahirent les Principautés, et lorsque les Turcs, la guerre déclarée, eurent rejeté les envahisseurs de l'autre côté du Pruth, l'Angleterre appela l'Autriche dans les provinces moldo-valaques pour empêcher les Turcs de les occuper.

» Enfin, par le traité de Paris de 1856, les principautés furent placées sous le gouvernement du congrès de Paris

— la Turquie ayant un vote, comme la Prusse, comme la Sardaigne. »

On sait comment, par la convention du 19 août 1858, modifiée en 1859, 1861 et 1864, les puissances *protectrices* s'arrogèrent le droit de statuer sur le sort des Moldo-Valaques. A la déclaration suivante, contenue dans le protocole du 28 juin 1864 : « Les principautés pourront désormais modifier ou changer les lois qui régissent leur administration intérieure, sans aucune intervention, » la conférenee avait ajouté : « Il est néanmoins bien entendu qu'une pareille faculté ne saurait s'étendre aux liens qui unissent les principautés à l'empire ottoman; » et, selon l'interprétation donnée à cette clause par ceux-là mêmes de qui elle émanait, elle excluait le choix d'un prince étranger. Or, quand la Turquie voulut, comme l'Autriche le lui conseillait, s'opposer à l'installation du prince prussien Charles de Hohenzollern, par quelles puissances fut-elle arrêtée? Par l'Angleterre et la France.

Je me souviens d'avoir lu dans des correspondances anglaises, envoyées de Vienne, que l'installation de Charles de Hohenzollern fut l'occasion d'une scène très vive entre M. Oubril et le comte de Bismark, l'ambassadeur russe à Berlin se plaignant avec amertume, et le comte de Bismark s'excusant sur ce qu'il n'avait rien su de toute cette affaire, et sur ce que le prince, ayant obtenu permission de s'absenter, en avait usé à sa guise. On ne voit pas bien pourquoi la Russie, intimement amie de la Prusse, se serait si fort émue d'une circonstance propre à relâcher de plus belle les « liens qui unissent les principautés à l'empire ottoman ».

Passons de Bucharest à Belgrade. Que nous apprennent les documents officiels? Le 21 novembre 1866, M. Longworth écrit, de Belgrade, à lord Lyons que le prince de Serbie a adressé au grand vizir une lettre sollicitant l'abandon ou la démolition des forteresses de Shabatz, de

Belgrade et de Semendrie. A une semblable requête, soumise au comte Russell en 1862, ce dernier avait répondu : « Il est impossible que le gouvernement de Sa Majesté demande au sultan de fournir à ses ennemis les moyens de troubler la sécurité de ses États. » Admirez l'esprit de suite qui caractérise la politique anglaise, dans la question d'Orient! Cinq ans se sont à peine écoulés, que lord Lyons écrit, de Constantinople, à lord Stanley (dépêche du 2 janvier 1867) : « J'ai prié Sa Hautesse Aali-Pacha de considérer si son hésitation et ses délais ne pourraient pas avoir pour résultat de faire perdre à la Porte, en même temps que la forteresse, les avantages et les garanties qu'elle obtiendrait en l'abandonnant d'une manière opportune et généreuse. » Sur quoi, lord Stanley écrit à lord Lyons, le 14 janvier : « J'ai à informer Votre Excellence que le gouvernement de Sa Majesté approuve le langage que vous avez tenu, dans votre conversation avec Aali-Pacha. » La France ne manqua pas de suivre cette voie. Quant à l'Autriche, elle y avait précédé l'Angleterre, ainsi qu'il résulte d'une dépêche de lord Stanley à M. Bonar, en date du 9 février 1867.

Il n'est pas jusqu'à la guerre de Crimée qui n'ait tourné de façon à faire regretter aux Turcs les conséquences de l'inexorable *protection* qui les poursuit. Leurs alliés naturels, à cette époque, étaient, dans une guerre contre la Russie, les Polonais et les Circassiens. A cette union, dont les effets pouvaient avoir une portée immense, les puissances occidentales substituèrent leur intervention armée, qui, après des batailles sanglantes, suivies de la prise de Sébastopol, a laissé la Russie aussi redoutable que jamais, et n'a eu, en ce qui concerne les Turcs, d'autre résultat que de leur enlever le fruit des succès qu'ils surent, abandonnés à leurs propres forces, remporter sur le Danube.

Je n'ai pas parlé de l'affaire de Navarin. Le baron Prokesch, qui en a tracé le tableau, la présente sous l'aspect que voici : « Le lendemain de la bataille, les vainqueurs, avant que la fumée se fût dissipée, et que les morts eussent été enlevés, notifièrent aux Turcs que *ce qui s'était passé* était leur faute, et que, si un seul coup de fusil ou de canon était tiré de leur côté, les puissances alliés, qui étaient venues à Navarin sans intention hostile, détruiraient ce qui restait de la flotte turque, ainsi que les fortifications de Navarin, et regarderaient un tel acte d'hostilité *comme une déclaration de guerre adressée par la Porte aux puissances alliées.* » Elles étaient donc en paix avec la Turquie, le lendemain d'une bataille. Et quelle bataille !

Un singulier chapitre à ajouter à cette histoire est celui des réformes exigées de la Turquie — toujours pour la *protéger*. J'y viendrai. O grands politiques, que n'avez-vous courageusement épousé, et contre le Turc et contre le Moscovite, la cause du droit? Les populations qu'on opprime auraient pu vous bénir, et votre patronage n'aurait pas été une cruelle bouffonnerie!

VIII.

HISTOIRE DE LA MAISON OVEREND ET GURNEY.

3 février.

Vous croyez peut-être qu'ici, on peut, en toute impunité, jouer *à pair ou non* dans la rue, quand on est enfant et qu'on n'a pas été élevé sur les genoux d'une duchesse. Connaissez mieux la sévérité de la loi anglaise.

Dernièrement, quatre jeunes gens furent surpris s'amu-

sant de la sorte sur la voie publique. C'était en province, où la justice de paix ne plaisante pas, lorsqu'il s'agit de vilains ou de fils de vilains. Les coupables furent condamnés à l'amende. Comme ils n'avaient ni sou ni maille, ils allaient être conduits en prison, quand une bonne âme paya pour eux.

Vous le voyez, il ne ferait pas bon vivre en Angleterre, si, en Angleterre comme ailleurs, les gros péchés n'étaient traités quelquefois avec plus d'indulgence que les peccadilles. Par exemple, il y a vol et vol : chacun sait cela. Qui jamais s'est avisé de comparer un conquérant à un voleur? Et pourquoi, je vous le demande, l'industrie n'aurait-elle pas ses conquérants aussi bien que la guerre?

Aussi n'est-ce pas sans un vif sentiment de curiosité philosophique que je vais suivre le procès intenté aux fondateurs de la Société à responsabilité limitée Overend, Gurney et Cᵉ, les accusés, n'appartenant pas, tant s'en faut, à la classe des petits va-nu-pieds qui jouent au bouchon sur le grand chemin de la reine (*the queen's highway*).

Il est possible, du reste, que ces messieurs soient tout à fait innocents, l'affaire n'ayant été, jusqu'à présent, soumise qu'à un examen préliminaire, et la défense n'ayant pas encore été présentée.

En attendant, voici l'histoire, telle qu'elle ressort des témoignages déjà recueillis, et du résumé du *recorder*, à la « cour centrale criminelle ».

Jusqu'au mois de juillet 1865, la maison Overend et Gurney avait joui d'une réputation colossale. Elle faisait l'escompte du papier sur une échelle immense : les déposants se pressaient à ses portes; son nom n'était prononcé qu'avec respect dans le monde commercial. Mais, hélas! dans le temps même où elle inspirait au public une confiance sans bornes, elle se livrait aux opérations les plus

téméraires : elle engageait, elle enfouissait ses capitaux dans diverses entreprises plus ou moins aléatoires.

Son Mentor, paraît-il, était un M. Edward Watkin Edwards, syndic officiel (*official assignee*) de la cour des faillites. La nature particulière de ses fonctions mettant M. Edward Watkin Edwards en possession de mille secrets relatifs à la vie commerciale, on conçoit que la maison Overend, Gurney et Cᵉ ait tenu à s'assurer le bénéfice de ses services et de ses conseils. Lui, léger de scrupules ne vit aucun inconvénient à en trafiquer, pourvu qu'on les lui payât sans lésinerie. Entre gens comme il faut, on ne marchande pas : les appointements de M. Edward Watkin Edwards furent fixés à la somme de 5000 livres sterling par an, autrement dit cent vingt-cinq mille francs. C'était précisément ce que lui rapportait sa place de syndic, qu'il n'eut garde d'abandonner, quoiqu'elle le tînt occupé depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Ce qu'il vendait à la maison Overend, Gurney et Cᵉ, c'était le superflu de sa journée, étant de ces rares génies qui, de l'emploi de chaque minute tirent de l'or.

Il trouva, en effet, moyen de partager les miettes de son temps entre les Gurneys, « l'Atlantic Royal Steam Company », « la Compagnie grecque orientale », les affaires d'un M. Pearson, celles de Lascaridi et Lever, les forges de Millwall, que sais-je? Il fut, non pas tour à tour, mais à la fois, directeur, auditeur, conseiller, arbitre, négociateur, ayant de l'activité de reste pour tous les genres de travail, et, comme de juste, la main dans toutes les poches. C'est ainsi qu'il reçut du directeur de la « Compagnie grecque orientale », en sus d'un salaire de 500 livres sterling, le gracieux cadeau d'un yacht de 2000 livres sterling. Pour la vente de deux vaisseaux négociée par lui, au nom de MM. Overend et Gurney, M. Pearson le pria de vouloir bien accepter 2000 livres sterling. Son intervention dans l'affaire Lascaridi et Lever lui valut un pot-

de-vin de 300 livres sterling. Si Bacchus l'avait fait baigner dans la Tamise, elle roulerait, je crois, de l'or dans ses flots. Le plaisant, c'est qu'il touchait de droite et de gauche, se faisant payer jusqu'aux écailles, après avoir avalé l'huître.

Quant à ces services que la maison Overend, Gurney et Cᵉ prisait si fort et avait achetés si cher, impossible de savoir en quoi ils consistèrent. Interrogé à cet égard, M. Edward Watkin Edwards s'est rejeté sur son défaut absolu de mémoire, lacune bien surprenante dans un tel ensemble de facultés.

Heureusement ou malheureusement, les faits répondent. En 1864, la maison Overend et Gurney s'aperçut qu'elle devait aux conseils de son Mentor d'avoir encouru des pertes considérables. M. Birckbeck, un des associés, s'en plaignit amèrement. On décida qu'il s'en allait grand temps de se passer des services de M. Edwards. Cela était bon à dire; mais M. Edwards savait probablement beaucoup de choses : il fallait le ménager. Ne se serait-il pas manqué de respect à lui-même s'il s'était retiré sans exiger un témoignage d'estime qui colorât convenablement sa retraite? Ce témoignage mit dans sa bourse une somme additionnelle de 20000 livres sterling!

Cependant, sous la maison Overend et Gurney que chacun, en dehors d'un très petit nombre d'initiés, croyait bâtie sur le roc, un abîme se creusait. En 1865, la situation était si mauvaise, qu'on aurait essayé vainement de pousser plus loin, sans un nouvel appel de fonds. Il y avait longtemps déjà que le principe sur lequel repose chez nous le système des sociétés en commandite avait été introduit, l'acte de la responsabilité limitée (*Limited Liability Act*) ayant été adopté, dès 1855, par la Chambre des communes, sur la proposition de M. Bouverie, parlant au nom du gouvernement, et le nouveau système avait pris un essor rapide. La maison Overend et Gurney

y vit un moyen d'échapper aux difficultés qui la pressaient. Au mois de juillet 1865, elle lanca un prospectus informant quiconque avait de l'argent à placer :

Qu'elle se formerait en compagnie à responsabilité limitée ;

Que la Société se constituerait sur un capital de 5 000 000 de liv. st., divisés en 100 000 actions de 50 liv. st. chacune ;

Que la direction serait confiée à trois des membres de l'ancienne maison, savoir : MM. Henry Edmond Gurney, Jean Henry Gurney et Robert Birçkbeck, auxquels seraient adjoints MM. Henry Ford Bavelay, Thomas A. Gibb, Georges Cordon et Guillaume Rennie ;

Que le prix de *good will* à payer par les actionnaires aux fondateurs était fixé à 500 000 livres st. payables moitié en actions, moitié en argent ;

Que ces termes offraient aux actionnaires la perspective d'un gros bénéfice, et que, de plus, les vendeurs garantissaient la nouvelle société contre les chances de perte sur l'actif et le passif transférés.

Il y avait deux actes de transfert, et le prospectus n'en mentionna qu'un : circonstance dont l'accusation devait plus tard s'emparer pour établir l'intention de fraude.

Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que l'opération revenait à vendre au public, pour 500 000 livres st., c'est-à-dire 12 500 000 francs, une affaire que les vendeurs devaient savoir mauvaise et très mauvaise !

Qu'arriva-t-il ! Grâce au style du prospectus, et plus encore à la confiance que la maison Overend et Gurney inspirait, les actions furent recherchées avec empressement. La Société se forma, et l'édifice ne tarda pas à crouler.

Ai-je besoin de rappeler l'impression que produisit ce désastre ? Ce fut plus que de l'étonnement : ce fut de la stupeur. Jamais catastrophe commerciale n'eut un reten-

tissement plus terrible, des suites plus lamentables. La spéculation fut décriée outre mesure; la moralité des gens d'affaires, mise en suspicion; nombre d'entreprises furent paralysées; le crédit reçut un coup dont il ne s'est pas encore relevé.

Et, pourtant, il était à craindre, ou que la lumière ne restât sous le boisseau relativement à la cause de tant de malheurs, ou que des poursuites d'un caractère purement civil n'amenassent des révélations trop incomplètes : l'énergie du docteur Thom, un des actionnaires, a prévenu ce danger. Le 27 janvier, les six directeurs — ils n'étaient plus que six, par suite de la mort de Thomas A. Gibb, — ont été renvoyés par le lord maire devant la cour centrale criminelle, au milieu d'applaudissements qu'on a eu beaucoup de peine à réprimer; et, lundi dernier, le grand jury a déclaré qu'il y avait lieu à la mise en jugement.

Vous pensez bien que l'opinion n'y trouve pas à redire. Qu'il y ait eu, oui ou non, fraude et intention de fraude, il importait que la lumière se fît : elle se fe'a.

IX.

ERNEST JONES.

5 février.

Étrange destinée que celle de certains hommes! Pendant leur vie, on les attaque, on les insulte, on les bafoue; leurs intentions sont calomniées, leurs actes travestis, leurs vertus transformées en vices. Mais que le tombeau s'ouvre pour les recevoir, les voilà aussitôt

transfigurés aux yeux de leurs contemporains, que dis-je! même aux yeux de leurs plus cruels ennemis.

Nous venons d'avoir ici un exemple de ce tragique revirement d'opinion produit par la mort, dans ce qui s'est passé à la nouvelle qu'Ernest Jones n'était plus.

Pendant je ne sais combien d'années, le jugement porté sur Ernest Jones par l'aristocratie et la classe moyenne, en Angleterre, avait été, non seulement injuste, mais, dans son injustice, implacable. On le dépeignait comme un être malfaisant, sorti des bas-fonds de la société, pour le tourment des amis de l'ordre et de la décence. A entendre les avocats du *décorum*, Ernest Jones était un brouillon dangereux, un démagogue de la pire espèce, un ambitieux de bas étage, un Caïus Gracchus de carrefour. Son patriotisme? masque derrière lequel se cachait une médiocrité envieuse. Son amour du peuple? mensonge d'un flatteur de populace. Son éloquence? violent bavardage d'un esprit sans culture. Un certain Jones s'était trouvé compromis dans une sanglante émeute à Newport, et l'on confondait les deux hommes : — erreur de la haine, de la part des uns, et, de la part des autres, calcul de la calomnie. Je me souviens que, lorsque j'arrivai en Angleterre, des membres, très distingués d'ailleurs du parti libéral, crurent devoir me mettre en garde contre le danger de faire la connaissance d'Ernest Jones, homme, disaient-ils, qui n'était pas *respectable*.

Mais il meurt, et c'est à qui honorera sa mémoire. On lui fait, à Manchester, des obsèques magnifiques. On ouvre une souscription en faveur de sa veuve. Le *Standard*, organe du parti tory, se répand en éloges sur le talent, la vertu, la courageuse sincérité, l'abnégation exemplaire de ce vil démagogue. Les journaux qui avaient mis le plus d'acharnement à le dénoncer découvrent tout à coup qu'au lieu d'être né dans les bas-fonds de la société, Ernest Jones avait dans ses veines ce qu'on appelle ici « gentle-

blood »; que son éducation avait été de tout point celle d'un gentleman; que son nom d'Ernest lui venait d'un membre de la famille royale, le duc de Cumberland, depuis roi de Hanovre, au service duquel son père était attaché; que, s'il avait épousé la cause de la démocratie, c'était uniquement par suite des inspirations d'une nature généreuse et sous l'influence de la plus noble des passions, celle de la justice.

La vérité est qu'Ernest Jones était un caractère essentiellement honorable, et on pourrait dire sans exagération un grand caractère. Très jeune encore, la haine de l'oppression avait si bien pris possession de son âme, qu'à l'âge de douze ans, il s'enfuit de la maison paternelle et fut trouvé s'en allant, avec un petit paquet sous le bras, combattre en Pologne contre les Russes. De retour en Angleterre avec sa famille, — il était né à Berlin, — ce fut en vain qu'on l'admit dans les cercles fashionables; en vain qu'on le fît vivre de la vie aristocratique; en vain que le duc de Beaufort le présenta à la reine, et qu'il entra par mariage dans une ancienne famille conservatiste du Cumberland : il était de ceux qui portent dans leur cœur une force contre laquelle ne peuvent rien les influences extérieures. Le monde dans lequel il avait grandi n'étant pas le monde idéal qu'il rêvait, il n'hésita pas à rompre les liens qui l'y rattachaient, liens tissus d'or et de soie cependant. Devenu membre du barreau en 1844, il sacrifia sans effort à ses convictions l'avancement que lui promettaient l'esprit pénétrant et la remarquable facilité de parole dont il était doué. Déjà connu par des productions qui révélaient en lui un poète, il renonça, pour les orages de la politique, aux honneurs de la vie littéraire. Rencontrant le chartisme sur son chemin, il s'y jeta, sans s'arrêter à l'idée des périls qu'il allait courir, des inimitiés qu'il allait affronter; et Jeargus O'Connor eut en lui le plus intrépide, le plus éloquent de ses auxi-

liaires. Il est à noter qu'il ne reçut et ne voulut jamais recevoir la moindre indemnité pour le temps qu'il consacra au service d'une cause qu'il croyait la bonne. Les chartistes, touchés de son désintéressement et convaincus de son mérite, auraient vivement désiré de l'avoir pour champion dans la Chambre des communes; mais la ligue des whigs et des tories opposa une barrière insurmontable à toutes les tentatives qu'ils firent en ce sens, et Ernest Jones ne recueillit de son association avec le chartisme qu'un trésor de malédictions, de calomnies et de souffrances. Condamné, après 1848, à deux années d'emprisonnement, pour une harangue en plein vent jugée séditieuse, il refusa de se soumettre au travail forcé (*hard labour*) qu'impliquait la sentence, et fut puni de sa révolte contre la discipline de la prison d'une manière terrible. On le mit au secret; on lui refusa la douceur de recevoir des nouvelles de sa famille; on alla jusqu'à lui interdire l'usage de l'encre et du papier. Mais son énergie eut raison de la cruauté de ses persécuteurs; et il écrivit avec son sang, en marge des feuillets d'une Bible, un poème intitulé *la Révolte de l'Hindoustan*. Un moment on put croire que, chez lui, la lame avait usé le fourreau; car, avant le terme fixé pour le jugement, sa santé subit de telles atteintes, qu'on dut le transporter de la prison à l'hôpital. Là, on lui offrit, s'il consentait à demander grâce, de lui faire remise du restant de la peine : on ne put rien obtenir de sa stoïque inflexibilité. Il était homme à refuser des offres plus dangereuses encore, peut-être : témoin celle que lui fit vainement un de ses parents, riche personnage, qui l'aurait institué son héritier, s'il avait pu lui persuader d'abandonner la politique.

Ce sont là des traits qui peignent un homme.

J'ai parlé de son talent. J'en avais le droit, l'ayant lu et l'ayant entendu. J'ai aussi parlé de l'extrême impopularité dont le monde des salons, des clubs et de la boutique

châtia la profondeur de ses convictions. Mais je dois me hâter de dire que l'Angleterre des ateliers, elle, ne fut pas sans reconnaître ses services. Il est mort, après avoir reçu un éclatant témoignage de la gratitude populaire. Le parti libéral, à Manchester, ayant décidé de recourir à un scrutin préparatoire sur la question de savoir qui serait son représentant à la Chambre des communes, dans le cas où l'élection de M. Birley, que l'on conteste, serait annulée, le dépouillement du scrutin a donné 4 133 voix seulement à M. Milner Gibson, et 7 287 voix à Ernest Jones : victoire d'autant plus glorieuse pour le tribun populaire, que M. Milner Gibson est un homme qui a joué un rôle important, a été l'ami de Cobden, est l'ami de M. Bright, représente l'école de Manchester, et a contribué plus que personne à assurer au peuple l'inestimable avantage de la presse à bon marché.

Malheureusement, les jours du vainqueur étaient comptés. Il le sentait bien lui-même, et il l'annonçait il y a quelques jours à peine, dans un discours empreint de mélancolie. « Il faut que je me hâte, disait-il; le peu de force qui me reste me sera bientôt enlevé. » Il avait entendu la voix de l'invisible et austère messager qui l'appelait.

X

LE SYSTÈME DES SOCIÉTÉS A RESPONSABILITÉ LIMITÉE EN ANGLETERRE.

7 février.

L'affaire Overend et Cie appartenant, par la catastrophe qui suivit sa transformation, à l'histoire des sociétés à res-

ponsabilité limitée, peut-être vos lecteurs ne seront-ils pas fâchés de connaître comment ce système a été introduit en Angleterre, comment il s'y est développé, et quelle a été, dans le pays classique du commerce, la nature de son influence.

Ce qui étonne tout d'abord, c'est que l'Angleterre ait essayé si tard du principe qui, en France, sert de base aux sociétés en commandite. C'est à peine si, avant 1851, ce principe avait paru digne ici de l'attention du monde commerçant. Il est bien vrai que, dès 1826, divers actes avaient autorisé la couronne à doter certaines compagnies, formées dans un but d'utilité publique, de chartes d'incorporation qui limitaient d'une façon ou d'une autre la responsabilité des actionnaires; mais, quant à une application générale du principe, ce fut en 1851 seulement qu'on sembla s'en préoccuper.

Ainsi, sur une question d'une portée, commercialement parlant, si considérable, l'Angleterre venait après la France, après la Hollande, après l'Allemagne, après les États-Unis, même après la Russie; et elle, la reine des nations commerçantes modernes, elle en était encore à s'interroger, en 1851, sur les effets d'un système auquel les grandes républiques de Gênes, de Florence, de Venise, avaient dû autrefois — du moins en partie — leur éclatante prospérité.

Toujours est-il que la formation d'un comité parlementaire chargé d'étudier le sujet ne remonte pas au delà de l'année 1852. Encore ce comité se borna-t-il à exprimer le vœu qu'une commission spéciale fût chargée de procéder à une enquête.

Dans cette commission, que la reine nomma en 1853, figurèrent les membres les plus éminents de la magistrature, du barreau et du commerce. Leur premier soin fut de questionner vingt chambres de commerce et quatre-vingt-dix personnes dont le nom faisait autorité en ces

matières, tant en Amérique que dans le Royaume-Uni; et, de plus, ils rédigèrent en français une série de quinze questions, qu'ils adressèrent aux principales maisons du continent. Mais telle fut la diversité des réponses, relativement aux avantages et aux dangers de la responsabilité limitée, qu'il en résulta, parmi les commissaires, un surcroît d'incertitude.

Déjà, en effet, les opinions étaient partagées, dans le cercle des économistes en renom. Comment les commissaires se seraient-il mis facilement d'accord, lorsque le système de la responsabilité limitée se trouvait avoir pour partisans des hommes aussi distingués que lord Ashburton, M. Nassau senior, M. François Baring, M. Norman, et pour adversaires des hommes aussi distingués que M. Horsley Palmer, M. Larpent, M. Tooke, lord Overstone?

« Ne voyez-vous pas, disaient les premiers, que rendre indéfiniment responsables des suites d'une entreprise tous ceux qui s'y associent, c'est éloigner de l'industrie tous les capitaux peureux; que c'est enlever aux personnes dont les ressources sont modiques le moyen de faire fructifier leur argent; que c'est élever une barrière entre les capitalistes et les industriels; que c'est paralyser, par des restrictions arbitraires, l'esprit d'entreprise et l'esprit d'invention; que c'est attenter au droit qu'a chacun de disposer, comme il l'entend, de ce qu'il possède?

A cela, les seconds répondaient par des considérations tirées de la nécessité de conserver au commerce son caractère de solidité et de bonne foi. La tendance du principe de responsabilité limitée n'était-elle pas d'encourager le génie des aventures? de pousser à une concurrence déréglée? Le frein de la responsabilité illimitée, au contraire, n'était-il pas indispensable pour empêcher l'industrie de devenir pure affaire de jeu? Où ne s'emporterait

pas la spéculation, quand le désir de gagner beaucoup cesserait d'être modéré par la crainte de beaucoup perdre? Il y avait, d'ailleurs, un autre intérêt que celui des actionnaires à prendre en souci : c'était celui des créanciers. Que ceux-là fussent ruinés par le mauvais succès d'une entreprise, qui, en cas de succès, se seraient enrichis, c'était fâcheux sans doute ; mais combien plus fâcheux n'était-il pas que ceux qui n'auraient eu rien à prétendre dans le partage des gains restassent écrasés sous le poids des pertes, et de pertes follement encourues? On parlait d'attirer le capital; comme si le capital avait jamais manqué jusqu'alors à l'appel de l'industrie! comme si la richesse croissante de la nation n'était pas une garantie suffisante que l'argent ne ferait jamais défaut aux entreprises sérieuses!

La majorité de la commission d'enquête se rendit aux objections présentées contre le changement en question; mais, dans la Chambre des communes, les arguments contraires prévalurent. En 1855, sur la proposition de M. Bouverie, elle vota l'acte de la responsabilité limitée.

C'était décréter uue véritable révolution commerciale : les conséquences ne tardèrent pas à se manifester.

Aussi longtemps que les sociétés s'étaient composés de membres appelés à répondre des dettes de l'entreprise jusqu'à concurrence de leur fortune *tout entière*, la crainte d'une ruine complète avait naturellement tenu à distance des affaires une foule de petits capitalistes et de capitalistes timides. Mais, dès qu'on put faire partie d'une société sans rien risquer au delà des fonds qu'on y avait mis, ce fut à qui tenterait la fortune. Les capitaux s'offrirent de toutes parts; l'activité humaine chercha et trouva des routes nouvelles; l'ardeur du gain fit merveille. L'agrégation des petits capitaux permit de concevoir et d'exécuter des travaux auxquels, sans cela, on n'aurait jamais

songé. Des compagnies formées d'après le principe de la commandite abordèrent toute sorte d'entreprises, exploitèrent des mines, construisirent des navires, établirent des chemins de fer, propagèrent l'éclairage au gaz, bâtirent des hôtels à proportions gigantesques. Les esprits féconds, les hommes au savoir spécial, ne furent plus paralysés par la difficulté de se procurer les fonds nécessaires. Des inventions utiles se firent jour, qui, faute d'argent, seraient restées dans l'ombre. Une plus grande masse de capitaux fut employée à la production de la richesse. Des ouvriers entreprenants et habiles purent améliorer leur condition. Le mouvement fut si vif, que déjà, en 1864, un rapport, ordonné par la Chambre des lords, constatait l'existence de 2892 sociétés à responsabilité limitée, sans compter celles qui avaient péri, et dont le nombre s'élevait à 938. La seule année 1863 avait vu naître 263 compagnies, opérant avec un capital d'environ 100 000000 de livres sterling.

Malheureusement, il était conforme à la nature des choses que les facilités offertes à l'esprit d'aventure donnassent naissance à des illusions ruineuses et à des fraudes indignes. L'espoir de gains énormes, combiné avec l'avantage de ne courir que des risques médiocres, enfanta les spéculations les plus téméraires. Les chevaliers d'industrie envahirent le domaine de l'industrie. La cupidité imagina mille moyens frauduleux de battre monnaie. On amorça les actionnaires par des prospectus mensongers; on trompa les créanciers par la distribution de dividendes fictifs. Mainte entreprise qui avait dû son succès à l'habileté de son fondateur fut par lui mise en actions, et devint une fort mauvaise affaire en passant aux mains de directeurs improbes ou incapables. Telle maison qu'on croyait solide, mais qui se sentait crouler, profita du crédit trompeur dont elle jouissait pour se transformer en société à responsabilité limitée, et rejeter ainsi

sur de trop crédules actionnaires le fardeau de la ruine prévue. Il arriva même qu'on leur fit payer, à titre de *good will*, l'avantage d'être ruinés! De cette façon de procéder, la maison Overend, Gurney et Cᵉ nous a fourni un exemple qui serait plaisant s'il n'était pas si triste. Et que d'autres procès, non moins scandaleux, sont venus révéler, dans ces dernières années, par quelles fraudes ont été amenées d'effroyables catastrophes!

Aussi une confiance aveugle a-t-elle fait place à une défiance extrême. Après s'être montré affamé de gain, le capital se montre affamé de sécurité. Adieu le prestige des grandes réputations commerciales! Le respect qu'inspiraient jadis les princes de la Cité a reçu, on n'en saurait douter, une atteinte profonde, sinon irréparable.

XI.

LE GLADSTONE D'AUTREFOIS ET LE GLADSTONE D'AUJOURD'HUI.

9 février.

Le premier ministre d'Angleterre est de nouveau sur la sellette. Un M. Bazely vient de faire revivre, dans une ardente brochure, la question à laquelle M. Gladstone s'était efforcé de répondre par son chapitre d'autobiographie (*chapter of autobiography*).

Je ne crois pas vous avoir encore signalé cette dernière production de l'éminent homme d'État, — aveu candide et curieuse histoire de la révolution intérieure qui l'a conduit à vouloir et à proposer l'abolition de l'Église protestante d'Irlande, en tant qu'Église privilégiée.

Jamais changement d'opinions ne fut plus complet et, à certains égards, plus surprenant.

Quelle différence entre le Gladstone d'aujourd'hui et le Gladstone d'autrefois; entre le défenseur du principe de la liberté religieuse et l'auteur de ce livre fameux qui fit jadis tant de bruit : *l'État dans ses relations avec l'Église.* A cette époque, la doctrine de M. Gladstone était :

Que l'État, comme l'individu, doit avoir une conscience ;

Qu'il doit professer une religion;

Que, cette religion étant celle qu'il croit la bonne, il est tenu de l'enseigner, de la propager, à l'exclusion de toutes les autres.

C'était là le grand argument, l'argument unique, sur lequel M. Gladstone basait le droit de l'Église protestante d'Irlande à une position privilégiée. Il ne disait pas que porter la main sur elle, ce serait attenter à la propriété; ni que ce serait courir le danger d'exaspérer les protestants; ni que ce serait ébranler les fondements sur lesquels repose, en Angleterre, l'union de l'Église et de l'État; ni que ce serait donner le peuple à dévorer au minotaure du papisme; non, sa manière de raisonner était simplement celle-ci : « Puisque le gouvernement anglais a la conviction que la religion anglicane est la vraie, et qu'au contraire la religion catholique romaine est la fausse, il doit agir conformément à cette conviction, et s'étudier à faire triompher la vérité religieuse, que le protestantisme représente, aux dépens de l'erreur, représentée par le *romanisme.*

C'était ainsi qu'avaient raisonné tous les tyrans religieux, ainsi qu'avaient raisonné les massacreurs des Vaudois, sous François Ier, les membres du tribunal de l'inquisition, sous Philippe II; les sanglants héros de la Saint-Barthélemy, sous Charles IX. Ils prétendaient, eux aussi, avoir la vérité, et, plus logiques que l'auteur du

livre en question, ils ne s'arrêtaient devant rien pour assurer la défaite de l'erreur, pas même devant l'assassinat !

M. Gladstone, à l'époque que je rappelle, trouva dans le célèbre Macaulay un adversaire qui, tout en le combattant à outrance, eut la courtoisie de parler de lui en ces termes : « Un jeune homme d'un caractère sans tache, doué d'un talent parlementaire distingué, l'espoir de ces tories intraitables qui suivent à contre-cœur un chef dont l'expérience et l'éloquence leur sont indispensables, mais dont ils abhorrent la politique prudente et la modération... »

En effet, M. Gladstone, en ce temps-là, était l'espoir des « tories intraitables », et bien plus tory que sir Robert Peel lui-même !

Mais ce qui était ignoré alors des Macaulay et de tout le monde, c'est que M. Gladstone joignait à une âme sincère, — sincère jusqu'à l'héroïsme, — un esprit d'une souplesse merveilleuse et ouvert aux impressions les plus diverses.

En 1844, membre du cabinet que présidait sir Robert Peel, M. Gladstone apprit un jour, de la bouche du premier ministre, que celui-ci avait résolu d'augmenter le subside accordé au collège catholique de Maynooth en Irlande. Ce fut le premier combat livré aux convictions politiques de M. Gladstone, subventionner l'enseignement catholique à côté de l'enseignement protestant subventionné !

Payer pour la propagation d'une religion fausse en même temps que pour celle de la religion qui était vraie ! Souffler le froid et le chaud ! Rien n'était plus opposé qu'un pareil projet à la doctrine professée et prêchée par M. Gladstone ; il se sépara de son chef de file ; il descendit du pouvoir.

Mais un soudain rayon de lumière venait de traverser

son intelligence. En voyant un homme tel que sir Robert Peel marcher dans la direction de la liberté religieuse, il conçut des doutes... et ces doutes s'aggravèrent lorsqu'il devint manifeste que le despotisme de l'État, en matière de religion, était réprouvé par la nation presque tout entière.

Selon ses propres expressions, il se trouva *le dernier des passagers dans un navire qui sombrait.* Cet isolement le frappa. Il se demanda s'il ne s'était pas trompé. Il pesa scrupuleusement, avec bonne foi, les arguments qui militaient contre sa doctrine, et il ne tarda pas à abandonner cette idée que l'État a pour devoir d'enseigner une religion. Or, comme c'était là, je le répète, la seule considération qui justifiât, à ses yeux, le maintien d'une Église protestante privilégiée en Irlande, cette considération une fois mise de côté, il n'eut pas de peine à passer du camp des défenseurs de cette Église dans celui de ses adversaires.

Ce fut en 1845 que retentit le cri suprême de sa foi expirante.

« A dater de ce moment, dit-il dans son *chapter of autobiography*, je ne crois pas avoir, soit en particulier, soit en public, laissé échapper un mot qui impliquât de ma part l'obligation de soutenir l'Église protestante d'Irlande. »

Telle est racontée par lui-même, avec un accent de sincérité et de modestie qui a quelque chose de touchant, l'histoire de la conversion de M. Gladstone, en ce qui concerne l'Église d'Irlande.

Que lui reproche maintenant M. Bazeley? Il lui reproche, non pas d'avoir changé d'opinion, mais d'avoir tenu ce changement secret jusqu'au jour où il s'en est fait une arme pour renverser M. Disraéli et prendre sa place.

L'accusation est-elle fondée?

Il faut reconnaître, d'abord, que M. Gladstone avait intérêt à garder le silence sur la révolution qui s'était opérée en lui aussi longtemps qu'il représenta dans la Chambre des communes l'université d'Oxford ; il fut probablement enclin à une discrétion dont il n'aurait pu s'écarter sans perdre les sympathies et l'appui de ses électeurs. Nommé précisément à cause de ses tendances théologiques et de son orthodoxie pour cette université d'Oxford, qui est le palladium de l'Église anglicane, M. Gladstone l'aurait eue certainement contre lui, le jour où il aurait répudié hautement des idées qui lui sont chères.

Il avait donc intérêt à se taire, et, franchement, on ne peut pas dire qu'il ait eu hâte de parler : pendant dix-huit ans, sa conversion est restée à peu près un secret pour le public, et même pour le gros de ses partisans.

A la vérité, il s'en ouvrit, dans le courant de l'année 1863, à sir Roundell Palmer, comme celui-ci l'a raconté. Mais le fait d'un pareil aveu, tombé dans l'oreille d'un ami, ne répond pas à l'objection. C'était au public, suivant les censeurs de M. Gladstone, qu'il devait cette importante confidence ; c'était à l'université d'Oxford, dont il était alors le représentant, et qui n'aurait pas manqué de lui retirer ses suffrages, si elle eût connu la nouvelle direction imprimée à ses idées.

Ce n'est pas tout : quelques paroles prononcées par lui, en 1865, dans la Chambre des communes, ayant éveillé des doutes sur la persistance de son attachement à l'église d'État établie d'Irlande, et des explications à ce sujet lui ayant été demandées, il adressa au docteur Hannah une lettre qui semblait avoir pour but de rassurer les fidèles. Rien n'y indiquait de sa part l'intention d'attaquer l'*établissement irlandais*, « the irish établishment », et il ne résultait certes pas de son langage qu'il regardât l'établissement comme une chose pernicieuse ou injuste. La question de l'Eglise d'Irlande était présentée

par lui comme un problème dont, selon toute apparence, la solution n'appartiendrait pas longtemps au domaine de la politique pratique.

Voici comment M. Gladstone rend compte du sentiment qui lui dicta cette lettre. Lorsqu'il l'écrivit, il se trouvait avoir fait partie de la Chambre des communes pendant trente-trois ans; il avait vu mourir et avait accompagné à leur dernière demeure presque tous les amis avec lesquels il était sorti côte à côte de l'Université pour entrer dans la carrière publique; et il n'espérait pas vivre jusqu'au jour où l'abolition de l'Église d'Irlande prendrait place parmi les réformes à accomplir.

Quoi qu'il en soit, la nécessité de cette réforme ne lui étant apparue ou du moins n'ayant été proclamée par lui qu'au moment où elle lui fournissait le moyen d'abattre son grand rival et de monter au faîte, on conçoit que, de sa part, un changement d'opinion si considérable et si longtemps voilé ait donné lieu à des soupçons malveillants.

Je les enregistre sans m'y associer. M. Gladstone n'est ni un ambitieux vulgaire, ni un stratégiste politique. Ayant rempli le devoir d'aller, par la route de l'étude, d'une erreur précipitamment admise à une vérité entrevue, peut-être aurait-il dû se prononcer plus tôt. Mais que sa sincérité soit hors de cause, c'est ce qu'il est impossible de ne pas admettre quand on a lu le *chapitre d'autobiographie*. Il y a là des accents qui vont au cœur, parce qu'ils en viennent.

XII.

LA « COMPAGNIE DES MARCHANDS DE POISSONS ».

14 février.

Si la compagnie des marchands de poissons a une politique, de quelle couleur est cette politique? La compagnie des marchands de poissons est-elle pour le parti de la stabilité ou pour le parti du progrès? Ses sympathies sont-elles acquises au conservatisme ou au libéralisme? Difficile problème que je ne me charge pas de résoudre!

Dans la grande insurrection des paysans qui eut lieu en 1381 et faillit tout submerger, par qui Wat Tyler fut-il poignardé, au moment où il saisissait la bride du cheval de Richard II? Par un membre de la compagnie des marchands de poissons, Guillaume Walworth, qui était en ce temps-là lord maire, et qui a, certes, plus de droits que Napoléon III à figurer sur la liste des sauveurs. Aussi les marchands de poissons ont-ils pieusement conservé — ils l'assurent, du moins, — le poignard dont le digne homme se servit dans une circonstance aussi critique, et ils vénèrent cette relique comme le symbole de leur inaltérable attachement à la cause de ce que l'on appellerait aujourd'hui l'ordre, la famille et la propriété.

D'un autre côté, qu'ils aient toujours été quelque peu infectés de libéralisme, c'est ce dont le *Standard*, organe des tories, les accuse d'une manière formelle, non sans dissimuler combien un pareil fait lui paraît étrange. Car pourquoi, dit-il, serait-il dans la nature d'un marchand de poissons d'être libéral, et dans la nature d'un marchand tailleur d'être tory? Je laisse à de plus savants que moi

le soin d'approfondir ces mystères. Ce qui est sûr, c'est que la compagnie vient de donner un somptueux banquet au ministère libéral sorti des élections dernières, et a offert à M. Gladstone, dans une boîte d'or, le titre qui lui confère la dignité de marchand de poissons.

M. Gladstone a paru fier de cet honneur, bien différent en cela de Polonius, qui, dans la tragédie d'Hamlet, ne veut pas absolument qu'on le prenne pour un *fish-monger*.

Il va sans dire que le principal dignitaire de la compagnie (*the prime warden*) a proposé des toasts qui n'en finissaient plus : toast à la reine, toast à la famille royale, toast à l'armée, toast à la marine, toast aux volontaires, toast à M. Gladstone, toast à la Chambre des pairs, toast à la Chambre des communes, toast au commerce. Vous jugez, d'après cela, s'il y a eu disette de discours! Je me contenterai d'en signaler trois à la curiosité de mes lecteurs.

Il y a eu d'abord celui de M. Gladstone, qui, j'en dois convenir, ne présente pas l'avenir du cabinet sous un aspect bien riant. M. Gladstone sait qu'il a derrière lui, dans la Chambre des communes, une majorité considérable, il le proclame, il s'en réjouit; mais il reconnaît que le nombre n'est pas un gage assuré de la victoire, le sort des batailles dépendant surtout de la manière dont l'armée est commandée et de la discipline qu'on y observe.

La question d'Irlande, résolue dans le sens de l'égalité religieuse et de la justice, lui apparaît comme un moyen de réconcilier l'Irlande et l'Angleterre; mais il ne se fait pas illusion sur la difficulté d'atteindre un but aussi désirable. Il sent que l'œuvre de pacification et de parfaite entente ne saurait être menée à fin par une seule mesure. Effacer dans le cœur des Irlandais le souvenir d'une longue oppression, abaisser les barrières morales qu'un

vif amour de l'indépendance nationale a élevé entre eux et les Anglais, faire enfin que les habitants des trois royaumes vivent d'une même vie et se considèrent comme les enfants d'une même mère, c'est là ce que M. Gladstone déclare avec une franchise mélancolique ne pouvoir être le résultat des efforts d'un jour. Il n'est que trop vrai. Mais n'y a-t-il aucun inconvénient à crier cela par-dessus les toits? M. Gladstone, en insistant sur des déclarations de cette nature, ne semble-t-il pas douter lui-même de l'efficacité salutaire de sa politique? Ah! ce n'est pas sur ce ton qu'il parlait, lorsque, n'étant encore que le chef de l'opposition, il s'écriait : « Soyez justes envers l'Irlande et vous l'aurez certainement pour sœur; attendu qu'il n'existe pas sur la terre de race capable de résister à la douce influence de la justice, pas plus qu'il n'existe de pays peuplé d'habitants nés avec un seul bras et une seule jambe! « Cette noble confiance dans le pouvoir de la justice, M. Gladstone l'aurait-il donc perdue en devenant ministre?

Sous ce rapport, son langage a eu quelque chose d'étrange; mais combien plus étrange encore le langage de M. Bright!

Vous savez que le poste qu'il a consenti à occuper dans le cabinet est celui de président du bureau du commerce (*board of trade*). Il a raconté lui-même, à ce sujet, une anecdote piquante. Le très éloquent Irlandais Shiel ayant été un beau jour nommé vice-président du *board of trade*, et M. Bright lui ayant demandé pourquoi on lui avait confié ces fonctions : « C'est, répondit Shiel, parce que, dans les trois royaumes, il n'y a pas d'homme plus ignorant que moi des choses du commerce. » On n'en pourrait pas dire autant de M. Bright, à coup sûr. Et, toutefois, que son rôle, à la tête du bureau du commerce, soit nul ou à peu près nul, il faut bien le croire, puisqu'il est le premier à l'affirmer. « La be-

sogne du bureau du commerce, a-t-il dit sans détour, consiste à donner aux autres départements des avis qu'ils ne suivent jamais. »

Ne voilà-t-il pas, de la part d'un ministre, un aveu bien singulier et une bien singulière plainte? M. Bright, vous le voyez, ne se fait aucun scrupule de traduire ses collègues à la barre de l'opinion; on dirait qu'il s'efforce de garder sa popularité à leurs dépens. Le procédé est un peu rude, qu'en pensez-vous?

Mais, si M. Bright, ministre, n'est bon qu'à donner des avis qu'on ne suit jamais, d'où vient qu'il ne se hâte pas de jeter son froc aux orties? Il a beau vouloir, devant le public, séparer sa cause de celle de ses collègues, il se trouve, tant qu'il reste ministre, fatalement enveloppé dans la responsabilité collective de leurs actes. Bon gré mal gré, il faut qu'il en ait sa part. Cumuler la popularité de l'opposition et les douceurs du pouvoir serait vraiment par trop commode.

Ce passage de son discours n'a donc pas fait fortune, non plus que celui où il a pris à partie les évêques. Voici à quelle occasion :

Deux jours avant le banquet offert par eux aux ministres, les poissonniers en avaient offert un au nouveau primat d'Angleterre, aux évêques et à plusieurs membres du clergé. Le primat n'avait pu se rendre à l'invitation, par suite d'un chagrin de famille ; — il venait de perdre un neveu ; — mais les autres invités étaient accourus; et tous ces saints hommes avaient mangé, bu et ri, que c'était une bénédiction. En quoi leur allégresse a blessé M. Bright, je l'ignore. Mais, jeudi, étant assis à la table où ils l'avaient précédé et parlant devant les mêmes amphitryons, il s'est exprimé en ces termes : « Si j'avais été un évêque, jouissant comme tel d'un revenu annuel de 5000 à 15000 livres sterling, moi aussi, j'aurais pu être gai, et je l'aurais été sans doute autant qu'un de

ces révérends gentlemen, ayant un inépuisable sujet de bonne humeur dans la générosité, sinon dans la crédulité de mes compatriotes. »

Vous me direz peut-être que M. Bright, comme président du bureau du commerce, ne touche guère que 2000 livres sterling par an, et qu'en outre, ainsi qu'il a cru devoir le constater, ses intérêts particuliers et ses affaires de famille ont grandement souffert de sa participation active à la vie publique.

D'accord; mais j'estime que, sur ce point, le silence eût été d'or, et qu'en pareille occasion la parole n'avait même pas le mérite d'être d'argent.

Le banquet des *fishmonger* a-t-il mieux inspiré M. Lowe? Non. Son discours a été un réquisitoire en règle contre la Chambre des communes, qu'il y a rendue comptable de toutes les dépenses folles, exagérées ou inutiles qu'on a coutume de mettre à la charge du pouvoir exécutif. Beau moyen de gagner le cœur de cette Chambre, dont l'appui va être si nécessaire à M. Lowe et à ses collègues! On n'est pas plus maladroit que cela.

En somme, les ministres, à ce banquet, ont fait assez mauvaise figure. Si c'est là le genre d'éloquence qu'on puise dans le vin de la compagnie des poissonniers, l'appât de leur hospitalité ne ressemble pas mal à ce qu'on met au bout des hameçons...

XIII.

DÉSACCORD ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'ANGLETERRE.

22 février.

Au plus fort de la guerre civile qui, de nos jours, a ensanglanté le nouveau monde, je vous signalai, à plusieurs reprises et avec douleur, le danger de l'imprévoyante sollicitude que l'Angleterre des classes gouvernantes témoigna aux esclavagistes. Un trésor de ressentiments, vous disais-je, s'amasse dans le cœur des fédéraux; et si, comme j'en ai la certitude, la victoire leur reste, l'abîme qui se creuse entre les États-Unis et l'Angleterre sera difficile à combler.

La crainte que j'exprimais était-elle chimérique? Voyez ce qui se passe.

M. Reverdy Johnson vient en Angleterre, tenant à la main le rameau d'olivier, et bien décidé à charmer le peuple anglais. Il court de ville en ville montrer un visage riant. Il se fatigue à accepter des banquets. Il boit à la santé de tout le monde. Il ne parle que de paix et de fraternité. Il jure que ses compatriotes aiment les Anglais d'amour tendre. Il s'étudie à fléchir, dans M. Rœbuck, le plus farouche des adversaires du Yankee. Il serre publiquement la main au constructeur de l'*Alabama*, à l'auteur des ravages dont il a charge d'exiger la réparation. Sachant que les Anglais, en leur qualité de peuple grave, prisent fort le mot pour rire, il leur raconte toute sorte d'historiettes plaisantes, toute sorte d'anecdotes grotesques. Il est étonnant de jovialité, prodigieux de belle humeur. Il a, ce diplomate, des indiscrétions ado-

rables. Non content de nous mettre, vous, lui et moi, dans la confidence de ses rapports avec lord Stanley, il nous entretient volontiers de ses joies de ménage. A Brighton, pour se faire bien venir des filles à marier, il décrit comme incomparables les douceurs de l'hymen. A Édimbourg, dans un banquet où l'on ne manque pas de porter la santé de sa femme, il déclare regretter qu'elle ne soit pas là pour répondre; car, dit-il, « si elle vous parlait aussi sagement qu'elle me parle à moi, vous gagneriez à l'entendre ». Mari modèle, il ne nie pas que mistress Johnson ne soit « un personnage considérable, étant mère de onze enfants, grand'mère de quarante, aïeule de trois, et pouvant être, dans vingt ans d'ici, aïeule de cent. » Il ravit les dames, en affirmant que « les anges sont du sexe féminin, et que, s'il y en a de mâles, ce sont, comme Belzébuth, des anges déchus. »

Aussi, quelle popularité est la sienne, et de quel cœur on l'applaudit, quand il assure que tout est pour le mieux; que lord Stanley et lui n'ont pas eu de peine à arrêter les bases d'un arrangement dont l'intérêt et l'honneur des deux peuples se trouveront également bien! Imaginez, si vous pouvez, une déclaration plus joviale que celle-ci : « J'ai lu dans un journal américain que j'avais été embabouiné par lord Stanley; mais, heureusement, un autre journal américain affirme que c'est moi qui ai embabouiné lord Stanley. Comme je suis plus vieux de beaucoup que Sa Seigneurie, j'avoue que, si elle m'avait mis dedans, — traduction littérale de l'anglais, — cela m'aurait singulièrement mortifié. Mais Sa Seigneurie n'a rien tenté de tel, et je puis vous dire que, si elle avait voulu me mettre dedans, elle n'y aurait pas réussi. »

Voilà donc, grâce à cette éloquence bon enfant et à ces dispositions tout aimables, M. Reverdy Johnson devenu la coqueluche des donneurs de banquets dans les trois royaumes.

Une seule chose gâte un peu l'effet de cette joyeuse odyssée : le bruit s'est répandu que plus le débonnaire diplomate s'applique à contenter les Anglais, plus il mécontente les Américains. On raconte qu'il est fort mal mené par la presse transatlantique. On cite tel passage de la *New-York Tribune* ou du *New-York Herald*, où ses aménités sont le sujet de commentaires furieux. C'est au point que, de ce côté de l'Océan, les esprits pessimistes commencent à se demander si M. Reverdy Johnson représente bien le peuple qu'il est censé représenter; s'il a reçu pleins pouvoirs pour faire l'aimable; si ses sourires et ses poignées de main seront ratifiés par qui de droit; si la nation américaine, en un mot, digérera les dîners de son ambassadeur.

Cependant, le public est admis à connaître la teneur de la convention dont les termes ont été convenus entre le ministre américain et lord Stanley, et que le nouveau ministre des affaires étrangères, lord Clarendon, a signée. Pourquoi ne pas bien augurer du résultat? pourquoi douter du succès? Cette convention n'est-elle pas raisonnable? Puisqu'il s'agit de décider si, par suite des exploits ou brigandages de l'*Alabama*, l'Angleterre doit quelque chose aux États-Unis, et ce qu'elle lui doit, question sur laquelle les deux pays sont naturellement en désaccord, quoi de plus simple que de recourir à une commission mixte, qui s'enquerra des dommages allégués, pèsera la valeur de chaque réclamation, et, sur les points qui la diviseraient, laissera la décision à deux arbitres nommés par les deux intérêts en lutte, sauf au sort à désigner, en cas d'opposition absolue entre les deux arbitres, lequel des deux prononcera?

Sur ces entrefaites, le Parlement s'assemble, et le discours de la couronne exprime le « vif espoir que les négociations relatives à l'*Alabama* et aux réclamations des États-Unis donneront une base ferme et durable à l'a-

mitié qui doit toujours exister entre l'Angleterre et l'Amérique. »

Triste déconvenue! C'était le 16 février que le discours de la couronne ouvrait au peuple anglais ces douces perspectives, et, le 19, on apprenait que la convention avait été rejetée presque unanimement par le comité des affaires étrangères du Sénat américain.

Maintenant, c'est à qui se vantera d'avoir prévu ce malheur et l'expliquera.

Les uns s'en prennent à M. Reverdy Johnson, auquel ils reprochent d'avoir irrité ses compatriotes, en faisant trop bon marché de leurs rancunes et en les représentant comme prêts à se jeter au cou des Anglais, lorsqu'ils tenaient, au contraire, à montrer, par la réserve de leur attitude, qu'ils gardaient un souvenir amer de l'appui donné au Sud par l'Angleterre.

Les autres jugent tout simple que le parti républicain, qui est, aux États-Unis, le parti dominant, ait envié au président actuel, sa bête noire, la joie d'un triomphe diplomatique dont sa retraite tirerait quelque lustre.

D'autres déclarent que rien de bon ne pouvait résulter d'une négociation entamée avec l'envoyé d'un président impopulaire, dont le pouvoir était à la veille d'expirer, dont les sympathies pour le Sud avaient fait scandale, et qui certes n'était pas homme à s'affliger de l'assistance que le Sud révolté avait reçue de l'Angleterre.

Quelques-uns se consolent en pensant que la convention, après tout, n'est pas à regretter, attendu qu'elle était vague, obscure, et laissait indécise la question de savoir si l'Angleterre avait entendu, oui ou non, soumettre à un arbitrage l'exercice du droit, suivant elle, incontestable, qu'elle avait d'accorder aux sécessionnistes le titre de belligérants, à l'époque et dans les circonstances où il lui convint de le faire.

C'est à merveille! Mais pourquoi, je vous prie, aller

chercher si loin ce qui est si près? La convention devait déplaire et a déplu aux Américains, parce qu'elle n'établit aucune différence entre l'offenseur et l'offensé; parce qu'elle regarde comme matière à débat ce qui, pour les Américains, est l'évidence même; parce qu'elle réduit à une affaire de dollars ce qui est, à leurs yeux, est une affaire de sentiment; et enfin, parce qu'elle ne paraît pas tenir compte de la véritable portée du dommage dont les États-Unis se plaignent. Quel est le langage tenu par le général Grant : L'injustice du traité, aurait-il dit, « consiste en ceci, qu'il mesure le mal fait à notre pays sur la valeur matérielle des vaisseaux détruits, tandis que le grand préjudice qui nous a été causé résulte de ce que notre commerce a été chassé des mers par les pirates anglo-rebelles. De plus, la sympathie témoignée au Sud par le gouvernement anglais a prolongé la guerre au moins d'un an; et, du sang répandu, de l'argent dépensé dans cet intervalle, l'Angleterre est directement responsable. »

Ce sont là de sévères paroles; mais peut-on les trouver trop sévères, quand on se rappelle que l'Angleterre, en se hâtant d'accorder aux esclavagistes le titre de belligérants, avant qu'ils eussent mis sur pied une armée, avant qu'ils eussent lancé à la mer un seul vaisseau, accrut leur audace, centupla leur force, donna à leur soulèvement l'autorité morale qui lui manquait; et qu'ils eurent pour ports les ports de l'Angleterre, pour chantiers ses chantiers; et qu'ils tinrent la mer au moyen de navires construits par des Anglais, équipés par des Anglais, montés par des Anglais; et que, suivant l'expression de M. Adams, Liverpool devint leur bureau naval? La conséquence inévitable des sauvages exploits de l'*Alabama*, de la *Florida*, de la *Shenandoah*, n'était-elle pas de faire passer aux mains des Anglais le commerce des États-Unis? Et peut-on nier que tel ait été l'effet produit.

Il est bien vrai qu'un préjudice de cette nature échappe

à toute appréciation précise, et qu'on ne saurait déterminer jusqu'à quel point la résistance du Sud a été encouragée ou prolongée par les sympathies de l'Angleterre. Mais c'est précisément à cause de cela qu'une convention du genre de celle que M. Reverdy Johnson était si fier d'avoir conclue, n'est pas du goût de ses compatriotes.

L'Amérique ne tirera pas l'épée, toutefois : ceux qui vivent là-bas, nous l'assurent, et nous serions trop malheureux de n'avoir pas à les croire. Mais n'est-il pas à craindre qu'elle se réserve la cruelle satisfaction de lancer, elle aussi, à la mer, des *Alabamas*, et de dire à l'Angleterre, le jour où celle-ci se trouverait avoir sur les bras une guerre européenne : *Patere legem quam fecisti?*

XIV.

NAPOLÉON III PATRONNÉ PAR LE *TIMES*.

1er mars.

C'est faire la partie trop belle au despotisme, que de rendre l'obéissance seule responsable des fautes ou des délits du commandement! Un temps fut où l'on trouvait tout simple que certaines petites majestés, pour leurs peccadilles, reçussent le fouet dans la personne de leurs amis plébéiens. Mais le procédé est passé de mode.

Ce n'est pas que le *Times* s'étonne outre mesure de cette absence d'inviolabilité morale dont il lui serait si doux de voir jouir Napoléon III. Il consent à reconnaître que, lorsqu'on entretient une presse officielle ou semi-officielle, il faut s'attendre à répondre de ses écarts. Mais il insiste pour qu'on ne prenne pas à la lettre cette asser-

tion, que certains journaux ne disent que ce qu'il leur est permis de dire, et il suppose que, dans l'occasion dont il s'agit, la presse semi-officielle, sourde à la voix du cavalier qui la monte, a tout à coup pris le mors aux dents.

Comme cela est admissible! Comme il est probable que des feuilles dont la stricte dépendance n'est un mystère pour personne s'accordent à souffler la guerre, quand le pouvoir dont elles dépendent ne songe qu'à souffler la paix!

Comme il est probable que les publicistes dévoués et les publicistes agréables s'abandonnent à leurs inspirations propres, précisément dans les questions les plus graves, et lorsque le mouvement imprimé aux esprits peut enfanter des périls d'une portée incalculable, peut conduire à une conflagration universelle! Car il ne faut pas oublier que les coups ici ont porté à la fois sur la Belgique et sur la Prusse! Et s'il était vrai d'aventure que le gouvernement impérial laisse ceux auxquels il donne de la poudre et des allumettes, mettre le feu à l'opinion publique sans le consulter, que devrions-nous penser de sa sagesse?

N'en déplaise au *Times*, il n'y a rien d'extravagant dans l'idée que l'empire peut avoir besoin de faire appel aux sentiments guerriers de la nation pour couvrir les bévues de sa politique étrangère.

Mais, j'y songe, ces bévues, le *Times* les nie bravement. C'est tout au plus s'il se résigne à admettre que l'expédition du Mexique fut une faute. Il ne comprend pas que l'opposition, en France, hésite à s'incliner avec respect devant les résultats d'une politique qui, partant du principe de non-intervention, a rompu, assure-t-il, avec les traditions militaires du premier empire; il ne comprend pas que l'opposition pousse l'injustice jusqu'à reprocher au gouvernement impérial de n'avoir pas empêché par la force des armes l'unité de l'Allemagne et l'achèvement de l'unité italienne.

On croit rêver, quand on lit de pareilles choses dans un journal qui a une si haute réputation à ne pas compromettre. Est-ce donc en vertu du principe de non-intervention, que la guerre de Crimée a été tirée d'une misérable querelle de moines; et qu'on a envoyé Maximilien de l'autre côté de l'Océan, se faire fusiller, le lendemain d'une retraite imposée à l'armée française par les républicains de la Maison-Blanche; et que la bataille de Solferino a été livrée, pour être affreusement contredite ensuite par la boucherie de Mentana? Ce que l'opposition reproche au gouvernement impérial, ce n'est pas d'avoir déclaré la guerre à la Prusse en 1866, c'est de l'avoir encouragée, au contraire, à étendre ses limites, que Napoléon III avait proclamées insuffisantes, et à pratiquer cette théorie des agglomérations que Napoléon III avait déclarée si conforme au génie de la civilisation moderne. Ce que l'opposition reproche au gouvernement impérial, ce n'est pas d'avoir permis l'achèvement de l'unité italienne, c'est d'y avoir mis obstacle, au contraire, après l'avoir ébauchée, et d'avoir irrité à jamais, en leur fermant le chemin de Rome, ceux dont, au prix du sang et de l'or de la France, il avait d'avance rendu l'inimitié redoutable.

Qnoi! ce qui n'est ignoré d'aucun collégien, les publicistes du *Times* l'ignorent! Mais, que dis-je! ils feignent de l'ignorer, excès de modestie et d'audace qui témoigne, à l'égard de l'empereur des Français, d'un dévouement qui est bien près d'être un mystère !

XV.

RÉSULTAT DE LA POLITIQUE NAPOLÉONIENNE : LA PAIX SUSPENDUE PAR UN FIL.

10 mars.

Le *Morning Post*, journal anglo-bonapartiste qui est dans les meilleurs termes avec les Tuileries, pousse aujourd'hui un grand cri d'alarme. Il sait ou il croit savoir qu'entre le gouvernement impérial et la Belgique les malentendus vont s'aggravant. La querelle née de l'affaire des chemins de fer menace de s'envenimer, selon le *Morning Post!* — effroyable perspective; pense-t-il; car, dans la situation où la France et la Prusse se trouvent vis-à-vis l'une de l'autre, il suffirait de la plus légère secousse donnée à l'édifice de la paix, pour satisfaire le violent désir qu'éprouvent le fusil à aiguille et le chassepot de connaître lequel des deux tue le mieux son homme.

Ces frayeurs du *Morning Post* sont ici plus ou moins celles de tout le monde. Tout le monde sent que le résultat de la politique napoléonienne a été de suspendre la paix du monde à un fil; que le système des grandes agglomérations, recommandé par l'empereur des Français avec tant d'imprévoyance, et pratiqué, depuis, par M. de Bismark avec tant d'éclat, crée à la France une situation tourmentante à l'excès et la condamne à un provisoire plein de périls.

Aussi l'idée commence-t-elle à se répandre en Angleterre — et l'article que je vous signale en porte la trace — qu'il y a lieu pour la diplomatie européenne d'intervenir.

« Adieu notre repos! disent ceux qui ont soif de repos, si, pendant que la Prusse travaille à l'œuvre d'un agrandissement presque indéfini, la France est réduite à l'humiliation, non seulement déshonorante, mais dangereuse, de regarder faire, bouche close, bras croisés, tête basse. »

C'est une condition à laquelle il serait absurde d'imaginer qu'un peuple tel que le peuple français se résigne longtemps. De là, jusqu'à ce que la bombe éclate, impossibilité absolue pour nous de fermer l'œil, d'avoir une heure de sommeil rafraîchissant. La guerre devant nous, et, jusqu'à ce que sonne l'horloge des funérailles, une paix aussi ruineuse, aussi douloureuse, aussi lamentable que la guerre, voilà notre lot. Cela étant, il est clair que la question posée entre la France et la Prusse est une question d'intérêt général, d'intérêt européen, une question dont le caractère appelle, non moins impérieusement que la vieille querelle entre la Turquie et la Grèce, l'intervention des chancelleries. Pourquoi la diplomatie ne se jetterait-elle pas entre Paris et Berlin comme elle s'est jetée entre Athènes et Constantinople?

Je n'ai pas besoin de vous indiquer ce qu'un pareil rapprochement a de défectueux. C'est parce que la Grèce est faible et parce que la Turquie est supposée mourante, que l'Europe peut prétendre à exercer, en ce qui les concerne, des fonctions de haute tutelle. Mais ni la France ni la Prusse ne seraient probablement d'humeur à se laisser traiter par l'étranger comme des nations mineures.

Comment, d'ailleurs, résoudre la difficulté?

Le *Morning Post*, en sa qualité de journal bonapartiste, ne manque pas d'affirmer qu'une compensation est due à la France.

Quelle compensation?

Une partie de la rive gauche du Rhin? Pas un Allemand qui ne courût aux armes.

L'annexion de la Belgique ? Le *Morning Post* n'aurait pas d'objection à cela, peut-être; mais le *Morning Post* n'est pas l'Angleterre, et quelque inféodée que l'Angleterre de nos jours soit à la paix, je la soupçonne capable, s'il s'agissait d'empêcher Anvers de devenir un port français, de dépenser dans ce but son dernier homme et son dernier farthing.

La difficulté est donc inextricable, et la diplomatie ne saurait ni prétendre ni réussir à tirer la politique du second empire de l'impasse où elle s'est fourvoyée.

Quoi qu'il en soit, n'est-il pas remarquable qu'un journal anglais connu pour ses attaches bonapartistes vienne parler d'une *compensation* à obtenir en faveur de la France impériale par voie diplomatique? Je n'ai pas besoin d'appeler l'attention de vos lecteurs sur ce qu'une semblable suggestion a de menaçant pour la Belgique, s'il est vrai que le *Morning Post* soit au nombre des journaux *inspirés*.

Ce qui est certain, c'est que cette feuille, d'une influence au surplus très bornée, prend vivement parti contre le gouvernement belge, dont elle compare insolemment la conduite à celle de l'agneau qui, sur le conseil d'un aigle, irait troubler l'eau où le loup se désaltère, sans songer que, dans la lutte qui s'engage entre de puissants animaux, l'animal faible est toujours sûr d'être sacrifié, quoi qu'il arrive. En d'autres termes, le *Morning Post* reproche à la Belgique de n'avoir pas eu la sagesse de mettre au nombre des moyens de conserver son indépendance, cette abdication de l'honneur national qui fait qu'un peuple mérite de la perdre!

Ajoutez à cela que avec une complaisance caractéristique le journal anglais embaume dans ses colonnes l'article de cette feuille impérialiste, ou plutôt impériale, *le Peuple*, qui a pour but d'exciter, en Belgique, les ouvriers contre la bourgeoisie, en faisant croire aux premiers que

la loi du 13 février blesse leurs intérêts et a été votée par une Chambre qui, loin d'être issue du suffrage universel, représente à peine le quart de la population seulement.

Il est dommage qu'on ne nous dise point, par la même occasion, ce que le Corps législatif de France, tout issu qu'il est du suffrage universel *en droit*, représente *en fait?*

Et puis qui donc ignore qu'en matière de politique extérieure, la volonté de la France ne compte absolument pour rien ; que les caprices d'un seul homme y décident de la paix ou de la guerre, et que, par conséquent, en ce qui touche la plus haute de toutes les questions — celle d'être ou de n'être pas, — le suffrage universel n'a pas voix au chapitre, d'où il suit que le Corps législatif de France, en ce cas, représente à la lettre le néant?

Mais rendre justice aux institutions belges, comparées aux institutions impériales, n'est ni l'affaire du journal français *le Peuple*, ni celle du journal anglais le *Morning Post;* leur affaire, c'est de jouer, aux dépens de la Belgique, le jeu de l'Empire.

Heureusement, la Belgique a pour elle : en Angleterre, une opinion publique qui est très puissante, et, en France, une opinion publiqne qui tend à le devenir.

XVI.

LE DIFFÉREND FRANCO-BELGE.

12 mars.

Le différend *franco-belge* continue de fournir matière ici à de vives appréhensions. Les fautes de la politique

impériale ont créé une situation telle, que les esprits même les plus optimistes ne se peuvent défendre d'une vague inquiétude. Il semble qu'il y ait entre le fusil à aiguille et le chassepot une question à vider; et l'idée que cette question se videra tôt ou tard, conformément aux règles du métier, fait attacher une importance, exagérée peut-être mais sinistre, au moindre incident politique jugé de nature à amener l'ombre d'une complication.

Que signifie le chassé-croisé du ministre belge, M. Boyens, et du ministre français, M. de la Guéronnière?

Pourquoi ce dernier est-il à Paris, et quelles instructions doit-il recevoir ?

Dans quel but M. Nigra s'est-il rendu à Florence, et d'où vient qu'on a parlé d'un prochain voyage de M. de Gramont à Paris? ces allées et venues ne se rapportaient-elles pas à un projet d'alliance offensive et défensive entre Paris, Florence et Vienne?

Où veut en venir le journal *le Peuple* avec sa distinction entre la nation belge et l'oligarchie belge ?

Qu'y a-t-il au fond de cette affirmation, tout au moins hasardée, de *la Patrie*, que le roi Léopold aurait voulu, lui, qu'on respectât les « justes susceptibilités » de la France, et que, dans cette affaire des chemins de fer belges, le grand coupable est M. Frère-Orban?

Au profit de quel pêcheur *le Pays* s'étudie-t-il à troubler l'eau, quand il écrit que la Belgique est devenue « une caverne de bandits cosmopolites », « l'Alger de tous les pirates de la plume », « le cuir sur lequel les assassins aiguisent leurs poignards », et mille autres belles choses de ce genre?

Voilà ce qu'on se demande, et la crainte qu'éveillent des symptômes considérés à tort ou à raison comme menaçants, pèse sur les fonds, paralyse les affaires, ajourne indéfiniment le retour de la confiance.

Le bruit avait couru que le gouvernement belge, tout

en retenant son droit de contrôle sur les cessions de chemins de fer, était disposé à passer condamnation sur la vente de chemin de fer du Grand-Luxembourg au chemin de fer de l'Est. Mais, comme le font observer avec raison quelques feuilles anglaises, si pareil bruit était fondé, est-ce que nous n'aurions pas eu, dans la presse semi-officielle de France; un déluge d'articles félicitant la Belgique de sa modération, lui donnant acte de son bon sens, et criant sur les toits que, malgré la Prusse, l'Empire était une puissance avec laquelle le monde aurait toujours à compter ?

Quoi qu'il en soit, et puisque rien ne prouve encore que le différend nommé *franco-belge* doive être mis au nombre des choses du passé, voici, sur l'histoire de l'entreprise d'où il tire son origine, des indications que m'envoie de Bruxelles un de mes amis, très bien renseigné. Je crois utile de vous les transmettre.

La concession de la ligne ferrée du Grand-Luxembourg est une des meilleures conceptions de cette nature qui aient vu le jour jusqu'à présent en Belgique. Dès le début de l'entreprise, les administrateurs de la Société, supputant et calculant toutes les chances de l'opération avec un soin minutieux, évaluaient le dividende à 7 livres sterling 5 sous 6 deniers (environ 7 1/2 pour 100), non compris les revenus additionnels que promettaient des embranchements et prolongements à construire, au grand avantage des actionnaires (*Report presented to the Shareholdery. 14 th. of July* 1846).

C'était une affaire vraiment bonne. Elle fut compromise par les imprudences financières des *premiers* administrateurs, imprudences qu'un des directeurs de la Compagnie révéla en 1854, et qui provoquèrent de vives discussions dans un meeting tenu à Londres le 19 décembre 1854 (*Railway Record*, du 23).

Le fait eut un grand retentissement, donna lieu, dans

le Parlement belge, à des interpellations animées, et aboutit à des poursuites judiciaires.

Le bilan de la Compagnie, arrêté à la date du 31 décembre 1861, fournit le chiffre des sommes dont l'emploi devait rester un mystère : ce bilan donne, comme représentant les pertes essuyées pendant la construction :

Pour le railway de Bruxelles à Namur.	10 500 000	fr.
Pour le railway de Namur à Arlon....	5 710 000	
Pour le raccordement du grand-duché.	240 000	
Pour le canal de l'Ourthe.....	717 000	
Ensemble.....	17 167 000	fr.

sur 80 millions dépensés ?

Cependant, les destinées de la Compagnie ayant été remises aux mains d'hommes intelligents et énergiques, la situation, grâce à leurs efforts, ne tarda pas à s'améliorer. Le rapport des bénéfices aux dépenses de premier établissement croissait chaque année. Il n'avait été que de 1 96 0/0 en 1859 : il s'éleva progressivement, sans interruption dans le mouvement ascensionnel, jusqu'à 5 85 0/0 en 1866. Les titres de la Compagnie étaient en faveur. La confiance qu'ils inspiraient aux capitalistes se consolidait de plus en plus.

Mais une nouvelle ligne fut ajoutée à la concession primitive. Cette ligne, livrée à la circulation dans le courant de l'année 1866, est celle de l'Ourthe : elle relie la voie principale du Luxembourg à la ville et au bassin industriel de Liége. Malheureusement, la ligne de l'Ourthe n'a pas encore répondu, jusqu'à ce jour, aux espérances qu'elle avait fait concevoir, faute d'alimentation suffisante au point de vue de ses transports intérieurs ; et l'insuccès de ce côté a réagi sur l'ensemble de la situation de la Compagnie.

Or il n'a pas tenu au gouvernement belge que la cession de l'Ourthe ne fût plus productive. Il a, en effet, reporté

sur cette concession la garantie annuelle de 800 000 fr., antérieurement affectée à la ligne de Namur à Arlon. Si, plus tard, la garantie est devenue commune aux lignes de l'Ourthe et de Spa vers la frontière du grand-duché, cela n'a pas empêché qu'en 1867, la ligne de l'Ourthe n'ait touché 503 000 fr. à titre de garantie : et, si la perte essuyée sur l'opération a néanmoins été de 570 000 fr., c'est qu'il a fallu appliquer 1 126 000 fr. aux charges de l'intérêt et de l'amortissement.

La réaction fâcheuse exercée par la ligne de l'Ourthe sur l'entreprise principale, a inspiré aux administrateurs le projet de se soustraire aux embarras de la position. Comptant sur l'intérêt politique que croyait avoir le gouvernement impérial à dominer quelques-uns des chemins de fer belges, ils ont traité avec la compagnie de l'Est français de la vente de toutes leurs concessions; ils ont vendu à un prix fort supérieur à la valeur réelle des chemins cédés, et, comme le *Journal des Débats* l'a avancé sans être contredit, ils ont vendu sous la garantie du gouvernement français.

Notez bien que le gouvernement belge était alors en pourparlers avec la Compagnie du Luxembourg pour la reprise du chemin de fer, de sorte qu'on a traité, sachant que le gouvernement belge n'approuvait pas et ne pouvait pas approuver le marché.

Quel homme sensé prétendra que l'État belge n'a qu'à payer le prix convenu avec l'Est ! Ce serait accorder une prime à tous ceux qui, ayant des concessions en Belgique, seraient tentés de les livrer à des Compagnies françaises avec garantie du gouvernement.

Ah ! si la ligne s'était trouvée en France, en Prusse ou en Autriche, dit le *Hérapth's Journal* du 27 février, les actionnaires auraient pu s'attendre à être bien traités ! Le reproche est-il juste ? Comment donc ont été traités les actionnaires des lignes de Namur à Liège et de Mons

à Manage? la Belgique est-elle devenue le tombeau de leurs capitaux? Qui les a sauvés, si ce n'est le gouvernement belge?

Suivant le *Times*, la convention procédait du désir qu'avaient l'Est français et le Grand-Luxembourg d'éviter la concurrence. Soit; mais, si nous ne nous trompons, le *Times* avait accoutumé ses lecteurs, jusqu'à présent, à regarder la concurrence comme un bien. S'il est vrai qu'elle soit un mal qu'il faille éviter, le *Times* a été bien long à s'en apercevoir.

Du reste, qu'il se rassure! Les craintes que les propriétaires du Grand-Luxembourg peuvent avoir conçues, en ce qui touche leurs intérêts, s'évanouiront s'ils ont présent à l'esprit ce qui s'est passé pour la ligne de Mons à Manage; et nous ne doutons pas, quant à nous, que le gouvernement belge ne soit disposé à prêter l'oreille à des propositions de reprise qui seraient basées sur l'équité.

En attendant, il est permis de dire que son attitude a été celle que lui commandaient le respect des principes économiques essentiels à la propriété de la Belgique, et le souci — légitime, alors même qu'il serait excessif — de son indépendance.

XVII.

L'ANGLETERRE SUR LE *QUI-VIVE*.

14 mars.

Pendant qu'ici la Chambre des communes s'absorbe dans les travaux de la paix, économisant le plus possible sur l'armée et la marine, réformant l'Église, discutant sur le meilleur moyen de parer au danger des épizooties,

rendant leur liberté aux fénians arrêtés, s'occupant d'étendre les pouvoirs du vice-roi des Indes, etc., etc..., l'opinion publique, elle, est tout entière aux préoccupations nées de la possibilité d'une guerre prochaine.

Et c'est bien naturel, hélas!

Je vous signalais dernièrement le zèle bonapartiste du *Times* et ses efforts pour détourner de l'empereur des Français la responsabilité de l'agitation à laquelle l'affaire des chemins de fer belges se trouve avoir donné naissance. Il n'avait pas tenu à l'ingénieux journal que cette responsabilité ne retombât exclusivement sur la presse officielle ou officieuse de Paris, dont le dévouement indiscipliné pouvait, selon lui, avoir devancé mal à propos la pensée du maître, et qu'il supposait avoir chargé sans attendre le signal.

Supposition étrange, assurément! car comment admettre que la presse en question — si étrangère, d'ailleurs, au vice de l'indiscipline — eût attaqué la Belgique sans merci, sans relâche, à outrance, pendant plus d'une semaine, sans qu'on en sût rien aux Tuileries? Mais il n'est pas d'aliment si grossier que ne digère l'estomac d'autruche des niais dont le *Times* est l'oracle. Je ne serais donc pas étonné, que la crédulité de beaucoup de ces gobe-mouches eût, tout d'abord, pris à l'hameçon. Le malheur est que, même pour ceux-là, l'illusion est devenue, depuis, absolument impossible.

Loin de cesser, en effet, les attaques ont continué de plus belle. Que dis-je! elles ont revêtu un caractère qui donne à la menace l'importance sinistre d'un scandale. Fomenter la haine des classes en Belgique, y exciter le peuple contre la bourgeoisie, dénoncer les représentants de ce pays libre comme des oligarques et des usurpateurs de la souveraineté nationale, opposer à la prétendue violence de M. Frère-Orban la modération, artificieusement vantée, du roi des Belges, et reprendre enfin ce vieux

thème « : Il est temps d'en finir avec les nids de révolutionnaires ! » voilà ce qui a paru de bonne guerre à la presse officielle ou officieuse de France. Le *Times* croit-il encore que ce soit à l'insu du maître? Le *Times* persiste-t-il à voir, dans un système d'agression qui s'envenime de plus en plus à mesure qu'il se prolonge, la simple ébullition d'une colère subalterne, émancipée tout à coup et impatiente du frein? Les rédacteurs du *Pays* ont beau être plus impérialistes que l'empereur, après avoir été plus royalistes que le roi, il est douteux qu'ils eussent poussé *l'indépendance du fétichisme* jusqu'à dire de la Belgique qu'elle était « le cuir sur lequel les assassins aiguisent leurs poignards », si ces aménités allaient par trop contre le but poursuivi par la politique impériale.

C'est ce que chacun comprend ici, et ce qui effraye.

Aussi bien, il n'y avait, convenons-en, rien de rassurant dans les allées et venues des agents diplomatiques, dans les pérégrinations de M. Beyens au nord et de M. Nigra au midi, dans la présence de M. de la Guéronnière à Paris, dans les rumeurs qui couraient sur la pression à laquelle le gouvernement belge était soumis, dans le mystère qui planait sur la nature exacte et le résultat probable des négociations entamées.

Est-ce au moyen d'une commission mixte que le gouvernement impérial prétend arriver à l'annulation d'une décision votée presque unanimement par les deux branches de la législature belge? Il n'est pas aisé de comprendre comment la Belgique pourrait, sans faire trop bon marché de son indépendance, laisser passer au crible d'un examen diplomatique l'incontestable droit qui lui appartient de régler ses communications intérieures et la volonté, solennellement exprimée, de ceux qni ont mission de la représenter.

Toutefois, s'il est vrai, comme je l'entends dire, que cette idée d'une commission mixte a été mise en avant

par l'Angleterre elle-même, ne pas céder deviendrait, peut-être, impossible pour la Belgique, si l'Angleterre, au nom de l'intérêt qu'elle porte au peuple belge, insistait. Mais est-il probable qu'un ministère à la tête duquel est M. Gladstone et dont M. Bright fait partie, se joigne au gouvernement impérial pour forcer la Belgique à abandonner un droit que toute la presse anglaise a hautement déclaré inviolable? Je ne connais, dans le cabinet actuel, qu'un homme en qui la Belgique pût craindre un auxiliaire de l'empereur des Français. Cet homme est lord Clarendon, — le même qui, au congrès de Paris, appuya l'idée de soumettre la presse belge au contrôle du gouvernement français.

Heureusement, l'Angleterre n'est pas un pays où les sympathies et les intérêts de la nation soient à la merci d'un ministre des affaires étrangères. L'opinion publique ici est une puissance avec laquelle il faut compter, et lord Clarendon ne l'ignore pas.

Au reste, ne croyez pas que les alarmes tombassent, dans le cas où les négociations aboutiraient à un arrangement pacifique, non : ce seul fait que la Belgique n'a pu exercer un droit inhérent à sa situation de nation indépendante, sans que le gouvernement impérial fût aussitôt tenté de mettre en action à son égard la fable du loup et l'agneau, montre à quel fil est suspendue, depuis l'établissement de l'Empire, la paix du monde, et c'est là ce qui jette le trouble dans les esprits. Qu'importe, dit-on, que le prétexte ne soit pas jugé suffisant aujourd'hui, si un autre prétexte plus spécieux peut être saisi demain? Qu'importe que l'occasion actuelle ne soit pas, toute réflexion faite, regardée comme favorable, si l'on se tient à la piste d'une occasion?

Ce raisonnement est d'autant plus naturel, que Napoléon III n'est pas sans avoir intérêt à la prolongation de cette inquiétude universelle, qui, en glaçant le génie des

entreprises, en étouffant la spéculation, en paralysant le commerce, en lassant les âmes, semble pouvoir graduellement conduire l'Europe à désirer qu'on accorde au gouvernement impérial une *compensation territoriale* propre à le consoler des suites de Sadowa. Qui sait si, aux Tuileries, on ne calcule pas sur cette lassitude de l'Europe? Qui sait si on n'espère pas, en multipliant les prétextes d'agitation, amener les gouvernements à se dire :

« Nous serons toujours à la veille d'un embrasement, tant que le voisinage de la Prusse, démesurément agrandie, sera pour la France, demeurée stationnaire, un sujet d'humiliation et de malaise. Il n'y a qu'un moyen de mettre fin à cette situation orageuse, qu'un moyen de rendre aux peuples le repos : c'est de laisser la France devenir à son tour assez forte pour recouvrer sa sérénité. Que gagnons-nous à ce que l'équilibre européen ait été rompu à son détriment, s'il en résulte pour nous une existence aussi tourmentée que celle qui nous était faite par l'équilibre européen rompu à son profit? Pourquoi nous opposer avec tant d'insistance à ses vues d'agrandissement, s'il y va de l'intérêt de tous qu'elle cesse de gronder et de menacer? »

Le calcul que j'indique ne manquerait pas de profondeur. Je doute, toutefois, qu'il fût juste, parce qu'il me paraît impossible que la protection de l'Angleterre fasse jamais défaut à l'indépendance de la Belgique.

Seulement, les hommes d'État de ce côté du détroit font de leur mieux, il faut bien le reconnaître, pour dégager Napoléon III d'une semblable crainte, et lui donner à croire que l'Angleterre est inféodée au système de la paix à tout prix, qu'elle répugne invinciblement à se jeter dans le tourbillon des complications continentales, et que le principe de non-intervention est aujourd'hui le grand pivot de sa politique.

Il est certain que cette doctrine est celle de M. Bright et n'est pas loin d'être celle de M. Gladstone.

Il pourrait donc arriver que l'attitude ultra-pacifique des classes gouvernantes en Angleterre trompât Napoléon III sur les véritables dispositions du peuple anglais, eu égard à l'éventualité dont il s'agit, et finît par l'encourager à des mesures d'où sortirait une crise inévitable. Pour la Belgique et pour la liberté, là est le péril!

XVIII.

L'*AGITATION*, PRINCIPAL RESSORT DE LA VIE PUBLIQUE EN ANGLETERRE.

18 mars.

La « Reform League » n'est plus. M. Edmond Beales est rentré dans la vie privée. L'AGITATION d'où le bill de réforme est sorti vient de prendre fin.

Pourquoi? Rien de plus simple. L'agitation pour l'agitation n'est pas dans les habitudes anglaises : leur but atteint, les ligueurs se sont séparés. A quoi bon rester sur le champ de bataille quand la bataille est gagnée?

Non que le programme de la « Reform League » soit complètement réalisé, puisque ce programme comprenait le *ballot* (scrutin secret) et le *manhood suffrage* (droit de suffrage reconnu à tout adulte). Mais qu'importe! les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir s'appellent Gladstone et Bright. Le principe de la souveraineté du peuple a été posé : chacun sait d'avance que les conséquences suivront. La « Reform League » a cru faire assez en laissant derrière elle un *comité de vigilance*.

Admirable effet de la liberté! En Angleterre, c'est-à-

dire dans le pays du monde où l'on connaît le mieux ce que valent l'amour de l'ordre et le respect des lois, le ressort essentiel de la vie publique est l'AGITATION.

On s'y sert volontiers du mot, on y aime la chose ; et je n'exagère pas en disant que l'AGITATION y fait partie intégrante des mœurs constitutionnelles.

C'est une bien curieuse et bien instructive histoire que celle de l'AGITATION en Angleterre.

Pour en trouver l'origine, on n'a pas à remonter bien haut. En 1768, la violation des droits des électeurs de Middlesex par la Chambre des communes donna lieu au grand mouvement qui fit en quelque sorte des *meetings* une des institutions du pays. A cette époque, dix-sept comtés tinrent des meetings en faveur des électeurs de Middlesex. C'était l'opinion publique prenant possession du Forum.

Dix ans s'étaient à peine écoulés, qu'il existait en Angleterre une *organisation des meetings*. Des comités ayant pour but avoué d'entretenir l'AGITATION se trouvaient avoir été établis partout ; ils correspondaient les uns avec les autres ; et leurs délégués, réunis à Londres, y imprimaient au mouvement un caractère d'unité tout à fait imposant.

Qui le croirait ? En ce temps-là, Pitt — oui, Pitt lui-même ! — faisait de l'AGITATION, et cela en vue d'une réforme parlementaire. Il se concertait avec les délégués ; il se laissait enrôler parmi les membres d'une des sociétés qui AGITAIENT le plus. De 1779 à 1780, le nombre des associations politiques et la fréquence des vastes assemblages de citoyens témoignèrent assez de la présence d'un pouvoir dont on put bien parvenir, sous l'empire de circonstances exceptionnelles, à suspendre momentanément l'action, mais qui se montra doué d'une vitalité indestructible. Il en résulta que la liberté fut servie par l'alliance de l'action avec la discussion, de la

force numérique avec l'énergie intellectuelle et morale.

L'ordre eut-il à en souffrir? C'est ici que je fais appel à l'attention de vos lecteurs.

Lord Brougham avait coutume de dire : « Il n'est pas jusqu'au vacarme qui ne soit salutaire en Angleterre, tandis qu'en France un chuchotement est chose funeste.» (*Even uproar is wholesome in England, while a whisper is fatal in France.*) La raison en est que les gouvernements, en France, n'ont jamais pu arriver à comprendre une vérité pourtant bien banale : savoir, que les digues construites mal à propos changent les rivières en torrents.

L'enseignement à tirer de l'histoire de l'AGITATION en Angleterre est celui-ci : toutes les fois qu'il s'y est agi d'une cause qui était juste, ou dont la justice était généralement comprise, l'AGITATION a réussi sans coup férir, et elle s'est épuisée, au contraire, en vains efforts, quelle qu'ait été sa violence, toutes les fois qu'elle a essayé de porter atteinte à la justice, ou qu'elle a menacé avant de s'être donné la peine de convaincre.

A quoi, par exemple, aboutit, en 1780, l'AGITATION protestante dont lord George Gordon fut l'apôtre et le meneur? Ce ne furent certes ni la force numérique, ni l'exaspération populaire qui lui firent défaut. Il le savait bien lui-même, lorsque, le 20 mai 1780, dans la salle des carrossiers, il s'écriait : « Si vous entendez perdre votre temps en discussions dérisoires, cherchez un autre chef. Je n'irai présenter votre pétition, que accompagné de 20000 hommes. » De fait, quand il prit le chemin de Westminster, le 2 juin 1780, les pétitionnaires à cocarde bleue qui le suivaient ne ressemblaient pas mal à une armée; et ils en copièrent si bien les procédés, que le palais du Parlement fut littéralement emporté d'assaut. Plusieurs lords coururent risque de la vie. Une foule en délire avait envahi les corridors de la Chambre des com-

munes, arrêtant les membres au passage, les insultant, leur imposant la cocarde bleue et le cri : *No popery !* (Plus de papisme !) Lord George Gordon se conduisit avec un tel dédain des « discussions dérisoires », que le colonel Murray, son parent, mit l'épée à la main, et fut au moment de le tuer. Et, pendant toute une semaine, quel drame que celui dont la ville de Londres fut le théâtre ! Les chapelles des ambassadeurs catholiques réduites en cendres, des maisons de magistrats saccagées, les rues parcourues par des bandes de forcenés et d'incendiaires, voilà quelles fureurs attestèrent le degré de force physique mis au service des passions religieuses. Mais de quoi s'agissait-il ? D'obtenir le rappel du « Catholic Relief Act » de 1778 ; d'appesantir sur les catholiques le joug qui les avait si longtemps écrasés ; de raffermir le trône, récemment ébranlé, de l'intolérance. L'injustice de la cause dont les agitateurs poursuivaient le triomphe frappa l'AGITATION d'impuissance, rendit la répression irrésistible, et couvrit ce qu'a ordinairement d'odieux pour les Anglais l'intervention des baïonnettes.

L'AGITATION chartiste de 1848, étouffée sans effusion de sang, ne fut pas moins stérile. A la nouvelle que 150000 chartistes s'étaient donné rendez-vous à Kennington Common pour se rendre de là au Parlement, 170 000 citoyens appartenant à toutes les classes et à toutes les conditions : nobles et roturiers, marchands, hommes de loi, hommes d'Église, étudiants, s'armèrent à l'envi du bâton de « special constable, » — l'empereur actuel des Français était de ce nombre, — et se chargèrent de faire la police de la ville. Cette contre-démonstration fut suffisante. La réunion de Kennington Common, qui, au lieu de s'élever à 150 000 hommes, n'était guère que de 25 000, se dispersa, sans essayer de s'ouvrir un chemin jusqu'à la Chambre ; Feargus O'Connor se résigna, et tout fut dit. Cette fois, le but poursuivi

n'avait rien que de fort légitime. Demander le suffrage universel, le scrutin secret, les parlements annuels, le payement des membres, et l'abolition du cens en ce qui concernait les éligibles, ce n'était assurément mettre contre soi ni la raison ni la justice; et l'on peut ajouter que le moyen employé n'avait rien que de strictement légal, puisqu'il consistait dans la présentation d'une pétition qui, pour être une pétition monstre, n'en entrait pas moins dans la catégorie des droits reconnus. Mais, outre que le progrès réclamé se présentait avant l'heure et prenait un très grand nombre d'esprits à l'improviste, les chartistes s'étaient montrés plus violents qu'ils ne l'étaient en effet; leur attitude avait été ou paru être celle de l'intimidation : il n'en fallut pas davantage pour assurer leur défaite.

On voit dans quels cas et pour quels motifs l'AGITATION, en Angleterre, a manqué son but : mais elle l'a presque toujours atteint, au profit de la liberté et sans danger pour l'ordre, toutes les fois que son objet a été le triomphe du droit et son arme la discussion.

Rappelez-vous ce qui arriva, en 1831, au sujet du bill de réforme, quand il fut question d'entraîner la Chambre des communes et d'avoir raison des résistances égoïstes de la Chambre haute. Des « unions politiques » (*political unions*) se formèrent dans toutes les grandes villes du royaume. Telle était leur puissance, que le président (*chairman*) de l'union de Birmingham se crut autorisé à dire : « Nous pourrions, s'il le fallait, mettre sur pied deux armées aussi nombreuses et aussi braves que celle qui vainquit à Waterloo. » Et en effet, au moment où le bill de réforme (1831) allait être discuté dans la Chambre des lords, par qui l'on s'attendait à le voir insolemment rejeter, 150 000 hommes se rassemblèrent à Birmingham. Leur dessein, toutefois, n'était pas de recourir à la force brutale. Ils voulaient seulement prouver que, sur la

question débattue dans les régions officielles, il n'y avait parmi eux qu'une pensée et qu'une voix. La constitution leur fournissait, si on les poussait à la dernière extrémité, un moyen *légal* de l'emporter : c'était le refus de l'impôt; ils se réservèrent d'y recourir. La Chambre des lords s'obstina, cependant. Opiniâtreté vaine! La force morale de l'opinion publique pesait sur le patriciat britannique d'un poids écrasant : les lords durent se rendre au peuple.

Non moins décisif, quoique pacifique, fut, en 1846, le résultat de l'AGITATION pour la suppression des droits d'entrée sur les céréales. Ici encore, la justice et l'intérêt étaient du côté des agitateurs. La liberté de la parole leur donna la victoire, en les dispensant de tout recours à la force. Dès qu'il fut démontré que le retrait des lois sur les céréales aurait pour conséquences certaines : en ce qui touchait les manufacturiers, un accroissement de profits; en ce qui touchait les classes ouvrières, un surcroît de rémunération; en ce qui touchait tout le monde et plus particulièrement les pauvres, le pain à bon marché, le mouvement devint invincible. Ce fut à qui entrerait dans l' « Anti-Corn Law League ». Au nom de la religion appelée à bénir le libre-échange, des ministres de l'Église tinrent d'ardents meetings à Manchester, à Birmingham, à Edimbourg. Les femmes se mirent de la partie; elles ouvrirent des bazars en faveur de la doctrine prêchée par M. Cobden et M. Bright. Il fallut bien que sir Robert Peel cédât. Que dis-je ! il fut obligé, tournant le dos à son propre parti, de prendre l'initiative d'une réforme que nul n'avait plus vivement combattue que lui-même.

Qu'ajouter à ces mémorables exemples? Vous n'ignorez pas que c'est à l'AGITATION fomentée, de nos jours, par la « Reform League » que le peuple, en Angleterre, doit la conquête du droit de suffrage; et je n'ai pas besoin de vous apprendre que cette grande conquête se

serait accomplie sans amener le plus léger désordre, si des ministres mal inspirés n'eussent indûment fermé aux meetings populaires les grilles de Hyde-Park et inspiré de la sorte à la foule le désir de les abattre.

Aujourd'hui, la « Reform League », ayant rempli son objet, s'empresse de faire ses adieux au public et à l'AGITATION.

Eh bien, n'avais-je pas raison de dire que c'est là, pour la France, une histoire intéressante à lire et bonne à méditer?

XIX.

QUESTION DE L'ÉGLISE ÉTABLIE D'IRLANDE, DÉBATTUE ET TRANCHÉE.

I.

26 mars.

Voilà les chiffres qui racontent la grande, la décisive victoire remportée, dans la question de l'Église établie d'Irlande, par M. Gladstone, ou plutôt par la justice, la liberté, la raison et... le protestantisme.

A ce dernier mot, quelques-uns de mes lecteurs se récrieront peut-être. Libre à eux. Mais qu'ils écoutent d'abord ce que j'ai à leur dire.

Le débat a duré quatre nuits.

Près de quarante orateurs ont parlé, les premiers orateurs de ce pays.

Pour : M. Gladstone, M. Bright et M. Lowe, etc...; *contre :* M. Disraéli, sir Roundell Palmer, M. Gathorne Hardy, etc...

La lutte a mis en relief tout ce que la véritable raison d'État a de plus élevé, l'éloquence de plus entraînant, la

logique de plus péremptoire, la sophistiquerie de plus subtil.

O misère! Était-elle donc indispensable, cette énorme dépense de talent? Fallait-il donc un déluge de paroles pour résoudre une question aussi simple que celle-ci?

L'Église catholique, qui représente en Irlande la religion de l'immense majorité du pays, ayant été jadis dépouillée de ses biens par l'Angleterre, au profit d'une secte protestante qui ne représente en Irlande que la religion d'une minorité infime, est-il de l'honneur, du devoir et de l'intérêt de l'Angleterre de réparer cette monstrueuse injustice?

La mesure qui vient d'être votée peut se résumer en ces termes :

A dater du premier janvier 1871, l'Église protestante d'Irlande cessera d'être un établissement reconnu et doté par l'État;

La juridiction des cours ecclésiastiques, en ce qui concerne cette Église, n'aura plus l'autorité de la loi;

Les évêques qui sont à sa tête ne seront plus pairs du royaume, ne siégeront plus au Parlement;

L'Église protestante d'Irlande, sevrée de la protection spéciale du gouvernement, s'administrera elle-même;

Ses biens, évalués à un capital de 16 millions de livres sterling (400 millions de francs) reviendront en entier à l'État;

De ce capital seront déduites les donations faites à l'Église protestante depuis 1660;

Sera mise en réserve la somme nécessaire pour assurer aux bénéficiaires actuels une compensation équitable;

Une commission, nommée pour dix ans, disposera des biens dont il s'agit, conformément aux instructions du Parlement;

Bref, l'Église protestante d'Irlande sera désormais enlevée au principe du privilège et soumise au principe de l'égalité.

C'est contre une mesure qui concilie à un si haut degré la hardiesse avec la prudence, le culte de la justice avec les égards dus aux *intérêts acquis*, que M. Disraéli a déployé toutes les ressources de son artificieux génie.

Qui jamais l'aurait soupçonné de tant de tendresse pour une Église autrefois qualifiée par lui-même « Église étrangère » (*alien church*) ? Mais, comme M. Gladstone, M. Disraéli a changé d'amours, avec cette différence que M. Gladstone a fini par s'éprendre de la liberté, tandis que, moins heureux dans son inconstance, M. Disraéli faisait monter son encens vers les dieux immobiles.

Dans le débat mémorable qui s'est terminé par le triomphe de son éminent rival, M. Disraéli s'est étudié à voiler le côté important, le côté moral de la question. Et il l'a fait avec sa dextérité ordinaire. Le *Spectator* frappe juste, en le rangeant au nombre de ces magnétiseurs émérites à qui le malade doit de trouver au vin le goût du séné et de respirer des sels d'une extrême âcreté dans un bouquet de violettes.

Qu'importait à M. Disraéli que le point culminant de la controverse fût ceci ou cela? La grande affaire pour lui était précisément de dérober ce point à l'attention, de troubler les âmes ignorantes, d'effrayer les esprits timides, de brouiller de son mieux les cartes, et, si vous voulez bien me permettre d'employer une expression vulgaire, la seule qui rende énergiquement ma pensée, de nous jeter de la poudre aux yeux.

C'est à quoi il excelle, ce prodigieux tacticien parlementaire. Mais nul n'en ignore. Voilà le malheur. On le sait si habile, qu'on ne peut se résoudre à le croire sincère. Irrémédiable cause de faiblesse! Car il n'y a que la sincérité reconnue qui donne à un homme d'État l'autorité morale dont il a besoin. Voyez quelle singulière situation fait à M. Disraéli, en dehors de son petit monde de tories myopes et d'égoïstes gens d'Église, l'emploi de ses bril-

lantes facultés! Plus on admire son talent, plus on s'en défie; et tout ce qu'il gagne en réputation, il le perd en force!

Aussi n'a-t-il convaincu personne en reprenant ce vieux thème, qu'il faut aux nations une Église établie, parce qu'il faut aux gouvernements une consécration religieuse.

La belle consécration religieuse que donne au gouvernement anglais son adoption officielle du protestantisme, aux yeux de l'Irlande catholique, laquelle regarde le protestantisme comme une hérésie damnable! Si les actes du gouvernement n'ont ou ne doivent avoir, aux yeux des gouvernés, d'autre sanction que celle que ces actes tirent de l'enseignement religieux adopté par le gouvernement, en vertu de quoi un pouvoir qui admet la nécessité religieuse de l'épiscopat sera-t-il obéi par des presbytériens? Qu'est-ce que cette religion d'État des trois royaumes, qui n'est ni la religion de l'Écosse, ni celle de l'Irlande, ni en Angleterre même, celle de tant de sectes dissidentes? C'est surtout en matière de religion qu'il y a lieu de répéter le mot de Pascal: « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. »

Si M. Disraéli a la vérité religieuse dans sa poche dès qu'il devient ministre, et par ce seul fait; qu'il le prouve : son pouvoir ne saurait être *consacré* qu'à cette condition. S'il ne le prouve pas, je m'arme contre lui de sa théorie, et je lui dis, moi, qu'il n'a pas réussi à convertir : « Où est la consécration religieuse de votre autorité, monsieur? Je vous regarde comme un hérétique. Vous n'avez donc pas le droit de me gouverner. »

II.

25 mars.

Un acte d'apostasie nationale! A en croire M. Disraéli et ceux qui le suivent, l'abolition de l'Église établie d'Irlande serait un acte d'apostasie nationale. Vous souriez? Le mot a été dit. Et pourquoi s'en étonner, après tout? La logique des religions d'État mène là. Étant donné que le gouvernement et telle ou telle Église ne font qu'un, ne doivent faire qu'un, quiconque touche au lien qui les unit, pour quelque motif que ce soit : apostasie!

Quel dommage que la peur de commettre ce crime énorme arrête si peu d'hommes sensés! Voici par exemple, sir Roundell Palmer, qui, tout opposé qu'il est au bill présenté par M. Gladstone, consentirait sans beaucoup de façons à figurer au nombre des apostats, si le bill n'avait, à ses yeux, d'autre défaut que d'imprimer ce stigmate à qui l'a voté. Il est vrai que sir Roundell Palmer n'est pas pour les religions d'État, ou du moins ne les comprend pas à la manière de M. Disraéli. Ainsi qu'il l'a expliqué dans un très remarquable discours, par religion nationale, il faut entendre la religion de ceux qui constituent la nation, non la profession de foi ni les cérémonies adoptées par ceux qui la gouvernent; et c'est méconnaître grossièrement la nature du pouvoir civil, que de lui donner charge d'âmes, son devoir étant de gouverner avec impartialité, avec justice, et n'étant rien de plus.

Qu'est-ce, d'ailleurs, qu'une Église établie? Où commencent et où finissent les changements qui font qu'elle continue d'exister ou qu'elle cesse d'être? Est-ce que l'Église anglicane est aujourd'hui ce qu'elle était du temps de Henri VIII ou d'Élisabeth? En Angleterre, jusqu'en 1688, l'idée d'une Église établie fut comprise dans

le sens d'une identification parfaite de l'État et de l'Église, à tel point que chaque citoyen était considéré comme un membre de l'Église, et tenu, en cette qualité, d'obéir à ses prescriptions, de se soumettre à ses pratiques, sous peine d'être frappé pour violation des lois du royaume : est-ce de la sorte que l'idée d'une Église établie est comprise de nos jours, en Angleterre, même par les tories les plus aveugles, même par les conservatistes les plus entêtés, même par les « churchmen » les plus fanatiques ? L'Église établie fut-elle détruite et le crime d'apostasie nationale fut-il commis, le jour où l'on abolit cet abominable acte de 1700 qui offrait une récompense de 100 livres sterling à quiconque surprendrait un prêtre catholique disant la messe, enlevait aux catholiques romains le droit d'acheter des terres et d'hériter, les sommait d'abjurer leur foi, et, en cas de refus, transférait leurs biens à celui de leurs proches parents qui appartenait au protestantisme? Était-ce un acte d'apostasie nationale que le fameux « Acte de tolérance » accordé aux dissidents sous le règne de Jacques II? Était-ce un acte d'apostasie nationale, que l'émancipation des catholiques sous le règne de Georges IV? Alors, comme aujourd'hui, les fanatiques criaient : « Prenez garde ! prenez garde ! La tolérance, c'est le christianisme déserté; » et ces clameurs seront aussi vaines aujourd'hui qu'elles le furent alors.

J'ai nommé sir Roundell Palmer. Son attitude, dans le débat dont il s'agit, mérite d'être mise en saillie, ayant eu un singulier caractère d'honnêteté politique et presque de grandeur. Membre distingué du parti libéral, ami et admirateur de M. Gladstone, sir Roundell Palmer ne pouvait prendre parti contre le bill en discussion, sans se séparer des siens par un douloureux effort et sans faire violence à son cœur. Il n'a point hésité, pourtant. Ce que sa conscience lui commandait de dire, il l'a dit. Il l'a dit,

en termes pleins de respect pour le parti dont il abandonnait un moment le drapeau, et pour le chef illustre que ce parti est fier de voir à sa tête, mais avec la fermeté qui convient à une conscience droite et à un esprit supérieur.

Toutefois, sa manière de combattre la mesure proposée par M. Gladstone a bien peu ressemblé à celle de M. Disraéli. Non content de repousser comme je l'ai indiqué plus haut la théorie des religions d'État, sir Roundell Palmer admet que l'Église d'Irlande doit être *disestablished*, doit cesser d'être un établissement spécial reconnu par l'État. Que l'Église protestante d'Irlande n'ait plus de privilèges particuliers, plus de cours ecclésiastiques confondant leur juridiction avec les lois du royaume, plus d'évêques ayant droit, comme tels, de figurer parmi les pairs, sir Roundell Palmer est loin d'y trouver à redire. Il convient que la situation privilégiée faite à un clergé protestant au milieu d'une nation essentiellement catholique est une offense à cette nation, la blesse dans ses sentiments, l'irrite, l'humilie, l'incline à la révolte. Mais ce qu'il refuse d'admettre, c'est que le *disendowment* soit une conséquence naturelle du *disestablishment*, ou, en bon français, que l'Église d'Irlande doit perdre sa dotation en perdant ses privilèges d'Église d'État. L'appropriation par l'État des biens ecclésiastiques, voilà ce qui le choque.

Et pourquoi ? D'abord, parce qu'il n'y a pas d'exemple, selon lui, qu'on ait jamais dépouillé sur une aussi vaste échelle une institution jugée cependant bonne à conserver. A l'époque de la Réformation, fait-il observer, les monastères furent dépouillés, c'est vrai ; mais il s'agissait ici d'établissements à l'existence desquels l'État croyait nécessaire de mettre fin. N'est-il pas étrange qu'un homme tel que sir Roundell Palmer ait si complètement oublié, en pareille circonstance, ce grand fait historique : le retour

des biens du clergé français à la nation française, lors de la révolution de 89? Personne alors ne parla, que je sache, de mettre fin à l'existence du clergé; mais on fut d'avis que ceux qui avaient donné leurs biens au clergé, en tant que corps, ayant eu en vue d'épargner à la nation les frais du culte, — et une donation étant toujours censée faite aux personnes à qui elle profite, c'était à la nation, et non au clergé, que les biens en question avaient été donnés, — d'où le droit reconnu à la nation de les reprendre, sauf à salarier de la façon qu'elle estimerait la plus conforme au bien public, les individus ou les corps chargés du service religieux. Je sais bien que Burke osa nommer cela un *vol*, ajoutant qu'à ceux qui cherchaient à justifier un acte semblable, il y avait à répondre, non par la logique, mais par le bourreau. Ah! il y a longtemps déjà qu'à cette insolence et à cette calomnie la conscience humaine a répondu : « Que penserons-nous des prêtres chrétiens, si leur religion consiste à faire argent de leur Dieu, né dans une étable, et à vendre le ciel pour acheter la terre? »

XX.

DÉMONSTRATIONS CONSERVATISTES.

3 avril.

Il fallait s'y attendre : les conservatistes remuent ciel et terre pour exciter la population contre M. Gladstone et son bill. Mercredi dernier, il y a eu trois démonstrations conservatistes : l'une à Worcester, l'autre à Salford, la troisième à Portsmouth. Trois démonstrations conservatistes le même jour, c'est beaucoup. Le mal est que la

population s'obstine méchamment à ne pas être *agitée*.

En tout cas, ce ne sera pas faute de déclamations violentes, de personnalités implacables et d'invectives, de la part de MM. les dévots.

A Worcester, M. Dowdeswel, le candidat conservatiste de l'endroit, aux dernières élections, a repris, pour l'appliquer à M. Gladstone et à ceux qui le suivent, le fameux cri que Daniel O'Connell poussa en 1835 contre *cette vile, brutale et sanguinaire engeance des whigs*. Dans la même réunion, sir John Pakingston, qui a été ministre et se désole de ne plus l'être, a, d'un ton péremptoire, accusé les ministres actuels d'avoir manqué, en ce qui touchait l'Irlande : 1° de fermeté; 2° de justice; 3° de libéralité : de fermeté, en accordant aux fenians le bénéfice d'une amnistie que, suivant ce doux personnage, ils ne méritaient point; de justice, en mettant l'Église protestante au pillage — ni plus ni moins; — de libéralité... *en ne montrant d'autre libéralité que celle qui consiste à être généreux avec l'argent d'autrui*. De l'équité de ces reproches, sir John Pakingston, cela va sans dire, n'a pas daigné fournir la moindre preuve. Crier au voleur, cela lui suffit.

A plus forte raison cela suffit-il aux dignitaires et membres du clergé protestant en Irlande. L'archevêque Treuch, par exemple, a rondement comparé M. Gladstone à un de ces affreux *garrotteurs qui vous ferment la bouche d'une main et vous dépouillent de l'autre*. Au meeting de Clonwel, le docteur Foley, recteur de Templetuskey, s'est écrié : *Plutôt que de laisser nos églises tomber dans les mains de Gladstone, nous y mettrons le feu avec mille torches*.

Vaines menaces! Quoi qu'en dise le docteur Foley, le protestantisme irlandais n'aura pas son Moscou. Et même tout annonce que, de l'autre côté du canal Saint-George, la réforme ne s'arrêtera pas à l'abolition de l'Église éta-

blie, l'orangisme irlandais étant entré, chose curieuse, dans une voie où nul, il y a quelques années, ne se serait attendu à le rencontrer.

Jusqu'ici, dans le nord de l'Irlande, habité, comme vous le savez, par des protestants de race anglaise ou écossaise, le clergyman et le landlord, agissant de concert, avaient merveilleusement réussi à entretenir un sentiment qui tendait à rendre impossible l'union du Nord et du Sud, l'alliance de la province d'Ulster et de Munster, la réconciliation de Belfast et de Cork.

Le sud de l'Irlande avait été représenté aux paysans d'Ulster comme une terre maudite, comme le séjour préféré des pires papistes, comme le royaume de Satan. On n'avait pas manqué d'exciter leur fanatisme, en signalant à leur indignation pieuse le peu de cas que les catholiques faisaient de la Bible, le livre divin. On s'était étudié avec succès à nourrir dans l'âme de ceux dont les ancêtres vainquirent à Derry et à la Boyne une sorte de mépris farouche pour les descendants de ceux qui y furent vaincus. On avait fait peur au protestantisme septentrional des excès auxquels, assurait-on, le catholicisme méridional se porterait, si jamais on lui laissait avoir le dessus. Bref, clergymen d'Ulster et landlords d'Ulster avaient semé la discorde pour recueillir la domination.

Heureusement, les tenanciers d'Ulster n'avaient jamais entièrement divorcé avec l'esprit de leur *credo*, né du libre examen. Ils auraient été libéraux, si la haine du catholicisme, habilement exploitée par leurs maîtres spirituels et temporels, ne les avait jetés entre les bras du parti tory. Le moment devait donc venir où, le bandeau de l'intolérance se détachant de leurs yeux par le seul effet du progrès de la civilisation, ils seraient rendus à leurs tendances libérales. Or, si ce moment n'est pas encore venu, on peut juger, à des indices certains, qu'il n'est

gnère éloigné. Déjà, aux dernières élections de Belfast, n'a-t-on pas vu les orangistes voter pour le candidat de M. Gladstone et les partisans libéraux de M. MacClure donner leur second vote à M. Johnston de Ballykilbey — à M. Johnston de Ballykilbey, jugé, condamné, emprisonné, sous le ministère même de M. Disraéli, pour avoir audacieusement violé le *Party processions Act* en organisant, au profit du protestantisme, des processions séditieuses? Qu'un homme tel que M. Johnston de Ballykilbey soit devenu, aux élections, le favori du parti libéral, c'est là un fait qui marque d'un cachet particulier l'histoire de l'Irlande contemporaine.

Et s'il arrive que l'orangisme, en Irlande, perde ce qu'il avait eu jusqu'ici d'intraitable, qu'en résultera-t-il? Ce qui en résultera? C'est que, la question sociale cessant d'être obscurcie par les préoccupations et les animosités religieuses, la voix des paysans d'Ulster se joindra énergiquement à celle des paysans de Leinster, de Munster et de Connaught pour réclamer le « droit du tenancier à la terre » !

Il est bien vrai que les premiers jouissent aujourd'hui d'une partie de ce droit, sous le nom de *Tenant Right;* mais ils demanderont davantage, lorsque les Irlandais, enfin unis, seront en état d'insister avec autorité sur la réalisation du programme que ces trois mots résument : l'Irlande aux Irlandais!

Cette conséquence, le landlordisme n'est pas sans la prévoir; et c'est ce qui explique l'appui qu'il prête au clergé anglican contre la politique de justice et de réparation inaugurée par M. Gladstone. La religion, comme c'est trop souvent le cas, n'est ici qu'un voile jeté sur l'égoïsme d'intérêts purement mondains. Mais ce voile est si transparent, qu'il laisse apercevoir à chacun ce qu'on voudrait cacher à tous.

Aussi les conservatistes n'ont-ils rien à espérer des

clameurs dont ils se passent le luxe. La question de l'abolition de l'Église établie d'Irlande est décidée, bien décidée. Comme je vous le disais dans ma dernière lettre, la Chambre des lords n'osera pas se heurter, en cette circonstance, à l'opinion publique. Si elle l'osait, son sort serait celui du pot de terre contre le pot de fer. Dans le meeting de Worcester, dont je vous parlais en commençant, M. Adderley, ex-ministre conservatiste, n'a pas fait mystère de la nécessité où les lords étaient, selon lui, de voter le bill.

Il ne reste donc plus aux faux dévots et aux fanatiques d'autre satisfaction possible que celle d'injurier M. Gladstone. Et je leur dois cette justice qu'ils ne s'en font pas faute. Les uns le dénoncent comme une abomination papiste et disent avec le docteur Foley qu'il porte probablement dans sa poche l'absolution de ses péchés de protestant, dûment signée par le pape. Les autres, tels que le docteur Grégo, évêque de Cork, l'envoient au diable, lui et son bill. Oui, *au diable!* Je cite textuellement. Entre nous, je plaindrais M. Gladstone d'aller en paradis, s'il devait s'y trouver en compagnie de certains personnages qui, si charitablement, lui assignent pour demeure l'enfer.

XXI.

SIR ROUNDELL PALMER ET L'ÉGLISE PROTESTANTE D'IRLANDE.

4 avril.

Qu'un homme aussi distingué que sir Roundell Palmer ait plaidé le maintien de l'Église protestante d'Irlande comme établissement spécial *doté* par l'État, tout en dé-

clarant qu'il en faisait bon marché comme établissement *reconnu* par l'État, il y a lieu de s'en étonner; mais combien l'étonnement augmente, quand on voit quels arguments l'orateur a présentés à l'appui de sa thèse.

N'était le respect que sir Roundell Palmer m'inspire, sans parler de la gravité que me commande le caractère même de la question débattue, je serais tenté de dire que toute la harangue de l'éminent orateur se pourrait résumer ainsi : « Ne touchez pas à la caisse! »

A la caisse de qui?

Le 3 mars, sir Stafford Northcote, dans je ne sais plus quel banquet, avait défini le bill proposé par M. Gladstone : un plan gigantesque de spoliation. Il est vrai que cela venait entre la poire et le fromage. Sir Roundell Palmer, qui, je suppose, était à jeun quand il haranguait la Chambre des communes, s'est servi d'expressions moins fortes; mais, lui aussi, il se préoccupe évidemment des dangers que le bill fait courir au principe de la propriété. Les revenus dont jouit l'Église protestante d'Irlande lui appartiennent, et ne sont point propriété nationale. La raison en est que donner et retenir ne vaut. L'État ayant donné à l'Église d'Irlande ce qui compose aujourd'hui la dotation de cette Église, c'est une affaire faite; il n'y a plus à y revenir. Ainsi raisonne sir Roundell Palmer.

Mais il ne prend pas garde qu'ici le but de la dotation en détermine la nature et en limite l'étendue. L'État ayant autrefois doté l'Église protestante d'Irlande comme moyen de payer certains services publics, il est absurde de prétendre que, par ce seul fait, il s'est interdit à jamais le droit d'adopter un autre mode de rémunération, et cela même dans le cas où l'insuffisance de ces services deviendrait manifeste, même dans le cas où le mode de rémunération originairement préféré arriverait à être jugé détestable.

Ce n'est pas tout. Ces terres, ces richesses, dont il plut, il y a trois cents ans, au protestantisme de disposer en faveur du protestantisme, dont il plut à des hommes d'État anglais de disposer en faveur des pasteurs anglais, est-ce qu'elles ne furent pas violemment enlevées à l'Église catholique d'Irlande? Quoi ! c'est faire œuvre de spoliation que de revenir sur une œuvre de spoliation! quoi! c'est attenter au principe de la propriété, que de restituer ce qu'on n'avait pas le droit de prendre!

« Il y a eu prescription? » Un instant! la prescription court contre qui s'abstient de réclamer. Or qu'a été, depuis trois cents ans, l'histoire de l'Irlande catholique, sinon l'histoire d'une longue, incessante et lamentable protestation contre les rapines commises jadis par l'Angleterre conquérante et le protestantisme vainqueur?

« Que ne reprenez-vous alors, objecte sir Roundell Palmer, les biens que les ancêtres de lord Russell reçurent de la sauvage munificence de nos rois? Car enfin, ces biens-là aussi provenaient du fait de confiscation. » La réponse est bien simple : « Où sont ceux qui les réclament? » C'est pour le coup qu'il y aurait lieu de faire valoir l'argument de la prescription.

Du reste, sir Roundell Palmer ne peut pas ignorer, lui, un des premiers *lawyers* de ce pays, qu'en Angleterre il n'y a pas de propriétaires du sol proprement dits; qu'il y a seulement des usufruitiers, et qu'au point de vue de la loi stricte la terre appartient à l'État.

Sur ce point, Blackstone est formel. Si donc l'État croyait qu'il y allât de l'intérêt de tous qu'on reprît à la famille de Bedford les biens qui lui furent autrefois donnés après avoir été enlevés à d'autres, rien ne s'y opposerait.

Tout ce qu'exigeraient, dans ce cas, les égards dus aux intérêts acquis, c'est qu'une équitable et ample indem-

nité fût accordée aux titulaires. En d'autres termes, il y aurait lieu d'appliquer à la famille de Bedford le système de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Et c'est précisément ce système que le bill Gladstone applique à l'Église protestante d'Irlande, puisqu'il pourvoit avec le soin le plus scrupuleux à l'observation de la doctrine des *intérêts acquis*, au profit des bénéficiaires actuels.

Au fond, la vraie question est celle-ci : Y a-t-il utilité publique à ce que l'Église établie d'Irlande soit abolie comme institution religieuse reconnue et dotée par l'État?

Eh bien, à cet égard nul doute possible. Sir Henry Bulwer a frappé juste, lorsque, comparant l'Église établie d'Angleterre avec celle d'Irlande, il a fait remarquer qu'il faudrait une armée pour détruire la première, et qu'il en faut une pour maintenir la seconde. Il s'agit de décider, a dit avec raison M. Lowe, si le plus grand nombre est fait pour le plus petit.

Le moyen qu'un peuple soit content, lorsqu'à sa barbe on tranche cette question par l'affirmative! Aussi est-il certain que l'existence de l'Église établie d'Irlande est au nombre de ces causes profondes de désaffection et d'irritation qui ont rendu jusqu'à présent le gouvernement de l'Irlande par l'Angleterre si difficile, et pourraient bien finir, si l'on n'y songe, par le rendre impossible. Le *Daily Telegraph* rappelait dernièrement cet exorde d'un sermon de Swift : « Cher Roger, l'Écriture, » etc. Que de pasteurs protestants, en Irlande, ont à gouverner spirituellement des paroisses qui ne sont pas beaucoup plus nombreuses, et touchent de bons revenus pour dire, de temps en temps, du haut de la chaire : « Cher Roger, l'Écriture, » etc.

Sir Roundell Palmer a si bien senti lui-même ce qu'il y avait de scandaleux à rétribuer grassement des bergers sans troupeau, qu'il n'a demandé le maintien de la do-

tation que pour les paroisses où il y aurait au moins deux cents protestants. Dans sa théorie du droit de propriété corporatif, l'inconséquence est flagrante. Si les revenus de l'Église protestante d'Irlande appartiennent à cette Église d'une manière absolue, indépendamment des services qu'elle peut rendre, ou ne pas rendre, et si l'État n'a rien à y voir, pourquoi fixer à deux cents le nombre des paroissiens protestants qui donne droit au maintien de la dotation? Est-ce que le principe de propriété est affaire de chiffre?

J'ai concentré l'attention de vos lecteurs sur le discours de sir Roundell Palmer, parce qu'en effet ce discours a été, si je puis m'exprimer ainsi, l'événement du débat. Ni M. Gladstone, ni sir Henry Bulwer, ni M. Lowe, ni même M. Bright, quoiqu'il ait été plus éloquent que jamais, n'ont produit l'impression qui résultait naturellement de l'attitude de sir Roundell Palmer, rapprochée du caractère bien connu de ses opinions et de ses relations politiques.

M. Gladstone a déployé son talent ordinaire. Sir Henry Bulwer a mis en relief, dans un langage tour à tour vif et grave, l'impossibilité de gouverner l'Irlande en continuant de faire violence à ses instincts de justice.

M. Lowe a été terrible, lorsqu'il a reproché à l'Église protestante d'Irlande de n'avoir pas pris parti pour le peuple irlandais contre le gouvernement d'Angleterre, à l'occasion de l'affreux régime des lois pénales, et d'avoir de la sorte manqué l'occasion de gagner le cœur des catholiques. M. Bright a été admirable, lorsqu'il a repoussé avec horreur l'idée de lier le sort d'une Église chrétienne à la conservation d'un régime né de la violence, de la conquête et de la rapine. Mais que dire contre ce régime qui n'eût été déjà dit?

Quant aux adversaires du bill, ils ont assez prouvé combien leur cause est mauvaise, par la façon dont ils

l'ont plaidée. Croiriez-vous, par exemple, que M. Disraéli a été réduit à se creuser le cerveau pour en venir à montrer comme quoi il était possible de créer un « étalon de tolérance » ! Étalon de mesure, étalon de tolérance, M. Disraéli ne voit pas plus de difficulté à fixer l'un que l'autre! Et M. Walpole donc ! Vous figurez-vous M. Walpole rappelant, d'un ton tout à fait pathétique, que l'Évangile avait été prêché aux « pauvres » par les évangélistes, et oubliant que c'est précisément aux « pauvres », presque tous catholiques en Irlande, que l'Évangile ne saurait être prêché, en Irlande, par des pasteurs protestants? Seul parmi les conservatistes, M. Gathorne Hardy a trouvé quelques accents qui témoignaient d'un effroi sincère et d'une conviction vraie. Encore a-t-il laissé deviner dans son éloquence, où la fièvre simulait la force, « les restes d'une ardeur qui tombe ».

C'en est donc fait heureusement pour l'Irlande, heureusement pour l'Angleterre, et je n'hésite pas à ajouter heureusement pour l'Église protestante irlandaise. A quoi lui avait jusqu'à ce jour servi le privilège? à quoi lui avait servi le monopole religieux? Combien de prosélytes avait-elle réussi à faire, elle qui n'avait été si richement dotée qu'en vue des conquêtes morales qu'on attendait de son zèle et de ses lumières? Son impuissance s'explique de reste. L'injustice était un boulet qu'elle avait au pied, boulet d'or, mais qui n'en était pas pour cela moins pesant! La voilà libre.

XXII.

HISTOIRE DE L'ORANGISME.

7 avril.

Hier, dans la Chambre des communes, M. Fowler a cru embarrasser terriblement le ministère en demandant au secrétaire d'État pour l'Irlande, s'il était vrai qu'à Dublin, le jour de Saint-Patrick, la foule se fût livrée à de tumultueuses démonstrations d'hostilité envers l'Angleterre et se fût emportée jusqu'à siffler le *God save the queen*.

De la réponse de M. Chicester Fortescue, il résulte qu'en effet l'hymne national des Anglais a été, dans l'occasion dont il s'agit, accueilli par des sifflets, et qu'un certain nombre d'Irlandais appartenant à la classe la moins fashionable, se sont passé la fantaisie de danser certaines danses dont la signification n'est pas bien claire.

Le fait n'a rien de nouveau. Ce n'est certes pas la première fois que les Irlandais dansent en plein air, et, comme M. Chicester Fortescue l'a dit, siffler le *God save the queen* est une vieille habitude des meurt-de-faim et des déguenillés, en Irlande. L'incident ne méritait donc pas les honneurs d'une interpellation solennelle. Mais, précisément à cause de cela, cette interpellation vaut qu'on la signale, parce qu'elle caractérise à merveille la tactique actuelle des conservatistes, dont tous les efforts tendent aujourd'hui à faire croire que la désaffection de l'Irlande est une maladie chronique, absolument incurable; que tout ce qu'on tentera pour y porter remède sera en pure perte; que les concessions, sans diminuer l'intensité du mécontentement populaire, serviront à lui donner de l'audace, et que, par conséquent, M. Gladstone a commis

une lourde, une dangereuse bévue, en s'imaginant qu'il suffisait d'abolir l'Église établie d'Irlande pour gagner à l'Angleterre le cœur des Irlandais.

Cela serait vrai, si l'acte généreux et courageux qui vient d'être accompli marquait la limite extrême où doivent s'arrêter les réformes. Je vous l'ai dit : la grosse question en Irlande est celle du droit du cultivateur à la terre, moyennant une redevance payée au landlord. Tant que cette question ne sera pas résolue, et il est difficile qu'elle le soit de manière à satisfaire également paysans et landlords, pas d'espoir que l'agitation cesse. Mais ce qui est difficile est-il impossible? Et pourquoi se hâter d'affirmer que l'Angleterre ne se prêtera jamais au sacrifice exigé, même lorsqu'elle sera bien convaincue que sa réconciliation avec l'Irlande est à ce prix?

Une autre considération dont les conservatistes se font une arme contre le ministère libéral de M. Gladstone, c'est l'irritation profonde que, suivant eux, l'abolition de l'Église protestante d'Irlande a causée aux « orangemen ». « Sur qui, s'écrient-ils avec emportement, la domination de l'Angleterre, en Irlande, s'était-elle appuyée jusqu'à ce jour? N'était-ce pas sur les zélés protestants du nord, sur la province d'Ulster, sur les hommes de Belfast, sur tous ceux qui, par delà le canal Saint-George, ont horreur et peur du papisme? Et voilà justement ceux que l'Angleterre, égarée par la politique de M. Gladstone, a la folie de s'aliéner! Pour plaire à ses ennemis les plus implacables, elle s'expose à perdre ses meilleurs amis!

Pour juger de la valeur de ce reproche, il faut connaître l'histoire de l'orangisme.

Il y a aujourd'hui cent quatre-vingts ans qu'ont eu lieu les évènements qui donnèrent naissance au plus violent des partis. On sait que la cause qui, à la Boyne, succomba dans la personne de Jacques II fut celle du catholicisme, et que ce fut le protestantisme qui triompha, en cette

journée mémorable, dans la personne de Guillaume d'Orange. Or quel était alors en Irlande l'état des choses? A la suite des luttes sanglantes qui, dans le siècle précédent, avaient mis aux prises les troupes d'Élisabeth et les clans du Nord, la province presque tout entière d'Ulster avait été dépeuplée et confisquée au profit d'hommes professant la religion réformée. Ceux-là redoutaient naturellement l'empire du catholicisme irlandais, par lequel ils se croyaient menacés dans leurs propriétés, leurs croyances, et même leurs vies. Ils saluèrent donc d'un enthousiaste cri de joie la victoire. L'orangisme date de là.

Toutefois, même sous le règne de Guillaume, les mesures oppressives adoptées par le gouvernement anglais contre l'Irlande en général et le commerce irlandais en particulier, eurent pour effet de rendre la domination anglaise odieuse, non seulement à la vieille race irlandaise, mais encore à l'élément protestant du Nord. Ce fut bien pis sous les règnes qui suivirent. La rapacité des marchands anglais fit à l'Irlande une situation intolérable. Le système prohibitif, dans ce qu'il a de plus étouffant, pesa sur son commerce. Il lui fut interdit d'exporter en Angleterre les produits de ses manufactures; il lui fut défendu d'entrer en communication directe, soit avec les pays étrangers, soit avec les colonies anglaises; rien ne fut négligé de ce qui tendait à assurer aux marchands et aux manufacturiers anglais un monopole écrasant; l'Irlande fut appauvrie outre mesure, pour que l'Angleterre pût s'enrichir!

L'oppression était au comble, lorsque la grande révolution américaine vint fournir au désespoir des Irlandais l'occasion qu'ils attendaient. On parlait d'une invasion française : sous prétexte de la repousser, les « volontaires de 82 » s'organisèrent. A ceux d'entre eux qui s'étaient levés les premiers, le gouvernement avait dû distribuer des armes, et leur nombre, dès 1776, atteignait le chiffre de 42000. Ils se constituèrent en force indépendante,

choisirent leurs officiers, et bientôt se jugèrent assez puissants pour demander d'une voix impérieuse qu'on accordât à l'Irlande son indépendance législative et judiciaire. L'assemblée tenue dans ce but à Dungannon le 15 février 1782 annonçait une résolution inébranlable. Vainement les nobles efforts de Grattau et de Flood pour faire triompher cette résolution rencontrèrent-ils d'abord, dans la Chambre des communes, une résistance obstinée: le mois d'avril 1782 ne s'était pas écoulé, que l'Angleterre se voyait forcée de céder, sur la question de l'indépendance législative et judiciaire de l'Irlande.

Mais les volontaires voulaient davantage; ils voulaient, pour leur pays, la liberté du commerce. Malheureusement, l'égoïsme des marchands anglais semblait opposer à la réalisation d'un vœu aussi légitime un obstacle insurmontable : il déjoua, sur ce point, la bonne volonté de Pitt et paralysa la politique conciliante de ce célèbre homme d'État. L'Irlande, malgré quelques concessions partielles arrachées de temps en temps avec peine et acceptées sans reconnaissance, devenait de plus en plus misérable, de plus en plus mécontente. Elle était, d'ailleurs, aussi complètement asservie que jamais au pouvoir de l'Angleterre, le parlement irlandais n'ayant eu rien de plus pressé, après avoir obtenu son indépendance, que de la vendre, et le gouvernement anglais dominant le pays par la corruption d'une manière aussi effective qu'il l'avait précédemment dominé par la force. L'exemple donné par les volontaires en 1782 fut imité en 1791 par les « Irlandais unis ». Réforme de la législation, conformément aux principes de la liberté civile, politique et religieuse, voilà ce que réclamaient les « Irlandais unis ». Et il est à remarquer que ce furent les protestants de Belfast qui prirent l'initiative de ce mouvement révolutionnaire. Qui jamais se serait douté qu'il conduirait à l'organisation et aux fureurs de l'orangisme?

J'ai dit ce qui donna naissance au mouvement des « Irlandais unis » et quel but ils se proposaient, — noble but qu'ils poursuivirent noblement. Une réforme qui reposait sur les larges bases de l'égalité religieuse fut soumise par lord Ponsonby à la législature et longuement discutée. Mais le mouvement ne tarda pas à dépasser le programme primitif. La révolution française avait éclaté sur le monde ; la contagion de ses principes, gagnant de proche en proche, avait atteint l'Irlande. Parmi les chefs de l'association des « Irlandais unis » plusieurs entrèrent en communication intime avec les jacobins français, et ne visèrent pas à moins que l'indépendance absolue d'une Irlande républicaine. Aux yeux des Anglais, c'était trahison : ils se préparèrent à combattre le mouvement avec violence, résolurent de l'étouffer.

Pendant ce temps, comme pour combler la mesure des maux réservés à l'Irlande, il se forma dans son sein des associations armées, des associations de paysans qui prirent le nom de *defenders* et de *peep-of-day boys* (défenseurs et enfants du point du jour). Ces associations, composées d'hommes aussi ignorants que passionnés, commirent de grands désordres et fournirent aux forces disciplinées dont disposaient les Anglais tous les prétextes dont une armée régulière peut avoir besoin pour se montrer impitoyable. Une lutte affreuse s'engagea.

Ce qui manquait aux Irlandais, ce n'était assurément pas le courage : ils le prouvèrent assez dans mainte sanglante rencontre ; c'était l'union. Loin de partager le sentiment républicain qui animait plusieurs chefs de l'association des « Irlandais unis », la masse des paysans avait pour la république une aversion que les prêtres, fidèles au mot d'ordre venu de Rome, eurent soin d'entretenir et d'accroître.

D'un autre côté, le gouvernement anglais ne négligea rien pour envenimer des divisions qui lui répondaient du

succès. Plus encore que la politique, la religion lui offrait un moyen d'armer les Irlandais les uns contre les autres. Il se mit donc à sonner le tocsin des conflagrations religieuses. Il fit pousser par ses émissaires dans tous les centres protestants le fameux cri : *No Popery* (pas de papisme)! Ceux de la religion réformée furent avertis que les mots « prépondérance du catholicisme » signifiaient oppression, confiscations, emprisonnements, bannissement, condamnations à mort. Chaque ministre protestant se fit l'apôtre d'une croisade furieuse. Du haut de chaque chaire protestante, la haine d'Église à Église fut prêchée. A chaque protestant on adressa l'invitation de pourvoir à sa sûreté par une alliance étroite, indissoluble avec les hommes de sa croyance. Et voilà ce qui conduisit à l'organisation de l'orangisme. Dans le Nord, ses loges furent établies presque partout avec leurs chefs, leurs officiers, leurs processions, leurs bannières. Elles constituèrent comme autant de compagnies quasi-militaires dont l'objet fut de placer hors d'atteinte l'union de l'Irlande et de l'Angleterre, de maintenir et de perpétuer l'ascendant du protestantisme, et de combattre, de décourager par tous les moyens possibles l'affranchissement politique des catholiques romains.

Une fois organisée, cette formidable association, vous le pensez bien, ne resta point oisive. Dès 1795, les *orangemen* et les *defenders* en vinrent aux mains. La haine qui les divisait s'en accrut. Éviction brutale des tenanciers, renvoi systématique des domestiques, les *orangemen* ne reculèrent devant aucune forme de persécution pour chasser du comté d'Armagh jusqu'au dernier des catholiques; et à ces provocations les *defenders* répondirent par des meurtres.

De semblables désordres appelaient des mesures de répression; mais la répression fut si partiale, si sauvage, qu'elle n'aboutit qu'à semer la guerre civile. Les catho-

liques, exaspérés, ne connurent plus de frein, et, de leur côté, les protestants se soulevèrent, pour être plus libres d'exterminer leurs ennemis.

Comment rappeler sans frémir les horreurs auxquelles la rébellion protestante de 1798 ouvrit carrière? Les rebelles, de concert avec les troupes indigènes, qui, au lieu de les arrêter, les appuyèrent, inondèrent l'Irlande de sang. Les paysans, armés pour leur propre défense, furent traqués comme des bêtes fauves. On incendia leurs maisons; on viola leurs femmes et leurs filles. On fouetta, on tortura, on mutila, on fusilla, on pendit tous ceux d'entre les infortunés *croppies* sur qui l'on put mettre la main.

Les excès de la révolution française n'eurent rien d'égal à ces fureurs, servies par une soldatesque affamée de rapine et ivre de sang. Sir Ralph Abercromby déclara dans un ordre du jour, que « la licence de l'armée était de nature à la rendre redoutable partout, excepté devant l'ennemi ». Il essaya d'y couper court, mais en vain, et, de dégoût, il déposa le commandement. Il faut reconnaître que la modération et l'humanité des régiments anglais contrastèrent avec la férocité des troupes indigènes, infectées qu'elles étaient de l'esprit orangiste. La rébellion cessa enfin, mais après avoir couvert l'Irlande de ruines et y avoir jeté la semence de farouches et implacables inimitiés.

Et ne croyez pas qu'il soit nécessaire de remonter si haut pour voir l'orangisme à l'œuvre. Il y a trente ans à peine que le comte de Gesford, lord lieutenant du comté d'Armagh à cette époque, convoquait les magistrats sous ses ordres, et s'exprimait devant eux dans les termes suivants : « L'Irlande est aujourd'hui le théâtre d'une persécution sans exemple. Ni l'âge ni l'innocence reconnue ne servent de bouclier contre cette persécution abominable. Le crime de ses victimes est de professer la

religion catholique, rien de plus. Des bandits se sont constitués juges de ce genre de forfait, et l'arrêt prononcé par eux est aussi concis que terrible : confiscation et bannissement. Il serait inutile et par trop douloureux d'entrer dans le détail des horreurs qui accompagnent une proscription à laquelle on ne trouvera rien de semblable, soit dans l'histoire moderne, soit dans l'histoire ancienne; car où vit-on jamais plus de la moitié des habitants d'une contrée populeuse dépouillés, d'un seul coup, des fruits de leur travail, chassés de leurs demeures au cœur d'un hiver rigoureux, et réduits à errer au hasard, eux et leurs familles, en quête d'un asile?... Voilà pourtant ce qui se passe sous nos yeux, et tant de cruauté reste impunie. »

Je pourrais ajouter bien d'autres traits à ce lugubre tableau. Mais ce que j'ai dit suffit pour amener le lecteur à comprendre que l'Angleterre n'a pas eu, en Irlande, de plus dangereux, de plus réels ennemis que ces *orangemen* dont les conservatistes, en ce moment, vantent si fort les services et affectent de redouter la désaffection, conséquence inévitable, assurent-ils, de l'abolition de l'Église établie d'Irlande. Les *orangemen*, juste ciel! Mais ce sont eux qui, par leur barbare intolérance, leur fanatisme, leurs excès, ont créé à l'Angleterre, en ce qui concerne l'Irlande, la plupart des embarras contre lesquels elle a eu à se débattre; ce sont eux qui ont élevé entre les deux pays cette barrière morale qu'il sera si difficile, même à M. Gladstone, même à M. Bright d'abaisser; ce sont eux qui ont donné au fénianisme sa raison d'être. Heureuse l'Angleterre quand elle n'aura plus, en Irlande, de tels *amis!*

XXIII.

PROPOSITION FAITE PAR LORD RUSSELL DE CONFÉRER A LA COURONNE LE DROIT DE CRÉER DES PAIRS A VIE.

15 avril.

Je paye ma part de l'impôt sur le revenu, ma part dans la taxe des pauvres, ma part de toutes les taxes dont il est juste qu'en Angleterre le fardeau se distribue entre tous ceux, indigènes ou étrangers, qui jouissent de la protection des lois anglaises. C'est donc avec une attention qui n'était pas tout à fait désintéressée que j'ai étudié le budget récemment présenté à la Chambre des communes par le chancelier de l'Échiquier, M. Lowe. Lorsque le moment sera venu de le discuter, je vous dirai mon impression. En attendant, laissez-moi vous entretenir d'un sujet dont l'importance est égale, quoique différente.

Vendredi dernier, lord Russell, dans la Chambre des lords, a proposé de conférer à la couronne le droit de créer un certain nombre de pairs à vie, qui seraient admis à prendre part aux délibérations et au vote.

Aux termes de la proposition, la couronne ne pourrait pas créer plus de 28 de ces pairs à vie dans le cours d'un règne, et pas plus de 4 dans le cours d'une année.

Ce qui me frappe tout d'abord, c'est ce qu'une motion semblable a de peu flatteur pour la Chambre des lords, dont elle implique si manifestement l'insuffisance.

Pourquoi, en effet, cette intrusion de l'élément viager dans un corps dont l'essence est d'être héréditaire? A cette question, le discours de lord Russell ne fournit aucune réponse vraiment satisfaisante.

S'agit-il d'assurer au mérite plébéien, au mérite pauvre, la plus haute des récompenses qu'il puisse ambitionner ?

Il est très vrai que, parmi les hommes qui, en Angleterre, rendent à l'État d'éminents services, il s'en trouve quelquefois qui seraient dans l'impossibilité d'accepter une pairie héréditaire, faute d'une fortune qui les mette à même, comme on s'exprime ici, de soutenir leur dignité et de *fonder une famille*. Mais, de ceux-là, le nombre est nécessairement assez limité. Quatre grands hommes par an, c'est beaucoup ! A quoi bon insister ? Le but réel, le but que lord Russell a timidement montré sous le voile de ses précautions oratoires, c'est de *fortifier la Chambre des lords*.

Fortifier la Chambre des lords ? Serait-ce donc nécessaire ? Oui, sans doute.

On a beaucoup vanté la théorie de l'équilibre des trois pouvoirs, cette théorie qui, supposant entre deux pouvoirs une hostilité naturelle, en crée un troisième pour prévenir ou amortir les éclats de la lutte prévue entre les deux premiers. J'avoue n'avoir jamais bien compris que, pour se donner le plaisir de créer un pouvoir de médiation, l'on commence par créer une cause permanente de lutte. C'est inventer le mal, afin d'avoir à inventer le remède. Mais, quelle que soit la valeur attribuée à ce système, considéré abstractivement, il est certain qu'au point de vue de la pratique, il est aujourd'hui condamné par l'exemple du pays même qui en a fourni le modèle. Les sociétés ne sauraient vivre sans se mouvoir. Or le mouvement ne pouvant guère sortir de l'arrangement mécanique de trois forces occupées sans cesse à se contrebalancer, il en est résulté que, même en Angleterre, deux d'entre elles ont fini peu à peu par s'effacer au profit de la troisième. A l'heure qu'il est, la Chambre des communes exerce, dans la sphère des pouvoirs politiques, une prépon-

dérance absolue, irrésistible. En tant qu'organe de l'opinion publique, à laquelle, du reste, elle est soumise, c'est elle qui gouverne, elle seule. La royauté n'est plus qu'une statue destinée à remplir une niche qu'on juge utile de ne pas laisser vide. La pairie n'est plus qu'une ombre.

Non que l'aristocratie soit morte en Angleterre : loin de là. Mais ce qui la représente d'une manière active, ce n'est plus la Chambre des lords, c'est — chose curieuse! — la Chambre des communes, dont le caractère primitif est de la sorte entièrement altéré. Savez-vous comment elle était composée en 1866? — Je n'ai pas sous les yeux les chiffres relatifs à sa composition actuelle, mais il est bien connu que le bill de réforme ne l'a pas sensiblement modifiée. — Eh bien, en 1866, sur 658 membres, la Chambre des communes en contenait 458 appartenant tous soit à l'ordre de la noblesse, soit à la classe des gentilshommes de campagne. En d'autres termes, l'aristocratie figurait pour plus des trois cinquièmes dans la composition d'une chambre censée être celle des *commoners !*

A côté d'une assemblée arrivée à représenter ainsi, non seulement la force du nombre, non seulement la puissance de l'esprit, non seulement les intérêts de la richesse, mais encore le prestige des hautes positions sociales et l'importance artificielle du privilège, quelle place reste-t-il, je vous le demande, pour ce qu'on nomme la Chambre des lords? Je prends le *Times*, et j'y lis : « La Chambre des lords n'est que la parodie burlesque d'une assemblée parlementaire. Dans son atmosphère soporifique, l'esprit le mieux aiguisé s'émousse, l'éloquence la plus vive devient épaisse, ennuyeuse et lourde, et la dégénération d'une époque s'ajoute à celle de l'époque qui l'a précédée. » Je prends le *Daily News* et j'y lis : « La Chambre des lords n'est pas autre chose qu'un champ de bataille où les ombres des grands capitaines

continuent, dans une mêlée dérisoire, les combats qu'ils se livraient lorsqu'ils étaient en vie. »

Que la Chambre des lords renferme des hommes d'un mérite supérieur, cela n'est pas douteux; et j'ajoute que les affaires publiques y sont, de loin en loin, discutées avec éclat. Mais qu'importe? L'ascendant d'une assemblée se tire de la nature des intérêts que son existence protège, et non du mérite personnel de ses membres. Le moment approche où la Chambre des lords, en Angleterre, ne modérera rien, n'empêchera rien, ne fera rien.

Chacun sent cela. Aussi est-on à la recherche des moyens d'*utiliser la Chambre des lords*.

Et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'en préoccupe. Je me souviens, par exemple, qu'au mois de juin 1867, la question fut vivement agitée par la presse de ce pays, à l'occasion d'un article très remarquable du *Frazer's Magazine*, où M. François W. Newman, penseur original et hardi, proposa une reconstruction de la Chambre haute. Je dirai, dans ma prochaine lettre, en quoi ce plan consistait; et, d'un examen approfondi de la proposition de lord Russell, je tirerai la conclusion qu'elle me semble comporter.

XXIV.

IMPOSSIBILITÉ DE RÉGÉNÉRER LA CHAMBRE DES LORDS

18 avril.

A l'occasion de la réforme que lord Russell vient de proposer, je vous parlais, dans ma dernière lettre, d'un plan présenté en 1867 par M. Francis W. Newman. Voici en quoi ce plan consistait :

Frappé de l'insuffisance, j'allais dire, je crois, de l'inutilité de la Chambre des lords actuelle, M. Newman aurait voulu qu'on s'étudiât à la rajeunir, en faisant d'elle quelque chose de semblable au Sénat des États-Unis, et, entre autres moyens de l'*utiliser*, il proposait qu'on lui confiât la direction des affaires étrangères.

Pour l'élever au niveau de ses destinées nouvelles, il demandait :

1° Qu'on enlevât aux pairs du royaume le droit de voter par procuration;

2° Qu'on déchargeât de leurs fonctions ceux d'entre eux dont l'absence habituelle aurait été constatée;

3° Que l'on conférât à la couronne le pouvoir de créer des pairs à vie, avec assentiment de la Chambre des communes.

Comme je vous le disais avant-hier, ce projet, publié dans le *Fraser's Magazine*, donna lieu, dans la presse anglaise, à une vive discussion des mérites ou plutôt des démérites de la Chambre haute; et le *Times*, le *Daily News*, le *Spectator*, se prononcèrent sans hésiter : d'une part, pour l'abolition des votes par procuration; d'autre part, pour la création de pairies viagères.

Ces deux derniers points sont, en effet, les seuls sur lesquels il y ait chance qu'on s'accorde, dans un pays où, comme en Angleterre, l'opinion publique est la puissance dominante et veut rester la puissance dominante. Jamais elle ne laissera passer de la Chambre des communes à la Chambre des lords, c'est-à-dire des mains de ceux par qui elle est directement représentée aux mains de ceux qui se croient placés au-dessus de son contrôle, un pouvoir aussi considérable que celui de diriger les affaires étrangères.

Il est bien vrai que souvent, trop souvent, la Chambre des communes a, sous le vain prétexte des nécessités ou des convenances diplomatiques, abandonné aux ministres

l'exercice de ce pouvoir vital; mais, à supposer même que, sous ce rapport, aucun progrès ne pût être espéré, le public aimera toujours mieux voir le gouvernement des choses du dehors confié à un ministre responsable de ses actes et sujet à être cassé aux gages s'il fait fausse route, qu'à une assemblée héréditaire ne relevant que d'elle-même.

Quant à modeler cette assemblée sur le Sénat américain, on ne le pourrait qu'à la condition de la transformer d'une manière complète. Le Sénat américain est un corps électif, un corps responsable, un corps dont les membres sont nommés, non pour la vie, mais pour six ans; suffirait-il d'introduire quelques pairs à vie dans la Chambre des lords, demeurée héréditaire, pour lui donner le caractère qui distingue le Sénat des États-Unis d'Amérique? — Non.

Il ne serait que juste assurément de couper court aux votes par procuration, et d'aviser à ce que la salle destinée aux délibérations de la pairie ne fût pas si souvent vide. Mais, outre qu'il y aurait plus d'un inconvénient à mettre les premiers dignitaires du royaume au régime des écoliers en faute, on ne doit guère compter sur l'efficacité du remède, quand le mal dont on se plaint est dans la nature même des choses.

J'admire ceux qui s'écrient : « Et pourquoi donc la Chambre des lords ne trouverait-elle pas à employer son activité? Est-ce que les Communes, qui ont une si lourde besogne sur les bras, ne lui laissent rien à faire? Est-ce qu'elle n'a pas devant elle, pour peu que le cœur lui en dise, tout un monde de questions à aborder, questions qui, débattues, éclairées, résolues par elle, serviraient à affirmer avec éclat son importance, et marqueraient sa place dans la reconnaissance publique? Parbleu! l'ouvrage ne manque pas : politique indienne, tenure des terres en Irlande, administration de la métropole, loi des

pauvres; les sujets abondent, on n'a que l'embarras du choix. »

Fort bien! Seulement, quand on parle de la sorte, on oublie de quels personnages il est naturel que la Chambre des lords se compose. Parmi eux, — je l'ai déjà reconnu et je le répète, — il y a des hommes d'un mérite éminent, c'est incontestable; et, grâce à eux, certains débats ont été, ou élevés à une véritable hauteur, ou provoqués par un louable esprit d'initiative. Hier encore, lord Houghton, dans un noble et lumineux discours, n'appelait-il pas l'attention de tous sur la nécessité d'encourager l'émigration, de la régulariser, de la rendre possible, comme moyen d'obvier au fléau croissant du paupérisme?

Malheureusement, c'est ici le cas de dire que les exceptions confirment la règle. Prise dans son ensemble, la Chambre des lords ne peut guère être que ce qu'elle est : un assemblage d'hommes doués d'une intelligence ordinaire, et que rien ne sollicite à se charger d'un travail peu compatible avec les habitudes d'une vie de grand seigneur. Pourquoi se fatigueraient-ils à suivre une discussion aride, ou à étudier des problèmes ardus? Ils n'occupent pas un siège dont la conservation dépende de la manière dont ils se seront acquittés de leurs devoirs; ils n'ont pas derrière eux des électeurs toujours prêts à leur demander des comptes; ils se savent immuables : leur titre, s'il peut s'acquérir par nomination, n'en est pas moins, du jour qu'il est acquis de la sorte, héréditaire, et il ne faut pas s'étonner si les descendants de tel pair, qui était autorisé à dire : « Mon nom commence en moi, » croient avoir assez fait, eux, en se donnant la peine de naître!

Maintenant, pour *fortifier* une semblable institution, que propose lord Russell?

Dans l'état actuel des choses, la Chambre haute se compose de pairs, qui siègent :

1° Par droit de naissance, — ce sont les pairs héréditaires;

2° Par droit de nomination, — ce sont les pairs qui doivent leur titre, héréditaire aussi, au choix de la couronne;

3° En vertu de leur office, — ce sont les évêques;

4° Comme ayant été élus pour la vie — ce sont les pairs d'Irlande;

5° Comme ayant été délégués pour la durée d'un Parlement, — ce sont les pairs d'Écosse.

Il est à remarquer que jadis la couronne possédait, outre le droit de faire des pairs héréditaires, celui de faire des pairs à vie. Mais, en 1856, la reine ayant cru devoir conférer cette dernière dignité à sir James Parke avec le titre de lord Wensleydale, le comité des privilèges, dans la Chambre des lords, déclara qu'il ne pouvait, comme tel, ni prendre part aux délibérations, ni voter.

Eh bien, ce que lord Russell propose, c'est qu'on rende à la prérogative royale ce qu'elle a perdu, en limitant toutefois à quatre par an, pendant sept ans, le nombre des pairies viagères à instituer, et en confinant le choix de la couronne dans le cercle des hommes d'élite que fourniraient six catégories distinctes de citoyens, savoir : pairs irlandais et écossais; — membres de la Chambre des communes, y ayant siégé pendant dix ans; — officiers dans les armées de terre et de mer, — magistrats ayant occupé pendant dix ans, dans une des cours supérieures d'Angleterre, le poste de *puisne judge* (juge le plus jeune), ou ayant été appelés à présider, soit en Irlande, soit en Écosse, une cour de loi commune ou une cour d'équité; — savants, littérateurs, artistes, — fonctionnaires publics ayant servi cinq ans.

Que l'adjonction des personnages distingués qu'on aurait chance de tirer de ces diverses classes ne fût pas sans ajouter quelque lustre à la Chambre des lords, soit; mais

qu'elle en devînt beaucoup plus forte comme corps politique, je me permets d'en douter. Si c'est à changer le caractère général de la pairie que vise la réforme proposée, comment comprendre qu'un pareil résultat puisse être atteint par l'adjonction de quelques pairs à vie, dont le total ne formera jamais qu'un seizième de l'assemblée tout au plus. Et, d'un autre côté, impossible que ce nombre ne soit pas limité d'une manière fort stricte, parce qu'autrement il serait loisible aux ministres du jour de se faire, quand ils en auraient besoin, une majorité dans la Chambre des lords, auquel cas, adieu l'indépendance de la pairie.

La vérité est que le déclin de l'institution qu'on voudrait rajeunir est inévitable. Ce qui le rend tel, c'est le progrès de plus en plus accentué de la démocratie, c'est la prépondérance de plus en plus marquée de la Chambre des communes.

Le marquis de Salisbury ne s'y est pas trompé. De là son désir de voir la pairie revêtir, par l'élargissement de la place réservée dans son sein aux grandes notabilités commerciales, un caractère *plus représentatif*. Le marquis de Salisbury ne prend pas garde que la Chambre des lords représente aujourd'hui tout ce qu'il est dans la nature d'un corps de cette espèce de représenter, c'est-à-dire l'aristocratie de la naissance, l'aristocratie de la fortune, l'aristocratie des distinctions sociales transformées en patrimoine. Le jour où on lui enlèverait sa spécialité, on en ferait une méchante doublure de la Chambre des communes. Ce n'est pas la peine.

Mais, dira-t-on, la spécialité de son rôle a déjà disparu; ce qu'il était dans sa nature de représenter, la Chambre des communes le représente, du moins en partie. — C'est vrai. Et qu'y faire? Qu'on s'en prenne, si on l'ose, à l'inexorable logique de l'histoire! qu'on s'en prenne à cet invincible mouvement des esprits qui tend à rempla-

cer les supériorités de convention par les supériorités réelles, ce qui est fondé sur des combinaisons artificielles par ce qui est fondé sur la nature des choses : en un mot, le règne du privilège par celui du mérite.

XXV.

LES RÉVÉLATIONS DU GÉNÉRAL WEBB.

22 avril.

Qui vivra verra! La politique impériale a, j'en ai peur, beaucoup plus de secrets qu'on ne croit.

De quelle nature peuvent bien être ces secrets? Voici une révélation que je recommande aux curieux et aux faiseurs de commentaires.

L'autre jour, je dînais avec deux Américains, hommes très distingués et très au courant des choses de la politique contemporaine.

« Eh bien! me dit l'un d'eux, que pensez-vous de l'étrange déclaration du général Webb?

— J'avoue, répondis-je, que je n'en ai qu'une idée fort vague.

— Il est vrai, reprit-il, que la presse anglaise a gardé sur cette affaire un silence tout à fait inexplicable, le *Daily News* étant à ma connaissance le seul journal qui en ait parlé.

— C'est effectivement dans le *Daily News*, continuai-je, que j'ai pris le peu que j'en sais. Êtes-vous d'humeur à m'expliquer ce dont il s'agit?

— Volontiers. »

Et, là-dessus, mon interlocuteur me fit part de ce qui suit.

Lorsqu'en 1835, Napoléon-Louis Bonaparte, alors exilé, aujourd'hui empereur des Français, était en Amérique, il se lia d'étroite amitié avec le général J. Watson Webb. Cette amitié dure encore. Or, en 1861, le général Webb avait été envoyé au Brésil en qualité de ministre des États-Unis, et comme il voulait passer par l'Europe pour se rendre à Rio, le président Lincoln le pria de sonder les dispositions de l'empereur des Français, relativement aux blocus des côtes du Sud par la marine du Nord. L'entrevue désirée eut lieu à Fontainebleau le 29 juillet, et le compte rendu que le général Webb en envoya au président Lincoln rassura complètement ce dernier sur la crainte d'une intervention de la France.

Survint l'expédition du Mexique. Personne n'ignore combien cette aventure impériale irrita le gouvernement et le peuple des États-Unis. De Rio-de-Janeiro, où il se trouvait, le général Webb écrivit, en février 1863, à son ami Napoléon III :

Qu'aller soutenir au Mexique le *parti prêtre* était la plus désastreuse des erreurs;

Qu'il n'y avait rien à attendre de ce parti;

Que, d'ailleurs, une semblable expédition était odieuse au peuple américain;

Que le retrait des troupes françaises serait inévitablement exigé;

Qu'une guerre déplorable, terrible, une guerre avec les États-Unis, était à prévoir...

Pendant deux mois, la lettre resta sans réponse. Mais enfin, le 2 mai 1863, l'empereur répondit qu'il *avait été entraîné dans cette expédition, et qu'il était bien résolu à ordonner le retrait des troupes, aussitôt qu'il le pourrait, sans compromettre l'honneur de la France.* Seulement, il demandait qu'on ne le plaçât point sous le coup d'une

menace, ce qui l'aurait mis dans une fausse position vis-à-vis de la nation qu'il gouvernait.

Le président Lincoln reçut communication de cette réponse, et elle contribua, paraît-il, à lui faire prendre patience.

Au mois d'octobre 1865, le général Webb écrivit, de Lisbonne, à Napoléon III, qu'il était au moment de retourner à New-York. Il désirait savoir ce qu'il avait à dire ou à faire concernant la question du Mexique. A Southampton, il reçut un télégramme qui le mandait en hâte à Paris. Il se met aussitôt en route, et à peine est-il arrivé, qu'une invitation à déjeuner l'appelle à Saint-Cloud. Ceci se passait dans la soirée du 9 novembre 1865. Le lendemain, après déjeuner, on parla de l'affaire du Mexique. Cette fois, l'entretien dura deux heures. Le résultat fut un engagement qui devait être soumis à l'approbation du président Johnson, — le 14 avril précédent, Lincoln était mort, assassiné. — Napoléon III s'engageait à retirer ses troupes du Mexique, dans douze, dix-huit et vingt-quatre mois. Mais il fut convenu que le ministre des États-Unis à Paris ne saurait rien de ces arrangements, et que M. Sewart lui-même n'en serait pas officiellement informé, de manière à empêcher que la chose ne s'ébruitât au moyen du Congrès. Pour mieux en soustraire la connaissance aux bureaux des affaires étrangères, dans l'un et l'autre pays, le général Webb promit, si l'assentiment du président Johnson était obtenu, d'en instruire l'empereur par une lettre particulière. Celui-ci, de son côté, promit de faire annoncer la décision dans *le Moniteur*, en avril 1866.

Le général Webb arriva le 5 décembre 1865 en Amérique, et, dès le 6 décembre, il put mander à Napoléon III que l'arrangement était *approuvé*.

Tels sont les faits dernièrement révélés au peuple américain par le général Webb, et confirmés par le té-

moignage formel de M. H.-J. Raymond, rédacteur en chef du *New-York Times*, lequel affirme avoir eu sous les yeux toutes les pièces de la correspondance.

Maintenant, dans quel but ces faits ont-ils été portés à la connaissance du public, et qu'en résulte-t-il?

Il est possible que le but du général Webb ait été en partie de faire savoir au monde qu'il compte au nombre des amis les plus chers de l'empereur des Français, et que c'est à lui, général Webb, à la confiance qu'ont en lui les dieux mortels, à sa sagacité, à ses talents diplomatiques, que revient l'honneur d'avoir mis fin à l'invasion du Mexique. Mais qu'il ait eu autre chose en vue, c'est ce que prouve surabondamment le style même de ses révélations. Laver l'empereur des Français, son ami, du reproche d'avoir abandonné le Mexique, sous le coup d'une *menace*, et par suite de la lettre hautaine écrite, le 6 décembre 1865, au marquis de Montholon par M. Sewart; donner à entendre aux Américains que Napoléon III n'a jamais eu l'intention de leur être désagréable, puisque, *dès le mois de mai* 1863, son parti était pris de rappeler du Mexique les troupes françaises; en un mot, le réconcilier avec la nation américaine : voilà évidemment ce que le général Webb s'est proposé.

Malheureusement, son récit, quand on le rapproche de certaines circonstances et de certaines dates, risque de provoquer des commentaires fort peu en rapport avec ses bonnes intentions, et n'est pas sans rappeler la fable de *l'Ours et l'Amateur des jardins*.

Et d'abord, que M. Sewart eût été informé, oui ou non, par le général Webb, de l'arrangement conclu à Saint-Cloud, lorsque, le 6 décembre 1865, il adressa au marquis de Montholon la lettre hautaine et menaçante qu'on sait, cela ne change absolument rien au caractère de cette lettre. Que dis-je! Moins elle était nécessaire, plus elle était offensante; et rien ne montrerait mieux dans quelle

impasse on se sentait fourvoyé, que l'impossibilité où l'on fut de répondre à une pareille missive : « Nous avions offert de bonne grâce ce que vous désirez; mais, puisque de gaieté de cœur, et sans que rien vous y force, vous le prenez sur ce ton, nous restons où nous sommes. Vienne nous y chercher qui l'ose! »

Quant à la lettre que le général Webb donne pour preuve de la résolution prise par Napoléon III, *dès le 22 mai* 1863, d'en finir avec l'expédition du Mexique, comment la concilier avec tout ce que nous connaissons de cette aventure à jamais funeste?

Quoi! *dès le 22 mai* 1863, l'empereur des Français aurait compris que notre position au Mexique n'était pas tenable; et, le 10 juin 1863, sur des ordres envoyés de Paris, l'armée française entrait à Mexico! et la couronne du Mexique était offerte à l'archiduc Maximilien, qui vivait alors tranquille et heureux à Miramar avec la princesse Charlotte, sa femme! et, lors de l'arrivée de ce malheureux prince à Paris, en janvier 1864, M. Rouher prétendait parler au nom de la France, en affirmant, dans la séance du 28 janvier, qu' « avec une monarchie seulement, on fonderait au Mexique un gouvernement d'avenir »!

Quoi! *dès le 22 mai* 1863, Napoléon III, dans une lettre particulière au général Webb, se serait montré prêt à rappeler les troupes, et, le 28 janvier 1864, c'est-à-dire huit mois plus tard, M. Rouher, répondant à M. Thiers, s'écriait d'une voix indignée, du haut de la tribune : « Mais, dit-on, quand vous êtes entrés à Mexico, après avoir été accueillis avec enthousiasme, le moment était bon pour traiter; l'honneur était sauvé, il fallait traiter avec l'Indien Juarez et vous retirer avec gloire... La France se serait retirée avec gloire, avez-vous dit? la France, messieurs, se serait retirée avec honte, avec la dérision et les moqueries du monde. »

Quoi! *dès le* 22 *mai* 1863, Napoléon III, par l'intermédiaire du général Webb, se serait étudié à rassurer sur la portée de ses desseins le gouvernement des États-Unis; et, huit mois plus tard, faisant allusion à la fameuse idée impériale de fonder par delà l'Atlantique l'ascendant de la race latine, M. Rouher s'écriait, dans un élan d'admiration et d'enthousiasme : « Celui-là fut un homme de génie qui, à travers les résistances, les obstacles et les défaillances, eut le courage de mener à bien une telle entreprise... Celui-là comprit que l'équilibre de l'Europe n'étant plus sur les Alpes, sur les Pyrénées, sur la Vistule et le Pont-Euxin, il est dans le monde entier! »

En quel dédale les révélations du général Webb nous égarent!

Mais ce qui en rend le contenu singulièrement invraisemblable, c'est l'énormité de l'accusation qu'elles font peser — sans que le général y ait pris garde! — sur la politique impériale, en ce qui touche Maximilien. Car qui croira jamais qu'il eût accepté la couronne qui lui était offerte, s'il avait su qu'au moment où on la lui offrait, l'expédition du Mexique apparaissait comme un embarras à son puissant protecteur, qui, *dès cette époque*, n'aurait songé, selon le général Webb, qu'à s'en laver les mains?

Inutile d'insister sur l'extrême gravité d'une assertion semblable. Si c'est là le genre d'apologie que suggère au général Webb son affection pour l'empereur des Français, ah! c'est pour le coup que celui-ci pourrait dire : « Dieu, délivrez-moi de mes amis; quant à mes ennemis, j'en fais mon affaire! »

Vous serez sans doute d'avis, comme moi, que tout ceci a besoin d'être expliqué.

M. Sewart, à qui la narration dont il s'agit impute le tort d'avoir pris de grands airs à l'égard du gouvernement impérial, quand rien ne l'y obligeait, et dans l'unique but de se rendre populaire en flattant l'orgueil de ses compa-

triotes, M. Sewart a jusqu'à présent gardé le silence, autorisant de la sorte les esprits soupçonneux à conclure de sa réserve que les faits avancés par le général Webb défient toute contradiction. Mais M. Sewart n'est pas le seul personnage intéressé dans la question, que vous en semble? Il ne faudrait pas que ceux qui s'apitoient sur le sort de Maximilien se crussent en droit de répéter, à son occasion, les célèbres paroles de Strafford :

Nolite confidere principibus, quia salus non est in illis...

XXVI.

UN ARTICLE DU *DAILY TELEGRAPH.*

25 avril.

L'Angleterre veille sur la sécurité de la Belgique. On le sait aux Tuileries; et les Belges peuvent regarder comme une des garanties les plus rassurantes de leur indépendance la crainte que le gouvernement impérial éprouve de jeter le gant à une puissance dont les colères ne sont pas à dédaigner et dont les ressources sont connues.

D'un autre côté, ne faut-il pas, surtout à la veille des élections, prendre des airs superbes? Ne faut-il pas faire croire à la France qu'elle est encore, qu'elle est toujours, qu'elle est, même après Sadowa, « la grande nation », dans le sens que Napoléon Ier donnait au mot « grande »? Le différend franco-belge est une occasion qu'il serait dur de laisser échapper, d'autant plus dur, que le cabinet de Bruxelles passe auprès des chauvins du second Empire pour avoir agi sous l'inspiration du cabinet de Berlin.

Reculer devant la Prusse, que dis-je! devant son ombre, et cela quand le scrutin va s'ouvrir? Impossible.

La situation est embarrassante. Que faire?

Bien des difficultés seraient aplanies, c'est certain, si l'on réussissait à refroidir l'intérêt que les Anglais portent au peuple belge, en leur persuadant que la Belgique a tous les torts; qu'elle abuse de sa position d'État protégé par l'Europe; qu'il lui est facile, sous le bouclier qui la couvre, de faire la fière, mais que, s'il lui plaît de jouer ce jeu hors de propos, il est juste qu'elle le joue à ses risques et périls. Or voilà précisément ce qu'on cherche, en ce moment, à persuader aux Anglais; et l'organe dont on se sert à cet effet est le *Daily Telegraph*.

On ne pouvait mieux choisir.

D'abord, le *Daily Telegraph* a une circulation immense. Il y a longtemps qu'il s'est emparé du marché des *penny papers*, en vertu du droit de premier occupant; et ce marché ne lui a été disputé jusqu'à présent qu'avec un succès médiocre par la concurrence du *Morning Star* et par celle, plus récente du *Daily News*. Il a donc, en tout cas, le genre d'influence qu'assure une publicité considérable. Ensuite, il figure dans le camp libéral. Je dis *figure*, parce que son adhésion à la politique de M. Gladstone ne fait pas qu'en matière d'affaires étrangères, il ne prenne volontiers parti contre la liberté, témoin ses sympathies pour les propriétaires d'hommes, pendant la guerre entre le Nord et le Sud en Amérique, sympathies qu'il manifesta avec un excès de partialité systématique, avec un emportement, avec une violence à rendre jaloux le *Standard* et le *Morning Herald*. Mais qu'importe? Il appuie M. Gladstone, il vante M. Bright, il s'est prononcé en faveur de la réforme parlementaire, il est contre le maintien de l'Église établie d'Irlande; tout cela lui donne du crédit auprès des masses; de sorte qu'en Angleterre la politique impériale

aurait pu malaisément acquérir un porte-voix plus utile.

Aussi n'a-t-on eu garde de négliger pareille acquisition. A Paris, le correspondant du *Daily Telegraph* est du dernier mieux avec la cour et tout ce qui tient à la cour. A Paris, il n'y a qu'un journal anglais, si je ne me trompe, à qui le privilège de la vente dans les rues soit concédé : c'est le *Daily Telegraph*. Et cette justice lui est due, que sa reconnaissance est au niveau de tant de faveur!

En voulez-vous la preuve? Elle est dans l'article qu'il vient de publier sur le différend franco-belge.

Premièrement, le *Daily Telegraph* s'attache à tourner en ridicule, non seulement M. Frère-Orban, qu'il représente comme ayant du courage à bon marché, mais la Belgique, dont il attribue la ferme attitude au sentiment qu'elle a du patronage que l'Europe veut bien lui accorder. Puis le très officieux journal ajoute : « Cependant, il serait absurde d'imaginer que, par cela seul que l'Angleterre ne veut pas d'une annexion de la Belgique, la première est obligée de défendre tout acte de caprice et d'extravagance auquel il peut convenir à la seconde de se livrer. On a dit de madame de Staël qu'elle abusait du droit que les femmes d'esprit ont d'être laides : la Belgique ferait bien de ne pas abuser du droit que les nations indépendantes ont d'être provocantes. »

Ainsi, à entendre le *Daily Telegraph*, tous les torts, dans la difficulté dont il s'agit, sont du côté de la Belgique; et, quant à Napoléon, loin qu'il y ait lieu, en cette occasion, de lui reprocher quoi que ce soit, on doit mettre sa susceptibilité au compte des bons sentiments qui le désignent à la reconnaissance de ses contemporains et de la postérité. Où, en effet, cette susceptibilité a-t-elle sa source, sinon dans la sollicitude qu'inspirent à l'empereur des Français les progrès du commerce, ou, en d'autres termes, les progrès de la civilisation? Qui ne sait avec quel zèle, depuis son avènement au pouvoir suprême, il

a favorisé l'esprit d'entreprise dans toutes les directions : agriculture, manufactures, commerce de transport, commerce colonial ! Qui ne sait quelle impulsion vigoureuse il a donnée au mouvement de la richesse ? Pourquoi, dès lors, s'étonner du mécontentement que lui a causé l'obstacle inattendu opposé par la Belgique à l'amélioration d'un trafic utile ? Mais que les hommes d'État de ce pays ne se figurent pas qu'ils peuvent impunément se passer du sens commun ! La Belgique est protégée contre l'arrivée des gros bataillons, c'est vrai ; mais rien de plus. La France a en mains d'autres armes que le chassepot, — des armes dont aucun traité de garantie ne lui défend l'usage. On peut faire la guerre à coups de tarifs, comme on la fait à coups d'épée ; et il est tel décret, daté des Tuileries, qui serait aussi funeste à la Belgique qu'une invasion. Voilà ce dont le *Telegraph* se croit tenu d'avertir les industriels et les marchands belges.

Eh bien, que vous semble de ceci ? Ne diriez-vous pas d'un article rédigé dans le cabinet même de l'empereur des Français et sous sa dictée ?

Oui, c'est de cette manière qu'on cherche à agir, de Paris, sur l'opinion publique en Angleterre.

Ne vous en alarmez pas trop, toutefois. Le *bonapartisme* du *Daily Telegraph* touche ici une corde qu'il ne fera pas vibrer selon son plaisir. L'Angleterre a, pour s'intéresser vivement à la Belgique, une raison décisive : l'intérêt de l'Angleterre. D'ailleurs, le nombre s'accroît chaque jour de ceux qui savent pour quels motifs le *Daily Telegraph* épouse si chaudement la cause du despotisme impérial ; et cela, comme vous le pensez bien, n'ajoute pas à la force de ses arguments !...

XXVII.

MORT DE ROBERT BELL

25 avril.

Vous souvient-il qu'au mois de décembre 1863, le lendemain de la mort de Thackeray, je vous racontais une anecdote qui associait à son nom, d'une manière touchante, le nom de Robert Bell?

J'étais avec Robert Bell lorsque, dans le cimetière de Kensal-Green, le cercueil du célèbre auteur de *Vanity Fair* fut confié à la terre. Eh bien, la semaine dernière, dans le même lieu, à deux pas de la fosse qui se referma sur Thackeray, une autre fosse s'est ouverte, qui garde maintenant son ami!

Comme Thackeray, Robert Bell ne compta pas au nombre des enfants gâtés de la gloire : il fut de ceux qui rendent plus de services qu'ils ne font de bruit, et sa renommée n'atteignit pas le niveau de son talent. Mais le monde littéraire anglais ne perd pas moins dans sa personne un de ses représentants les plus dignes.

Doué d'une intelligence aussi souple que pénétrante, et d'une puissance de travail extraordinaire, il n'est presque pas de branche de littérature qu'il n'ait abordée et marquée de son empreinte. Sa vie de *George Canning* et son *Histoire de Russie* annonçaient une main faite pour manier la plume de l'histoire. Les aptitudes du romancier se révélèrent dans ses *Cœurs et Autels* et dans son *Echelle d'or*. Il a laissé trois comédies qui, représentées en 1842, 1845 et 1847, témoignent d'un véritable talent d'observation, et sont pleines de verve. On a de lui

des impressions de voyage où la France, la Belgique, l'Allemagne, sont dessinées tour à tour d'un crayon véridique et facile. On lui doit une édition des poètes anglais, qu'il a enrichie de très intéressantes biographies et d'annotations savantes. Que dire encore? Cet historien, ce biographe, ce romancier, cet auteur dramatique, ce peintre de mœurs, ce critique était, en outre, un journaliste et un *lecturer*. J'ai assisté à des *lectures* de lui sur les habitudes de la vie anglaise au temps de Charles II : rien de plus attachant. C'était, dans toute la force du mot, une fête intellectuelle que chacune de ses lectures.

Le roi Lear dit de sa fille Cordelia qu'elle avait une voix douce, chose excellente chez une femme (*an excellent thing in woman*); mais ce n'est pas chez une femme seulement qu'une douce voix est chose excellente. Un jour Béranger me disait : « Il y a des personnes que j'aime, rien que pour leur son de voix. » Béranger aurait, j'en suis sûr, aimé Robert Bell.

Homme de lettres par excellence, Robert Bell respectait sa profession. Nul n'en comprenait mieux que lui la dignité; nul n'en plaçait plus haut les devoirs. Sa bienveillance naturelle, dès qu'il s'agissait d'un confrère, prenait aussitôt le caractère d'une sollicitude active et presque passionnée. Cervantès mourant accablé d'infirmités et de misère; Gilbert conduit au désespoir par la pauvreté, et s'étranglant à l'Hôtel-Dieu; Chatterton s'empoisonnant lorsque déjà la faim le tenait à la gorge; Hégésippe Moreau expirant sur le grabat d'un hôpital : c'étaient là des souvenirs dont Robert Bell était fait plus que personne pour ressentir la poignante amertume. De là son ardeur à chercher, dans la sphère des gens de lettres, les infortunes à soulager.

Il existe à Londres, sous le nom de *Fonds littéraire*, une Société de secours, fondée depuis longtemps en faveur des écrivains pauvres, et dont l'anniversaire est cé-

lébré, chaque année, par un banquet auquel ont successivement présidé, de nos jours, lord Campbell, M. Disraéli, le comte Ellenborough, le marquis de Lansdown, le comte Russell, le comte Stanhope, le duc de Sutherland, M. van de Weyer, le duc d'Aumale, le prince de Galles. Vous aurez une idée des services rendus par cette société, quand je vous aurai dit que le nombre des hommes de lettres qu'elle avait sauvés de l'extrême misère s'élevait, en 1857, à 1 300, et qu'elle se trouvait avoir dépensé en secours de première urgence, 47 725 livres sterling (1 193 125 fr.). Chateaubriand raconte, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, que, lors de son exil en Angleterre, il lui arriva de sucer un morceau d'étoffe pour tromper sa faim! Heureusement, le comité du *Fonds littéraire* vint à son aide. Et c'est ce qu'on n'aurait jamais su, si, plus tard, Chateaubriand ne l'avait proclamé lui-même, la distribution des secours restant couverte de l'impénétrable secret que commandent, en pareil cas, le respect de la souffrance et cette pudeur de la générosité qui la rend plus généreuse encore!

Une institution de ce genre ne pouvait manquer d'avoir les sympathies de Robert Bell. Aussi faisait-il partie du comité dirigeant, dont il était un des membres les plus actifs. — Je n'oublierai jamais avec quelle vigueur et quel succès il repoussa, il y a quelques années, l'assaut livré au *Fonds littéraire* par des assaillants tels que M. Charles Dickens, M. John Forster, et M. Charles Dilke. Ces messieurs étaient animés, sans nul doute, d'intentions très droites, et n'avaient en vue que de couper court à ce qu'ils regardaient, à tort ou à raison, comme des abus. Mais, ainsi que le fit plaisamment observer M. Monckton Milnes (aujourd'hui lord Houghton), il était à craindre « qu'ils ne réformassent l'institution, comme les cipayes avaient entendu réformer la garnison de Luknow ». Voilà justement ce que craignit Robert Bell, et il tint tête à

l'opposition avec une fermeté qui prouvait assez combien il avait à cœur le sort des serviteurs de la pensée.

J'ai parlé de Robert Bell considéré dans ses qualités d'homme de lettres. Mais, pour l'apprécier à sa juste valeur, ce qu'il fallait connaître, c'était l'*homme*. Pour avoir la mesure de son esprit, ce qu'il fallait entendre, c'était sa conversation. Irlandais, la vivacité du Celte était tempérée chez lui par un fonds de bon sens qu'un Anglais aurait envié. Aimable convive, causeur original, charmant conteur, sa présence, quand on en avait joui une fois, se faisait toujours désirer; et désormais ils n'auront que trop lieu de regretter son *absence*, ceux qui le connurent, et par conséquent l'aimèrent; ceux qui se rappellent combien cet homme à la stature colossale était bon, gracieux et doux; combien était attirant le sourire dont s'éclairait ce visage aux traits si réguliers, et ce qu'il y avait de charme dans cette voix qu'on n'entendra plus.

XXVIII.

FIN DU DIFFÉREND FRANCO-BELGE.

30 avril.

L'incident franco-belge commence à être rangé ici parmi les questions dont il n'y a plus à se préoccuper, et l'opinion publique en éprouve une satisfaction très vive.

Rien de plus naturel. L'Angleterre de nos jours est si différente de l'Angleterre de Pitt! L'idée d'une guerre, surtout d'une guerre avec la France, suffit pour lui donner le frisson. Or c'est là le spectre qui se dresse devant elle, toutes les fois que l'indépendance de la Belgique est en jeu. Car s'il est une chose que l'Angleterre soit bien décidée à

empêcher, et à empêcher coûte que coûte, c'est l'extension du territoire français le long du littoral maritime du détroit. Le *Morning Post* exprime le sentiment de tous les Anglais, de tous sans exception, lorsqu'il formule ses propres appréhensions en ces termes : « La France, en occupant Anvers, commanderait l'embouchure de la Tamise. »

Et ce qui ajoute à la satisfaction générale, c'est la nouvelle — si tant est qu'elle soit exacte — que le nuage est dissipé, sans que la Belgique ait cédé un pouce de terrain; sans qu'elle ait consenti en quoi que ce soit au sacrifice de sa dignité; sans qu'on lui ait arraché la concession qui avait été d'abord exigée par M. Rouher, et impérieusement exigée, dit-on, c'est-à-dire l'exploitation exclusive par la compagnie de l'Est des lignes belges en litige.

L'arrangement convenu consiste-t-il dans l'abaissement des tarifs belges au niveau des tarifs français? Consiste-t-il dans la cession de deux trains directs par jour de Strasbourg à Rotterdam, trains que conduiraient des employés français et dont les agents français feraient la police? S'agit-il, en un mot, de facilités purement commerciales à déterminer, au moyen d'une commission conciliatrice? Il va sans dire que l'Angleterre n'a pas la moindre objection à ce qu'on donne ce bénin caractère à une négociation qui menaçait de tourner au tragique. Ce qui aurait fort chagriné l'Angleterre, c'est que, sur le point important, la question *nationale*, le gouvernement belge cédât; et, comme il paraît clair que c'est le gouvernement impérial qui a cédé, tout est pour le mieux.

Reste à expliquer cet heureux résultat, qui a, on ne saurait le nier, le piquant de l'imprévu. Qui, en effet, se serait attendu à un pareil dénouement, parmi ceux qui ont souvenir des violentes attaques dirigées contre la Belgique par la presse semi-officielle française, et de l'ardeur

avec laquelle le clairon de la conquête fut sonné un beau jour par certains journaux portant la livrée impériale, et de l'attitude prise par le gouvernement français lors de l'arrivée de M. Frère-Orban à Paris, et de l'opinion généralement attribuée à M. Rouher que la dignité de la France était liée au rejet de toute conclusion qui ne serait pas la ratification pure et simple du contrat passé entre le Grand-Luxembourg et la compagnie de l'Est? Le moyen de prévoir qu'une aussi grosse montagne accoucherait d'une aussi petite souris? La chose est si extraordinaire, que plusieurs se refusent à croire au dénouement annoncé. Le correspondant du *Standard*, par exemple, pense que rien n'est fait; que la question reste ouverte, et que le gouvernement impérial se réserve le pouvoir de ressusciter la difficulté, dès que cela conviendra tant soit peu à sa politique du moment.

Pour moi, j'avoue que je ne m'étonne pas à si peu de frais. Qu'y aurait-il donc de si incompréhensible dans la volte-face dont la soudaineté frappe les esprits soupçonneux? Il est très vrai qu'on a commencé par prendre des airs de Jupiter Tonnant; on croyait les froncements de sourcil nécessaires pour flatter l'orgueil de la « grande nation »; pour lui prouver qu'elle était le lendemain de Sadowa ce qu'on l'avait connue la veille. Quelle réclame électorale semblait produire le même effet que celle-là? Malheureusement, le calcul s'est trouvé faux. La vieille corde militaire n'a pas rendu le son qu'on espérait. L'opinion de la France, représentée sans partage cette fois par la presse libérale, a énergiquement protesté, vous vous le rappelez, contre une politique d'intimidation qui nous aurait menés nul ne sait où. Il a donc fallu se dérider, modifier son programme électoral, rassurer ceux qu'on s'imaginait pouvoir irriter selon sa fantaisie, et demander à un subit étalage de modération les suffrages refusés au déploiement d'une susceptibilité majestueuse!

Il est amusant d'étudier dans le *Daily Telegraph* — ce *Moniteur* anglais des Tuileries — l'effet de ce changement de front. Dans l'article que vous signalait mon avant-dernière lettre, le *Daily Telegraph*, en donnant tous les torts à la Belgique et en insistant sur les hautes considérations qui, selon lui, imposaient au gouvernement impérial le devoir d'en obtenir réparation, le *Daily Telegraph*, dis-je, s'attachait à justifier la persistance du cabinet des Tuileries dans une politique hautaine, impérieuse, inflexible. O merveille! Je prends le *Daily Telegraph* du 28 avril, l'intimité de ses rapports avec le château ne me permettant pas de mettre en doute la sûreté de ses informations, et j'y lis un enthousiaste éloge de l'empereur des Français, fondé sur ce que l'Angleterre doit à son intervention personnelle l'apaisement d'une querelle qui n'aurait pu s'envenimer sans faire courir de sérieux dangers à la paix de l'Europe!

A entendre le *Daily Telegraph*, les négociations avaient été d'abord mal conduites, et « la faute en était à des préoccupations personnelles dans un certain monde » (*to personal préoccupations in certain quarters*). Mais tout à coup l'affaire a pris un aspect entièrement nouveau, et le *Daily Telegraph* « est en mesure d'affirmer que ce changement fortuné vient de l'action spontanée de l'empereur Napoléon lui-même ». Que M. de la Valette se soit bien conduit en cette occasion, le *Daily Telegraph* n'en disconvient, et il ne parlera du ministre français qu'avec respect; mais toujours est-il que c'est par le bon sens de Napoléon III, par « son calme jugement », que les conseils de la modération ont prévalu, que la tempête a été conjurée.

Si cela est et si Napoléon III, en prenant l'affaire en main, n'a fait qu'obéir à ce sentiment de générosité qui sied si bien à la force, qu'on y trouve matière à louange, c'est justice. Mais la logique ne gâte rien dans un pané-

gyrique. Le *Daily Telegraph* se moque du public et passe toutes les bornes de la courtisanerie, lorsqu'il chante l'hymne de la modération, le lendemain même du jour où il a chanté l'hymne de la fermeté inflexible. Un homme ne peut pas être à la fois admirable, parce que sa politique est de ne céder point, et admirable parce que sa politique est de céder. Je me défie d'un enthousiasme dont la souplesse est à l'épreuve d'aussi étranges contradictions!

Du reste, cet enthousiasme ne trompe ici personne; et même il est l'objet de censures quelquefois très désagréables. Vous en jugerez par le passage suivant de la *Pall Mall Gazette*, feuille qui jouit, auprès du public pensant, de la plus grande autorité : « C'est avec un sincère regret pour le discrédit auquel de semblables assertions exposent la presse anglaise, que nous voyons dans l'approbation du *Daily Telegraph* un motif de plus d'en suspecter le caractère. L'admiration que ce journal professe continuellement pour l'empereur des Français est incompatible avec une appréciation indépendante de la politique impériale. Que les motifs de cette admiration soient de l'ordre sentimental ou de l'ordre commercial, que l'appui dont il s'agit s'adresse à l'homme dont on prise le mérite ou au souverain dont on prise la faveur, ce qui est sûr, c'est que l'alliance est étroite. » L'alliance est étroite, en effet. Quel dommage qu'elle ne soit pas secrète.

J'ai nommé la *Pall Mall Gazette :* peut-être serez-vous de son avis quand elle dit que, de toute façon, les éloges du *Daily Telegraph*, en cette circonstance, portent à faux. Car, s'il est vrai que le rôle originairement adopté par M. Rouher ait été abandonné, nul doute que Napoléon III ne mérite d'être loué pour avoir su céder; mais, dans ce cas, que penser de sa prudence? et comment comprendre qu'il ait laissé lès choses aller si loin pour finir par céder, après tout?

XXIX.

UN DISCOURS DU SÉNATEUR AMÉRICAIN SUMMER.

4 mai.

De toutes les préoccupations, la plus vive est, en ce moment, celle qu'a fait naître le discours du sénateur américain Summer. Et ce n'est que trop naturel. N'eût-il eu pour résultat que le rejet, à l'unanimité moins une voix, du traité conclu par M. Reverdy Johnson avec le gouvernement anglais, ce discours serait un événement d'une extrême gravité. Jugez de l'impression qu'il a dû produire ici, lorsqu'on a su qu'à cause même de sa terrible logique et de ses conclusions, au fond desquelles on croit entendre sourdement gronder la guerre, il avait été accueilli avec enthousiasme par le peuple américain! Si, vis-à-vis de ce peuple puissant et passionné, l'Angleterre est comptable non seulement des ravages commis par l'*Alabama*, mais encore de la prolongation d'une lutte affreuse qui a entassé ruines sur ruines, sa responsabilité prend un caractère d'un vague effrayant, et il est difficile de dire jusqu'où l'on n'en reculera pas les limites. Est-ce l'impossible que les États-Unis se préparent à demander? Il suffit de poser cette question pour faire comprendre quelles tempêtes on a devant soi!

Mais ce sujet est de ceux que j'ai traités dans votre journal le plus longuement et avec le plus d'insistance. Je n'aurai, d'ailleurs, je le crains, que trop d'occasions d'y revenir. Je vous entretiendrai donc aujourd'hui, si vous voulez bien, d'une chose qui, dans un certain monde,

ne préoccupe guère moins les esprits que le discours de M. Summer.

Il s'agit du vote par lequel la Chambre des communes vient d'abolir les belles-sœurs.

Abolir les belles-sœurs, juste ciel! Rassurez-vous. C'est ainsi qu'il plaît à M. Beresford Hope et à des âmes pieuses, protestantes ou catholiques, de définir la décision récemment prise par la Chambre des communes; mais, en réalité, le fait n'est pas tragique à ce point. La Chambre des communes a tout simplement décidé, à une majorité de 99 voix, que désormais il serait loisible, en Angleterre, à un homme marié, d'épouser la sœur de sa femme, après la mort de celle-ci, bien entendu.

Il faut d'abord remarquer qu'il n'est presque pas de pays où ces sortes de mariages soient réputés illicites d'une manière absolue. Vous savez quel est, en France, l'état de la législation. La loi du 20 septembre 1792 avait admis le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs. Il fut prohibé par le code Napoléon. Mais la loi du 16 avril 1832 est venue enlever à la prohibition ce qu'elle avait de péremptoire, en appliquant aux mariages entre beaux-frères et belles-sœurs le système des dispenses. Au fond, les unions de cette espèce ne sont plus frappées légalement d'anathème que dans la Grande-Bretagne, en Irlande, et dans les colonies établies depuis 1835.

De fait, c'est depuis cette époque seulement que le vote légal existe. Jusqu'alors, et à partir du temps de l'archevêque Parkes, c'est-à-dire pendant une période d'environ trois cents ans, les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs avaient été reconnus parfaitement légitimes en Angleterre, quoique sujets à être annulés, dans certains cas, par les cours ecclésiastiques. Mais, en 1835, on s'avisa de greffer sur un bill présenté par lord Lyndhurst, et cela — singularité caractéristique — pour se prêter aux convenances de la maison de Beaufort, un acte qui

légalisait tous les mariages contractés entre les beaux-frères et belles-sœurs jusqu'au 31 août de ladite année, et déclarant nuls d'avance ceux qui seraient contractés postérieurement à cette époque. L'inceste, affaire de date !

Aussi la liste est longue de ceux qui, depuis lors, ont pris parti contre l'arbitraire et la tyrannie de la loi. Le dernier archevêque d'York ; le docteur Bick Kerstel, évêque de Ripon ; le docteur Knox, évêque de Down et de Connor, et beaucoup d'autres dévots personnages, en tête desquels figure l'archevêque actuel de Cantorbéry, primat d'Angleterre, voilà pour les autorités ecclésiastiques. Quant aux autorités profanes, elles ne pouvaient, comme vous pensez bien, faire défaut à une pareille cause, qui se trouve effectivement avoir eu pour avocats des hommes tels que lord Macaulay, sir David Brewster, Sidney Herbert, John Quinecy, etc.

Il est vrai qu'on voit figurer dans les rangs opposés, sans parler du cardinal Wiseman et de son successeur le docteur Manning, catholiques ultramontains l'un et l'autre, des personnages moins suspects d'avoir eu des opinions de commande, de grands légistes, et, par exemple, lord Harteley, déclarant qu'à ses yeux, l'adoption d'un bill qui permettrait le mariage d'un homme avec la sœur de sa femme décédée, serait plus funeste que l'invasion de l'Angleterre par une armée de trois cent mille hommes!

La vérité est que les avis ont été et sont encore ici fort partagés. En voulez-vous une preuve saisissante? La question de savoir si le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs serait mis au nombre des actes licites avait été, jusqu'à ce jour, résolue trente-trois fois par l'affirmative dans la Chambre des communes, et toujours en vain, la Chambre des lords opposant à la réforme demandée une résistance invincible.

Encore est-il à noter que la Chambre des communes,

dans les dernières années, avait rejeté trois fois ce que précédemment elle avait voté à plusieurs reprises : témoignage non équivoque des fluctuations de l'opinion !

Quoi qu'il en soit, voici que la Chambre du suffrage quasi universel s'est prononcée. Et de quelle façon? Quatre-vingt-dix-neuf voix de majorité contre le maintien de la prohibition, ce n'est pas peu de chose; et il est probable que, pour le coup, la Chambre des lords cédera.

A M. Thomas Chambers revient l'honneur d'avoir ouvert l'attaque. Seulement, la nature des arguments qu'il a employés n'aurait pas été autres s'il s'était adressé à une assemblée de théologiens, ou s'il avait eu affaire à un concile. Le Lévitique défend à tout homme marié « d'épouser la sœur de sa femme, du vivant de celle-ci, et pour la vexer. » — « Vous voyez donc bien, dit M. Thomas Chambers, que la loi mosaïque permet le mariage avec la belle-sœur, après la mort de l'épouse. » Le Lévitique veut que, si deux frères vivent ensemble, et que l'un des deux meure, le frère survivant épouse la veuve. « Vous voyez donc bien, dit M. Chambers raisonnant par analogie, que, selon l'esprit de la loi mosaïque, si de deux sœurs dont l'une est mariée, la dernière vient à mourir, son mari doit, ou du moins peut légitimement épouser la sœur survivante. » L'orateur n'est pas sorti de là.

Malheureusement, rien de plus inextricable, en général, que les controverses qui portent sur l'interprétation d'un texte sacré. Il y a tant de manières de lire ! M. Beresford Hope l'a bien montré, lorsqu'il a prétendu que, suivant des philologues émérites, il y avait dans l'Ancien Testament trente-quatre passages, sur soixante-neuf, où le mot hébreu qu'on a traduit par *sœur* signifie simplement *femme*. Tirez-vous de là si vous pouvez. M. Beresford Hope n'a été ni moins amusant ni moins instructif lorsqu'il a combattu le système qui consiste à croire permis tout ce qui n'est pas défendu, en faisant remarquer

que la loi de Moïse n'avait souvent trait qu'à l'un de deux cas qui se correspondent, laissant la décision à l'égard de l'un servir de règle à l'égard de l'autre. Ne défend-elle pas à la femme d'épouser son grand-père, sans s'expliquer sur le droit qu'aurait un homme d'épouser sa grand'mère? Et conclura-t-on de là qu'on peut, sans enfreindre la loi divine, suivre la joviale recommandation adressée un jour à M. Chambers par M. Drummond : « Allons, montrez le courage qui sied à un homme; épousez votre grand'mère? » Étrange discussion politique, n'est-ce pas? C'est ce qu'a pensé M. Bright et ce qui l'a indigné; car, après avoir déclaré qu'il n'aimait pas les guerriers, qu'il n'aimait pas les lords, qu'il n'aimait pas les prêtres, il ne s'est pas contenté de dire que c'étaient les prêtres qui, tout compté, avaient fait plus de mal à l'espèce humaine, mais, avec la rude franchise qu'on lui connaît, il s'est écrié : « Pas de balivernes ecclésiastiques (*no ecclesiastical rubbish*)! » Voilà un ministre qui sent le tribun d'une lieue. Les gens d'Église seront furieux; mais que lui importe! il n'a jamais été en quête de leurs bonnes grâces; et sa violente sortie contre les guerriers, les lords, les prêtres, n'a pas empêché la Chambre des communes de couvrir d'applaudissements les paroles par lesquelles il a terminé et résumé son discours : « Je demande que, dans ce pays, la liberté de l'homme et de la femme, en ce qui concerne l'affaire la plus importante de la vie, ne soit pas entravée par une loi qui ne saurait prétendre qu'elle est sanctionnée par la révélation, et qui n'est pas fondée sur la nature. »

M. Bright a eu raison de s'exprimer de la sorte, et la Chambre des communes a eu raison de l'applaudir.

Dans le beau livre (*Manuel de droit civil*) où M. Emile Acolas établit si admirablement la supériorité du droit de la Révolution sur le droit napoléonien, il est posé en principe que le mariage est un engagement purement

moral, où le législateur ne doit intervenir que pour donner et pour prendre acte. Ce principe, qui, dans la pensée de l'auteur, ne s'applique pas sans doute aux mariages de consanguinité, à ceux qui ne pourraient être contractés qu'en portant atteinte à un intérêt social de la plus haute importance, ce principe est d'une vérité incontestable, manifeste, appliqué aux mariages de simple affinité. Soit qu'on se place au point de vue moral, soit qu'on se place au point de vue physiologique, il est impossible de découvrir ce qui justifie la prohibition du mariage entre les alliés de l'ordre des collatéraux.

La maladie et la débilité étant transmises et augmentées même par suite d'unions entre cousins et cousines au premier degré, on comprend que ces sortes d'unions soient considérées comme contraires à l'intérêt social, et que, par conséquent, la société y regarde de près; mais où est le danger physiologique, dans les unions entre le beau-frère et la belle-sœur?

D'un autre côté, en quoi ces sortes d'unions blessent-elles la morale? Je cherche, sur ce point, une explication sans la trouver. Dans une lettre adressée par lui au *Spectator*, M. Plumptre assure que, quand des relations déjà existantes constituent, comme telles, un lien de sympathie, d'affection, d'amour, y introduire l'élément sexuel qui entre dans le mariage, c'est les dégrader. Les dégrader? pourquoi donc? L'élément sexuel, affirme M. Plumptre, doit être le point de départ de relations nouvelles, et non de relations déjà formées. « Doit être » est bientôt dit. L'assertion demanderait à être prouvée, et le correspondant du *Spectator* s'en dispense. Il n'est certainement pas de secte qui pratique avec plus de rigidité le culte de la morale que celle à laquelle M. Bright appartient; il n'en est pas où les mœurs soient plus chastes : d'où vient que les quakers n'ont jamais considéré comme un acte

immoral le mariage d'un homme avec la sœur de sa femme décédée? La nouvelle Angleterre, aux États-Unis, présente le spectacle de la société la plus morale, la plus éclairée qui soit au monde : d'où vient que les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs y sont permis, y sont fréquents? En Angleterre, il arrive souvent que la prohibition est méconnue, que la loi est violée, qu'un homme va épouser sa belle-sœur à l'étranger : cette violation de la loi est-elle réputée flétrissante? cet homme passe-t-il pour un libertin? ses enfants sont-ils appelés bâtards? Non : la conscience publique proteste contre ces conséquences d'une prohibition arbitraire et injuste. M. Beresford Hope, qui en veut si ardemment le maintien, a pour ami intime — M. Bright le lui a dit en face — un homme par qui elle a été foulée aux pieds!

Prétendra-t-on que la pureté des relations d'un homme marié avec sa belle-sœur risque d'être altérée par l'idée qu'elle peut un jour devenir sa femme? Celui à qui l'on suppose que cette idée servirait d'encouragement n'aurait nul besoin d'être encouragé.

La prohibition dont il s'agit ne s'appuie sur aucune raison solide, tandis que les raisons qui la condamnent sont très puissantes. Les enfants qui perdent leur mère, ne la perdent jamais tout à fait quand auprès d'eux c'est sa sœur qui la remplace. Comment comparer l'affection d'une marâtre à celle d'une tante?

Et c'est le pauvre surtout que cette question intéresse. Ainsi que lord Bury l'a dit, un homme pauvre, père de trois ou quatre enfants, si sa femme meurt, est dans l'absolue nécessité, ayant à travailler pour vivre, de confier à une sollicitude féminine la garde de sa famille, et la personne à laquelle il s'adresse presque toujours dans ce cas est sa belle-sœur. Or la décence exige qu'il l'épouse avant de la recevoir dans une maison où il n'y a quelquefois qu'une chambre à coucher. Cette observation de

lord Bury est fort juste, il y a aussi beaucoup de force dans le motif tiré de ce que la prohibition établit, en faveur du riche, un privilège odieux, le riche pouvant aller se marier avec sa belle-sœur en pays étranger, faculté que sa position refuse même au pauvre, qui est ainsi exposé à la tentation de faire sa maîtresse de celle qu'il lui est interdit de prendre pour femme.

Telles sont les considérations qui ont entraîné le vote de la Chambre des communes. On espère qu'elles entraîneront celui de la Chambre des lords. Encore une victoire aux trois quarts remportée par le génie de la liberté.

XXX.

IMPRESSION PRODUITE EN ANGLETERRE PAR LE DISCOURS DE M. SUMMER.

11 mai.

Hélas! hélas! que n'étais-je un faux prophète lorsque, au plus fort de la grande lutte engagée de l'autre côté de l'Atlantique, je vous disais : « Un jour viendra, soyez-en sûr, où l'Angleterre des classes gouvernantes se repentira de ses sympathies égoïstes pour le parti des esclavagistes; un jour viendra où l'histoire donnera raison aux généreuses sympathies des ouvriers anglais pour le Nord; un jour viendra où il faudra reconnaître qu'en cette occasion la sagesse des salons, des clubs, de la boutique, n'était que folie, comparée à la sagesse de l'atelier? »

Ce jour est venu. En déclarant, du haut de sa position officielle, et aux applaudissements du peuple américain, que l'Angleterre était responsable, non seulement des ravages de l'*Alabama*, mais encore de la force incalcu-

lable que la reconnaissance hâtive et prématurée des esclavagistes comme puissance belligérante avait donnée à leur révolte, M. Charles Summer a mis à la réconciliation des deux peuples des conditions qui semblent impossibles. Car, sans même parler de l'excès d'humiliation que l'Angleterre aurait à subir, sous quel accablant fardeau ne serait-elle pas réduite à se courber, si elle s'avouait comptable de tout le sang qu'a fait répandre, de toutes les richesses qu'a détruites, de tous les fléaux qu'a déchaînés cette prolongation d'une guerre affreuse, que M. Summer lui impute? Quelle action en dommages-intérêts que celle qui est intentée avec ce vague formidable! De pareilles exigences ne sauraient s'expliquer par l'espoir, encore moins par la certitude, de les voir admises; s'expliquent-elles par l'intention arrêtée de prendre l'Angleterre à la gorge? Dans ce cas, ce serait la guerre, — une guerre à faire frémir!

Aussi les esprits sont-ils tourmentés par une inquiétude assez vive, que les uns ne s'étudient pas à cacher, et que les autres dissimulent mal.

Non que l'Angleterre se défie de ses forces, ou soit accessible à des craintes pusillanimes : elle sait ce qu'elle peut et elle sait ce qu'elle vaut; elle connaît l'étendue de ses ressources, et son courage égale sa puissance. Mais ce qu'elle n'ignore pas non plus, c'est qu'elle aurait affaire ici à un ennemi non moins redoutable, non moins résolu qu'elle-même; c'est qu'un déchirement de la grande famille saxonne serait une calamité irréparable; c'est que le combat se livrerait sur les bords d'un abîme; c'est que le succès, fût-il aussi assuré qu'il le serait peu, ne compenserait jamais la fatigue de l'effort.

La préoccupation que je vous signale est donc à la fois et très avouable, et très naturelle.

Toutefois, certains organes de l'opinion publique déploient ou affectent beaucoup d'optimisme. Pourquoi,

disent-ils, attacher tant d'importance à des paroles auxquelles leur exagération ôte tout caractère sérieux? Comment croire que le discours de M. Summer exprime les sentiments d'un peuple en qui l'ardeur des passions nationales est, après tout, tempérée par ce fonds de bon sens et ce génie pratique qui caractérise la race saxonne? Et puis qu'est-ce que M. Summer? Qui l'avait chargé de fulminer au nom de la nation américaine? Le pouvoir exécutif est-il dans ses mains? Attendons que le général Grant ait parlé.

Voilà un langage qui vise à être rassurant. S'il manque son effet, ce ne sera pas la faute de M. Reverdy Johnson qui n'a jamais, d'un air plus souriant, agité son rameau d'olivier. C'est en vain que l'événement a démenti chacune de ses promesses : en vain que, par delà l'Océan, des cris de colère ont répondu à ses affirmations doucereuses; en vain que l'Amérique lui reproche comme un crime d'avoir fait trop bon marché de ses griefs; en vain que les arrangements ultra-pacifiques conclus entre lui et lord Stanley ont été mis à néant par ses compatriotes furieux; en vain qu'on l'a désavoué hautement dans son pays, et qu'on lui a donné un successeur : son optimisme est inébranlable, sa confiance dans l'efficacité des baisers Lamourette est immuable, sa foi dans le calme plat est à l'épreuve de toutes les tempêtes. Il y a quelques jours, n'a-t-il pas publiquement affirmé que les déclarations de M. Summer ne signifiaient rien; qu'il n'y avait pas à s'y arrêter; qu'il fallait bien se garder d'y voir l'expression « du sentiment réel, honnête et patriotique de ses compatriotes »?

Bénignes illusions, qu'on serait heureux de pouvoir partager! Mais le moyen? M. Summer n'est pas ministre, c'est vrai. Qu'importe? Sa position de sénateur et de président du comité des affaires étrangères dans le Sénat ne compte-t-elle pour rien?

Que son influence dans son pays soit considérable, on ne saurait le nier. Que son discours ait été adopté, commenté, vanté par la presse américaine comme un exposé fidèle de la question, telle qu'on la comprend aux États-Unis, c'est certain. Que ce discours ait été suivi du rejet presque unanime de la convention qui, aux termes du dernier discours de la couronne, devait asseoir sur une base durable « l'amitié, qui doit toujours exister entre l'Amérique et l'Angleterre », M. Reverdy Johnson en sait quelque chose. Que M. Motley, par qui M. Reverdy Johnson est remplacé, soit un ami de M. Summer, dont les vues sont les siennes, des correspondances envoyées d'Amérique nous l'apprennent. Que veut-on de plus?

Un démocrate influent de Pensylvanie écrit au *Standard :* « Reverdy Johnson a commis une fatale erreur, lorsqu'il a dit à ceux qui l'écoutaient que nous aimions l'Angleterre. Nul ne peut avoir la mesure de l'antipathie qui prévaut ici, et cela dans le parti (celui des républicains) qui sympathisait autrefois avec les Anglais. Je considère l'état des relations qui existent entre les deux pays comme très critique. »

Rapprochez cette lettre de celle que M. Goldwin Smith, aujourd'hui à Boston, a jugé nécessaire d'écrire au rédacteur en chef de la *Ruche* (*Beehive*), pour mettre sur leurs gardes les ouvriers anglais qui seraient tentés d'émigrer en ce moment : « D'après ce que je connais du tempérament des Américains, et ce que j'entends dire du discours de M. Summer, je ne prétendrai pas qu'il y aura rupture; mais je m'attends à voir les choses tourner de telle façon, que les résidents anglais seront obligés de quitter le pays. »

Est-il du moins probable que le général Grant ne se laissera jamais pousser dans la voie tracée par M. Summer? Ceux qui croient que non oublient le jugement sévère

porté par le général Grant sur la convention qui a été rejetée depuis : « L'injustice du traité consiste en ceci, qu'il assigne pour mesure au mal fait à notre pays la valeur matérielle des vaisseaux détruits, tandis que le principal dommage résulte de ce que notre commerce a été chassé des mers par les pirates anglo-rebelles. En outre, la sympathie témoignée au Sud par le gouvernement anglais a prolongé la guerre au moins d'un an, et l'Angleterre est responsable du sang répandu, de l'argent dépensé dans l'intervalle. » C'est précisément la thèse que M. Summer a soutenue!

Il vous est sans doute revenu qu'un des sénateurs du Michigan, M. Chandlers, avait suggéré, comme véritable solution du problème de l'indemnité, la cession au peuple des États-Unis de toutes les possessions britanniques situées au Nord de l'Amérique. Ceci est grave, je le crains. M. Chandlers, nous dit-on, est un esprit sans mesure, un homme politique sans crédit. Soit; mais ce qui est à considérer, c'est la nature de l'appât qu'il vient d'offrir à l'ambition d'un peuple entreprenant et irrité. Sa voix, ajoute-t-on, n'a pas eu d'écho dans le Sénat. D'accord; mais de semblables idées, lancées dans un pays préparé à les recevoir, ne sont que trop propres à faire leur chemin. Ce n'est pas aujourd'hui, ne l'oublions pas, que le Canada est, de la part d'une portion notable du peuple américain, un objet de convoitise, comme Cuba, comme le Mexique, et comme l'était cette Amérique russe que, tout récemment, les États-Unis ont achetée. Les Anglais n'abandonneront pas le Canada, c'est sûr : plus encore que leur intérêt, leur honneur est engagé dans la question; mais leur serait-il possible de le garder, si les États-Unis étaient bien décidés à le prendre? Dans un discours, commenté par la presse anglaise avec une joie bien naturelle et un légitime orgueil, M. Galt a déclaré que le Canada, même livré à ses seules ressources, ne se

laisserait pas prendre : ses forces seraient-elles à la hauteur de sa résolution?

J'insiste sur ce que la situation a de menaçant, parce qu'il importe au maintien de la paix que les Anglais ne s'aveuglent pas sur le caractère hostile des dispositions actuelles de la nation américaine. Il est des concessions auxquelles ils ne consentiront à aucun prix, quoi qu'il arrive, et auxquelles ils auraient raison de ne pas consentir ; mais il en est d'autres — j'essayerai de le prouver dans une lettre subséquente — qu'ils doivent à la justice. Trop de confiance pourrait les conduire à trop refuser, et ce qui leur ferait croire la guerre impossible risquerait de la rendre inévitable : malheur immense, qui serait, de quelque côté que penchât la victoire, un sujet de deuil éternel pour les amis de la liberté.

XXXI.

NÉCESSITÉ D'UNE RÉCONCILIATION ENTRE DEUX GRANDS PEUPLES LIBRES.

13 mai.

« Il importe, pour le maintien de la paix, que les Anglais ne s'aveuglent pas sur le caractère hostile des dispositions actuelles de la nation américaine. Trop de confiance pourrait les conduire à trop refuser, et ce qui leur ferait croire la guerre impossible risquerait de la rendre inévitable. »

Voilà ce que je disais dans ma dernière lettre.

Dans celle-ci je dirai :

Il importe, pour le maintien de la paix, que les Américains ne s'exagèrent pas le caractère pacifique des dis-

positions actuelles de l'Angleterre. Leur erreur sur ce point pourrait les conduire à trop exiger, et ce qui leur ferait croire la guerre impossible risquerait de la rendre inévitable.

Essayons de tracer la limite des concessions nécessaires, des concessions équitables.

Suivant M. Summer, dont l'opinion paraît être celle du général Grant et celle d'une portion notable du peuple américain, l'Angleterre devrait compte aux États-Unis de toutes les pertes résultant de la force qu'aurait donnée à la révolte des esclavagistes la reconnaissance prématurée de la Confédération comme puissance belligérante.

Cette prétention est-elle fondée ?

Tout d'abord, il faut reconnaître qu'à l'époque de la rupture, le gouvernement anglais accorda aux sécessionnistes le titre de belligérants avec un empressement très marqué et très regrettable, cet acte ayant eu lieu avant que les sécessionnistes eussent mis sur pied une armée, avant qu'ils eussent lancé à la mer un seul vaisseau. Tant de précipitation était sans exemple.

Ce qu'il faut reconnaître aussi, c'est que les planteurs tirèrent un avantage moral de la substitution du titre de belligérants à celui de rebelles. Ils purent se croire approuvés, appuyés par l'Angleterre, et leur audace s'en accrut.

D'un autre côté, on ne saurait nier que l'Angleterre ne fût jusqu'à un certain point excusable de voir dans la prise d'armes des confédérés quelque chose de plus qu'une révolte ordinaire. Leur nombre, les ressources dont ils disposaient, l'unanimité de leurs sentiments, la cohésion de leurs efforts, la vaste étendue du territoire occupé par eux, tout contribuait à donner à leur soulèvement les proportions et l'aspect d'une guerre civile. Aux yeux du gouvernement fédéral, ils n'étaient que des rebelles, et le gouvernement fédéral avait raison de les re-

garder comme tels; mais on conçoit que ce point de vue n'ait pas été nécessairement celui de chacune des puissances étrangères spectatrices de la querelle. Les confédérés faisaient appel aux sympathies que les âmes libres éprouvent pour un peuple qui combat le combat de son indépendance, et, bien qu'ils n'eussent pas droit à ces sympathies, parce que leur victoire eût été la victoire de l'esclavage, on conçoit que des esprits sincères aient pu à la rigueur se payer du sophisme que fournissait l'une des deux faces de la question soulevée. Cela est si vrai, que M. Gladstone, dont la sincérité ne fait pas question, prit rang, hélas! parmi les partisans du Sud.

Cela étant, et la sécession se présentant sous les apparences d'une guerre civile et d'une guerre formidable, il était naturel que l'Angleterre se demandât si les confédérés n'armeraient pas des navires en course. A cet égard, les déclarations du président Davis furent formelles : d'où la nécessité, pour les puissances neutres, de savoir le plus tôt possible à quoi s'en tenir sur la conduite à suivre envers les vaisseaux portant le pavillon confédéré. Ne pas reconnaître le Sud comme puissance belligérante, c'était se mettre dans l'obligation de traiter ses navires de pirates, ce qui les eût contraints à se comporter en pirates. Une décision prompte pouvait donc paraître commandée par les intérêts du commerce et par ceux de l'humanité.

Autre considération : les fédéraux proclamèrent le blocus, laissant ainsi croire qu'ils acceptaient eux-mêmes l'état de guerre.

Je sais bien ce que les Américains peuvent répondre. Ils peuvent répondre :

Que, si l'Irlande se soulevait demain, l'Angleterre ne manquerait pas de regarder comme un acte flagrant d'hostilité, de la part des États-Unis, la reconnaissance hâtive de l'Irlande comme pouvoir belligérant;

Que la légitimité d'une rébellion ne se mesure pas au nombre des rebelles;

Que le maintien et l'extension de l'esclavage furent le but *avoué* du soulèvement des planteurs, et que par conséquent nul n'était fondé à leur accorder le bénéfice des sympathies qui s'attachent aux luttes de l'indépendance;

Que la crainte de déchaîner la piraterie ne pouvait exister, puisque la marine du Sud était à peu près nulle, le *Sumter*, le *Nashville* et le *Talahassee* ayant été effectivement les seuls croiseurs confédérés qui aient figuré pendant la guerre;

Que, d'ailleurs, le Sud n'aurait jamais osé armer contre lui, en s'attaquant aux neutres, toutes les puissances maritimes;

Que, l'eût-il osé, ses vaisseaux, repoussés de partout, ne trouvant à faire du charbon nulle part, auraient été incapables de tenir la mer;

Que, quant au blocus, il n'avait point un caractère international, et que, pour lui attribuer ce caractère, l'Angleterre aurait au moins dû attendre qu'un cas de rupture se présentât.

La force de ces arguments est manifeste. Et toutefois, ils ne me semblent pas autoriser les États-Unis à exiger de l'Angleterre qu'elle expie, par le payement d'une indemnité écrasante, l'exercice d'un droit qui lui appartenait, après tout, comme nation indépendante. Elle a pu se tromper, elle s'est trompée; et cette erreur a été fatale; mais le grand dommage causé aux États-Unis n'est point venu de là, et plût au ciel qu'ils n'eussent pas d'autres griefs contre l'Angleterre!

Le titre de belligérants accordé aux confédérés leur assura un drapeau sur l'Océan, c'est vrai; mais à quoi ce drapeau leur eût-il servi, puisqu'ils n'avaient pas de marine, si l'Angleterre ne leur eût ouvert ses chantiers? C'est donc ce dernier fait qui est le fait grave. Or celui-là n'a

eu rien d'officiel, rien qui se rattache à l'action directe du gouvernement, et les dommages qui en sont résultés ne sauraient être, strictement parlant, classés dans la catégorie des dommages *nationaux*.

Le titre de belligérants accordé aux confédérés donna une certaine autorité morale à leur révolte; c'est vrai encore; mais supposons que cette autorité morale leur eût manqué, en auraient-ils été beaucoup moins ardents à tirer l'épée et beaucoup moins en état de lutter contre l'Union? Est-ce que l'épée, au moment de la reconnaissance, n'était pas déjà sortie du fourreau? Et comment serait-il possible, sans une exagération palpable, d'attribuer au seul fait d'une sanction purement morale l'énergie d'une résistance qui fit si longtemps hésiter la victoire et tint si longtemps, sur les conséquences dernières de la lutte, l'opinion du monde en suspens?

Dans une lettre au *Morning Star*, un ami du Nord, M. F.-W. Newman, révèle une circonstance très curieuse tirée d'une revue historique écrite par l'honorable John Jay, et probablement ignorée de M. Summer. Il paraît qu'au mois d'avril 1861, M. Sewart, alors secrétaire d'État pour les affaires étrangères, informa les ministres américains en Europe que « le gouvernement fédéral ne pouvait réduire les États séparatistes à l'obéissance par la conquête, » et que, loin de repousser cette doctrine, le gouvernement fédéral l'acceptait. Une pareille assurance, communiquée aux cabinets européens, aurait influé sur leur attitude, et aurait eu notamment pour effet la proclamation qui conférait, sur mer, aux esclavagistes la position de belligérants. Si la dépêche dont il s'agit a été citée d'une manière exacte, s'il est réellement arrivé au président des États-Unis d'admettre, à la date indiquée, que le Nord n'avait pas le droit de conquérir le Sud, il s'ensuit, selon la remarque fort juste de M. F.-W. Newman, que, lorsque cette conquête fut entreprise, la

résistance du Sud se trouvait avoir été d'avance justifiée par le gouvernement fédéral lui-même, — un tort immense, mais qui atténue singulièrement la responsabilité du cabinet de Saint-James, en ce qui touche la reconnaissance qui lui est tant reprochée.

Quoi qu'il en soit, une chose me paraît sûre : c'est que cette reconnaissance ne sera pas admise ici comme pouvant servir de base aux réclamations des États-Unis. Ou je me trompe fort, ou, sur ce point, il n'y a qu'une opinion, qu'un sentiment, qu'une voix. En Angleterre, partisans du Nord et partisans du Sud feraient, cette fois, cause commune; et si, par impossible, le gouvernement des États-Unis adoptait les conclusions du discours de M. Summer, il n'est pas d'Anglais, parmi ceux dont le cœur ne cessa de battre pour le triomphe de la grande république américaine, qui ne s'écriât : « Plutôt la guerre! »

Voilà ce qu'il convient qu'on sache en Amérique, le moindre doute à cet égard étant de nature à engendrer des conséquences à jamais funestes.

Mais ce qu'il convient, en revanche, que tout Anglais ait présent à l'esprit, c'est que l'Angleterre doit à la justice non moins qu'aux États-Unis l'aveu des véritables causes qui ont mis son gouvernement dans l'impossibilité d'empêcher que les chantiers de l'Angleterre ne devinssent les chantiers du Sud; que les ports de l'Angleterre ne devinssent les ports du Sud, et que l'esclavagisme armé n'eût à son service des navires construits par des Anglais, équipés par des Anglais, montés par des Anglais. Le dommage causé de la sorte aux États-Unis a été considérable; il est patent, il appelle une double réparation, qu'il dépend de l'Angleterre d'ennoblir en l'accordant de bonne grâce.

J'examinerai demain ce côté d'une question que j'ai abordée avec une émotion douloureuse, et que je désire

avec passion de voir résolue dans le sens d'une franche réconciliation de deux grands peuples libres, c'est-à-dire dans le sens de la paix, de la civilisation et de l'humanité.

XXXII.

JUSTICE DES RÉCLAMATIONS DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN.

16 mai.

J'ai dit ce qu'il y avait, selon moi, d'exagéré dans les conclusions du discours de M. Summer ; mais, en ce qui touche l'affreuse guerre de pirates faite aux États-Unis par des Anglais, sous le couvert du drapeau confédéré, les réclamations du gouvernement américain sont d'une justice incontestable.

Pour en être convaincu, il suffit de se rappeler quels coups furent portés à la marine marchande des États-Unis par des corsaires d'origine anglaise, et notamment par ce trop fameux navire qui, sous le nom d'*Alabama*, promena si longtemps sur mer la terreur, le pillage et l'incendie. Non seulement de nombreux vaisseaux furent brûlés en plein Océan ; non seulement une masse énorme de richesses appartenant à divers individus fut détruite ; non seulement d'importantes opérations furent, ou entravées, ou prévenues, ou ruinées ; mais le résultat général de ces sauvages exploits fut de faire passer aux mains des Anglais le commerce des États-Unis.

Pouvait-il en être autrement, dès que les navires construits en Angleterre, partis des côtes de l'Angleterre, équipés et montés par des Anglais, acquéraient, aussitôt

qu'ils s'étaient mis sous la sauvegarde d'une commission accordée par les États rebelles, le droit de se ravitailler dans tous les ports anglais, de manière à pouvoir reprendre le cours de leurs ravages?

Ce sont là des faits impossibles à nier.

Or il est évident qu'ils engagent de la manière la plus sérieuse la responsabilité de la nation anglaise, s'il est prouvé que le gouvernement anglais n'a pas fait ce qui dépendait de lui pour empêcher de tels actes de se produire; s'il est prouvé qu'il n'a pas tenu la main avec la vigilance nécessaire à l'exécution du *Foreign Enlistment Act*, lequel défend à tout sujet de la reine d'équiper ou d'armer, dans l'étendue de sa domination, des vaisseaux destinés à commettre des hostilités contre une puissance amie; s'il est prouvé, en un mot, que le gouvernement anglais, après avoir proclamé sa neutralité, a négligé d'en remplir les devoirs.

Que la question soit discutable, en ce qui concerne la *Florida*, la *Georgia* et la *Shenandoah*, je le veux bien; mais, en ce qui concerne l'*Alabama*, quel doute est possible? Est-ce que ce vaisseau, construit à Liverpool pour le service des confédérés, n'avait pas été, en 1862, dénoncé comme suspect? Est-ce que M. Adams, invité à fournir des preuves, n'en envoya pas, dès le 22 et le 24 juillet, de positives? Est-ce qu'il n'y eut pas un rapport des organes de la loi, concluant à la saisie? Mais, quoi! ce rapport fut fait, quand? Le 29 juillet! Et, dans la matinée du 29, l'*Alabama* était en mer!

Me préserve le ciel, dans une matière aussi grave, de rien exagérer ou de rien taire? S'il est vrai que, dans le cas de l'*Alabama*, la négligence du gouvernement anglais fut flagrante, et que sa surveillance fut, en mainte autre occasion, trop aisément déjouée, ce serait manquer de justice que de l'accuser d'avoir systématiquement fermé les yeux sur les frauduleuses manœuvres dont les États-

Unis eurent tant à souffrir. Il faut rappeler aux Américains, pour peu qu'ils fussent tentés de l'oublier, que le gouvernement anglais fit saisir l'*Alexandra* au mois d'avril 1863; le *Mounassir* et le *Toussoon*, au mois de juillet suivant; le *Pampero*, au mois d'octobre. La *Georgia* et la *Shenandoah* s'échappèrent avant qu'il eût reçu avis de leur destination. La *Florida*, qui partit de Liverpool le 22 mars 1862, mais qui n'avait été ni équipée ni armée dans cette ville, et qu'on supposait destinée pour l'Italie, s'étant dirigée vers Nassau, y fut traduite, pour violation du *Foreign Enlistment Act*, devant la cour de la vice-amirauté. Enfin, des poursuites, pour violation du même acte, furent ordonnées contre plusieurs individus : contre le capitaine Corbett, par exemple; contre MM. Rumball, Jones et Highat; contre MM. Seymour, Campbell et Cunningham.

Voilà ce qu'il est équitable de reconnaître.

Mais d'où vient qu'à Nassau, la *Florida* sortit si facilement triomphante du procès qui lui avait été intenté, ce qui lui rendit la liberté de ses mouvements, lui permit de forcer le blocus, d'aller recevoir son armement à Mobile, d'arborer le pavillon des confédérés, et de commencer sa carrière de déprédations.

D'où vient que l'*Alexandra*, acquittée une première fois, put se rendre à Nassau, où une seconde saisie n'aboutit qu'à un second acquittement.

D'où vient que M. Rumbal, jugé le 4 avril 1865, fut trouvé blanc comme neige?

D'où vient que le jury s'empressa d'accorder le bénéfice du doute au capitaine Corbett, prévenu d'avoir engagé l'équipage du *Sea-King* (baptisé ensuite la *Shenandoah*) à se mettre au service des confédérés?

D'où vient que, lorsque l'*Alabama* eut été vaincue et coulée bas par le *Kearsage*, et qu'un yacht anglais, le *Deerhound*, eut arraché à la mort et au vainqueur une

partie de l'équipage en détresse, les Anglais enrôlés dans cet équipage purent profiter de l'asile que l'Angleterre leur offrait, pour se mettre en rapport avec les agents du Sud à Liverpool, et, malgré le cri d'alarme poussé par M. Adams, réussirent à donner un successeur au terrible navire dont le *Kearsage* avait fait justice?

Les preuves, dira-t-on, furent estimées insuffisantes. Il est difficile qu'elles ne paraissent point telles, quand il s'agit de délits qui flattent une préoccupation dominante, quand il s'agit de coupables que l'opinion publique a non seulement absous d'avance, mais encouragés. Croit-on que la surveillance du gouvernement n'eût pas été plus efficace, si les instruments ne lui avaient pas manqué? que les officiers de la douane n'eussent pas mieux vu, s'ils avaient voulu voir? que la justice n'eût pas tout appris, si les témoins avaient consenti à tout dire? On épiloguera là-dessus tant qu'on voudra : ceci est une question de bonne foi. Il est certain que, pendant la guerre entre le Nord et le Sud en Amérique, la sympathie des hautes classes et des classes moyennes en faveur du Sud fut si vive en Angleterre, qu'elle paralysa, naturellement, les efforts par lesquels elle était contrariée, et protégea, non moins naturellement, les efforts par lesquels elle était servie. Le gouvernement anglais resta neutre, oui; mais la nation anglaise, non. Et, dès lors, la question, comme j'ai eu, je crois, occasion de le dire il y a déjà longtemps, se réduit à savoir si, au point de vue supérieur de l'équité, la nation anglaise n'est pas responsable de l'impuissance où le gouvernement anglais se trouva de faire respecter en fait la neutralité que l'Angleterre avait proclamée en principe.

Certains journaux d'ici se retranchent derrière cette maxime, qu'une nation, dans ses rapports avec l'étranger, est responsable des actes de son gouvernement, mais non de ceux de simples individus agissant comme tels.

Entendons-nous. Cela est vrai, quand il s'agit d'actes isolés, non concertés et réellement *individuels*. Mais, quand c'est une nation presque tout entière qui, ouvertement, activement, systématiquement, épouse la cause et travaille au succès des ennemis d'un peuple étranger, il serait par trop commode qu'elle se pût vanter de n'avoir, en aucune manière, enfreint les lois de la neutralité, sous prétexte qu'elle ne les avait pas violées d'une manière tout à fait officielle. Ce n'est point par des arguties empruntées de la logique des diplomates qu'il sied à une grande nation d'écarter d'elle la responsabilité de ses fautes. L'inefficacité du *Foreign Enlistment Act* dépendit beaucoup moins de la nature de ses dispositions que de la multiplicité des obstacles apportés à sa mise en vigueur par la sympathie que le Sud inspirait à l'Angleterre de l'aristocratie, à l'Angleterre de la bourgeoisie, à l'Angleterre des classes gouvernantes. Voilà la vérité.

Aussi les Américains n'ont-ils jamais compris qu'entre eux et la Grande-Bretagne le débat pût porter sur autre chose que le *chiffre* de l'indemnité due.

Le 16 décembre de l'année dernière, je faisais remarquer que cette opinion était celle que, le 6 mars précédent, lord Stanley avait lui-même exprimée dans la Chambre des communes, en termes suffisamment clairs. Qu'on me permette de rappeler la déclaration que fit à ce sujet M. John Stuart Mill : « On trouverait aujourd'hui, en Angleterre, peu de personnes disposées à nier que, d'une façon ou d'une autre, nous ne devions une réparation aux États-Unis. Il est manifeste que telle est l'opinion du noble lord. Ceci n'est donc pas une affaire d'arbitrage. Si nous devons, nous sommes tenus de payer. Il *s'agit de savoir, non si nous payerons, mais combien nous payerons.*

Comment s'étonner, après cela, que le Sénat des États-Unis ait rejeté, à l'immense majorité de cinquante-quatre

voix contre une, le projet de traité bâclé par M. Reverdy Johnson, — traité qui remettait tout en question, le *principe* aussi bien que le *chiffre* de l'indemnité, et qui plaçait les Etats-Unis sous la menace de demandes reconventionnelles conduisant ou pouvant conduire, dans la pensée des négociateurs anglais, à cette conclusion : « Partant, quittes? »

M. Summer a posé en fait qu'à la nouvelle du projet de traité signé par M. Reverdy Johnson, l'emprunt confédéré était monté de 0 à 10, les termes de la convention faisant croire à ceux des Anglais en qui M. Jefferson Davis avait trouvé des prêteurs complaisants, que les pertes par eux subies en cette qualité seraient présentées comme matière à compensation! M. F.-W. Newman n'a-t-il pas eu raison de dire que M. Reverdy Jonhson avait représenté, en Angleterre, non le Nord, mais le Sud?

De ce qui précède, il résulte que le peuple anglais aurait tort de ne pas se prêter à des concessions que l'équité lui ferait une loi d'accorder de bonne grâce, alors même qu'elles ne lui seraient pas conseillées par son intérêt et le sentiment de son honneur bien entendu. Car, pas plus que l'honneur d'un individu, celui d'un peuple ne consiste à refuser d'être juste.

Mais que les Américains songent bien, de leur côté, qu'en exagérant leurs prétentions, ils mettraient contre eux la justice, et, par conséquent, l'opinion du monde civilisé. Il leur est commandé de se souvenir — pourquoi faut-il que sur ce point M. Summer ait paru manquer si complètement de mémoire! — Il leur est commandé de se souvenir que la cause de l'Union n'a pas été, après tout, sans avoir dans ce pays des défenseurs ardents, des défenseurs passionnés; que les sympathies de la classe ouvrière y furent toujours acquises aux adversaires de l'esclavagisme, et que la grande république des États-Unis n'eut jamais de plus chaleureux amis que les John

Stuart Mill, les Bright, les Newman, les Goldwin Smith, et tant d'autres nobles esprits.

N'y a-t-il, d'ailleurs, aucun tort dont l'Angleterre, à son tour, ait à se plaindre ? N'est-ce pas en Amérique que le fénianisme a eu son berceau? n'est-ce pas là qu'il a grandi, comme réchauffé par le souffle de la sympathie publique? n'est-ce pas là qu'il a pu, sans obstacle, ourdir ses trames? n'est-ce pas de là qu'il est parti?

Il est vrai que les dates ici ont leur importance, et que, sous plus d'un rapport essentiel, l'analogie qu'on essayerait d'établir entre les deux cas serait tout au moins forcée.

Je n'en dirai pas davantage. Vous connaissez ma conclusion.

Il importe à quiconque aime la liberté d'un amour intelligent qu'entre les États-Unis et l'Angleterre une collision soit évitée. Elle le sera si, de part et d'autre, on s'abstient de chercher la satisfaction de l'honneur national ailleurs que dans la justice.

XXXIII.

UN RAPPORT DE M. FISH.

20 mai.

J'ai sous les yeux les résultats du rapport adressé au président des États-Unis par le secrétaire d'État M. Fish, touchant la destruction des navires que les corsaires confédérés capturèrent ou brûlèrent pendant la guerre entre le Nord et le Sud.

Voici les chiffres :

Furent détruits :

Par l'*Alabama*.....	70 vaisseaux évalués à	5 271 768	dollars.
Par la *Florida*.....	36 —	3 600 904	
Par la *Georgia*.....	69 —	5 271 768	
Par la *Shenandoah*....	36 —	4 443 488	
Par des allèges de la *Florida* et de l'*Alabama*	25 —	22 920	
Total.	236 —	18 610 848	

Quelques mots maintenant sur l'origine et l'histoire de ces corsaires.

L'*Alabama*, construit à Liverpool dans le chantier de M. Laird, fut lancé à la mer le 29 juillet 1862, quoique le ministre américain d'alors, M. Adams, eût formellement dénoncé ce vaisseau comme suspect une semaine auparavant, et fourni, dès le 24 juillet, des preuves positives à l'appui de sa dénonciation.

La *Florida* partit de Liverpool, sous le nom d'*Oneto*, le 22 mars 1862. Elle n'avait été ni armée ni équipée à Liverpool, et on la supposait destinée pour l'Italie. Mais, au lieu de se rendre en Italie, elle se dirigea vers Nassau. Là, sur les remontrances de M. Adams, elle fut saisie, et jugée pour violation du *Foreign Enlistment Act*, lequel défend à tout sujet de la reine d'équiper ou d'armer, dans l'étendue de sa domination, des vaisseaux destinés à combattre une puissance amie. Les preuves parurent-elles insuffisantes? Voulut-on absolument les trouver telles? Ce qui est sûr, c'est que le navire signalé avec tant de raison par M. Adams, comme prêt à se mettre au service des rebelles du Sud, fut acquitté. Il en profita aussitôt pour aller forcer le blocus de Mobile, prit là son armement, changea son nom d'*Oreto* en celui de *Florida*, et, s'étant fait commissionner par les États confédérés, commença ses ravages.

La *Georgia* partit de Greenwich le 2 avril 1862, avant que le gouvernement anglais eût avis de sa destination;

elle arbora le pavillon confédéré, et fut reçue à Liverpool, le 9 mai 1864, comme vaisseau de guerre.

La *Shenandoah*, qui s'appela d'abord le *Sea King*, fut destinée par les Anglais partisans du Sud à remplacer l'*Alabama*, le lendemain du duel à mort où ce fameux corsaire succomba sous les coups du *Kearsage*. Le *Sea King* partit de Londres le 18 octobre 1864, comme vaisseau marchand, ayant pour destination apparente la ville de Bombay. Mais le *Laurel*, envoyé de Liverpool à sa rencontre avec armes et munitions, l'attendait devant Madère, et son armement s'opéra en pleine mer, ainsi qu'il suit : un inconnu étant venu à bord, le capitaine anglais Corbett, commandant du *Sea King*, présenta cet inconnu à son équipage, comme l'homme auquel le *Sea King* était vendu et sous les ordres duquel il allait être mis au service des confédérés. Sur ce, le transbordement eut lieu; les armes et les munitions de guerre dont le *Laurel* était chargé furent portées dans le *Sea King;* on fit en même temps passer sur le second navire les marins que le premier avait amenés de Liverpool, et dont plusieurs n'avaient dû leur salut qu'à l'intervention du yacht anglais *Deerhound*, quand l'*Alabama* enfonçait; pour renforcer l'équipage, on fit briller aux yeux des matelots qu'à Londres on avait engagés pour Bombay, la perspective d'une haute paye et celle des profits de la piraterie; on en séduisit plusieurs; et, pendant que le capitaine Corbett s'embarquait sur le *Laurel* pour retourner en Angleterre, le *Sea King*, changeant son nom en celui de *Shenandoah*, se faisait commissionner par les agents des États confédérés, et, monté en partie par les mêmes hommes qui avaient composé l'équipage de l'*Alabama*, allait donner suite aux exploits dont le *Kearsage* avait interrompu le cours, sous le commandement du capitaine fédéré Waddel, digne émule du capitaine confédéré Semmés.

Tels sont les faits, ils parlent d'eux-mêmes.

Je veux bien que le cas de l'*Alabama* soit le seul qui mette en jeu d'une manière directe la responsabilité officielle du gouvernement anglais, — évidemment coupable de négligence en cette occasion; mais qu'on rapproche des circonstances ci-dessus mentionnées les innombrables témoignages de sympathie donnés au Sud, pendant sa lutte contre le Nord, par l'Angleterre des nobles, des riches, des gens du monde, des manufacturiers, des marchands; et qu'on dise si la responsabilité de la nation anglaise n'est pas engagée!

C'est donc bien en vain que l'Angleterre se flatterait d'échapper aux conséquences d'une partialité qui fut un scandale historique. D'une façon ou d'une autre, un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra qu'elle s'exécute. Les Américains n'en auront pas le démenti, c'est certain. Alors même qu'il leur conviendrait de laisser, en ce moment, dormir la question, ils se réservent de la réveiller quand l'heure sera venue.

M. Motley, qui est déjà en route pour l'Angleterre, où il vient remplacer M. Reverdy Johnson, ne ressemble guère, paraît-il, à son prédécesseur. Autant le second s'est montré disposé à courtiser la faveur des Anglais, autant le premier semble disposé à leur parler le langage ferme et fier d'un homme qui croit à la supériorité de son pays sur tous les autres pays de la terre.

On cite de lui des paroles qui ne permettent aucun doute à cet égard. Dernièrement, dans la Société historique de New-York, il insistait avec orgueil sur ce que la civilisation, semblable au soleil, était toujours allée de l'orient à l'occident, laissant derrière elle la Chine, l'Inde, la Palestine, l'Égypte, la Grèce, Rome, et se préparant à laisser derrière elle l'Europe, dans sa course fatidique vers l'Amérique. Puis, après avoir expliqué comme quoi l'Amérique avait rejeté l'héritage de toutes les institutions

fausses qui avaient servi de base à la tyrannie en Europe : régime féodal, droit divin, aristocratie, etc... etc..., il ajoutait qu'une détestable idée avait cependant trouvé moyen de s'implanter sur le sol vierge des États-Unis, et cela sous forme d'esclavage. Cette idée était celle du privilège. Et M. Motley dénonçait dans l'appui donné au Sud par l'Angleterre un lamentable effort pour sauver le privilège, dont l'Angleterre en est encore à subir le joug.

Vous jugez si l'orateur qui s'exprime de la sorte est homme à continuer les avances faites par M. Reverdy Johnson à l'aristocratie anglaise!

XXXIV.

LES ÉLECTIONS DE PARIS.

26 mai.

Ce matin, j'ai reçu la visite d'un Anglais de mes amis. Voulez-vous savoir ce qui s'est dit de part et d'autre?

LUI. — Venez-vous aux courses?

MOI. — Ma foi, non.

LUI. — Et pourquoi, je vous prie?

MOI. — D'abord, parce que le ciel est gris. Un derby auquel il faut aller avec un parapluie sous le bras n'a rien qui me tente.

LUI. — Vous verrez que le temps s'éclaircira, Dieu, qui « protège la France », mais que cela n'empêche pas de « protéger l'Angleterre », permettra-t-il que cette calamité nationale, un derby pluvieux, fonde sur nous?

MOI. — Je souhaite que non. Mais, alors même que le soleil consentirait à se montrer, il éclairerait un spectacle qui a cessé d'être nouveau pour moi. Le spectacle est cu-

rieux, j'en conviens; mais, après tout, c'est le cas de dire : « Toujours perdrix ! » D'ailleurs, mes préoccupations, aujourd'hui, sont ailleurs.

LUI. — J'entends : vous pensez aux élections de Paris.

MOI. — Justement.

LUI. — Et qu'en pensez-vous?

MOI. — En premier lieu, qu'elles ne doivent pas mal vous étonner, vous autres Anglais?

LUI. — Pas autant que vous l'imaginez. Ce qui nous aurait étonnés, c'est que la France, après avoir tant et si héroïquement combattu, non seulement pour sa liberté, mais pour celle de la terre entière, eût oublié son histoire et manqué de respect à son génie au point de se résigner à être moins libre que la Prusse, moins libre que l'Autriche, moins libre que la moins libre des nations réputées mineures. Nous savions bien que son sommeil était plein de grands rêves; que son silence était plein de pensées; qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, elle se réveillerait et parlerait.

MOI. — Ah! vous saviez cela? Et d'où vient donc, monsieur l'Anglais, que j'ai eu si souvent la douleur de trouver le nom de mon pays associé, sur les lèvres de vos compatriotes, aux épithètes du dédain? D'où vient que j'ai entendu si souvent murmurer autour de moi, avec cette pitié orgueilleuse qui n'a jamais manqué de me faire monter le sang au visage : « Les Français sont faits pour la servitude, puisqu'ils la souffrent »? D'où vient que j'ai si souvent lu dans vos journaux que la gloire de Napoléon III consistait à avoir enfin découvert le secret de gouverner un peuple ingouvernable; que nous étions des mineurs auxquels il fallait un tuteur vigilant, des esclaves indociles auxquels il fallait un maître pour de bon. A vous en croire, la France était un cheval qui avait besoin d'être monté par le despotisme, et qui, en outre, aimait à se sentir sous un rude cavalier.

LUI. — Tel était, en effet, le langage du *Times*, je l'avoue. Mais le *Times* n'est pas toujours, quoi qu'on en dise, la voix de l'Angleterre. Et puis le *Times*, vous ne l'ignorez pas, est très sujet à changer de note. Lisez plutôt les réflexions que lui inspirent, à l'heure qu'il est, les victoires électorales de MM. Gambetta et Bancel, et la victoire, tout au moins possible, de M. Henri Rochefort. Ce gouvernement personnel, dont le *Times* si souvent félicita la France d'avoir acquis le bénéfice, même au prix du 2 décembre, il le déclare à présent incompatible avec l'existence d'une Chambre élue ; il reconnaît que la France a des aspirations dont il ne serait pas prudent de défier l'énergie, et il se représente le chef de l'Empire, en France, forcé désormais d'avancer dans la liberté, sous peine d'avoir à reculer dans le coup d'État.

MOI. — La vérité est que les élections de 1869 expliqueraient parfaitement, de la part du *Times*, l'aveu que lui avaient arraché déjà celles de 1863 : « L'Empire nous fait, en ce moment, l'effet d'une belle église vide. La nef est d'une largeur imposante ; les colonnes sont d'une imposante hauteur ; il y a profusion d'exquises peintures, la sculpture ne laisse rien à désirer ; l'autel est paré ; les flambeaux brûlent ; les sièges destinés à recevoir les fidèles sont prêts. Mais, hélas ! une chose manque, quand l'heure du service divin a sonné : les fidèles ! La cloche les appelle en vain : ils sont ailleurs. Leur encens et leurs prières montent vers d'autres dieux. » Dès que, dans Paris, si bien épousseté, badigeonné, décoré, agrandi, embelli, haussmanisé, la cloche appelle en vain même des fidèles de la nuance Émile Ollivier, il est clair qu'on n'exagère pas beaucoup en comparant le Paris de l'Empire à une belle église vide.

LUI. — On a bien raison de ne pas trop compter sur la reconnaissance des gens.

MOI. — Reconnaissance de quoi?

LUI. — Mais d'avoir reconstruit Paris, de manière à en faire la plus magnifique cité du monde, tout en assurant de l'ouvrage à deux cent mille ouvriers. Il est vrai que les Parisiens ont dû suer cette magnificence par tous les pores, et que la hausse extraordinaire du prix des subsistances a terriblement pesé sur les loyers et les salaires.

MOI. — Sans doute. Mais, croyez-moi, dans les élections de Paris, l'Empire a eu infiniment moins à compter avec l'opposition du contribuable qu'avec celle du citoyen. La France, enterrée vive, s'est sentie aussi mal à l'aise dans un tombeau de marbre qu'elle l'aurait été dans un tombeau de pierre.

LUI. — Vous dites la France quand il s'agit de Paris, et je vous comprends. Quel que puisse être le résultat des élections en province, — et il est facile de prévoir qu'il sera selon le cœur du gouvernement, — nous n'y attachons ici, comme symptôme, qu'une importance très secondaire.

MOI. — Et vous avez raison, non seulement parce que le suffrage universel, dans les campagnes, est faussé par le système des candidatures officielles et les mille moyens mis en œuvre pour les faire prévaloir ; mais aussi parce que tout ce qui constitue le véritable génie de la France, ses véritables tendances, sa véritable volonté, sa vie intellectuelle enfin, est représenté par les grandes villes telles que Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux ; — Paris surtout, car Paris, c'est la France, en ce sens que la France venant tout entière dans Paris, Paris est aux provinces ce qu'est la mer aux fleuves qui s'y jettent.

LUI. — C'est bien de la sorte que nous en jugeons, et voilà pourquoi les nouvelles d'hier ont causé en Angleterre une émotion si profonde.

MOI. — Vous me disiez qu'elles ne vous avaient pas surpris ?

LUI. — Jusqu'à un certain point, non; mais convenez qu'il y a quelque chose de bien saisissant pour nous dans l'élection de M. Gambetta, le candidat de l'opposition irréconciliable, et dans l'écrasante défaite de M. Émile Ollivier par M. Bancel, et dans ce fait que M. Jules Favre est regardé par tant d'électeurs comme un adversaire trop timide de l'Empire. Cette préférence ouverte accordée aux opinions les plus hardies, aux sentiments les plus passionnés, aux ressentiments les plus vivaces : voilà le côté frappant des élections de Paris, et, pour mon compte, je ne m'attendais pas à ce qu'on allât si loin, quoique ma confiance dans le triomphe du parti libéral fût entière.

MOI. — Et ceci vous montre combien vous avez tort, vous Anglais, de nous mesurer à votre aune. Quand vous concluez de nos défaillances momentanées que nous sommes un peuple léger, vous n'apercevez pas ce que cette légèreté apparente cache de persistance réelle; vous ne vous rendez pas compte de notre culte pour la ligne droite. Chaque fois, comme je l'ai écrit dans un livre qui ne vous est pas inconnu, chaque fois que l'idée dont la France poursuit le triomphe est combattue avec succès par une ligue puissante d'intérêts anciens et de préjugés invétérés, les esprits superficiels, la voyant reculer, elle qui, un moment auparavant, s'avançait d'un pas si rapide, se figurent qu'elle a soudain abandonné ses principes, perdu sa voie. Erreur! Silencieuse, invisible, elle marche à son but avec plus de ténacité que jamais, et regagne, par des routes souterraines, le domaine qu'on lui a pris, jusqu'à ce qu'un beau jour elle brise l'obstacle d'un coup, et s'élance, avec un redoublement de vigueur, toujours en droite ligne, vers la station prochaine, n'abandonnant rien, absolument rien, de ses conquêtes antérieures, et reprenant sa course juste au point où elle fut interrompue.

LUI. — C'est effectivement l'histoire de vos révolutions. Voulez-vous dire que nous en avons une nouvelle en perspective?

MOI. — Rassurez-vous. Ma remarque s'applique aux révolutions pacifiques comme à celles qui ne le sont pas. Est-ce que le spectre rouge vous fait peur, à vous aussi?

LUI. — Non, je ne suis pas aussi enfant que cela. Et j'ajoute que, si les élections de Paris doivent avoir pour conséquence la fin du gouvernement personnel, jamais, à mon sens, les hommes paisibles répandus sur toute la surface du globe n'auront eu pareille aubaine.

MOI. — Vous croyez?

LUI. — J'en suis sûr. L'Europe n'est-elle pas réduite à vivre d'une vie incertaine, agitée, fiévreuse, parce qu'il dépend d'un homme, dont la volonté n'est soumise à aucun contrôle, de déchaîner sur elle les horreurs de la guerre, après-demain, demain, aujourd'hui, dans une heure? Le gouvernement personnel de l'empereur, cause permanente d'irritation pour vous, n'est-il pas pour nous une cause permanente d'anxiété et de ruine? Vous auriez beau conquérir, en France, la liberté de la presse, la liberté de réunion, et toutes les « libertés nécessaires » de M. Thiers, tant que le droit de déclarer la guerre appartiendra chez vous à un homme, au lieu d'appartenir à la nation, vous ne serez pas libres, et nous serons inquiets. Que les élections de Paris portent coup au gouvernement personnel, en ce qui touche la question du droit de paix et de guerre, l'Europe même conservatiste applaudira.

XXXV.

LES LIVINGS EN ANGLETERRE.

27 mai.

Où nous disons, nous autres Français : *Faire un compliment*, les Anglais disent : *Payer un compliment*. Où nous disons : *Rendre une visite*, les Anglais disent : *Payer une visite*.

Payer! grand mot, de ce côté de la Manche! Que ne paye-t-on pas, et pour combien de choses ne paye-t-on pas, en Angleterre!

On paye pour une promesse de mariage qu'on n'a point tenue.

On paye pour l'honneur d'un mari qu'on a brouillé avec sa femme.

On paye pour le rang d'enseigne, de lieutenant, de capitaine, de major, de lieutenant-colonel.

On paye — cela va sans dire — pour un siège au Parlement.

On paye, et c'est le plus amusant, pour le privilège de faire représenter sur terre, par un homme à soi, la majesté du bon Dieu.

Figurez-vous que, jeudi dernier, on a mis à l'encan le salut éternel des habitants de Westborough. Ceci, à la lettre.

J'entends mes lecteurs me demander ce que je veux dire : ils en ont, ma foi, bien le droit.

Peut-être est-il, tout d'abord, nécessaire de leur rappeler :

Que l'Angleterre et le pays de Galles se divisent,

comme géographie ecclésiastique, en deux provinces, celle de Cantorbéry et celle d'York, gouvernées chacune par un archevêque;

Que la première de ces deux provinces, dont le chef spirituel porte le titre de primat d'Angleterre, se divise en vingt-six diocèses, gouvernés par autant d'évêques;

Que chaque diocèse se divise en archidiaconés, chaque archidiaconé en doyennés ruraux, chaque doyenné rural en paroisses;

Que le clergé paroissial se compose de recteurs, de vicaires et de curés;

Que le recteur a la haute main dans la paroisse, en matière ecclésiastique;

Que le vicaire est le substitut du recteur;

Et que le curé a charge de les assister dans l'accomplissement de leurs fonctions spirituelles, en vertu d'une permission, toujours révocable, de l'évêque.

Expliquer par le menu les fonctions de certains membres de la phalange sacrée, seuls, de plus savants que moi, le pourraient. Et encore cela n'est-il pas bien sûr.

Par exemple, le doyen a été défini : un dignitaire ecclésiastique qui a beaucoup à recevoir et presque rien à faire. Tout ce qu'on sait de lui, en effet, c'est qu'il marche à la tête d'un nombre quelconque de chanoines ou prébendiers, lesquels forment le chapitre de la cathédrale. Et tout ce qu'on sait des chanoines qui marchent à sa suite, c'est qu'à eux appartient le privilège dérisoire de nommer évêque la personne qu'il plaît au souverain de leur accorder permission d'élire, permission qu'ils sont tenus de regarder comme un ordre, en ce qui touche la personne désignée, sous peine de se rendre coupables d'une forfaiture entraînant saisie de biens et emprisonnement, car c'est de la sorte que le fameux statut de *præmunire* et divers actes de Henry VIII pourvurent jadis au maintien du droit qu'originairement le peuple avait

d'élire les évêques ! Les chapitres, en Angleterre, ne servent guère aujourd'hui à autre chose, quelle qu'ait pu être autrefois leur importance ; et, quant au doyen d'ordinaire, qui est un esprit cultivé et un bon vivant, il a plus de loisir qu'il ne lui en faut pour se livrer à ses goûts littéraires et savourer les douceurs d'un pieux confort.

Parlez-moi de l'archidiacre, qu'on appelle l'*œil de l'évêque*, et qui en est quelquefois la main ! Celui-là n'occupe pas une sinécure, vu qu'il a mission de remplacer l'évêque pour les visites pastorales, d'examiner les candidats aux ordres, de veiller à la réparation des églises, de recevoir les rapports des marguilliers quand les marguilliers ont des rapports à faire, et d'apprécier la valeur de leurs dévots cancans.

Toutefois, ce n'est ni sur les archidiacres, ni sur les recteurs, ni même sur les vicaires, que pèse en général le gros de la besogne : c'est sur les malheureux curés. Je dis malheureux, et je dis bien, si c'est l'être que de faire, pour le plus maigre des salaires imaginables, le travail de gens qui s'occupent à s'engraisser. Il serait facile de citer tel recteur qui, en possession d'un bénéfice dont il tire mille livres sterling par an, emploie un curé auquel il donne des gages de soixante-dix ou quatre-vingts livres sterling, pour prêcher à sa place, baptiser à sa place, marier à sa place, enterrer à sa place, visiter à sa place les pauvres et les affligés.

Que voulez-vous ! de toutes les professions, ici, la profession cléricale est celle où l'on s'inquiète le moins d'appliquer la maxime que le salaire doit être proportionné à l'ouvrage. Et même, c'est la maxime diamétralement contraire qui est en faveur, ce qui ne vous étonnera pas quand je vous aurai dit qu'un abus aussi criant paraît tout simple à la plupart de ceux qui en souffrent.

Il est vrai qu'il se rattache à un des modes suivant

lesquels le troupeau, en Angleterre, se distribue entre les différents bergers, et ce mode a, aux yeux des Anglais, le suprême mérite d'être un legs du passé.

Vous n'ignorez pas qu'on entend par *bénéfices* les biens temporels qui font vivre recteurs et vicaires, et qui, pour cette raison, sont appelés, dans le langage populaire, *livings*. Eh bien, le droit de nommer à un bénéfice vacant, c'est-à-dire d'imposer à une communauté religieuse son guide spirituel, est ici une propriété qui ne diffère pas des autres propriétés, en ce sens qu'on la vend, qu'on l'achète, qu'on en trafique, qu'on en hérite.

Un grand nombre de *livings* sont possédés par des laïques : vous en jugerez par les résultats suivants d'une statistique publiée en 1833. Sur 11 342 *livings* qui existaient à cette époque en Angleterre et dans le pays de Galles, il y en avait :

A la disposition de la couronne	1 048
A la disposition des évêques.	1 301
A la disposition des doyens et des chapitres. .	982
A la disposition des universités.	597
A la disposition de divers collèges	146
A la disposition de simples particuliers. . . .	6619

Ainsi, le gouvernement spirituel de plus de la moitié des paroisses de l'Angleterre et du pays de Galles est subordonné au choix des possesseurs laïques d'une chose qui se vend, se lègue, se transmet, absolument comme une maison ou une pièce de terre. Une mère prévoyante dira : « Il y a un *living* dans la famille; élevons un de nos enfants pour l'Église. » Un épicier enrichi dira : « Voici un *living* à bon marché; mon fils l'aura quand il sera dans les ordres? » Quelquefois, comme dans le cas qui m'a fourni le sujet de cette lettre, un *living* est vendu aux enchères, et il faut entendre alors les recommandations par lesquelles on pousse à la vente : Le troupeau à garder ne se compose que de quelques brebis; — Le *li-*

ving dont il s'agit rapporte 1 000 livres sterling de revenu au plus bas; — Avec 100 livres sterling, tout au plus, on peut se procurer un curé qui fera le peu qui est à faire ; — Aime-t-on la société, on ne saurait rencontrer mieux; — Aime-t-on la chasse, l'occasion est d'or.

Ce sont là des pratiques si étranges, que la connaissance de leur origine est nécessaire pour expliquer leur nature.

Primitivement, c'était l'évêque qui avait mission de désigner les instructeurs religieux du peuple dans l'étendue de son diocèse. Mais l'idée étant venue à des lords de manoir ou autres grands propriétaires, de construire des églises sur leurs terres, et de doter ces églises en leur assignant soit une portion des domaines qu'ils possédaient, soit une portion des dîmes qui leur étaient payées, l'usage s'introduisit de reconnaître en retour au donateur le droit de nommer le desservant. Le fondateur de l'église en devint de la sorte le *patron*, et le droit dont il fut investi de placer à la tête de cette église un pasteur de son choix reçut le nom, un peu barbare, mais expressif, d'*advowson* (en latin *advocatio*, et en français *défense*). Ceux qui acquirent ainsi la jouissance de l'*advowson*, ne manquèrent pas de le regarder comme partie intégrante de leur avoir et de l'héritage de leurs enfants. De là le caractère de propriété attaché à l'*advowson*.

Non que le droit de conférer un bénéfice se puisse exercer en dehors de toute garantie, quand c'est à un laïque qu'il appartient. L'*incumbent*, autrement dit celui en faveur duquel le droit de *patronage* est exercé par le propriétaire du *living*, doit être dans les ordres sacrés; il doit être *présenté* en outre à l'évêque, et recevoir de ce dernier une double investiture : l'investiture spirituelle, sous le nom d'*institution*, et l'investiture temporelle sous le nom d'*induction*. La présentation a lieu

par un écrit informant l'évêque que le signataire est patron de telle église dont la direction spirituelle est devenue vacante, et qu'il a fixé son choix sur telle personne. Un intervalle de vingt jours est donné à l'évêque pour examiner si le candidat a les qualités requises. A l'expiration de ce delai, l'évêque lit au candidat les paroles sacramentelles de l'*institution*, dans un acte auquel le sceau épiscopal est apposé. Ordre est ensuite envoyé à l'archidiacre d'installer (*to induct*) le nouvel *incumbent;* et c'est alors seulement que le bénéficier jouit, dans toute sa plénitude, du titre de *parson*.

Inutile de faire observer que, lorsque l'évêque lui-même se trouve être le *patron*, cette circonstance rend la formalité de la *présentation* superflue. Dans ce cas, l'*advowson* prend le nom de *collation*.

Il est donc juste de reconnaître que quelques précautions sont prises contre le danger de choix trop profanes. Mais voyez un peu la bizarrerie ! L'*advowson* est si bien envisagé au point de vue du droit de propriété, que, lorsque le *patron* est atteint de folie, le lord chancelier, qui est alors appelé à remplir la formalité de la *présentation*, la remplit, autant que possible, en faveur de quelque membre de la famille de l'aliéné. Le patron est-il un enfant, un enfant incapable de tenir une plume, n'importe ! c'est lui qui fera la *présentation ;* lui qui dira à tel troupeau : « Voici le pasteur qui vous convient. » Et, comme il y a un acte à signer, la main du bambin, qui ne sait pas écrire, sera guidée sur le papier par son tuteur ! O culte des choses conventionnelles !

Mais à nos objections gauloises, un Saxon, un vrai Saxon, répondra que ce système a l'avantage de rendre l'Église d'Angleterre nationale et aristocratique, en liant son existence à celle du gentilhomme campagnard. Ainsi soit-il !

XXXVI.

LES ANGLAIS COMMENCENT A CROIRE QUE LA FRANCE EST FATIGUÉE DE L'EMPIRE.

29 mai.

La France est fatiguée de l'Empire, tel est, en six mots, l'arrêt prononcé, en Angleterre, par l'opinion publique.

Et quelle autre sentence aurait-elle pu rendre, avec le résultat des élections sous les yeux? Paris n'a-t-il pas donné la victoire aux « irréconciliables »? n'a-t-il pas jeté dans les urnes des noms qui signifient : *Tout ou rien?* n'a-t-il pas crié, par 210000 voix, à ceux qui, au nombre de 43000 à peine, balbutiaient : « *Nous sommes l'Empire :* « Eh bien, moi, je suis la Révolution? »

Que Napoléon III, appuyé par le clergé, servi par un mécanisme administratif dont il n'y eut jamais d'exemple, et secondé par la peur du spectre rouge remis sur ses jambes, n'ait pu recueillir que la sixième partie des votes, dans une ville qu'il a courtisée, qu'il a choyée, qu'il s'est étudié à embellir coûte que coûte, en faveur de laquelle il a dépensé millions sur millions, dans laquelle il réside, et dont on pourrait presque dire, comme de la Rome d'Auguste, que, l'ayant trouvée faite de brique, il l'a faite de marbre, c'était là un phénomène trop frappant pour que l'Angleterre en méconnût la portée profonde, la signification fatidique.

Les bonapartistes de race saxonne — il en existe de tels, chose inconcevable! — ont beau s'efforcer de croire que Paris, après tout, n'est pas la France; que les départements, loin de s'identifier à la capitale, l'envient et la

redoutent; que le radicalisme même des choix parisiens aura pour effet de fortifier, en l'effrayant, le conservatisme provincial; chimère que tout cela! Il est un instrument au moyen duquel, pendant les inondations du Nil, on mesure la crue des eaux : cet instrument, c'est le nilomètre : Paris est le nilomètre de la France. Voilà ce que n'ignore, en Angleterre, aucun de ceux qui ont étudié l'histoire de l'esprit français, et voilà ce qui fait dire au *Spectator* en propres termes : « La France a condamné l'Empire. »

Pourquoi, d'ailleurs, ne parler que de Paris? Est-ce que la province, elle aussi, n'a pas *donné?* — Je me sers d'un mot militaire, parce que les élections ont vraiment eu quelque chose d'une charge à fond. — Est-ce que l'opposition, même dans les provinces, n'a pas obtenu 3 248 885 suffrages contre 4 053 056 dus par l'Empire au jeu des candidatures officielles, à l'intervention des autorités, au zèle des préfets, à la promesse corruptrice des mille faveurs dont l'administration dispose, et enfin à l'ignorance des paysans? Car, s'il est une chose certaine, c'est que l'Empire a eu pour lui les petits villages et contre lui les grandes villes; pour lui les ténèbres et contre lui la lumière. Le *Times* contient aujourd'hui une lettre qui met singulièrement en relief ce contraste. A Lille, la majorité en faveur de M. Thiers a été immense; mais les votes de la ville ont été noyés dans ceux des campagnes, avec cette circonstance caractéristique qu'on a vu le nombre des adversaires de M. Thiers s'accroître dans une proportion énorme, à mesure que l'on s'éloignait du centre pour se rapprocher des extrémités; c'est-à-dire à mesure qu'on s'éloignait des suffrages libres et intelligents pour se rapprocher des suffrages qui se manufacturent. Mais à quoi bon insister? 3 248 885 votes, c'est là un chiffre qui porte avec lui son commentaire. Qui en contestera le sens? *Solem quis dicere falsum audeat?*

Les journaux de la couleur du *Daily Telegraph* et de celle du *Morning Post* se consoleront, en comptant sur leurs doigts de combien de députés se composera, dans le Corps législatif, la majorité fidèle au régime impérial, majorité dont la puissance numérique sera, sans nul doute, hors de toute proportion avec l'importance, même numérique, de la population électorale qu'elle représente; et les bonapartistes d'origine anglaise diront, comme M. Émile de Girardin : « En dépit de tout, la droite aura la force au sein de la Chambre; avec elle et par elle, le gouvernement fera ce qui lui plaira pendant les six ans que nous avons devant nous, et qu'importe le reste? » A quoi la réponse est bien simple. La Chambre introuvable et la majorité léguée par elle à Charles X ont-elles sauvé la Restauration? La majorité dont disposait Louis-Philippe a-t-elle sauvé le trône de Juillet? Étrange erreur que celle qui consiste à s'imaginer que la vie d'un peuple est emprisonnée dans les régions officielles. C'est le pays qu'il faut voir; c'est au progrès de ses idées, c'est au développement de ses aspirations, c'est à la direction de ses tendances, qu'il faut regarder. Or il est devenu manifeste, par le résultat des élections, que les idées, les tendances, les aspirations, et j'ajoute les passions de la France contemporaine, sont aux antipodes de la politique à laquelle il faudra que, dans le Corps législatif, la majorité s'attelle si elle veut rester fidèle au régime impérial.

Le *Times* le comprend, et il en gémit. Dans sa sollicitude pour le maintien de l'Empire, qu'il a toujours aimé de la haine que la France démocratique lui inspirait, le *Times* aurait voulu que l'empereur se couvrît le visage d'un masque de constitutionalisme; qu'il cédât un peu de son pouvoir, pour mieux jouir du reste. Mais le *leading paper* avoue qu'à cet égard les dernières élections déconcertent son désir, en mettant face à face deux principes extrêmes entre lesquels nul compromis n'est possible.

Je ne m'arrêterai pas à réfuter ce que le *Times* dit du *communisme*, qui, suivant lui, a envahi la scène et risque de ne laisser de choix à la France qu'entre une anarchie furieuse et un despotisme intraitable. Le *Times* affecte, sur les débordements du *communisme*, des terreurs qu'il n'éprouve certainement pas, et qu'il lui plaît d'afficher, je le suppose, pour justifier d'avance les excès auxquels le despotisme impérial pourrait être poussé par le sentiment du péril. Mais ce que le *Times* croit sincèrement, selon toute apparence, parce que c'est ce que chacun croit et ce qui est le caractère manifeste de la situation, c'est que Paris ne veut plus d'une opposition molle, d'une résistance diplomatique; c'est que, entre l'Empire et la démocratie, la question ne tardera pas à se poser, si elle n'est déjà posée en ces termes : être ou n'être pas (*to be or not to be*).

Aussi l émotion, de ce côté du détroit, est-elle au comble. On se demande ce que Napoléon III fera ou ce qu'il s'abstiendra de faire. Ce n'est pas facile à prévoir, et très probablement il ne le sait pas encore lui-même.

Se croisera-t-il les bras, dans l'espoir que le torrent débordé rentrera peu à peu dans son lit, sans que lui s'en mêle? Mais l'impulsion donnée aux passions qui lui sont hostiles est trop énergique pour s'arrêter devant l'application qu'il pourrait être tenté de faire du procédé indiqué par le mot fameux de Saint-Just : « La force est aux inertes. »

Poursuivi par la révolution, cherchera-t-il un refuge dans la liberté? Mais il faut une raison d'être à l'Empire; et, en dehors du gouvernement personnel, en dehors de la constitution d'un pouvoir placé au-dessus de tout contrôle, à l'abri de tout débat, où serait la raison d'être de l'Empire? Et puis il est trop tard pour demander protection à la liberté, quand, à force de la fouler aux pieds, on a rendu populaire l'opposition des « irréconciliables ».

Faute de mieux, l'Empire se rejettera-t-il violemment dans la politique du 2 décembre? Ce serait, cette fois, un coup d'Etat contre le suffrage universel. Lui donnerait-on encore pour prétexte la nécessité de « sauver la société »? Mais il n'est pas jusqu'au *Times* qui ne soit forcé de convenir qu'il est ridicule de passer sa vie à « sauver la société »; et, si l'Empire n'y a pas réussi depuis bientôt vingt ans qu'il existe, il faut croire, ou que la société ne peut pas être sauvée, ou qu'elle ne le veut pas.

J'ai entendu des Anglais exprimer la crainte que Napoléon III, à bout d'expédients, n'essayât d'une grande diversion en attaquant la Prusse. Il ne lui manquerait plus que cela!

XXXVII.

DROIT CONFÉRÉ A LA COURONNE DE CRÉER CHAQUE ANNÉE DEUX PAIRS A VIE

4 juin.

Les dieux s'en vont.

Est-ce leur faute? est-ce celle des faibles humains?

J'ai sur ma table trois journaux charivariques, organes habituels de ce qu'il y a de grave dans les pensées de l'Angleterre.

Le premier représente *Mazeppa*, lié tout nu sur le dos du cheval fougueux qui s'appelle la France.

Le second représente *Robinson Crusoe* apercevant avec effroi, dans l'île qu'il croyait inhabitée, l'empreinte d'un pied sur le sable.

Le troisième nous montre, debout devant une urne, sur laquelle sont gravés les mots Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux, L'HOMME QUI RIT.

Ah! nous en verrons bien d'autres, si le succès ne se hâte pas de revenir à ceux qu'il semble abandonner! Car les dieux, semblables en cela aux simples mortels, sont tenus de réussir; et, dans ce pays-ci, comme ailleurs, plus qu'ailleurs, les idoles deviennent bien vite hochets. En attendant, l'aristocratie, elle aussi, s'en va.

Peut-être me taxerez-vous d'exagération quand je vous aurai dit que j'en aperçois un indice dans ce qui s'est passé, jeudi dernier, à la Chambre des lords. Mais écoutez d'abord mes raisons.

Que s'est-il passé? Oh! mon Dieu, peu de chose, en apparence : Leurs Seigneuries ont consenti à ce que désormais la couronne eût le droit de nommer chaque année deux pairs à vie, sans que le nombre total des dignitaires ainsi créés pût jamais dépasser le chiffre de 28.

C'est ce que lord Russell avait proposé, à cela près qu'il était alors pour quatre pairies viagères par an, et qu'il se contente aujourd'hui de deux.

Au premier abord, rien de plus innocent qu'une pareille réforme. Il est des hommes dont le mérite est éminent, dont les services sont considérables, et qui refuseraient une pairie héréditaire si elle leur était offerte comme récompense, parce qu'ils n'ont pas une fortune suffisante pour soutenir un pareil rang, et léguer à un fils aîné le fardeau d'une dignité coûteuse : quoi de mieux que de leur ouvrir les portes de la Chambre des lords, en leur offrant, au lieu d'une pairie héréditaire qui leur demande d'être riches, une pairie viagère qui leur permet d'être pauvres?

Nul ne pourrait trouver à redire au libéralisme d'une mesure de cette espèce. Pas de conservatiste qui soit en droit d'accuser ce libéralisme-là d'amener les révolutions et les tempêtes. La présence d'une poignée d'hommes en qui leur patriciat commence et doit finir, au milieu d'une assemblée de 463 hauts personnages : princes du sang

royal, archevêques, ducs, marquis, comtes, vicomtes, évêques et barons, ce n'est pas une affaire. La pairie n'y perdra rien, assurent les optimistes, ou plutôt elle y gagnera : les nouveaux venus lui communiqueront la force contenue dans leurs talents; ils répandront sur elle l'éclat des services par eux rendus au pays; ils la feront entrer en partage de leur popularité; ils ajouteront à l'importance de ses débats et à l'autorité de ses décisions; ils introduiront dans sa constitution un élément de variété qui lui manque; ils lui imprimeront un caractère plus largement représentatif : elle en deviendra plus robuste.

Voilà de quelle façon raisonnent beaucoup de conservatistes, même parmi ceux qui passent pour avoir du flair.

Le marquis de Salisbury, par exemple, s'est tout de suite déclaré en faveur du bill présenté par lord Russell; et pourquoi? Parce que, suivant le marquis de Salisbury, la Chambre des lords ne se compose pas d'éléments assez divers; parce qu'il lui importe de se mettre en rapport permanent avec les principales forces de la société, la richesse mercantile surtout; parce qu'elle est trop marquée au coin de l'uniformité, trop homogène, trop une, partant languissante, et qu'une certaine dose de « pugnacité » lui serait bonne.

Je n'ai pas la prétention de savoir mieux que le marquis de Salisbury ce qui convient à son ordre, dont il est une des lumières; mais, si j'étais lui, et si je voulais, d'une ardeur égale à la sienne, — supposition bien forcée! — le maintien de l'aristocratie, il me semble que, appelé à m'expliquer dans la Chambre des lords sur le bill en question, je me serais exprimé à peu près en ces termes :

« Prenez garde! prenez garde! Il ne fait pas bon jouer avec la logique des principes : c'est jouer avec le feu. Ce que vous êtes, vous le devez au privilège de l'hérédité,

privilège consacré par le temps, appuyé sur la tradition, et servi par des souvenirs qui ne sont pas sans parler encore à l'imagination populaire. Malheur à vous, si vous paraissez douter de l'efficacité de votre principe! Qui donc y croira, quand vous aurez déclaré n'y pas croire vous-même? On vous dira que les pairs à vie, au terme du bill, ne seront jamais plus que 28, ne formeront jamais par conséquent qu'une minorité trop faible pour influer d'une manière sensible sur le résultat de vos délibérations, trop faible surtout pour altérer le caractère de la pairie : ne vous abusez pas sur ce point. Il est des idées qui font boule de neige. Le danger pour vous n'est pas dans le nombre de ceux par qui le nouveau principe sera, tout d'abord, représenté : le danger pour vous est dans l'introduction du principe même. Songez-y bien! On vous demande d'organiser, au milieu de vous, l'antagonisme de deux situations dont l'une aura son point d'appui dans le hasard de la naissance, l'autre dans le droit du mérite. Le prestige de la pairie héréditaire durera-t-il longtemps, lorsqu'elle sera face à face avec une pairie viagère, et qu'on dira en les comparant : « Celle-ci est la récompense réservée aux grands politiques, aux grands marins, aux grands soldats; celle-là est le patrimoine de gens qui se sont donné la peine de naître! » Ne sentez-vous pas qu'on décrie la fonction sociale dont vous êtes chargés, en présentant, comme la raison suprême du changement dont il s'agit, la nécessité absolue de rendre vos débats plus dignes de l'attention publique, votre action plus féconde, votre rôle plus imposant? Vous ne sauriez admettre un argument pareil sans avouer, par ce seul fait, votre insuffisance. Quel aveu! Certains esprits que séduit la fausse lueur d'une considération qui a l'air d'être originale, se plaignent de vous voir penser, parler et agir d'une façon trop uniforme; ils s'imaginent que votre vie serait plus active si elle contenait des germes de

lutte ; il leur semble que vous représentez trop spécialement la classe que vous représentez.

» Étrange erreur ! mais c'est précisément cette uniformité de tendances, cette communauté de sentiments, cette similitude d'idées qui constitueront votre force, tant que vous aurez une raison d'être. La besogne d'une aristocratie n'est pas de mettre en présence divers éléments sociaux ; c'est, au contraire, de travailler à maintenir la prépondérance d'un seul, savoir l'élément aristocratique. Un patriciat qui appelle la discussion dans son sein, forge l'arme de son suicide ; un patriciat qui n'est point exclusif n'est point.

» Il est bien vrai qu'en Angleterre l'aristocratie a trouvé son compte à ne pas s'enfermer dans un cercle inabordable, à se plonger incessamment dans la nation, à se recruter parmi les notabilités de toute condition et de toute espèce. Mais c'est ce qu'elle n'a fait, jusqu'ici, qu'au profit de son principe, c'est-à-dire par l'adjonction de pairs héréditaires. Le fait d'ouvrir les rangs de la pairie héréditaire à des hommes tels que Macaulay ou Monckton-Milnes rentre dans un procédé d'*absorption*, d'*assimilation* qui, loin d'affaiblir le principe aristocatique, le fortifie. Mais créer des pairies *héréditaires* et des pairies *viagères*, ce n'est pas tout un ! Par la création des premières, on écrème les diverses classes de la société pour le compte du PRIVILÈGE ; par la création des secondes, on introduit l'ennemi du PRIVILÈGE dans la place ! »

Oui, voilà comment je me serais exprimé si j'avais été le marquis de Salisbury, et je n'aurais eu garde de voter le *life peerages bill*, mais je suppose que les pairs d'Angleterre savent ce qu'ils font ; si d'aventure ils se sont trompés en cette circonstance... ma foi, c'est leur affaire, non la mienne !

XXXVIII.

LA CHAMBRE DES LORDS MENACÉE PAR M. BRIGHT.

21 juin.

Pendant toute la semaine qui vient de finir, une lettre de quelques lignes exprimant l'opinion d'un homme sur un sujet donné a fait autant de bruit et causé presque autant d'émotion que le grand débat sur le « Irish church Bill » dont la Chambre des lords était, durant ce temps-là, occupée.

Il est vrai que cette lettre était de John Bright, de John Bright en colère!

Oui, dans le parti libéral lui-même, on a beaucoup agité la question de savoir si M. Bright n'avait pas eu tort d'écrire, en réponse à l'invitation d'assister au meeting tenu à Birmingham en faveur de l' « irish church bill » :

1° Que les lords n'étaient guère sages;

2° Que leur manque de sagesse profitait quelquefois au peuple;

3° Que s'ils ajournaient à trois mois le bill sur l'Église d'Irlande, beaucoup de gens se demanderaient quelle est la valeur d'une Constitution sous l'empire de laquelle une mesure peut être adoptée par une majorité de cent membres dans une Chambre, et rejetée par une majorité de cent membres dans l'autre;

4° Qu'au lieu de s'amuser à créer des pairies viagères, Leurs Seigneuries feraient bien de se mettre au courant de l'opinion;

5° Que la Chambre des lords pouvait durer longtemps encore, si elle se mettait d'accord avec le pays, mais qu'elle s'exposait, en lui résistant, à des *accidents désagréables*.

Vous jugez si ces messieurs ont pris l'avertissement en bonne part! Qu'un des leurs se permette d'appeler *voleurs* les partisans plébéiens de l'égalité des cultes en Irlande, cette énergie de langage sied à un grand seigneur; et la haute dignité dont l'évêque de Peterborough est revêtu lui donne évidemment le droit de ranger les adversaires de l'Église, trop richement dotée, d'Irlande dans la classe des partageux. Mais M. John Bright aurait dû se rappeler qu'il n'est ni noble ni saint!

Aussi lord Cairns, dans la Chambre des lords et en son nom, s'est-il fâché tout rouge, sommant les collègues de John Bright de s'expliquer sur le degré d'adhésion qu'ils donnaient au langage insultant et menaçant du fameux tribun déguisé aujourd'hui en ministre. Lord Granville, organe du cabinet dans la Chambre des lords, n'a pas manqué, comme vous sentez bien, de laisser à M. Bright la responsabilité d'une lettre que M. Bright avait effectivement écrite et publiée, sans prendre conseil de personne, et dont l'intention, assure lord Granville, n'avait rien d'offensant pour la noble Chambre. D'ailleurs, — c'est encore lord Granville qui l'affirme, — John Bright est le vrai type de John Bull; et chacun sait que John Bull a, comme dirait un phrénologue, la bosse de la combativité.

Sur ce, la Chambre des lords a fait semblant de se tenir pour satisfaite, et, en ce qui la concernait, l'incident s'est trouvé vidé (*the matter dropped*).

Mais, en dehors de l'assemblée si vivement assaillie, et, je le répète, dans le parti libéral lui-même, le langage de M. Bright a été l'objet d'une sévère censure. Que penser, ont dit les avocats effarouchés du décorum officiel, que penser d'un ministre de la couronne, du membre le plus important du cabinet après M. Gladstone, signalant au

mépris du public la Constitution dont son métier de ministre est de se poser en ange gardien, et criant à la seconde branche de la législature qu'elle n'a qu'à céder ou à faire ses malles?

Il est certain que cela sort quelque peu des usages, et prouve que M. Bright n'est pas du bois dont on fait les *officiels*. Cependant je suis de ceux qui pensent qu'il y a beaucoup d'exagération dans les reproches qu'attire à M. Bright ce que les puritains de l'étiquette nomment son incartade.

D'abord, il faut se reporter aux circonstances dans lesquelles la lettre a été écrite. Quand M. Bright reçut l'invitation d'assister au meeting de Birmingham, les pairs conservatistes venaient de décider, et cela presque à l'unanimité, que le bill sur l'Église d'Irlande ne méritait pas l'honneur d'un amendement, et qu'on devait le repousser en principe, le repousser avec indignation, avec mépris. Le défi jeté à l'opinion publique était manifeste : M. Bright s'en émut, chose assez naturelle de la part d'un démocrate aussi convaincu et aussi ardent.

Sans doute son langage aurait pu être plus doux; mais, en pareille occasion, n'y avait-il pas de l'habileté à se montrer un peu rude? La pression qu'il était urgent d'exercer sur la pairie, dans l'intérêt de la pairie elle-même, aurait-elle été aussi effective, si le lion s'était couvert d'une peau de brebis?

Quel était, après tout, le grand résultat à obtenir? Il fallait éviter entre les deux Chambres une collision propre à produire les conséquences les plus graves, à décrier la Constitution, et à faire regarder la Chambre des lords comme un obstacle à renverser, puisqu'il était si difficile de le tourner. Le danger était tel, que c'est à la crainte de l'affronter que la Chambre des lords a, en définitive, sacrifié ses répugnances, sur les vives représentations de ses membres les plus éclairés : lord Carnarvon, par

exemple, et le marquis de Salisbury, dont le conservatisme pourtant n'est pas suspect de mollesse. La pairie courait peut-être à un abîme : M. Bright est-il donc si coupable de l'en avoir détournée, en le lui signalant d'une voix assez forte pour être entendu de ceux qui ont l'oreille dure ?

Prétendre que le moyen d'amener la pairie à rendre les armes eût été de lui passer doucement la main sur le dos, c'est attribuer à l'esprit de parti une bonhomie qui ne fut jamais dans sa nature. L'irritation des pairs conservatistes contre M. Gladstone était extrême, presque sans bornes ; l'abolition de l'Église établie d'Irlande s'était, dès l'origine, présentée à leurs yeux sous l'aspect d'une spoliation doublée de sacrilège ; ils croyaient y voir le prélude d'une révolution aussi fatale à leurs intérêts qu'elle était odieuse à leurs croyances ; en un mot, le bill proposé leur faisait horreur : il est vraiment puéril d'imaginer qu'on les aurait ramenés par d'onctueuses paroles. Je dis, moi, qu'on les aurait encouragés à la résistance pour peu qu'on eût paru les craindre en affectant de les flatter.

Au reste l'événement donne raison à M. Bright. Pourquoi la Chambre des lords a-t-elle voté à la majorité de 179 voix contre 146 le bill que ses convictions condamnaient ? Parce qu'on lui a dit : « Prenez garde ! ce que vous ne voulez pas, la nation le veut. »

Elle a compris, et ne s'est pas souciée de se briser la tête contre le mur.

XXXIX.

A PROPOS D'UNE INTERPELLATION DE M. BEAUMONT.

24 juin.

Qu'un clou chasse l'autre, cela est un peu vrai partout. Mais combien cela est vrai, en France! Nous oublions vite, trop vite ! — ce que la vivacité de notre caractère explique, mais ne justifie pas complètement.

Aussi comme nos chers gouvernants en profitent! comme ils savent bien qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, notre défaut de mémoire écartera d'eux la gênante responsabilité de leurs fautes les plus graves, de leurs méfaits les plus parlants!

Oui, j'en ai peur : si je cède à l'envie qui me prend aujourd'hui de laisser tomber de ma plume le mot *Mexique*, vos lecteurs vont tout de suite s'écrier : « De quoi vient-il nous parler? C'est de l'*histoire ancienne*. »

De l'histoire ancienne? Je n'y contredis pas. Mais je m'assure que, dans un moment où l'on bat en brèche avec une passion si légitime le gouvernement personnel, on ne saurait avoir trop présent à l'esprit ce que le gouvernement personnel rapporte aux nations assez légères pour trouver bon qu'un homme tienne la place d'un peuple.

Je me risquerai donc à faire de l'*histoire ancienne*, en vous signalant, à propos d'une interpellation récente adressée par M. Beaumont au ministère, la publication d'un livre que devrait non seulement lire, mais apprendre par cœur tout Français enclin à s'endormir sur l'oreiller d'un régime de bon plaisir.

Quelques mots d'abord sur le but de l'interpellation qui vient d'être mentionnée. M. Beaumont voudrait savoir si le gouvernement anglais est enfin disposé à reconnaître Juarez. C'est justement ce que M. Kinglake demandait, il y a dix mois, à lord Stanley, alors ministre des affaires étrangères. Et que répondit lord Stanley? Que la dignité de l'Angleterre s'opposait à ce qu'elle fît les premiers pas pour renouer des relations avec le Mexique.

Le ministère libéral de M. Gladstone ne paraît pas jusqu'ici comprendre la chose autrement. Il y a lieu d'en être surpris, et ce serait le cas de dire : « Où diable la dignité de l'Angleterre va-t-elle se nicher? Est-ce que d'aventure la puissante Angleterre répugne si fort à *faire les premiers pas* vers un peuple relativement aussi faible que le peuple mexicain, de peur qu'on ne la soupçonne d'avoir peur? Convenons que voilà un orgueil bien placé! L'intérêt de son commerce devrait, ce semble, lui souffler des conseils plus *pratiques*. Mais qui sait? Peut-être a-t-elle à cœur de prouver qu'elle aussi, elle est capable de sacrifices chevaleresques, et qu'elle n'est pas, autant que Napoléon Ier le croyait, une *nation de boutiquiers*. A la bonne heure! Toutefois, puisqu'elle est si fière, n'aurait-elle pas dû ressentir un peu plus vivement la violation de cette fameuse convention du 31 octobre 1861, au bas de laquelle la signature de lord Russell figure à côté de celle de don Xavier de Isturitz, à côté de celle du comte de Flahault, et dont l'article 2 est ainsi conçu : « Les hautes parties contractantes s'engagent... à n'exercer dans les affaires intérieures du Mexique aucune influence de nature à porter atteinte au droit de la nation mexicaine, de choisir et de constituer librement la forme de son gouvernement »? N'aurait-elle pas dû, lorsqu'elle prit le parti de reconnaître Maximilien, imposé au Mexique par les baïonnettes impériales, se rappeler

la conférence d'Orizaba, le débat à jamais célèbre qui mit le commodore Dunlop et sir Charles Wyke aux prises avec M. de Saligny, et la rupture qui suivit ce débat épique? Une convention que l'Angleterre avait signée, traitée comme un vil chiffon de papier, un gouvernement en faveur duquel elle invoqua si hautement et avec tant de persistance le principe des nationalités et le droit d'indépendance, renversé à coups de canon, au mépris de ses représentations bien connues, au mépris d'engagements formels, contractés envers elle et à sa barbe, qu'était-ce donc que cela, sinon un démenti donné à sa politique, un défi jeté à sa puissance, une humiliation infligée à son orgueil? Ah! quand il fut question pour elle de reconnaître Maximilien, ce n'était pas seulement d'une puérile affaire d'étiquette diplomatique qu'il s'agissait : elle avait à se demander si elle dévorerait ce dernier affront; si elle prêterait les mains au triomphe d'une politique qu'elle avait déclarée entièrement opposée à la sienne; si elle sanctionnerait la brèche faite à un principe qui était le sien. Elle n'hésita pas cependant. C'était très prudent, je l'avoue; mais c'était peu romain.

Je n'ajouterai pas que peut-être l'Angleterre, en bonne justice, devrait une réparation morale au Mexique. La justice, braves gens? Il n'y a que la force qui compte!

Au surplus, le Mexique a de quoi se consoler. Reconnu par les États-Unis, il vient d'être reconnu par M. de Bismarck, au nom de la confédération de l'Allemagne du Nord, et, s'il faut en croire la dernière réponse du général Prim au député Navarro, il va bientôt l'être par l'Espagne.

Je ne veux rien taire : il est une circonstance que le gouvernement anglais considère comme suffisante pour justifier la suspension de ses relations diplomatiques avec le Mexique. Voici ce que c'est :

Avant de rentrer à Mexico, Juarez rendit un décret portant :

1° Qu'il n'admettrait auprès de lui aucun diplomate ayant reconnu l'empire;

2° Qu'il tenait les traités anciens pour déchirés par les gouvernements européens eux-mêmes, et qu'il n'entamerait de nouvelles relations avec eux qu'à la condition de traités nouveaux, assimilant de tout point les étrangers aux Mexicains, sous le double rapport des privilèges à partager et des charges à subir.

C'est là ce que le gouvernement anglais semble considérer comme un grief.

Il est bien vrai qu'autrefois, animés du désir de faire plus facilement reconnaître leur indépendance par les puissances européennes, les Mexicains avaient accordé des privilèges particuliers aux étrangers qui viendraient s'établir chez eux; et ce fut précisément l'atteinte portée à ces privilèges qui devint, en 1861, de la part des gouvernements anglais et espagnol le *motif*, de la part du gouvernement français le *prétexte* de l'intervention. Mais à qui la faute, si les anciens rapports du Mexique avec les puissances européennes se trouvent aujourd'hui placés sur des bases nouvelles, par la violente annulation des traités qui réglaient ces rapports? Le seul point à examiner, dans la situation créée par l'expédition du Mexique, est celui-ci : y a-t-il quelque chose de contraire à l'équité dans un régime qui soumet étrangers et natifs à un égal partage des charges que le séjour du pays nécessite, en les appelant à un égal partage des bénéfices que, par la force même des choses, ce séjour confère?

L'Angleterre serait mal venue à le nier, elle qui ne met aucune différence entre les étrangers et les natifs, au point de vue des impôts à payer, et qui cependant interdit au premier le droit de posséder une terre ou une maison en *freehold*, si ce n'est au prix d'une demi-natu-

ralisation entraînant l'obligation de prêter serment de fidélité à la reine, et de dénoncer les conspirations ourdies contre son pouvoir...

Mais, pour peu que je continue, je n'aurai plus d'espace à ma disposition, et je vous ai parlé d'un livre important à consulter sur l'expédition du Mexique. E. Lefèvre, voilà l'auteur. *Documents recueillis dans la secrétairerie privée de Maximilien*, voilà le titre. Il serait difficile d'imaginer rien d'aussi frappant que cet ouvrage. C'est l'histoire — écrite par des documents! — de la plus insensée des aventures, aboutissant à la plus épouvantable des catastrophes. A tant faire que de citer, il faudrait tout citer; car, en ces documents, tout est instructif, tout est navrant, tout est terrible. Quelles douloureuses réflexions, par exemple, ne suggère pas la comparaison établie par M. Lefèvre entre le manifeste adressé au peuple mexicain, le 10 janvier 1862, et le manifeste que le duc de Brunswick avait adressé au peuple français, le 27 juillet 1792! Mêmes principes, mêmes procédés, même style. C'est une véritable curiosité historique que cette mise en regard! Oh! combien M. Lefèvre a raison de s'écrier : « Si l'on eût prédit à nos pères que soixante-dix ans après la publication du manifeste insolent contre lequel ils se levèrent avec tant d'énergie et d'unanimité, les représentants du gouvernement français iraient, à 2000 lieues de leur patrie, tenir un pareil langage, ils auraient répondu que c'était impossible! »

Certainement, mais ils auraient répondu aussi : « C'est impossible, » si on leur eût prédit qu'un jour viendrait où, pour précipiter la France dans des expéditions comme celle du Mexique, il suffirait de la volonté d'un homme!

XL.

RÉSISTANCE DE LA CHAMBRE DES LORDS AU BILL RELATIF A L'ABOLITION DE L'ÉGLISE ÉTABLIE D'IRLANDE.

30 juin.

La Chambre des lords se bat en désespérée. Armée pour la défense de l'Église établie d'Irlande, elle dispute à l'ennemi chaque pouce de terrain. Repousser le bill de M. Gladstone, Dieu sait avec quelle ardeur elle l'aurait fait, si elle l'avait osé; mais elle n'a pas osé : la volonté de la nation était là, impérieuse, inexorable. Il s'agissait de se jeter à la nage, par un gros temps, pour sauver des naufragés : les lords ont cru devoir y regarder à deux fois. Leurs ancêtres avaient passé par pareille épreuve. Ils avaient dû se demander, en 1688, s'ils maintiendraient à tout prix, de l'autre côté de la Tweed, l'Église anglicane; et voyant qu'il y avait péril à l'essayer, ils s'étaient résignés à la prudence. Eh bien, l'exemple donné par les pères en ce qui concernait l'Écosse a été imité par les enfants en ce qui concerne l'Irlande. La pairie a des principes, qui en doute? Mais elle a aussi des privilèges. Si elle pouvait sauver les uns sans compromettre les autres, ce serait tout profit. Le mal est qu'il lui a fallu choisir. Elle a choisi.

Toutefois, cette justice lui est due, je le disais en commençant, qu'elle ne recule que pied à pied. Ne pouvant anéantir le bill, elle le dépècera de son mieux. Ne pouvant avoir raison de l'ensemble, elle s'attaquera aux détails. N'ayant pu livrer une grande bataille, elle aura recours à

une guerre de guérillas, jusqu'à ce qu'elle ait brûlé sa dernière cartouche. Il paraît même qu'elle n'a pas renoncé à l'espoir de regagner par un puissant effort, quelque chose de ce qu'elle n'a évidemment abandonné que la douleur dans l'âme et des larmes dans les yeux.

Pour établir en Irlande l'égalité religieuse, deux systèmes se présentaient, dont l'un consistait à ne doter aucune église en particulier, et l'autre à les doter toutes. C'est le premier de ces deux systèmes qui a été adopté par M. Gladstone, par le parti libéral, par la Chambre des communes, par la nation. C'est le second qu'en désespoir de cause, la Chambre des lords aurait voulu voir triompher, sous prétexte que l'égalité dans l'abondance est préférable à l'égalité dans la misère, et qu'à tant faire que de niveler, il convient de niveler en élevant : d'où le mot *levelling up* appliqué au procédé qui est en faveur auprès de Leurs Seigneuries.

Il est curieux d'examiner les arguments présentés hier, dans la Chambre des lords, à l'appui du *levelling up*. C'était lord Grey qui avait la parole ; et qu'a-t-il dit?

La raison pour laquelle lord Grey demande qu'au lieu d'enlever sa donation à l'Église protestante d'Irlande, on dote à son exemple l'Église catholique sa rivale, — sans oublier l'Église presbytérienne, bien entendu, — c'est que le payement volontaire des prêtres par les fidèles, le *voluntary principle* est un principe détestable. Et pourquoi détestable? Parce que les gouvernements étant institués en vue du bonheur des peuples, et ce bonheur dépendant de la religion, pourvoir à l'instruction religieuse des peuples est essentiellement affaire d'État.

Ce serait à merveille, milord, s'il n'existait qu'une religion reconnue par tous, par tous sans exception, comme la seule vraie, la seule bonne. Mais le malheur veut qu'il y ait plusieurs religions fort différentes dans un même pays, et que telle religion soit professée par les uns, qui

est exécrée par les autres. C'est justement le cas en Irlande, où le protestantisme fait horreur aux catholiques, et où les *orangemen*, de leur côté, ne comprennent pas en quoi la domination du clergé catholique romain diffère du règne de Satan.

L'État dotera-t-il de préférence les ministres de la religion qui, aux yeux des hommes d'État, représentent la bonne ? Mais, si à cet égard leur conviction est sincère, si elle est ardente, si elle est profonde — et il le faut pour qu'en semblables matières ils s'arrogent le droit de décider, — pourquoi s'arrêteraient-ils en si beau chemin? Dès qu'on s'imagine posséder la vérité sur un point qui intéresse non seulement le bonheur des hommes dans l'autre vie, mais encore l'ordre, la sécurité, la prospérité de la société dans celle-ci, on ne saurait trop employer le pouvoir à établir la domination de cette vérité qu'on croit posséder; on ne saurait trop écarter les obstacles qui la gênent, trop combattre les mensonges qu'on lui oppose, trop dissiper les ténèbres qui l'obscurcissent.

Ainsi ont raisonné les Veuillots de tous les âges de barbarie; et, s'ils partaient d'un principe terriblement faux, on ne peut du moins leur reprocher de n'avoir pas, ce principe une fois admis, raisonné terriblement juste. Ainsi pensait Élisabeth, lorsqu'elle mit au premier rang de ses devoirs de souveraine arbitre des consciences, d'implanter le protestantisme en Irlande par la force, par la violence, par la spoliation.

Est-ce de la sorte que l'entend lord Grey? Non, car il est le premier à s'élever contre l'intolérance, et, dans le discours même que je vous signale, il se vante de descendre de ces protestants qui firent justice des prétentions de Rome à l'infaillibilité!

Reste donc le système soutenu par le noble orateur, celui qui consiste à faire doter indistinctement toutes les Églises, quel que soit l'abîme qui les sépare. Mais se fi-

gure-t-on l'État intervenant pour favoriser ce qu'il croit l'erreur en même temps qu'il intervient dans ce qu'il croit la vérité? S'il est convaincu, c'est immoral. S'il est sceptique ou indifférent, c'est absurde.

Il n'y a manifestement de raisonnable et de juste que le payement des pasteurs par la classe des fidèles qui a besoin de leurs services.

A cela lord Grey objecte que, dans ce cas, l'opinion des fidèles risquerait de peser sur celle des pasteurs. Et, en supposant que tel dût être, en effet, jusqu'à un certain point le résultat, où donc serait le mal? Est-il nécessaire, est-il désirable que rien ne limite cet ascendant du prêtre qui tire déjà tant de force de sa nature mystérieuse, de son caractère voilé?

Et puis, s'il est à craindre que le prêtre ne dépende de qui le paye, pourquoi demander qu'il soit payé par l'État? Est-ce pour qu'il dépende des gouvernants, au lieu de dépendre des gouvernés? Je vois bien ce que les premiers y gagneraient, mais je vois aussi ce que les seconds risqueraient d'y perdre.

XLI.

COMMENT ON POURSUIT EN ANGLETERRE LA RÉPRESSION D'UN DÉLIT.

8 juillet.

La jurisprudence anglaise n'a qu'à se bien tenir! car elle me semble à la veille de passer un mauvais quart d'heure.

Vous avez souvenir, je pense, de la maison Overend et Gurney, de son importance incomparable dans le monde

des affaires, de la confiance sans bornes qu'elle inspirait, du prodigieux crédit qui attira si longtemps dans ses coffres des monceaux d'or. Et vous vous rappelez aussi sans doute comment des spéculations insensées creusèrent sous elle un abîme; comment, pressés, et, pour ainsi dire saisis à la gorge par une situation dont quelques initiés seuls avaient connaissance, les directeurs imaginèrent, au mois de juillet 1865, de rejeter sur d'autres le fardeau qui menaçait de les écraser, par la transformation de leur établissement en compagnie à responsabilité limitée; comment ils lancèrent un prospectus qui promettait merveilles; comment les actionnaires, éblouis et trompés, accoururent en foule; comment ils payèrent 500000 livres sterling (12500000 fr.) une affaire qui se trouvait ne valoir absolument rien, et comment l'édifice croula en effet, jetant l'univers commercial dans la stupeur, engloutissant sous ses ruines des milliers de familles, paralysant d'innombrables entreprises, et portant au crédit un coup dont il ne se relèvera peut-être jamais.

Eh bien, le croiriez-vous? Il est à craindre que, sur cette catastrophe épouvantable, la lumière ne se fasse pas; il est à craindre que la justice demeure sourde aux cris de rage et de désespoir poussés par tant de victimes.

Et pourquoi? Faute d'un particulier qui soit assez riche pour donner suite au procès commencé contre les coupables ou ceux que l'opinion publique proclame comme tels.

Lorsque, le 27 janvier de cette année, les directeurs, appelés au tribunal du lord maire, furent renvoyés par lui devant la cour centrale criminelle, au milieu des plus vifs applaudissements, et, lorsque, le 1er février, le grand jury décida qu'il y avait lieu à la mise en jugement, les intéressés — c'était ici tout le monde — se réjouirent fort à l'idée qu'enfin justice allait être faite. C'était oublier quels obstacles opposent, en Angleterre, à une équitable

administration de la justice : 1° le coût, vraiment scandaleux, des frais; 2° l'adoption de cette doctrine étrange, absurde, antisociale, que le soin de protéger la société contre le crime rentre dans la catégorie des droits et des devoirs purement individuels!

Oui, le système de *chacun pour soi* est poussé jusque-là en Angleterre, que le soin de poursuivre la répression d'un délit est abandonné à la partie lésée, comme si la découverte d'un crime et le châtiment du criminel n'intéressaient pas la société tout entière, surtout quand il s'agit de méfaits entraînant un effroyable désastre! Mais non : le fait de la poursuite est considéré dans ce pays, je le répète, comme l'exercice d'un droit purement individuel; d'où l'obligation imposée à celui qui l'intente d'en supporter les fraits. Un crime? Affaire privée à débattre entre celui qui l'a commis et celui qui en a souffert!

On vous vole; consolez-vous : le voleur sera puni, si vous avez assez d'argent pour bien payer un solicitor, bien payer un avocat, bien indemniser des témoins, etc..., etc..., etc... Si, tremblant pour votre bourse, vous vous abstenez, cela vous regarde. Si, plus aventureux, vous vous risquez parmi les gens de loi et que votre ruine s'ensuive, c'est un malheur : que n'étiez-vous plus sage? L'impunité du voleur vous aurait moins coûté; il fallait le prévoir.

Ou bien, on vous accuse, et vous êtes innocent : fort bien, prouvez votre innocence, à vos frais. C'est bien simple : il n'y a pour cela qu'à être riche!

Les choses étant ainsi, une seule chose m'étonne : je me demande pourquoi on a fait du bourreau un fonctionnaire public. Ne serait-il pas beaucoup plus logique que chacun eût un bourreau à lui, en cas de besoin?

Voyons maintenant les conséquences de ce système, dans son application à l'affaire Overend et Gurney.

Notez d'abord que, pour qu'il y ait eu même un com-

mencement de procès, il a fallu qu'un des actionnaires, le docteur Thom, eût le pouvoir et le courage de hasarder, en intentant aux directeurs une action criminelle, beaucoup plus d'argent que le délit dont ils sont accusés ne lui en avait déjà fait perdre. Cette considération ne l'ayant pas arrêté, le public lui en a su un gré infini. On l'a beaucoup loué d'avoir pris en main, à ses risques et périls, une cause qui, cette fois, était la cause de tant d'autres; on a vanté son énergie; on lui a prodigué les témoignages de sympathie et les encouragements. Lui a tenu bon tant qu'il a pu, le digne homme! Mais les encouragements et les témoignages de sympathie ne lui arrivaient point, hélas! sous forme d'espèces sonnantes. Or, de toutes les denrées, celle qui coûte le plus cher, en ce pays, c'est la justice. Que faire? Le docteur Thom s'est adressé au ministre de l'intérieur, le priant de tirer du trésor public les fonds nécessaires pour payer un bon avocat et le reste.

Lui accorder sa demande, c'eût été sortir du système; mais enfin la chose n'était pas sans précédent : le trésor public n'était-il pas intervenu dans la poursuite des directeurs de la « Royal British Bank », il y a quelques années? Il est vrai qu'il lui en avait coûté 38 000 livres sterling (950 000 francs)! Une huître de la valeur de près d'un million de francs mangée par les gens de loi, ce n'est pas une bagatelle. J'ignore jusqu'à quel point la perspective d'une semblable dépense a influé sur la détermination de M. Henry Austin Bruce; mais ce qui est sûr, c'est qu'il a refusé, en basant son refus sur ce qu'il ne voyait rien dans le cas en question qui l'autorisât à faire exception à la règle. Concevez-vous cela? Voici des hommes qu'une sentence du lord maire a renvoyés devant la cour centrale criminelle, et que le grand jury a déclarés devoir être jugés, sous l'inculpation d'une fraude gigantesque, d'une fraude qui a eu pour conséquence une véritable ca-

tastrophe nationale, et le ministre de l'intérieur opine que la société n'a rien à y voir ! Admirable moyen d'ôter aux riches coupables le souci d'avoir jamais affaire à la justice, laquelle, on le sait, n'est guère tendre pour les coupables pauvres !

Et que dire de M. Gladstone, justifiant le refus de son collègue par cette considération que, dans la circonstance présente, une poursuite aurait cela de fâcheux qu'elle priverait du bénéfice d'une rude leçon une génération trop avide de gain, trop imprudente, trop portée à placer son argent à l'aventure ? Autant vaudrait prétendre que l'impunité du filou qui vous vole votre mouchoir est très désirable, parce qu'elle vous enseigne à veiller sur vos poches.

Repoussé au nom de cette morale transcendante, le pauvre docteur Thom n'avait plus qu'un parti à prendre : être à lui-même son avocat. C'est ce qu'il voulait. Un instant ! Le « lord chief justice » lui a déclaré net que, d'après les usages de la cour, une poursuite ne pouvait avoir lieu sans l'assistance d'un avocat.

Ce n'est pas tout : pour obtenir du lord maire que les accusés fussent renvoyés devant la cour centrale criminelle, notre homme avait dû s'engager à aller jusqu'au bout, sous peine d'avoir à payer un dédit de 5 000 livres sterling (125 000 francs).

Le voilà donc placé dans l'aimable alternative, ou de se ruiner tout à fait en demandant justice, ou de rester ruiné à demi en se résignant à ce que satisfaction ne soit donnée ni à lui ni à ce nombre considérable de familles dont il représente la cause, ni enfin à la moralité publique outragée.

XLII.

NÉCESSITÉ D'UN *PUBLIC PROSECUTOR* (MINISTÈRE PUBLIC) EN ANGLETERRE.

8 juillet.

Le « Irish church bill » est au moment de sortir des mains de la Chambre haute... quelque peu mutilé. Je vous dirai en quoi ces mutilations consistent. Mais laissez-moi d'abord donner suite, dans ma lettre d'aujourd'hui, à ma lettre d'avant-hier.

La justice anglaise, dans l'affaire Overend et Gurney, ne fera pas faillite, comme on le craignait. Il s'en est fallu de bien peu ! Heureusement, le docteur Thom est, ce semble, de la race des bouledogues à deux jambes. Il paraît, en outre, avoir le genre de force qui répond à l'acharnement. Il ne lâchera pas prise, quoi qu'il en coûte. Au « solicitor general », qui s'est chargé de la défense des accusés, il opposera « l'attorney general ». Un autre obstacle est levé. Une cause qu'on était en train de juger n'ayant pu être menée à fin sans recours au jury, cette circonstance imprévue a permis qu'on renvoyât le procès Overend et Gurney aux prochaines assises de novembre. L'accusation aura de la sorte le temps de fourbir ses armes, ce que la défense se trouve avoir fait depuis longtemps. C'est donc à un pur accident que le public aura dû de ne pas assister au spectacle d'un combat scandaleusement inégal, où il n'y aurait eu de tout à fait vaincu que la justice.

En attendant, la leçon reste. C'est à qui reconnaîtra maintenant la nécessité d'investir un ou plusieurs fonc-

tionnaires publics de la mission spéciale — quand un crime a été commis — de découvrir la vérité dans l'intérêt social, et sans égard à l'intérêt particulier, soit de l'accusé, soit de l'accusateur. A cet égard, le *Times* ne parle pas autrement que le *Spectator*. Chacun s'aperçoit enfin de la lacune signalée depuis si longtemps et avec tant de force par des juristes anglais du premier ordre, tels que lord Campbell et lord Brougham; chacun tourne les yeux vers l'Écosse, où la recherche des faits attentatoires à la vie et à la fortune des citoyens est confiée, dans chaque comté, à un représentant de l'intérêt public, qui agit sous le nom de « procureur fiscal ». Bref, l'affaire Overend et Gurney a vivement appelé l'attention publique sur la question de savoir si l'institution d'un « public prosecutor » n'est pas au nombre des réformes à accomplir.

Que l'existence d'un ministère public ait ses dangers dans un pays gouverné despotiquement, à cela nul doute. Sous le régime du pouvoir absolu, qui gâte tout ce qu'il touche, il peut arriver que de grands criminels, s'ils sont favorisés par le prince, demeurent impunis, et qu'on poursuive au contraire, avec une rigueur exagérée, la moindre offense commise par ceux que le prince tient pour ennemis. En Prusse, on en a vu maint exemple. Mais l'Angleterre, grâce au ciel, n'en est pas à s'émouvoir de semblables périls. La souveraineté n'y réside-t-elle pas, en fait aussi bien qu'en droit, dans la nation? La liberté de la presse n'y est-elle pas la puissance des puissances? L'opinion publique n'y a-t-elle pas des yeux de lynx et le bras long? Certes, s'il est un pays qui puisse, sans inconvénient, s'affranchir des abus du système pratiqué jusqu'à ce jour en Angleterre, c'est l'Angleterre.

Et ce ne sont pas de légers abus que ceux dont il s'agit!

Un accusé qu'on acquitte n'étant ici qu'un plaideur qui

a gagné son procès, et un accusé que l'on condamne n'étant qu'un plaideur qui l'a perdu, il est tout simple que les frais de la poursuite et ceux de la défense — et ne perdez pas de vue qu'en Angleterre ces frais sont exorbitants — soient à la charge des parties. Il est bien vrai qu'en 1846, on décida que, pour certaines dépenses, et à l'égard de certaines personnes très pauvres, une indemnité serait allouée; mais, outre que la fixation de cette indemnité est fort arbitraire, elle ne suffit jamais à couvrir les dépenses. Voici donc l'état des choses :

La poursuite étant très onéreuse, ceux qui ont souffert d'un délit, s'ils ne sont pas riches et si le coupable est puissant, n'ont souvent rien de mieux à faire que d'entrer en arrangement avec lui, ou, en cas de refus de sa part, de le laisser échapper. L'argent est court chez vous, et l'on vous vole : voyons, qu'allez-vous faire? Irez-vous abandonner vos occupations pour rassembler des preuves, vous mettre entre les mains d'un homme de loi dévorant, payer au poids de l'or chaque parole d'un avocat d'élite, indemniser chaque témoin de la perte de son temps, encourir des dépenses dont le chiffre dépassera de beaucoup ce que le vol vous a déjà fait perdre? Non : s'il vous paraît manifeste que le remède, en ce qui vous concerne, est pire que le mal, vous vous tiendrez coi, et souhaiterez que le voleur aille se faire pendre ailleurs.

Parmi tous ceux entre lesquels se divise, dans l'affaire Overend et Gurney, la perte de soixante-quinze millions de francs, résultant d'une façon d'agir qu'ils regardent, à tort ou à raison, comme une fraude colossale, combien y en a-t-il qui aient osé recourir à la justice? Un seul; et celui-là, peu s'en est fallu qu'on ne lui ait décerné le titre de héros, tant sa résolution supposait d'audace et demandait d'énergie! Encore a-t-on pu craindre un instant qu'après avoir fait renvoyer les défendeurs devant la cour centrale criminelle, il ne manquât de force pour aller

jusqu'au bout, ce qui eût été déplorable à tous les points de vue, même au point de vue des défendeurs, qui n'auraient pas eu l'occasion d'établir leur innocence, s'ils sont innocents, et que le public se serait obstiné à flétrir.

Objectera-t-on que, lorsqu'il n'y a pas de plaignant, le droit de poursuite peut être exercé par la police? Mais, d'abord, ce genre de garantie n'est pas applicable aux délits de l'espèce de celui dont il est ici question. Et puis quoi de plus dangereux, que l'intervention de la police, dans le rôle de ministère public? La police arrête un homme coupable d'un meurtre. Si c'est elle qui a charge de poursuivre, quelle sera sa préoccupation dominante? De faire condamner l'accusé, pour prouver qu'en l'arrêtant, elle a eu la main heureuse, que sa vigilance ne s'est pas trompée d'adresse. Rappelez-vous le procès de Pelizzoni, accusé de meurtre. La police, en l'arrêtant, avait manqué de flair et fait preuve de précipitation. Eh bien, elle ne voulut point en avoir le démenti! Elle crut son honneur intéressé à la condamnation de l'homme qu'elle avait commencé par traiter en coupable. Elle cacha systématiquement des faits graves venus plus tard à sa connaissance. Elle s'abstint systématiquement de recueillir des indices qui auraient contrarié sa thèse. Animée de toutes les passions de l'esprit de corps, elle se garda bien de mettre la justice sur la trace de dépositions contraires à celles des témoins à charge. Elle fit si bien, que Pelizzoni fut condamné à être pendu, et allait être pendu, lorsque son innocence éclata au grand jour!

L'argument, je n'en disconviens pas, pourrait jusqu'à un certain point être retourné contre l'existence d'un ministère public; les hommes dont la mission spéciale est de découvrir des crimes ayant une tendance malheureuse à chercher partout des criminels. Mais cette tendance, peu à redouter en Angleterre, où il est de principe que la société est plus intéressée au salut d'un innocent qu'à la

punition d'un coupable, n'est pas telle, après tout, qu'elle ne puisse être victorieusement combattue par l'opinion publique, là où l'opinion publique a les moyens de s'éclairer et l'habitude de parler haut. Je me souviens qu'un jour, à Toulouse, sous le règne de Louis-Philippe, M. Plougoulm sortit brusquement de son rôle d'accusateur public, et prit lui-même la défense de l'accusé, trouvant que l'avocat le défendait mal. On admira fort ce mouvement, qui était, en effet, admirable. Ici, un pareil fait n'exciterait, j'en suis convaincu, aucune surprise.

En tout cas, les abus à prévoir n'ont rien de comparable à ceux qu'entraîne le système actuel. Car, de même que ce n'est point par la société, considérée comme telle, que l'accusé est poursuivi, de même ce n'est pas d'elle qu'il doit attendre les moyens de repousser l'accusation. Vous devinez les conséquences. L'accusé est-il riche, est-il instruit, a-t-il des amis, c'est à merveille; il aura de quoi payer un attorney habile et un avocat éminent; les témoins, généreusement indemnisés, accourront à sa voix; s'il est innocent, son innocence sera reconnue, c'est certain; et peut-être même échappera-t-il à la justice, s'il est coupable. Mais malheur à l'accusé s'il est pauvre, s'il est ignorant, s'il est isolé, s'il n'a auprès de lui personne qui le conseille, si son innocence est son seul bouclier! Dans un état voisin de l'indigence, il recevra du juge un avocat d'office, soit; mais cet avocat lui sera donné à l'audience, sans instructions antérieures d'un attorney; et le défenseur ainsi désigné sera forcé d'improviser une défense telle quelle sur une affaire qu'il connaît mal ou ne connaît pas!

Je parlais tout à l'heure de Pelizzoni : à qui ce malheureux dut-il de n'être pas pendu pour un meurtre qu'un autre avait commis? A un de ses compatriotes, M. Negretti. Sans cet homme juste et généreux, la justice anglaise aurait à répondre devant l'histoire d'un assassinat

judiciaire. Oui, ce fut un simple particulier, un étranger, qui, en cette occasion, prit sur lui d'établir l'innocence d'un homme condamné à mort, et cela — remarquez-le bien — à ses frais, sans que la société l'y aidât en quoi que ce soit, comme s'il s'était agi là d'une chose où la société n'avait rien à voir!

Évidemment, sur ce point, les idées anglaises avaient grand besoin d'être rectifiées. Grâce au procès d'Overend et de Gurney, elles le seront.

XLIII.

UNE MÊLÉE DE PATRICIENS.

9 juillet.

Il vient de se passer, dans la cour de police de Marlborough street, à Londres, une scène extraordinaire, tellement extraordinaire, que la justice ne se vit jamais à pareille fête. Si l'on en parlera longtemps, je n'oserais en répondre; mais ce que je sais, c'est que, dans les salons, dans les clubs, dans la boutique, dans l'atelier, on en parle beaucoup en ce moment, et même plus que des modifications apportées par la Chambre des lords à l'*Irish church bill*, quoique ce dernier fait ne soit certes pas l'objet d'une préoccupation médiocre.

Apprenez d'abord qu'il se publie à Londres, depuis quelque temps, un journal terrible, sous le nom de *Queen's Messenger*. Mille flèches empoisonnées y ont été déjà lancées contre « nos législateurs héréditaires ». On y fouille dans la vie privée des plus puissants lords avec une hardiesse qui n'a d'égale que la haine où elle prend sa source. On y met à nu, d'une main implacable, les ma-

ladies les plus secrètes de la grandeur. Vous y liriez, par exemple, que tel homme d'État anglais, connu pour son opulence et renommé pour son talent, fut atteint, dans sa jeunesse, de la manie du vol ; — ce qui, dans sa position, est une infirmité manifeste, mais une de ces infirmités dont il n'y a aucune raison pour qu'on se vante. Bref, le *Queen's Messenger* fait commerce de scandales, digne successeur, sous ce rapport, du journal auquel, du temps de George IV, le titre de *Mystères de la cour* valut une publicité si redoutable.

Le rédacteur supposé de cette feuille est M. Grenville Murray, ancien consul à Odessa, si je ne me trompe, et qui, ayant eu querelle avec l'administration, passe, à tort ou à raison, pour avoir donné son âme au diable... de la vengeance.

Était-ce de sa plume qu'était tombé l'article qui livrait en proie, il y a quelques jours, aux commentaires des méchantes âmes, la mémoire outragée du père de lord Carrington? M. Grenville Murray le nie. Il nie même l'existence de tout rapport régulier entre lui et le *Queen's Messenger*, n'avouant qu'une chose, savoir que le propriétaire de ce journal est un absent, — et que cet absent est son fils. Mais lord Carrington n'entend pas de cette oreille, et voici ce qui le prouve :

Le soir du 22 juin, à minuit et demi, M. Grenville Murray sortait du « Conservative Club », auquel il appartenait, lorsque tout à coup il voit venir à lui un jeune homme accompagné d'un auxiliaire aux allures belliqueuses. « Êtes-vous M. Grenville Murray? demande l'inconnu. — Oui. » Et ce *oui* n'est pas plus tôt prononcé, qu'un coup de cravache part, qui se trompa d'adresse s'il devait frapper le visage, car il ne frappa que le chapeau. Très désagréablement surpris, M. Grenville Murray rentre dans le club. Son assaillant l'y poursuit : « Je suis lord Carrington, et vous avez écrit contre mon père. —

Votre père? je ne le connais pas, ni vous non plus. — Vous savez où l'on me trouve. » Là-dessus, on se retire.

Le lendemain, lettre de M. Grenville Murray demandant qu'on fasse des excuses, et réponse des « solicitors » de lord Carrington déclarant qu'il n'en sera fait d'aucune espèce. En conséquence, action intentée contre le jeune lord, pour voie de fait et provocation en duel.

La cour de police de Marlborough street n'est pas un endroit fashionnable, il s'en faut. Ce n'est point là que se rend l'aristocratie. Mais, cette fois, elle était largement représentée dans l'enceinte où ne se pressent d'ordinaire que les amis et connaissances des roturiers pris en faute. On s'y montrait du doigt le duc de Beaufort, les marquis de Lansdowne, de Blandfort et Townsend; les lords Glanmell, Colville, Bingham, et George Lennox, pour qui Marlborough street — chose curieuse! — se trouvait avoir eu, ce jour-là, plus d'attrait que Holland house. Il est vrai qu'on s'attendait à une scène, et l'attente des spectateurs n'a parbleu pas été trompée!

Je saute à pieds joints sur l'interrogatoire que, fort mal à propos, on a fait subir au plaignant, interrogatoire relatif à ses rapports de famille, à ses habitudes privées, à ses allées et venues, à sa résidence, au prix de son loyer, que sais-je? et j'arrive à la partie épique de l'histoire.

Le magistrat venait de prononcer le renvoi de l'accusé devant le tribunal compétent, non sans ordonner sa mise en liberté sous caution, quand a commencé la bataille, je dis bien, la bataille. Grecs et Troyens ne se livrèrent pas autour du corps de Patrocle un combat aussi furieux que celui que se livrèrent, à la barbe du juge consterné et autour d'une boîte en fer-blanc, les amis de M. Grenville Murray d'une part, et d'autre part les amis de lord Carrington. Cette boîte contenait des papiers. Ces papiers étaient des manuscrits volés, paraît-il, dans les bureaux du

Queen's Messenger, et produits par le solicitor de lord Carrington pour prouver que M. Grenville Murray était bien l'auteur des libelles au nombre desquels figurait celui qui avait si fort ému Sa Seigneurie. Muse, chante la colère, etc.. Ce fut une lutte... Ah ! quelle lutte ! Les noblemen présents se servirent du poing et du bâton, absolument comme s'ils s'étaient donné la peine de naître portefaix La police, cela va sans dire, s'était précipitée dans la mêlée; mais cela ne faisait qu'ajouter à la confusion. Ils étaient, d'ailleurs, bien embarrassés, ces pauvres policemen. Tel qui se sentait mettre la main sur l'épaule, disait : « Je suis le duc de... ; » tel autre : « Je suis le marquis de... ; un troisième : « Je suis lord Y ou lord Z.» Il est quelque peu contraire aux usages de la police bien élevée qu'un duc soit conduit au violon. La bagarre se rapprochant du siège de la justice, le juge avait cru devoir, pour un instant, s'éclipser. Quand il rentra, les chaises brisées, les fragments de chapeaux qui jonchaient le champ de bataille, et les flots d'encre répandus témoignaient assez de la vaillance des combattants.

Et les papiers, prix de la lutte ? Vous voulez savoir leur sort, n'est-ce pas ? Eh bien, la police était parvenue à s'en emparer; et votre opinion est, j'imagine, que le magistrat aurait dû lui ordonner de les garder, jusqu'à ce qu'il fût décidé s'ils avaient été volés, oui ou non. C'est ce que demandaient l'avocat et le solicitor de M. Grenville Murray, s'offrant à donner, séance tenante, les preuves du vol. Le croiriez-vous ? Cette demande, si juste, a été repoussée par le magistrat ; et, conformément à sa décision, la boîte a été rendue à ceux qu'on accusait d'en avoir acquis frauduleusement la possession, sur l'engagement pris par eux de ne s'en pas dessaisir. Étrange !

Convenons que l'aristocratie anglaise n'a rien à gagner à de pareilles scènes.

Et quant à celui qui l'a provoquée, n'eût-il pas été à

désirer pour lui que sa piété filiale cherchât un autre genre de satisfaction ? Que de gens à qui ce coup de cravache est venu apprendre que le grand-père de lord Carrington était un banquier et s'appelait tout bonnement M. Smith ! On m'assure que la transformation de M. Smith en lord Carrington, sous le ministère de William Pitt, se rattache à un certain emprunt contracté jadis par les ennemis de la France, pour la mettre à la raison. Si c'est vrai, voilà un titre qui n'a guère droit aux sympathies de notre patriotisme; mais il n'en vaudrait pas moins pour cela, aux yeux des Anglais. Seulement, ce sont là des détails sur lesquels on n'aime pas, en général, que l'attention publique soit appelée, quand on est lord.

Il est une autre particularité dont toute cette affaire a donné lieu de parler. Lord Carrington a les goûts et aptitudes d'Automédon, caractéristiques de ce duc et pair qui, pendant deux ans, a conduit le coche à quatre chevaux faisant le service de Brighton à Londres, et qui n'a, dit-on, abandonné les rênes que faute de couvrir ses frais. Ceci ne vous rappelle-t-il pas l'opulent neveu de lord Alfred Hervey, M. Frédéric Windham, de joyeuse mémoire, jouant le rôle de policeman dans les rues, s'installant dans les gares de chemin de fer en uniforme *ad hoc*, prenant soin des bagages, et, quand le train allait partir, criant à tue-tête : « Allons, messieurs et dames, en place ! » Belle occupation pour la jeunesse riche ou titrée ! Je reconnais toutefois, que le cas n'est pas pendable. Cela vaut mieux que de se ruiner sur le turf, comme ce duc de Newcastle dont on vient de vendre les meubles.

Ah ! j'oubliais : le jeune lord au coup de cravache est officier de paix.

XLIV.

LUTTE ENTRE LA CHAMBRE DES LORDS ET LA CHAMBRE DES COMMUNES.

22 juillet.

L'Angleterre, elle aussi, est en pleine crise, et la Chambre des lords y est en train de jouer le tout pour le tout.

Hier, de grand matin, vous auriez eu de la peine à vous procurer ici un journal. Il y avait eu invasion, véritable invasion de la curiosité publique dans toutes les boutiques de vendeurs de politique écrite. La sensation était profonde, universelle.

Et, certes, il y avait de quoi. La Chambre des lords venait de décider, à la majorité de 78 voix, qu'elle persisterait à vouloir radier, dans le préambule du bill Gladstone, les mots qui défendent d'appliquer à l'enseignement religieux les fonds dont le gouvernement disposera, par suite du retrait de la dotation accordée jusqu'à présent à l'Église protestante d'Irlande.

Ces mots, la Chambre des lords les avait, une première fois, effacés, et la Chambre des communes les avait formellement rétablis, à l'énorme majorité de 124 voix. Les effacer de nouveau, c'était jeter un audacieux défi à la Chambre des communes, à l'opinion, au peuple.

A part même l'importance de la question, importance que je ferai ressortir tout à l'heure, le vote des lords empruntait une portée sinistre de la nature du débat qui l'avait précédé. Jamais paroles plus amères n'avaient été

échangées. La colère amassée dans les cœurs s'était répandue en plaintes violentes, en personnalités à brûle-pourpoint. On avait entendu le comte Grey imputer au gouvernement le noir dessein de mettre aux prises les deux branches de la législature. On avait entendu le duc d'Argyll reprocher au comte Grey, en termes d'une singulière aigreur, l'intempérance de son langage. On avait entendu le marquis de Salisbury s'écrier, à l'adresse de M. Gladstone : « Ce qu'on nous demande de sanctionner, c'est la volonté, l'arrogante volonté d'un homme. » Et que d'allusions vindicatives à cette saillie de M. Gladstone, que les lords vivaient en ballon, tant paraissait grande leur ignorance de ce qui se passait sur la terre!

Donc, plus de doute. La Chambre des lords était irritée, irritée jusqu'au fond du cœur. Patronne de l'Église, tout le fiel qui entre dans l'âme des dévots était entré dans son âme. Évidemment elle avait fini par se dire : « Fais ce que veux, advienne que pourra ! »

Restait à savoir ce qui adviendrait. Le gouvernement prendrait-il le parti de relever le gant ? M. Gladstone pousserait-il contre ses adversaires la nation, si manifestement bravée en sa personne ? Le bill serait-il retiré, la Chambre des communes prorogée, la résistance des lords vaincue par le procédé ordinaire et extraordinaire : la création d'une fournée de pairs ? Immédiatement après la proclamation du vote de mardi dernier, lord Granville avait demandé l'ajournement du débat, forcé qu'il était, avant de passer outre, d'en consulter avec ses collègues : la crise se déclarait ; comment se terminerait-elle?

Voilà quel était hier le sujet de toutes les préocupations. Aujourd'hui, les esprits sont plus calmes, le gouvernement s'étant décidé à laisser la discussion dans la Chambre des lords suivre son cours. Mais j'en ai peur, ce n'est qu'une halte dans la tempête.

Cette modification du préambule, sur laquelle les lords

insistent avec tant d'âpreté, n'est pas, en effet, d'une importance secondaire : elle révèle entre l'opinion de la pairie et celle de la nation, sur le point débattu, l'existence d'un abîme.

Ce que la nation veut, ce que M. Gladstone a formulé dans un bill élaboré avec soin, et ce que la Chambre des communes a voté résolument, c'est la séparation de l'Église et de l'État en Irlande. Le bill de M. Gladstone ne se contente pas d'affirmer, en ce qui touche l'Irlande, le principe de l'égalité religieuse : il tend à réaliser le triomphe de ce principe par la destruction des Églises officielles, par l'abdication de l'État en matières religieuses. De là le retrait — moyennant indemnités équitables — de la dotation dont l'église protestante d'Irlande a joui si longtemps. De là aussi ces mots du préambule, par lesquels le gouvernement s'engage à employer les fonds que le retrait de la dotation laissera entre ses mains d'une manière avantageuse au peuple irlandais, et s'interdit d'avance le droit de les faire servir, soit au maintien d'une Église quelconque ou d'un clergé quelconque, soit à l'enseignement de telle ou telle religion. Voilà, comme le disait fort bien avant-hier le duc d'Argyll, voilà le drapeau sous lequel le gouvernement a marché dans la lice électorale, le drapeau sous lequel il a vaincu, et, par conséquent, le drapeau qu'il doit à ceux qui lui ont donné la victoire, de tenir haut et ferme.

Mais la séparation de l'Église et de l'État, même restreinte à l'Irlande, est précisément la doctrine dont la Chambre des pairs a peur et horreur. De quelle âme ravie elle l'aurait foulée aux pieds sans plus de façon, si elle n'avait pas craint de compromettre ainsi sa propre existence! Mais le moyen qu'elle restât sourde au formidable « Prenez garde! » de M. Bright? Elle accepta donc le bill en gros, sauf à l'anéantir en détail ; ou, plutôt elle espéra maintenir en réalité, par d'habiles subterfuges, la dotation

qu'elle consentait à abolir en apparence. M. Gladstone était parti du principe de l'égalité religieuse : « Va pour l'égalité religieuse ! » dirent Leurs Seigneuries ? Mais l'égalité dans l'abondance ne vaut-elle pas mieux que l'égalité dans la misère ? Au lieu de décider qu'aucune Église ne sera dotée, pourquoi ne déciderions-nous pas qu'il convient de les doter toutes? Pourquoi ne doterions-nous pas concurremment, en Irlande, et l'Église anglicane, et l'Église presbytérienne, et l'Église catholique? Plus de jaloux alors. Le procédé qui consiste à placer le niveau en bas est-il comparable à celui qui le place en haut? Le *levelling down* est-il comparable au *levelling up?*

Il y avait dans le bill de M. Gladstone une clause qui parlait d'abandonner aux pasteurs de l'Église protestante d'Irlande, mais seulement à titre onéreux, les presbytères et leurs dépendances : la Chambre des lords — j'entends la majorité — imagina de les leur procurer à titre gratuit en ôtant à ce don le caractère d'un privilège, par l'offre d'un don semblable aux prêtres catholiques et aux ministres presbytériens.

C'était substituer, dans la mesure du possible, le procédé du *levelling up* au *levelling down;* c'était opposer à la suppression de toute dotation l'établissement de trois dotations simultanées, ou, pour me servir de l'expression anglaise aujourd'hui consacrée, c'était opposer à ce qui constituait l'essence même du bill de M. Gladstone, la doctrine, toute nouvelle, du *concurrent endowment;* c'était, sous prétexte, d'établir une égalité religieuse mieux entendue, faire revivre le système de l'union de l'Église et de l'État.

Je dis « sous prétexte, » car il ne s'agissait nullement de proportionner à l'énorme prépondérance de l'Église catholique en Irlande la part de cadeau qu'on lui destinait : au fond, les lords, disposant de cette propriété ecclésiastique d'Irlande qui appartient aux Irlandais, pro-

posaient d'en donner une petite portion au légitime propriétaire, pour qu'on leur pardonnât d'en donner une portion considérable au possesseur illégitime. Et les autres Églises dissidentes, que devenaient-elles, dans ce prétendu système d'égalité religieuse? Elles ne comptent donc pas?

Quoi qu'il en soit, c'est ce système, formulé d'abord dans un amendement du duc de Cleveland, et rejeté par les lords dans un moment de peur, puis repris par lord Stanhope, et par eux adopté dans un moment de courage, c'est ce système dangereux et insincère que la Chambre des communes a condamné, que la pairie semble résolue à défendre, et qui est comme le champ de bataille où se jouent peut-être les destinées de la Constitution anglaise.

XLV.

RÉCONCILIATION DES DEUX CHAMBRES. — CE QUI L'EXPLIQUE.

27 juillet.

Le *Irish church act* vient de prendre rang dans le livre des lois anglaises. L'assentiment de la reine vient d'être notifié au Parlement. Maintenant que le rideau est baissé, quelques mots sur la pièce.

Oh! que les comédies de l'histoire seraient amusantes, si l'on pouvait s'asseoir au parterre en spectateur désintéressé! Et combien elles paraîtraient piquantes, jouées chez un peuple grave, le peuple anglais, par exemple!

Jeudi dernier, dans la Chambre des lords, les choses semblaient avoir tourné au tragique.

Lord Grey avait déclaré, en fronçant le sourcil, que le

gouvernement n'avait qu'un but, — but diabolique : renverser, humilier, dégrader la pairie.

Le duc d'Argyll avait jeté à la tête de lord Grey une phrase dont l'atticisme de notre langue française ne me fournit pas une traduction grammaticale; il avait appelé son noble ami « le libertin patenté du débat (*the chartered libertine of debate*). »

Le marquis de Salisbury, homme d'État subitement transformé en guerrier, prit corps à corps M. Gladstone, accusé par lui de despotisme, d'arrogance, et dont il avait comparé l'esprit à un *labyrinthe* où lui, marquis de Salisbury, se disait perdu.

Lord Russell avait donné au préambule du bill en discussion les épithètes de *gratuit*, *inutile*, *imprudent*.

Le comte de Winchelsea avait défini le premier ministre le *Jack Cade du moment*.

Lord Hartherley s'était servi d'une citation de Shakspeare comme d'une grosse pierre pour broyer la cervelle de lord Salisbury, redevenu l'amer et violent Robert Cecil.

Bref, toutes les épées étaient sorties du fourreau. Le vent, dans les hautes régions, était à la colère.

Aussi lord Granville avait-il demandé du répit pour consulter ses collègues.

Quelles allaient être les suites, grands dieux ? Le public retenait son haleine. Je me laissai dire que M. Gladstone était allé à Windsor; qu'une question d'une gravité énorme était sur le tapis; que l'intention bien arrêtée du premier ministre était de se faire une majorité dans la Chambre des lords par une création de pairs, et de briser par ce moyen la résistance de l'aristocratie alliée à l'Église.

En attendant, ne convenait-il pas de traduire à la barre de la Chambre des communes le membre de la Chambre des lords qui avait osé insulter, dans la personne du pre-

mier ministre, le parti libéral tout entier, les représentants du peuple, le peuple? M. Milbank interrogea le *speaker* à ce sujet, et un bruit sinistre d'applaudissements courut le long des bancs ministériels. Un lord à la barre de la Chambre basse! Évidemment l'heure des fortes émotions avait sonné..

Ceci, le mardi. Jeudi arrive. Les changements de décors à l'Opéra n'ont rien de plus rapide, rien de plus merveilleux. La Chambre des lords n'aurait pas mal figuré dans les *Métamorphoses* d'Ovide.

Lord Granville, qui est né pour sourire, souriait avec une placidité étonnante, même chez lui.

Lord Cairns prit la parole, et l'éloquence de cet homme de loi fut aussi douce que le miel du mont Hymette.

L'archevêque de Cantorbéry fit un discours où il développait en termes onctueux cette pensée : « Vive Dieu! nous avons sauvé la caisse ! » et où il donnait sa bénédiction à tout le monde, excepté à ceux qui veulent que les prêtres soient payés par les fidèles.

Le marquis de Salisbury et le comte Grey se hâtèrent de rengaîner.

Lord Malmesbury, lord Stanhope, lord Harrowby, le duc de Marlborough, épanchèrent successivement leur joie en périodes attendrissantes.

Lord Fingal et lord Athlumney représentèrent le catholicisme et l'Irlande, en cette fête improvisée de la réconciliation universelle.

Dans la Chambre des communes, mêmes effusions.

M. Gladstone? Enchanté.

M. Disraéli? Enchanté.

Sir Roundell Palmer? Enchanté.

Les tories? Enchantés.

Les libéraux? Enchantés.

Quel dommage qu'on ne puisse pas savoir au juste ce

que pensent de ces merveilles M. John Bright, dans la Chambre des communes, et lord Wesbury, dans la Chambre des lords! Sans l'absence du premier, qui est l'homme sincère par excellence, et le silence du second, qui est par excellence l'homme dédaigneux, rien n'aurait manqué à l'éclat du baiser Lamourette anglais.

Et notez bien que les félicitations réciproques, les échanges de poignées de main, les embrassades vont leur train, en bas comme en haut, dans le monde des profanes comme dans le monde des initiés, dans la sphère des journaux comme dans celle du Parlement. Pourquoi non? On a l'âme tendre, quand on est heureux. Or, dans la partie que les conservatistes et les libéraux jouent les uns contre les autres, il se trouve — chose surprenante! — que ce qui a été gagné par les uns n'a pas été perdu par les autres! Du moins, c'est ce que tous affirment.

Reste à dire comment ce prodigieux résultat a été obtenu.

Comment? D'une manière bien simple, parbleu! Il a suffi que lord Cairns et lord Granville s'abouchassent et fissent une cote mal taillée.

Toutefois, les concessions mutuellement consenties ne sont guère de nature, selon mon humble opinion, à justifier cet *égal* et parfait contentement que manifestent deux partis qui, il y a moins d'une semaine, se tenaient à la gorge.

Que les conservatistes se réjouissent des effets de l'entrevue de lord Cairns avec lord Granville, ils y sont amplement autorisés. Que, dans la Chambre des communes, M. Disraéli ait qualifié le compromis de *sage* et de *conciliant*, c'est tout simple. Que, dans la Chambre des lords, l'archevêque de Cantorbery se soit félicité, avec un singulier mélange de cynisme et de candeur, de ce que l'Église, après tout, avait fait un bon marché, cela se conçoit;

ce qui serait plus difficile à comprendre, ce serait la satisfaction des libéraux, si elle était bien sincère.

Quels sont, en effet, les termes de la transaction? La Chambre des lords — je ne parle que de la transaction dont il s'agit — a cédé sur des points d'une importance secondaire, et on lui a cédé sur un point d'une importance majeure.

Comme je vous le disais dans ma dernière lettre, la vraie lutte était entre le système qui consiste à supprimer toute dotation ecclésiastique, grande ou petite, directe ou indirecte, en donnant la neutralité de l'État pour base à l'égalité religieuse des cultes, et le système qui consiste à doter concurremment les cultes rivaux, en donnant pour base à l'égalité religieuse, la protection plus ou moins impartiale de l'État.

De ces deux systèmes, le premier était celui du gouvernement, de la Chambre des communes, de la nation; le second était celui de la Chambre des lords.

Il était donc de la plus haute importance pour le gouvernement de *conserver* dans le préambule du bill, et pour la Chambre des lords d'en *effacer*, les mots qui interdisaient l'application des fonds restés libres dans les mains de l'État, soit au maintien d'un clergé quelconque, soit à l'enseignement d'une religion quelconque.

Eh bien, c'est sur cette question capitale que le gouvernement a rendu les armes. Le drapeau que, selon le duc d'Argyll, les ministres devaient à la nation et se devaient à eux-mêmes, de tenir haut et ferme, ils l'ont bonnement mis dans leur poche. Les mots qui caractérisaient le bill, qui en révélaient l'esprit, qui en déterminaient la portée; ces mots que la Chambre des communes, à l'énorme majorité de 124 voix, avait rétablis après leur radiation par la Chambre des lords, ils sont définitivement radiés.

Ce n'est pas tout. La clause 68 du bill Gladstone portait *spécification* de l'emploi qui serait fait de l'intérêt des

fonds disponibles, lequel devait être affecté, en Irlande, au soulagement des sourds-muets, des aveugles, des aliénés.

Eh bien, cette spécification, qui fermait la porte à toute application de l'argent de l'État aux besoins ecclésiastiques, elle a disparu de la clause, pour faire place à une déclaration très vague, concernant le soulagement de *calamités inévitables*. Quant à ce qu'il convient d'entendre par là, le Parlement en décidera plus tard.

Vous le voyez : la Chambre des lords se réserve de revenir, et elle espère évidemment faire revenir le pays sur la question qu'elle a tant à cœur, celle des dotations simultanées, celle du *concurrent endowment*. Car ce qu'elle veut, avant tout, par-dessus tout, c'est qu'on n'abandonne pas d'une manière absolue, et pas plus en Irlande qu'ailleurs, le principe suprême de la solidarité de l'Église et de l'État. Plutôt tendre une main au culte catholique et l'autre main au culte protestant, que de ne tendre la main à aucun culte ! Plutôt faire au romanisme sa part dans la sollicitude de l'État, que de descendre la pente de la *loi athée !* La doctrine du payement des prêtres par les fidèles inspire à leurs seigneuries une répugnance que l'archevêque de Cantorbéry, dans son dernier discours, a exprimée en termes d'une violence caractéristique ; et c'est à cause de cela qu'ils tenaient tant à laisser la porte ouverte à l'adoption du *concurrent endowment*, pour lequel ils sont assurés de l'appui du *Times* et des sympathies secrètes de plusieurs membres de ce parti même dont M. Gladstone est le chef. Sous ce rapport, loin d'avoir capitulé, la Chambre des lords est restée maîtresse du champ de bataille.

Mais d'où vient alors, me demanderez-vous sans doute, la joie manifestée par le parti libéral, à la nouvelle du compromis ? d'où vient qu'il affecte d'être reconnaissant de la victoire dont ses adversaires, dit-il, ont eu l'extrême

bonté de lui faire cadeau? Voici ma réponse : cette joie est sincère; mais, à mon avis, le motif que les libéraux en donnent ne l'est pas. Ce qui les met en liesse, ce n'est pas d'avoir eu raison des résistances de la Chambre des lords, pleinement et carrément, — ils savent bien *in petto* à quoi s'en tenir là-dessus, — mais d'avoir échappé à la nécessité d'en venir aux mesures révolutionnaires : voilà ce qui les ravit. Les plus hardis d'entre eux n'auraient pas vu sans effroi mettre en question l'excellence de ce mécanisme constitutionnel où la Chambre des lords est un rouage qui peut, quelquefois, arrêter tout, et conduire les esprits logiques à la tentation de le briser.

Je ne blâme pas cette préoccupation, quelque étrangère qu'elle soit à la nature de mes idées; mais ce que je n'aime pas, c'est qu'on s'efforce de faire passer pour la satisfaction d'une victoire remportée, ce qui n'est que la satisfaction d'une peur évanouie. Un peu plus de sincérité ne gâterait rien à l'affaire.

Cette lettre étant déjà fort longue, je suis forcé de renvoyer à demain l'exposé des changements que l'adoption du bill Gladstone introduit dans la situation de l'Église protestante d'Irlande.

XLVI.

FAITS ET CHIFFRES EXPLICATIFS.

28 juillet.

Le 1er janvier 1871, l'Église protestante d'Irlande cessera d'exister comme Église d'État.

Voici les faits et les chiffres qui mettront vos lecteurs en état de se rendre compte de ce grand changement.

D'après le dernier recensement, celui de 1861, la population de l'Irlande s'élève à 5 795 835 individus, et se répartit de la façon suivante entre les différents cultes :

Catholiques romains	4 505 265
Membres de l'Église établie	663 257
Presbytériens	523 291
Méthodistes	45 590
Indépendants	4 532
Baptistes	4 237
Quakers	3 685
Juifs	393
Cultes divers	15 666

De toutes ces Églises, l'Église établie, c'est-à-dire l'Église protestante épiscopale, est la seule qui jouisse, selon l'expression du docteur Ball, « d'une propriété séparée provenant de sources publiques ».

L'Église presbytérienne reçoit de la Chambre des communes un subside annuel qui est connu sous le nom de *regium donum*, et doit son origine à Guillaume III.

Quant à l'Église catholique romaine, celle qui compte 4 505 263 adhérents sur une population de 5 795 835 âmes, ses ministres vivent du peu que leur rapportent, au milieu d'un peuple de meurt-de-faim, les mariages, les baptêmes, les messes, etc...

Toutefois, le catholicisme irlandais n'est pas sans recevoir, lui aussi, quelque chose de l'État. Antérieurement à 1795, la loi s'opposait à ce qu'on dotât tout collège ou séminaire consacré, en Irlande, à l'éducation des catholiques. Il en résultait que les prêtres de cette religion étaient élevés sur le continent, et surtout en France. Au plus fort de la révolution française, Pitt, Castlereagh et les hommes d'État de leur école craignirent — c'était bien de la bonté à eux ! — que le clergé catholique irlandais ne se laissât inoculer le virus de l'esprit révolutionnaire,

et cette crainte leur suggéra l'idée de fonder le séminaire catholique de Maynooth, dont la dotation, en 1845, sous le ministère de sir Robert Peel, fut portée, de moins de 9 000 livres sterling par an, à 26 360 livres sterling, en dépit de tout ce que les protestants zélés purent dire sur ce qu'il y avait de scandaleux à subventionner l'enseignement de la superstition et de l'erreur.

Quelques mots maintenant sur la richesse de l'Église protestante épiscopale en Irlande, celle qui ne compte que 693 357 fidèles, sur une population de 5 795 835.

Aux termes du rapport parlementaire publié en 1863, le revenu total des douze diocèses que gouvernent les deux archevêques d'Armagh et de Dublin ne monte pas à moins de 580 410 livres sterling (14 510 450 francs), revenu correspondant à un capital que les évaluations de M. Gladstone fixent à 16 000 000 (livres sterling.) (400 000 000 de francs).

C'est donc *quatre cents millions de francs* que valent et les 669 274 acres de terrain que l'Église protestante épiscopale possède en Irlande, et les rentes perpétuelles qu'elle touche, et l'argent placé à son compte, et les dîmes que lui payent — sous forme de redevances, depuis 1838, — les landlords protestants.

Le 28 mars 1865, M. Dillwyn, dans la Chambre des communes, faisait remarquer qu'en l'espace de soixante-quatre ans, l'archevêque d'Armagh se trouvait avoir touché 887 900 livres sterling (4 439 500 francs). Ce n'est pas être à la portion congrue.

Les services du moins sont-ils en rapport avec le salaire ? Eh ! comment cela serait-il possible là où tant de bergers n'ont que les ombres du troupeau ? On lit dans une brochure de l'archidiacre Stopford, qu'il y a en Irlande telle union, ou assemblage de paroisses, dont le directeur spirituel touche un revenu de 330 livres sterling (8250 francs), pour s'occuper du salut de vingt-

quatre protestants!... Il est tel autre bercail qui renferme à peine dix-sept brebis. N'est-ce pas le cas de rappeler le mot de lord Plunkett : *Ceux qui réellement volent l'Église, sont ceux qui en mangent le pain sans rien faire?*

Étonnez-vous donc, après cela, que l'Irlande catholique s'émeuve de cette opulence du clergé dominant, qui contraste d'une manière si frappante avec la pauvreté du clergé national! Étonnez-vous que la seule vue d'une église vide appartenant, toute vide qu'elle est, à un culte privilégié, réveille dans l'âme meurtrie du pauvre cultivateur irlandais, le souvenir de plusieurs siècles d'asservissement, et d'une époque de spoliation!

Au dire de lord Cairns, les 111 151 acres de terre que l'Église établie possède dans l'Ulster, en vertu de l'acte de 1662, connu sous le nom d'*Act of Settlement* », furent enlevés par cet acte à des particuliers, et non à l'Église catholique. Soit; mais n'étaient-ce pas des Irlandais, des catholiques, que ces particuliers dont les dépouilles servent à assurer une grasse existence aux ministres d'un culte exotique et violemment importé? D'ailleurs, l'Ulster n'est pas toute l'Irlande. L'étendue du terrain alloué, en Irlande, à l'Église épiscopale n'est pas de 111 151 acres seulement, mais bien de 669 274 acres. C'est ce que constate un rapport présenté au Parlement en 1834. Et ces vastes domaines, à qui furent-ils enlevés? pour quelle cause? dans quelles circonstances? par quels moyens? Lorsque, il y a trois cents ans, Élisabeth, en vue de la consolidation de son pouvoir, résolut de protestantiser l'Irlande, coûte que coûte, entre les mains de qui se trouvait la propriété dont l'Église épiscopale d'Irlande a joui depuis lors? Chacun sait comment par l'effet, indirect si l'on veut, mais non moins certain pour cela, des actes de suprématie et d'uniformité, les revenus appartenant à l'Église nationale d'Irlande passèrent à l'Église que la

conquête apportait dans ses bagages. L'opulence et l'ascendant de celle-ci sont unis par un lien fatal, dans la mémoire du peuple irlandais, à toute une affreuse série de meurtres, de révoltes, de confiscations, de massacres ; cette opulence et cet ascendant font partie des souffrances que l'Irlande eut à endurer jusqu'au retrait des « lois pénales » ; cette opulence et cet ascendant parlent de l'époque où, dans l'infortuné pays, la tête d'un prêtre catholique était mise à prix comme celle d'un loup, et aussi de l'horrible solidarité qui, de l'autre côté du canal Saint-George, exista pendant deux siècles entre la persécution religieuse et l'oppression politique, solidarité si bien définie par ce mot de M. Bright : « L'Église établie a eu pour résultat, en Irlande, d'y faire, du catholicisme, non plus seulement une question de foi, mais une question de patriotisme, » et par ce mot de Napoléon Ier : « L'Église épiscopale d'Irlande me vaut, en temps de guerre, une force de 40 000 hommes. »

C'était bien la peine qu'Élisabeth vendît les joyaux de sa couronne pour fournir à Montjoie le nerf de la guerre sainte, et que Cromwell vînt renchérir sur les cruautés du règne d'Élisabeth!

En fait de prosélytisme, il serait difficile d'imaginer rien de plus frappant que l'insuccès des efforts de cette Église, qui devait à tout prix convertir l'Irlande. Mais, si elle n'a pas fait de convertis au protestantisme, en revanche elle a fait bon nombre d'ennemis à l'Angleterre. Ce dernier genre de propagande est le seul où elle ait réussi. Franchement, M. Gladstone est bien pardonnable d'avoir fini par s'en apercevoir. Voyons maintenant par quel état de choses le « Irish Church Act » remplacera celui que je viens de décrire.

D'abord, l'Église épiscopale d'Irlande perd son privilège d'Église *établie* par l'État ; elle est *disestablished*. A partir du 1er janvier 1871, elle sera détachée de l'État, et

les archevêques aussi bien que les évêques qui sont à sa tête cesseront de siéger à la Chambre des lords. Sur ce point, la réforme est complète. Elle fait même à la couronne, ainsi que le disait le docteur Ball dans la séance du 16 mars, une situation assez anormale. Car on n'a pas rapporté les actes de Henri VIII et d'Élisabeth ; le principe de la suprématie royale continue d'exister : et cependant, il est bien certain que la reine abdique son pouvoir sur l'Église d'Irlande, par le fait du *disestablishment*. A l'égard de cette Église, la reine ne conserve plus qu'une autorité purement théorique, purement nominale. S'il convient à l'Église irlandaise de vivre d'une vie collective, de se constituer en communauté, de former corps, le droit de la reconnaître comme telle et de l'*incorporer*, comme on s'exprime ici, reste à la reine, mais c'est tout.

Ensuite, l'Église épiscopale d'Irlande cesse d'être dotée, au moins d'une manière officielle et permanente par l'État; elle est, sauf la part ! — et la part est large, — faite aux intérêts acquis, *disendowed*. Ses ministres, recteurs ou curés, sont maintenus, leur vie durant, dans la jouissance du revenu qu'ils touchaient; c'est-à-dire qu'on leur donne une annuité égale à ce revenu; cette annuité, ils ne la recevront pas de l'État : elle leur sera payée par des commissaires spécialement nommés pour mener à fin l'œuvre du *disestablishment* avec les ménagements que la situation comporte et que l'équité commande. Les membres du clergé épiscopal irlandais jouiront d'annuités prises sur un fonds spécial; mais ils ne posséderont plus de bénéfices, n'auront plus de terres à affermer, n'auront plus droit au payement des redevances qui représentent l'ancienne taxe ecclésiastique des dîmes.

Que s'il leur plaît de faire corps, de se réorganiser comme Eglise compacte, quoique désormais libre, il leur

sera loisible, aux termes du bill Gladstone, d'échanger leurs revenus viagers (*life interest*), ou annuités, contre la valeur capitalisée de ces mêmes revenus; de telle sorte que, s'ils s'entendent pour constituer une caisse commune, l'Église *disestablished* ait à sa disposition un CAPITAL au moyen duquel elle puisse, de la manière qu'elle jugera la plus convenable, rassembler ses tronçons épars, distribuer la besogne, fixer les salaires, en un mot, se gouverner elle-même.

Ce n'est pas là un médiocre avantage; et vous en aurez une idée, quand je vous aurai dit que la valeur, capitalisée, des annuités que le bill assure aux évêques, recteurs, etc., composant le clergé épiscopal irlandais, est estimée à 4 900 000 livres sterling (122 500 000 francs).

Voilà donc 4 900 000 livres sterling (122 500 000 francs) qu'on lui abandonne sur le capital de 16 000 000 livres sterling (400 000 000 francs) auquel est évaluée la richesse dont elle a eu possession jusqu'à ce jour.

On lui donne, en outre, comme prix des dotations par elle reçues, ou censées reçues, de simples particuliers depuis 1660, la très respectable somme de 500 000 livres sterling (12 500 000 francs).

Les églises lui restent.

Il en est de même des presbytères et de leurs dépendances, que ceux-là continueront d'occuper qui les occupent, à la charge de payer 232 335 livres sterling (5 808 375 francs), chiffre qui exprime, si les calculs du docteur Ball sont exacts, les frais d'entretien, de réparation, de reconstruction.

Enfin, 800 000 livres sterling (20 000 000 de francs) sont destinées aux curés.

Mais j'allais oublier une concession qui a bien son importance. D'après le compromis qui a eu lieu à la suite des pourparlers entre lord Cairns et lord Granville, il est convenu que, lorsque, dans un diocèse, les trois quarts des

membres du clergé désireront échanger leurs annuités contre la valeur capitalisée de ces annuités, le capital à leur payer sera calculé sur la base d'une addition de 12 pour 100 au résultat de l'évaluation ordinaire : 7 pour 100 en considération de ce fait (est-ce un fait ou une hypothèse ?), que la vie d'un clergyman a plus de prix que celle des autres hommes, et 5 pour 100 comme moyen de faciliter l'opération de l'échange !

De tout cela, vous conclurez sans doute que l'Église épiscopale d'Irlande a été traitée par M. Gladstone avec une grande tendresse, lui que les dévots envoient d'avance en enfer.

Impossible, en effet, de montrer plus de respect pour les intérêts acquis. Au fond, le *disendowment* n'est tel qu'au point de vue d'un avenir encore éloigné. Cette Église, sur le sort de laquelle certaines âmes ultra-pieuses s'apitoient si bruyamment ne sera pas demain, je le reconnais, ce qu'elle était hier, même sous le rapport financier. Mais, outre que ses membres n'auront pas à souffrir *individuellement* de la réforme opérée, laquelle ne pèse que sur l'institution *collectivement* considérée, il n'y aura d'autre différence, après tout, entre sa situation financière d'hier, que celle qui existe entre une possession à terme et une possession perpétuelle.

Et cette différence seule explique le surplus que l'opération laissera entre les mains du gouvernement, surplus, du reste, qui n'excédera pas de beaucoup quelque six millions de livres sterling, lorsque des seize millions de livres sterling qui, par le « Irish Church Act, » font retour à l'État, il aura déduit, en sus des sommes plus haut mentionnées, le montant des compensations à donner : 1° aux employés laïques de l'Église *disestablished*, tels que organistes, bedeaux, etc... ; 2° aux patrons des bénéfices qui cessent d'être des propriétés particulières ; 3° aux presbytériens, pour le *regium donum*, qu'on leur re-

tire; 4° aux catholiques, pour la dotation du séminaire de Maynooth, qu'on leur reprend.

C'est le 1er janvier 1871 que les commissaires du gouvernement entreront, au nom de l'État, en possession des propriétés de l'Église épiscopale d'Irlande, dont la valeur est, comme je l'ai déjà dit, évaluée à environ 16 000 000 de livres sterling (400 000 000 de francs). Des trois éléments dont cette richesse se compose : redevances représentant les dîmes, terres et rentes perpétuelles, argent, le premier, désigné ici sous le nom de *tithe rent charge*, est le plus considérable. Le *tithe rent charge* étant une taxe ecclésiastique, et dont le caractère n'aurait plus répondu à rien, si, cessant d'être payée à l'Église, elle avait été indéfiniment payée à l'État, il était naturel que le gouvernement visât à l'éteindre, sans toutefois en abandonner le produit, devenu sa propriété. De là pouvoir donné aux commissaires de vendre, à partir du 1er janvier 1871, la *tithe rent charge* aux landlords, pour une somme égale à vingt-deux fois le montant. Cette somme est évaluée à 9000000 livres sterling (225000000 de francs) et les landlords sont reçus à la payer par termes, sur le pied de 4 1/2 pour 100 par an. De cette sorte, la taxe, au bout d'un certain nombre d'années, se trouvait éteinte.

Le tableau suivant, que, dans son numéro du 6 mars, le *Spectator* publia sous le titre de budget de l'opération, vous permettra d'embrasser d'un coup d'œil le plan de M. Gladstone, tel qu'il se présentait avant d'avoir été passé au crible de la Chambre des lords.

ACTIF

	Liv. st.
Tithe rent charge (valeur capitalisée).....	9 000 000
Terres et rentes perpétuelles.....	6 200 000
Argent.....	750 000
Total.....	15 950 000
Ou, en nombres ronds.....	16 000 000

PASSIF.

	Liv. st.
Annuités aux évêques, recteurs, etc	4 900 000
Pour les curés	800 000
Compensations aux laïques	900 000
Indemnité pour les dotations d'un caractère privé	500 000
Dépenses de réparation ou de reconstruction des édifices religieux	250 000
Compensations pour le retrait du *regium donum* et de la dotation du séminaire de Maynooth	1 100 000
Dépenses relatives à la création d'une commission et autres faits divers	235 000
Total	8 685 000
Ou, en nombres ronds	8 500 000
Excédent de l'actif sur le passif	7 500 000
Emploi proposé de l'intérêt du surplus placé reproductivement :	
Pour établissements d'aliénés en Irlande	185 000
Pour les sourds-muets, ibid	30 000
Pour les idiots, ibid	20 000
Pour les pauvres	15 000
Pour établissements de correction et écoles industrielles, ibid	10 000
Pour infirmeries, ibid	51 000
Total	311 000

M. Gladstone comptait donc, toutes compensations et tous frais payés, sur un excédent de 7 500 000 livres sterling; et l'intérêt de cette somme, placée reproductivement, il proposait de le faire servir, dans les proportions qui viennent d'être indiquées, au soulagement de diverses misères ayant toutes l'Irlande pour patrie.

Ce plan a-t-il prévalu? Oui, en partie, mais en partie seulement. Car, d'une part, les lords spirituels, qui se sont montrés singulièrement âpres à la curée, et les lords laïques, leurs fidèles auxiliaires, sont parvenus à arracher au gouvernement, en faveur de l'Église épiscopale d'Irlande, un bon million de plus, au moins, ou, pour par-

ler tout à fait français, 25 000 000 de francs ; et, d'autre part, ils ont si bien manœuvré, que l'application du surplus à des actes de bienfaisance a été rejetée dans la catégorie des questions réservées.

Pourquoi ? C'est ce que j'ai expliqué dans ma dernière lettre, à laquelle je renvoie vos lecteurs, heureux si, dans celle-ci, bien longue et cependant trop courte, j'ai réussi à décrire clairement le plan d'une opération surchargée de détails, et très difficile à bien faire comprendre à un public français !

XLVII.

LE BILAN DE LA SESSION.

12 août.

Londres n'est plus dans Londres. L'Angleterre est-elle encore en Angleterre ? Je n'en réponds pas. Ce sont de si grands coureurs, ces Saxons ! Ils ont une si forte démangeaison de *changer d'air* à jour fixe. Cela est fashionable, d'ailleurs. Ne pas fermer ses volets, au mois d'août, même quand on ne part pas, pour faire croire à tous qu'on est parti ! Fi donc ! Seuls, les gens de peu sont capables d'une telle inconvenance.

C'est pourquoi la politique a pris la clef des champs. Le Parlement vient d'être prorogé, prorogé par commission. Les infortunés auxquels était échue la tâche d'être les lords commissaires étaient le lord-chancelier, et les lords Granville, Kimberley, Sydney et Foley. Il va sans dire que l'exhibition de leurs personnes a eu lieu dans une salle vide, ou à peu près. Le *Standard* s'acharne à prouver que le discours de prorogation, lu par le lord-

chancelier, est écrit en très mauvais anglais. Que voilà bien l'esprit de parti! La remarque est juste; mais il faudrait vraiment avoir le diable au corps pour trouver extraordinaire qu'au mois d'août, un Anglais perde son temps à châtier son style. Il s'agit bien de la grammaire, quand la session est finie!

Voici donc la première session du Parlement réformé bien et dûment close. Au 28 octobre prochain, les affaires sérieuses!

Mais, puisqu'il est convenu qu'un correspondant n'a pas de vacances, je continuerai de rouler mon rocher de Sisyphe.

Cette session, qui n'est déjà plus qu'une chose du passé, aura-t-elle sa place dans l'histoire? Parbleu, oui; et l'on en citerait peu qui l'égalent en importance, peu qui aient aussi agréablement démenti les craintes des uns, et aussi complètement justifié les espérances des autres.

Lorsqu'elle s'ouvrit, il y a quelque six mois, on avait de bonnes raisons pour espérer; mais les raisons pour craindre ne manquaient assurément pas. D'une part, la nation s'était prononcée d'une manière qu'on pouvait croire décisive, en faveur du projet d'abolir l'Église d'État en Irlande. D'autre part, aux esprits qui réfléchissent, les obstacles se présentaient, sinon comme insurmontables, du moins comme très difficiles à surmonter.

Il y avait d'abord à vaincre la résistance des dévots, ce qui, en tout temps et en tout pays, est une grosse affaire.

Et ce qui compliquait la question, c'était la peur des conséquences éloignées, s'ajoutant à celle des conséquences immédiates. Quand le principe de la séparation de l'Église et de l'État aurait triomphé en Irlande, combien de temps le principe opposé subsisterait-il en Angleterre? Les réformes sont contagieuses. La plupart de ceux qui n'avaient pas d'objection à ce qu'on portât la main, au delà du canal Saint-George, sur l'Église établie,

auraient été fort marris de voir ce genre de progrès s'accomplir en deçà.

Puis il s'agissait d'un abus âgé de trois siècles, circonstance grave chez un peuple amoureux des traditions, assez mal disposé de sa nature en faveur des expériences révolutionnaires, et qui, même en matière d'abus, pousse volontiers jusqu'à l'excès le respect de la vieillesse.

Qu'il fallût tenir compte des *intérêts acquis*, et cela largement, généreusement, personne ne mettait cette nécessité en doute. Une mesure qui, sans plus de façon, aurait balayé l'Église établie d'Irlande, ou, comme on s'exprime ici, *a sweeping measure*, n'aurait été du goût de personne. Or opérer une réforme radicale en satisfaisant les exigences des *intérêts acquis*, constituait un problème qu'il était impossible de résoudre sans plonger dans une mer de détails où le nageur le plus expert risquait de se noyer. M. Gladstone s'en tirerait-il? C'était là que ses ennemis l'attendaient.

Les adversaires du projet comptaient, en outre, sur le conservatisme, alarmé et indigné, de la Chambre des lords. Ils comptaient même sur les causes de mésintelligence que le débat pourrait faire naître, soit au sein de la majorité libérale, soit au sein du ministère. Une fois déjà, M. Gladstone avait vu déserter une partie de son armée; et l'on se demandait si, dans le cas prévu où la Chambre des lords se montrerait intraitable, il était possible que son opposition fût brisée par un cabinet où figuraient tant de lords : le comte de Grey et Ripon, comme lord président du conseil; le comte de Kimberley, comme lord du sceau privé; le comte de Clarendon, comme ministre des affaires étrangères; le comte Granville, comme secrétaire d'État pour les colonies; le duc d'Argyll, comme secrétaire d'État pour les Indes; le marquis d'Hartington, comme directeur général des postes. On n'a guère le cœur à avoir raison des résistances d'une

assemblée aristocratique, quand on en fait partie, quand on est duc, comte ou marquis.

Eh bien, malgré vents et marée, elle a prévalu, la politique qui avait écrit sur son drapeau : « Justice à l'Irlande ! Égalité religieuse ! »

Les dévots ont crié bien fort et damné M. Gladstone à qui mieux mieux ; mais, après tout, on ne s'est pas entr'égorgé sur la terre, pour le compte du ciel.

Ceux qui voulaient l'abolition de l'Église établie protestante en Irlande, quoiqu'ils veuillent son maintien en Angleterre, ont réfléchi que l'existence d'une Église établie protestante avait, dans un pays où l'immense majorité des habitants est catholique, un caractère d'injustice et de provocation qu'elle est loin d'avoir dans un pays où le protestantisme est la religion dominante.

Le désir d'apaiser l'Irlande l'a emporté sur le conservatisme national. M. Gladstone a prouvé que, dans la conception de la mesure par lui proposée, pas un détail n'avait échappé à sa pénétrante intelligence ou déjoué sa sollicitude.

Les rangs, dans la majorité libérale, n'ont pas un seul instant fléchi.

Enfin, de l'opposition de la Chambre des lords et de la répugnance du cabinet à pousser les choses à l'extrême, il n'est résulté rien de pire qu'un compromis, qui laisse à la réforme accomplie toute sa portée, pour peu que l'opinion publique tienne ferme.

Sous bien d'autres rapports encore, la session qui vient d'être close a marqué son empreinte dans la route du progrès.

Le *Endowed Schools Act* purge le système de la dotation des écoles par l'État de toute préférence sectaire et tend à sécularisèr l'éducation.

Le *Bankruptcy Act* vise à couper court au scandale, trop fréquent ici, des banqueroutes frauduleuses.

Le *Télégraph Act*, qui, dans l'intérêt du public, met l'État en possession des télégraphes, est un nouveau pas dans cette voie de la centralisation où l'Angleterre ne craint pas de s'avancer, parce qu'elle n'y a pas encore atteint la limite au delà de laquelle une nation s'égare, et que la France a, malheureusement, dépassée.

Ai-je besoin de louer l'acte qui exempte des taxes les écoles destinées aux enfants des pauvres?

Jusqu'à ce jour, chose étrange et presque inconcevable! les associations d'ouvriers connues sous le nom de *Trade Unions* se trouvaient à la fois dans la loi et hors la loi : elles étaient permises; et cependant si, contre un comptable infidèle, contre un trésorier coupable d'avoir emporté la caisse, il leur arrivait de recourir à la justice, la justice leur refusait net sa protection. Il a été mis fin à cette inconséquence odieuse et imbécile.

Vous le voyez : la Chambre des communes, telle que l'a façonnée le dernier bill de réforme, a déjà d'assez bons états de services à fournir.

Composée des mêmes éléments, et, en grande partie, des mêmes personnages que la Chambre précédente, on pouvait la croire inhabile à servir efficacement le progrès. Mais les situations, qui font les hommes, font aussi les assemblées. Celle-ci a été forcée de représenter le peuple, par cela seul qu'elle avait été nommée par lui. L'atmosphère qu'elle avait à respirer n'était plus celle d'autrefois : il n'en a pas fallu davantage pour la transformer.

Allons, messieurs, vous avez travaillé à souhait, vous méritez vos vacances : partez. Et bon voyage!

XLVIII.

LA DIFFICULTÉ IRLANDAISE.

18 août.

Les nouvelles reçues d'Irlande sont assez bonnes, meilleures du moins qu'on n'espérait. Du coup que le ministère Gladstone y a porté au principe de l'inégalité religieuse il n'est jusqu'à présent résulté rien dont les amis de la paix aient à s'alarmer. On dirait même que, sous l'influence de la grande mesure devenue, à l'heure qu'il est, loi de l'État, les esprits ont fait effort pour se rapprocher. C'est ainsi que les directeurs protestants de « Trinity collège » se sont montrés disposés à admettre parmi eux des catholiques. De son côté, la corporation de Dublin, au sein de laquelle le libéralisme domine, a cru devoir témoigner de ses tendances conciliantes par l'élection d'un lord maire conservatiste. Les évêques catholiques exhortent partout les fidèles de leurs églises à regarder comme des frères ceux des églises rivales. Que vous dirai-je encore? Les *Orangemen* ont si bien renoncé à jeter la reine dans la Boyne, que le formidable anniversaire du 12 juillet a été célébré à Belfast sans qu'il y ait eu mort d'homme.

Toutefois, ce serait voyager dans le pays des songes que de croire l'Irlande décidément pacifiée. Le feu y brûle sous la cendre; et les signes qui le prouvent ne manquent malheureusement pas.

Dans le Nord, l'agitation des âmes se révèle par des symptômes dont le caractère n'est guère équivoque, hélas! Comment se faire illusion, par exemple, sur la

portée des scènes auxquelles vient de donner lieu, à Belfast, la lutte électorale engagée entre le candidat libéral, sir Shafto Adair, et le candidat conservatiste, M. Seymour?

Certes, si un homme pouvait se flatter d'obtenir les suffrages et les applaudissements de la foule, cet homme était sir Shafto Adair. Personne qui, par sa position, tienne de plus près et plus intimement à ce comté d'Antrim qu'il aspire à représenter; personne qui, par le tour de ses idées et la nature de ses opinions, soit sociales, soit politiques, y ait plus de droit aux honneurs de la popularité. Sir Shafto-Adair veut, d'un cœur ardent, l'affranchissement social du cultivateur irlandais; il demande justice pour le tenancier contre le landlord; il appelle de tous ses vœux et se déclare prêt à appuyer de son vote la révolution qui, en Irlande, mettrait le travailleur en possession des fruits de son travail; et, comme moyen de rendre cette révolution possible, il se prononce en faveur du *ballot*, c'est-à-dire en faveur de ce secret du vote que le peuple, en Angleterre, considère à tort ou à raison, mais très généralement, comme l'instrument nécessaire de son émancipation. Mais qu'importe tout cela? Aux yeux de la population orangiste de Belfast, sir Shafto Adair a le tort, l'impardonnable tort d'appartenir à cette classe de libéraux maudits qui ont profané l'arche sainte, qui ont foulé aux pieds la suprématie officielle de l'Église protestante en Irlande.

Aussi, quelle épreuve il a eu à traverser, le pauvre homme, dès qu'il a paru sur les hustings! Jamais, de mémoire d'électeur, il n'y eut semblable sabbat; jamais candidat n'employa plus infructueusement la force de ses poumons à combattre le bruit de l'océan populaire soulevé; jamais orateur n'eut à rester ferme sur ses jambes, sous une aussi abondante averse de *missiles* de toute espèce.

Il est rare qu'en pareille occasion, une courageuse attitude égayée par un bon mot ne désarme pas les assaillants. Sir Shafto Adair comptait probablement là-dessus, lorsqu'il s'est écrié : « Ma foi! messieurs, je ne vous fais pas compliment de la justesse de votre tir. Impossible de plus mal viser. Et j'en parle savamment, moi qui suis officier d'artillerie. » Pouvait-on mieux dire? Eh bien, rien n'a pu toucher ces cœurs de sauvages, pas même les exhortations du capitaine Seymour, invoquant avec une animation chevaleresque, en faveur de son adversaire, la liberté de la parole. Pourvu que le sang ne coule pas! Espérons.

Ce qui est sûr, c'est qu'on n'aura pas facilement raison des *orangemen*. Les meetings tenus dans Monaghan et les comtés voisins ont été, assure-t-on, fort orageux. On y a presque hué une lettre du colonel Archdall, qui était un sage et louable appel à la modération. On y a violemment déclamé, non seulement contre M. Gladstone, M. Lowe, M. Bright et tous les partisans, grands ou petits, de ce que les *orangemen* se plaisent à appeler le bill *spoliateur*, le *Irish church spoliation bill*, mais aussi contre la Chambre des lords, coupable d'avoir prêté les mains à un compromis, et contre les évêques protestants, coupables de ne s'être pas montrés suffisamment intraitables.

Vous le voyez : si l'Angleterre croit en avoir fini avec la « difficulté irlandaise », elle est loin de compte. Ce qu'elle a fait pour ramener à elle les catholiques, ses ennemis, a irrité profondément les *orangemen*, ses amis.

Et que faut-il conclure de là? que l'Angleterre n'aurait pas dû rendre justice à l'Irlande? A Dieu ne plaise! La conclusion vraie est, au contraire, que l'Angleterre doit aller jusqu'au bout dans la voie où elle est entrée, qu'elle doit être à ce point juste envers l'Irlande qu'il ne

reste plus à la grande masse du peuple irlandais aucun légitime sujet de plainte. La majorité des suffrages, voilà ce qui est à conquérir, par les Anglais, en Irlande. Le jour où cette importante conquête serait accomplie, les *orangemen*, qui n'y forment, après tout, qu'une infime minorité, seraient bien forcés de se tenir cois. Les protestants fanatiques de l'Ulster ont été, jusqu'à présent, comme une garnison que l'Angleterre entretenait en Irlande. Aussi longtemps que cette garnison paraîtra nécessaire, il est clair qu'elle aura des exigences avec lesquelles on devra compter. Mais il est également clair que ces exigences n'oseraient pas se produire, s'il arrivait jamais qu'en Irlande une garnison anglaise devînt absolument inutile.

La question est de savoir si un aussi désirable résultat est possible, et, dans ce cas, ce qui est à faire pour l'amener. Or, sur ce point, il n'y a qu'une voix dans le monde des politiques sérieux : il faut que, d'une façon ou d'une autre, le gouvernement anglais réussisse à résoudre, en Irlande, le redoutable mais inévitable problème du « droit du cultivateur à la terre ».

« Aux Irlandais le sol de l'Irlande ! » tel est le grand cri, le cri solennel, auquel l'Angleterre ne saurait plus longtemps rester sourde sans péril. Quelque odieuse que fût au peuple irlandais la suprématie officielle de l'Église protestante, il est une chose qui lui a toujours été plus odieuse encore, c'est ce landlordisme-régime sous l'empire duquel les tenanciers ont à porter le poids d'une rente écrasante, sont soumis à la volonté du landlord, contre les caprices ou la mauvaise humeur duquel aucun bail de longue durée ne les protège, et risquent de perdre, quand un arrêt d'éviction les frappe, le fruit des améliorations même dont le domaine du landlord est redevable à leur travail. Tant que ce régime n'aura pas été modifié; tant qu'il sera loisible au landlord de dire au tenancier : « Dans

six mois d'ici, tu iras chercher ailleurs ton pain et celui de ta famille; » tant que le travailleur courra risque de se voir appliquer le *sic vos non vobis;* tant que le cultivateur ne sera pas mis en possession, moyennant une redevance fixe (*quit rent*) payée au landlord, de la terre qu'il cultive, et encouragé de la sorte à lui prodiguer tous ses soins, l'agriculture en Irlande sera dans une condition déplorable et l'Irlandais dans un état chronique d'irritation.

Voilà ce que comprend parfaitement M. John Stuart Mill, ce que comprend M. Bright, ce que comprend M. Gladstone, ce que comprennent, ici, tous ceux en qui une haute intelligence n'est pas obscurcie par l'égoïsme. Déjà le premier ministre a formellement annoncé son intention d'aborder la « question de la terre en Irlande, » *the Irish land question;* et, pour l'étudier sur place, le *Times* a dépêché un correspondant spécial auquel il donne le nom, un peu pompeux, de « commissaire ». Ainsi donc, tout l'indique : pour cette patrie d'O'Connell, si digne d'intérêt et si longtemps malheureuse, l'heure de la justice ne tardera pas à sonner.

XLIX.

LES BONAPARTISTES ANGLAIS.

20 août.

L'aspect nouveau sous lequel la situation, en France, se présente au monde, le tour récemment donné à la politique impériale, le sénatus-consulte attendu, l'amnistie proclamée : tout cela, vous le pensez bien, a produit ici un effet considérable. Mais cet effet veut être analysé. Chacun s'est déclaré satisfait : l'expression de cette satis-

faction a-t-elle été chez tous également sincère? Si je ne le crois pas, ce n'est assurément point ma faute. Vous en jugerez.

En Angleterre, il y a ceux qui aiment la France et n'aiment pas l'Empire; il y a aussi ceux qui aiment l'Empire et n'aiment pas la France.

Le *Daily News*, dans la presse anglaise, représente assez fidèlement les premiers.

Les seconds sont représentés, par le *Times*, avec une réserve habile et un étalage de désintéressement national qui ne trompe que les imbéciles; et par le *Daily Telegraph*, avec une exubérance de bonapartisme béat qui fait sourire les hommes sérieux.

Vous avez maintenant la clef de la satisfaction éprouvée par les uns et exprimée par les autres.

Les Anglais qui aiment la France et n'aiment pas l'Empire sont naturellement enchantés de nous voir en train de redevenir nous-mêmes.

Les Anglais qui aiment l'Empire et n'aiment pas la France affectent de dire que la transformation d'un empire despotique en un empire libéral conjurera les tempêtes dont ils ont cru, pendant la dernière lutte électorale, entendre de loin les grondements, et consolidera, en le rendant moins lourd à porter, l'établissement du Deux-Décembre.

Selon moi, il y a dix à parier contre un que l'événement justifiera la joie des premiers. Et cependant, leur optimisme — j'ai regret à l'avouer — n'est pas sans me paraître quelque peu exagéré en ce qui touche les conséquences immédiates de ce qu'ils appellent le *surrender* du gouvernement personnel.

J'ai beau lire et relire le message impérial du 12 juillet, lire et relire le projet de réforme soumis aux méditations du Sénat, je ne puis réussir à comprendre comment et en quoi la faculté accordée au Corps législatif de rédi-

ger son règlement intérieur et d'élire son bureau, la simplification du mode de présentation et d'examen des amendements, ou même le droit d'amendement, le vote du budget par chapitres, l'extension donnée au droit d'interpellation, et la subordination du pouvoir législatif d'une Chambre que l'empereur nomme, empêcheront le chef de l'État de jouir des énormes privilèges qui, aux termes de la Constitution impériale, constituent le gouvernement personnel.

L'empereur perdra-t-il le droit de disposer souverainement de l'armée, — de disposer souverainement de la marine, — de déclarer la guerre, sans avoir à consulter ceux qui la font et ceux qui la payent, — de conclure la paix, à sa guise, — de contracter des alliances qui ne conviendraient qu'à ses intérêts dynastiques, — de rendre les décrets qu'il voudra, — d'avoir des ministres à lui, députés ou non, — de déclarer un ou plusieurs départements en état de siège, — de mettre obstacle, par l'obligation du serment préalable, au libre exercice du suffrage universel, et de confisquer ainsi en pratique la souveraineté du peuple proclamée en théorie?

Le gouvernement personnel, le voilà; et il me semble que, s'il voulait parler net, il pourrait fort bien, après le vote du sénatus-consulte, dire au Corps législatif, en s'appliquant le mot de Siéyès : « Je suis aujourd'hui ce que j'étais hier : délibérez. »

Il le pourrait d'autant mieux, que les concessions dont il s'agit ont uniquement trait à un accroissement des *prérogatives parlementaires*. Or à qui, je le demande, appartient, dans ce Parlement, la majorité? N'est-ce pas sous l'influence du gouvernement personnel qu'ont été nommés les membres dont elle se compose? N'est-ce pas pour maintenir le gouvernement personnel qu'ils ont été envoyés à la Chambre, grâce à l'appui d'une administration tout entière au service du gouvernement personnel?

Et si la Chambre n'est pas dissoute, — chose trop probable, hélas! — qui empêchera le *Parlement fortifié* de faire profiter le gouvernement personnel d'un surcroît de force qui ne lui a peut-être été donné que dans ce but et avec cet espoir?

Ce qui est vrai, toutefois, c'est que les résultats immédiats qu'on peut attendre des changements opérés ne fournissent pas la mesure exacte de leur importance. Leur signification principale est dans l'action inattendue de la puissance qui les a rendus nécessaires; et ce qui semble répondre de la portée des conséquences plus ou moins prochaines qu'ils renferment, c'est la soudaine révélation de ce grand fait, que l'opinion publique, loin d'être morte comme on le croyait, n'était pas même, à proprement parler, endormie, et que la France était toujours la France.

Sous ce rapport, nul doute que nos amis d'Angleterre n'aient sujet de se réjouir. En tout cas, ils se réjouissent sincèrement, j'en suis convaincu.

La joie des bonapartistes anglais est-elle aussi franche?

Le *Times* vient de publier, à ce propos, un article digne à tous égards de fixer votre attention.

Pendant près de dix-sept ans, le *Times* a fait métier d'exalter l'Empire aux dépens de la France. A entendre cette feuille, le peuple français n'était qu'un ramas d'enfants mutins auxquels il fallait sans cesse, pour les tenir en repos, montrer le fouet. Le magister sévère, mais sage qui nous convenait, la Providence, dans sa bonté, nous l'avait dépêché le 2 décembre. Oui, tel était le langage du *Times;* et c'est avec l'indignation dans l'âme, c'est avec la rougeur au front, que j'enregistre d'aussi insultants commentaires. Aujourd'hui encore, dans l'article que je vous signale, le *Times* ne prend-il pas plaisir à tourner et à retourner le poignard dans la blessure? Ne dit-il pas

que la France, il y a dix-sept ans, se déclara incapable de pourvoir à sa destinée; qu'elle fut prise d'effroi en se contemplant; qu'elle eut peur, rien que de son ombre; qu'elle chercha, éperdue, un homme qui voulût bien la sauver d'elle-même, et que cet homme, ce sauveur, elle fut assez heureuse pour le trouver dans le neveu d'un autre sauveur... (celui que l'Angleterre, sans égard pour cette sainte mission, envoya mourir à Sainte-Hélène)?

D'après cela, il serait naturel de penser, ou que le *Times* s'afflige de voir l'Empire mettre des bornes à son pouvoir tutélaire, ou qu'il aperçoit, dans ce qui vient de se passer chez nous, la preuve que nous n'avons plus, à l'heure qu'il est, autant besoin d'être sauvés. Eh bien, pas du tout. Imperturbablement fidèle à son système de glorifier l'Empire pour mieux décrier la France, le *Times* affecte de présenter le sénatus-consulte comme une révolution pacifique à laquelle les sentiments, l'orgueil blessé, les aspirations trop longtemps méconnues de la France n'ont point de part, et à laquelle Napoléon III, très volontairement, très spontanément, s'est décidé, sans autre motif que d'alléger à son fils le poids de l'héritage qu'il lui destine! De fait, le génie ne se transmet pas. Il est certes possible qu'un futur grand homme soit dans cet enfant de moins de treize ans, à qui l'on donne à inspecter le camp de Châlons, et qui daigne se déclarer satisfait de la bonne tenue des troupes; mais, enfin, il n'est pas sûr qu'il ait la force de porter un jour le fardeau du pouvoir absolu; et c'est dans cette prévision, sans doute, qu'un esprit en familiarité avec l'avenir a jugé utile de rejeter d'avance une partie du fardeau sur le peuple français lui-même, en lui permettant de se gouverner quelque peu. Le plan est admirable comme tout ce que pense, dit et fait Napoléon III. Rien ne manque donc à l'allégresse du *Times*.

Mais comment concilie-t-il ses prédilections d'aujourd'hui pour un empire libéral avec son admiration d'hier

pour un empire illibéral à l'excès? comment les espérances qu'il forme sur la consolidation de l'Empire constitutionnalisé s'accordent-elles avec la dédaigneuse conviction, si souvent et si complaisamment exprimée par lui, que nous sommes un peuple enfant, et qu'il nous faut un maître?

Vous le demandez, questionneurs naïfs? Eh! ne comprenez-vous pas que le but du *Times* sera rempli, s'il parvient à masquer, aux yeux de l'Europe, le spectacle de l'Empire qui plie et de la France qui se redresse!

L.

LE DÉCORUM ANGLAIS.

25 août.

Puisque la politique court les chemins, à l'heure qu'il est, nous causerons un peu cette fois, si vous voulez bien, littérature et morale.

Pourquoi non? N'est-ce pas autour d'une question de littérature et de morale que roule, en Angleterre, le débat du moment? Et ce débat, lui-même, ne touche-t-il pas à l'un de ces traits de mœurs dont l'ensemble constitue ce qu'on pourrait appeler l'histoire intime d'un peuple?

Quelques mots d'abord sur ce qui a donné naissance au bruit qui se fait.

D'une lettre adressée au *Times* par M. Chatterton, directeur du théâtre de *Drury-Lane*, il résulte que, dans l'Angleterre de nos jours, les productions dramatiques marquées au coin du génie ne sont pas celles qui remplissent la caisse d'un *manager*.

Ma foi, il y a longtemps que je m'en doutais. Quand on mit ici sur la scène le sujet de *la Traviata*, cela fit fureur. Les moralistes grondèrent; c'est l'usage. Mais le succès avait été si rapide, que la protestation vint trop tard. Le public s'en était donné à cœur joie. Le beau sexe, en cette occasion, s'était souvenu qu'il est le sexe faible. Les dames, accourues en grand nombre, avaient peut-être un peu rougi, mais elles avaient certainement beaucoup pleuré. Plus récemment, on en a vu, et des meilleures, qui riaient d'une façon très gaillarde au développement des gentilles hardiesses de *la Grande-Duchesse;* et je vous assure que le jeu de mademoiselle Schneider, paroles et gestes, a fort aisément trouvé grâce auprès des descendants et descendantes de la gent puritaine. En thèse générale, le diable n'a pas à se plaindre de l'accueil réservé, en ce grave pays, aux pièces les moins littéraires et les plus lestes empruntées de notre théâtre français moderne. L'attrait qui fait recette n'appartient pas à la catégorie des beautés intellectuelles et de l'art austère. Honni soit qui mal y pense! Mais cela est ainsi.

Je n'ai donc pas été surpris de lire dans la lettre de M. Chatterton, que, pendant sept ans d'une direction héroïque, il s'est épuisé en vains efforts pour battre monnaie avec le génie de Byron, avec le génie de Milton, avec le génie de Gœthe, et, le croirez-vous? avec le génie de Shakspeare, oui, de Shakspeare! Ce n'est pas qu'il négligeât de donner à ces hommes illustres de dignes interprètes : il s'était étudié à prendre la crème des acteurs, et il cite, avec une tristesse vraiment tragique, les noms de miss Fawcett, de M. Phelps, de M. Montgomery, de M. Barry Sullivan, de M. Anderson. Il n'avait eu garde non plus de négliger ce qui s'adresse au plaisir des yeux, et il cite le nom de M. Beverley. Hélas! hélas! Pour Byron, pour Milton, pour Gœthe, pour le divin Shaks-

peare lui-même, dans la patrie de Shakspeare, pas de public! Je me trompe : il y avait le public du parterre, celui des galeries surtout; la grande littérature charmait les illettrés! Pendant ce temps, les raffinés, les riches, couraient se pâmer d'aise à la représentation de quelque épais mélodrame ou de quelque grosse bouffonnerie.

Que vouliez-vous que fît ce pauvre M. Chatterton? Dans les théâtres où la littérature avait été mise à la porte, les loges étaient remplies; dans le sien, elles étaient vides. « Je ne suis pas un missionnaire ou un martyr, dit-il, et j'ai trouvé que Shakspeare signifiait ruine, que Byron signifiait banqueroute. »

Bien parlé! J'estime, comme le *Daily News*, que c'est là le langage d'un vrai Saxon, net et plein de sens. M. Chatterton n'est point l'État. Il n'entre point dans sa mission, à lui simple particulier, de favoriser, pour le compte et aux frais de la société tout entière, le culte des nobles choses de l'esprit. Si ce culte se perd ou tend à se perdre, il n'y a pas de sa faute. Vivant dans un pays et sous l'empire d'un régime social où tout est affaire de commerce, même l'influence qu'exerce le théâtre, il est marchand d'émotions, rien de plus; et il aurait beau vouloir en vendre d'un ordre élevé, la condition requise pour qu'il en vende de telles, est qu'on les achète.

Les acheteurs ne venant pas à lui, qu'a-t-il fait? Il est allé à eux, leur offrant une denrée mieux accommodée à leur goût; il s'est abouché avec M. Dion-Boucicault, auteur bien connu, non seulement pour être un homme de mérite, mais pour avoir, depuis longtemps, fait pacte avec le succès; et M. Dion-Boucicault a tout de suite mis à la disposition du directeur dans l'embarras, un drame qui a effectivement relevé la fortune de Drury-Lane.

Ce drame est le tableau d'une vie de courtisane, avec ses fausses joies, sa fausse splendeur, son faux délire, ses amertumes, ses humiliations, ses angoisses, ses re-

mords. *Formosa*, née pauvre, devient riche en « vendant le doux nom d'amour »; elle arrive à vivre au sein d'un faste insolent; elle a belles robes, riches bijoux, somptueux équipages. Mais elle est le jouet de misérables, qu'elle méprise; mais elle est maudite par ses parents, qu'elle aime; mais elle est en proie au tourment d'une affection qu'on ne peut lui rendre. Une pareille existence est-elle faite pour être enviée? une pareille prospérité est-elle un encouragement au mal?

Mais, quoi! présenter une prostituée sur la scène! apprendre aux jeunes filles d'Albion qu'il y a des femmes qui se prostituent! mettre à la portée d'âmes saintement ignorantes l'arbre, l'arbre fatal de la science du bien et du mal! O scandale sans exemple et sans excuse!

La pièce a été courue à remplir d'or les poches de M. Chatterton et celles de M. Dion-Boucicault; mais le déchaînement contre un ouvrage aussi audacieusement pervers est général.

Les loges ont été louées deux mois à l'avance, et louées, selon le témoignage de M. Chatterton, qui en offre la preuve, à des dames très respectables; mais il n'y a qu'un cri sur l'atteinte portée à la moralité publique.

Les rédacteurs de journaux, qui ont leurs entrées à Drury-Lane, et qui ne profitaient guère de cette faveur quand on y jouait Shakspeare, en ont profité avec emportement depuis qu'on y représente *Formosa;* mais les journaux, le *Times* en tête, n'en font pas moins assaut de protestations vertueuses.

Tenez! j'admire sous beaucoup de rapports les Anglais, et vous savez si je leur ai jamais marchandé la justice due à leurs grandes qualités; mais un défaut que je trouve absolument intolérable, c'est la tendance, si commune en ce pays, à paraître meilleur qu'on n'est, ou même autre qu'on n'est. Je ne laisserai pas tomber de ma plume le mot hypocrisie : le mot serait trop gros pour la chose.

Je préfère appeler cela l'amour du *décorum*, amour qui est bien près de ressembler à l'insincérité, lorsqu'il est, comme c'est le cas en Angleterre, poussé jusqu'à l'excès. Rapprochez, par exemple, de l'énorme succès de *Formosa* les clameurs qui, de toutes parts, s'élèvent contre ce qu'on nomme l'immoralité de la pièce, et concluez.

Il est vrai qu'on essaye maintenant de contester ce succès, faute de pouvoir répondre d'une autre manière à l'argument que M. Dion-Boucicault en tire pour sa justification. Cet argument est loin, selon moi, d'être décisif; mais il embarrasse les puritains, qui tiennent à avoir le public de leur côté. Le malheur est que M. Chatterton ne saurait s'abuser sur le chiffre de ses recettes. D'ailleurs, *Formosa* n'est pas protégée par le huis clos, — c'est ce dont on se fâche, — et tout le monde est en état de savoir si, depuis que l'affiche a parlé, la salle de Drury-Lane a été pleine ou vide. Mardi dernier, le *Daily News*, auquel je dois cette justice, qu'il n'a pas grimacé, lui, l'innocence en colère, publiait une lettre dont l'auteur dit avoir assisté à la représentation de lundi, et avoir été frappé du triste aspect des stalles et des loges : il y avait foule au parterre, foule aux galeries; mais notre observateur n'avait compté dans les stalles que vingt-quatre dames, et avait remarqué avec satisfaction que, dans neuf des loges qu'il pouvait apercevoir de sa place, il n'y avait personne. Je le crois sans peine. Premièrement, l'Angleterre des stalles et des loges est, juste à cette heure, en villégiature, ou répugne à se montrer dans Londres. Secondement, ce serait merveille si, au moment même où une pièce est dénoncée comme une école de corruption, la curiosité des dames *bien posées dans le monde* n'était pas quelque peu tempérée par le respect humain. Redoutable phrase à braver que celle-ci : « Vous savez, cette pièce dont le *Times* a si bien dénoncé l'immoralité? Eh bien, madame une telle assistait à la re-

présentation ! » Il importe peu que le succès fashionable n'ait pas suivi les protestations de la critique soi-disant vertueuse, s'il les a attendues pour s'arrêter. Et même, je découvre là une preuve nouvelle du rôle que joue le *décorum* dans la vie anglaise.

Non que je sois contre le culte du *décorum :* je le respecte, au contraire; mais à une condition, c'est qu'il n'ait rien de conventionnel, rien de factice. Or il m'est difficile, je l'avoue, de ne pas trouver quelque affectation dans l'arrêt porté, au nom de la morale, contre *Formosa,* par un monde qui, comme l'a fort bien fait observer M. Dion-Boucicault, court applaudir chaque soir aux scènes de séduction de don Juan et prendre, à l'Opéra italien, des leçons d'amour illicite.

Mais bah ! pourvu qu'on mette l'immoralité en musique, la vertu du *Times* est sauve : ce qui l'effraye, c'est l'immoralité sans accompagnement d'orchestre.

La raison est curieuse ! Enfin, n'importe. Examinons en quoi consiste l'immoralité, simplement parlée, d'une pièce de théâtre.

Faut-il, pour qu'une pièce de théâtre soit estimée morale, qu'elle nous montre « le vice puni et la vertu récompensée » ? Dans ce cas, la moralité d'une œuvre dramatique consisterait, pour me servir d'une expression de Swift, à « dire la chose qui n'est pas. » Car, outre qu'un tel enseignement serait un appel à l'égoïsme et une insulte au dévouement, qu'est-ce que l'histoire de la vie, sinon celle du triomphe, presque non interrompu, du mal sur le bien? Est-ce la vertu qui est récompensée dans la puissance et la prospérité des tyrans? Est-ce le vice qui est puni dans les souffrances et le supplice des martyrs? Le remords est un châtiment; mais il suppose une âme capable de le ressentir. On n'aurait pas imaginé une autre vie, si, dans celle-ci, la distribution des peines et des récompenses répondait à l'idée que nous

nous formons de la justice. Aussi les grands auteurs dramatiques n'ont-ils pas basé sur cette théorie la morale de leurs pièces. L'irréprochable amour d'Ophélia est aussi cruellement châtié que l'ambition abominable de lady Macbeth. Tartufe est puni; mais écoutez ce cri déchirant d'Alceste, qui sert de conclusion à la tragédie du *Misanthrope*, — je dis tragédie, n'en connaissant pas de plus poignante :

> Trahi de toutes parts, abreuvé d'injustices, etc.

Il s'était déjà écrié, ce héros de ce qu'on nomme, je ne sais pourquoi, une comédie :

> Par la sambleu! messieurs, je ne croyais pas être
> Si plaisant que je suis.

Rendre intéressants ceux qui pratiquent le bien, et aussi haïssables que possible ceux qui pratiquent le mal, la morale du théâtre est là; et je reconnais qu'à cet égard la pièce de M. Dion-Boucicault n'est pas sans prêter le flanc à la critique. Mais où je trouve une affectation caractéristique, c'est dans le reproche qu'on lui adresse d'avoir mis sur la scène une courtisane, au risque d'initier d'innocentes âmes à la connaissance de choses qu'il est bon qu'elles ignorent.

Peut-être y aurait-il lieu d'aborder, à ce sujet, la question de savoir si l'obscurantisme est le meilleur système d'éducation à adopter pour les femmes; si ce n'est pas leur faire injure que d'appeler leur infériorité intellectuelle, supposée, au secours de leur vertu; si, pour elles comme pour les hommes, la préférence donnée au bien n'est pas plus méritoire quand elle est déterminée par une comparaison intelligente et réfléchie entre le bien et le mal; si le demi-jour dont on n'empêchera jamais certaines choses de s'éclairer à leurs yeux, n'est pas plus

dangereux pour leur imagination que la pleine lumière... Mais à quoi bon cette dissertation philosophique? Désirable ou non, cette parfaite ignorance dont on n'accorde qu'aux matrones le privilège de se passer, est-elle possible, longtemps possible, dans l'état actuel de nos habitudes et de nos mœurs? Est-il un salon où les aventures d'*Anonyma* n'aient été que chuchotées par les vieux parents? L'immense publicité au milieu de laquelle nous nous agitons, le rapide et irrésistible développement de la presse, la diffusion de plus en plus marquée de la vie sociale, permettent-ils à une jeune fille d'atteindre l'âge où elle est mère de famille, sans se douter de ce qui l'entoure, sans soupçonner l'existence des courtisanes? Le *Times* est-il un journal dont la mère défende la lecture à sa fille, quoiqu'il contienne journellement des rapports de police où toute sorte d'impuretés sont mises à nu, et le compte rendu de procès en divorce où toutes les audaces, toutes les ruses de l'adultère sont dévoilées? A cette interpellation de M. Dion-Boucicault, le *Times* répond qu'une mère prudente ne manquera pas d'indiquer à sa fille la partie du *Times* qui doit rester pour elle un mystère. Que pensez-vous de la sagesse de cet expédient, filles d'Ève? Si l'attrait du fruit défendu, qui nous coûta le paradis terrestre, a tant perdu de sa puissance, la nature féminine a bien changé depuis lors!

Au moins faudrait-il être logique. S'il importe qu'on laisse ignorer aux âmes neuves qu'il existe, de par le monde, des courtisanes, pourquoi ne pas leur laisser ignorer qu'il existe, de par le monde, des femmes coupables de meurtre, coupables d'adultère, coupables d'inceste? Pourquoi ne pas blâmer Shakspeare d'avoir produit sur la scène lady Macbeth, deux des filles du roi Lear, et la mère d'Hamlet? Une dernière question : Si la vertu est une plante à cultiver au moyen de l'ignorance, d'où vient qu'en Angleterre il n'est pas de jeune fille à

qui l'on ne donne à lire, à méditer, à apprendre par cœur, ce grand livre qui n'omet rien, qui ne voile rien, la Bible?

LI.

UN CÉSAR MALADE.

5 septembre.

Il ne faut pas faire de bruit dans la chambre d'un malade.

Cependant, ô misères de la grandeur! nous connaissons tous un malade dans la chambre duquel nul ne croit devoir se garder de faire du bruit.

C'est au point que la maladie de Napoléon III a presque causé autant de tapage, en Angleterre, que la grande joute nautique qui eut lieu, il y a quelques jours, sur la Tamise.

L'assertion paraîtra exagérée, mais c'est un fait.

Et quelle émotion que celle de certains Anglais, à l'idée qu'un César peut mourir! Les voilà aussi désespérés que l'auraient été tous leurs compatriotes, pris ensemble, si, au lieu de battre le *Harvard* de deux ou trois longueurs — on ne sait pas au juste, — l'*Oxford* avait été battu par le *Harvard;* si le secret de vaincre en bateau avait été dérobé aux Oxoniens, chez eux, par les cinq jeunes rameurs américains qui avaient traversé l'Océan pour venir montrer, en ce pays, comme on manie l'aviron de l'autre côté de l'Atlantique.

Parmi ces bons Anglais, les uns tremblent pour l'Europe, les autres pour la France. César mort, que devien-

drait-elle, cette pauvre France? Elle sent si bien elle-même son néant, qu'au dire de la *Pall Mall Gazette*, « elle ressemble à un homme des champs surpris par une éclipse : il regarde en l'air, tout stupéfait; ses mains abandonnent la charrue, et il est prêt à prendre la fuite ».

Est-ce possible, mon Dieu! Mais, alors, nous comparer à des laboureurs éperdus, c'est encore nous faire trop d'honneur : nous ne sommes que des moutons effarés. Qu'on raye de notre histoire le mot *peuple*, et qu'on y écrive, à la place, le mot *troupeau!*

Heureusement, l'erreur de ces gens-là est telle, qu'en vérité elle frise la bouffonnerie. Ils prennent l'entourage impérial pour la France : rien que cela!

Une sorte d'interrègne succédant au long exercice du pouvoir absolu; — le Sénat, avec des pouvoirs encore mal définis; — le Corps législatif, prorogé; — un ministère dénué de toute autorité morale, et manifestement temporaire; — les hommes de décembre, morts; — autour du trône, la solitude; — la Constitution impériale, battue en brèche; — la liberté voulue... Voilà, certes, un concours de circonstances bien propre à imprimer un caractère exceptionnel de gravité à la maladie du chef de l'État. Mais croire ou affecter de croire qu'à cause de cela, le peuple français, ce grand peuple français, se juge à la veille de périr, c'est le comble de l'insolence et de l'outrage.

D'abord, et en thèse absolue, il n'est pas vrai qu'il soit jamais donné à un homme, de quelque génie qu'on le suppose doué, et quelle que soit sa puissance, de tenir la vie d'un peuple dans le creux de sa main. Les individualités, même les plus éclatantes et les plus vigoureuses, ne tirent leur éclat et leur force que du milieu qui les enveloppe. Les prétendus conducteurs de nations font beaucoup moins leur rôle que leur rôle ne les fait; et ce rôle tient à un enchaînement de causes générales, auprès des-

quelles leur action personnelle n'occupe, si l'on y regarde de près, qu'une bien petite place.

Mais c'est ce que la bêtise humaine ne voit pas; et ce que la bassesse humaine refuse de voir.

Que de personnages historiques seraient amoindris jusqu'à paraître ridicules, si, en prenant la mesure de leur taille, on s'avisait de tenir compte de la hauteur de leur piédestal !

De ce qu'un homme personnifie une situation, il ne s'ensuit pas qu'il ait eu pouvoir de la créer, ou qu'il ait pouvoir de la détruire.

Pascal a insulté les hommes au profit d'un homme, lorsqu'il a dit de Cromwell, qu'il aurait changé le sort de la chrétienté, *sans un petit grain de sable qui se mit dans son uretère*. La marche du monde ne dépend pas de si peu !

Du reste, il ne s'agit pas ici de Cromwell et des natures de cette trempe.

De plus, si jamais moment fut mal choisi pour prêcher l'humiliante théorie des individus indispensables, c'est assurément celui où nous sommes. Ce puissant empereur, ce puissant *ruler*, comme on s'exprime en Angleterre, n'est-ce pas le même qui vient de se courber devant la France debout; le même qui a dû reconnaître son impuissance à lutter contre le mouvement général des esprits; le même dont la volonté personnelle n'a plus compté dès qu'il a plu au peuple d'avoir une volonté ?

A la vérité, les bonapartistes anglais répètent, à l'envi l'un de l'autre, que les réformes proposées se rapportent à un *acte* de l'empereur; qu'elles sont le fruit d'une idée depuis longtemps mûrie dans les profondeurs de son cerveau; qu'elles font partie du plan originaire tracé par sa prévoyance; qu'elles attestent sa haute sagesse, en rendant le fardeau de l'empire moins lourd à porter pour celui qui en doit recueillir l'héritage.

Mais qui donc espère-t-on abuser par des assertions que démentent tant de faits, aussi clairs que la lumière du soleil ?

Quoi ! les élections du mois de juin n'ont rien à réclamer dans les résultats que nous voyons !

Quoi ! il s'est perdu dans les airs, vain bruit de cymbales, ce cri de 3.500 000 électeurs : « Liberté ! liberté ! »

Quoi ! il n'a pas eu la main forcée, le signataire de la lettre adressée à M. de Mackau !

Le 11 juin 1856, le journaliste impérial fit connaître dans *le Moniteur*, par un article qui n'était pas signé, parce qu'il n'avait pas besoin de l'être, ses idées sur les prérogatives et les devoirs du Sénat.

La mission des sénateurs, suivant l'auteur, était d'employer leurs loisirs à tâter sans cesse le pouls à l'opinion publique, pour éclairer à cet égard le souverain. Ils devaient, dans l'intervalle des sessions, parcourir le pays, s'enquérir de ses besoins, s'informer de ses vœux, et communiquer au maître les renseignements recueillis ; ils devaient modérer le gouvernement, lorsqu'il allait trop vite, et l'aiguillonner, s'il lui arrivait de trop ralentir sa marche. Pas de presse démuselée, pas d'opinion publique libre, pas d'opposition indépendante. C'était le Sénat, nommé par l'empereur, payé par lui, dépendant de lui, composé de ses créatures, qui était appelé à tenir lieu de presse, d'opinion publique et d'opposition.

Plus tard, à la fin de 1867, qu'écrivait Napoléon III à M. Émile Ollivier? « Pour frapper les esprits par des mesures décisives, je veux d'un coup établir ce qu'on appelle le couronnement de l'édifice, et je veux le faire, afin de n'avoir plus à y revenir. »

Vous savez ce qu'elles étaient, ces mesures décisives, au delà desquelles on était résolu à ne point s'aventurer ; vous savez si elles avaient le caractère des concessions auxquelles il faut se plier aujourd'hui !

Et l'on vient nous parler gravement des réformes volontaires! et l'on prétend nous donner la défaite du despotisme en France pour une évolution naturelle de la pensée impériale! A d'autres!

Si la France renaît, c'est à elle-même qu'elle le doit, à elle seule.

Si le pouvoir absolu s'en va, c'est parce qu'il y a épuisement de la situation funeste qui a rendu possible, de nos jours et dans notre pays, l'existence temporaire du pouvoir absolu.

Quand Napoléon III mourra, il n'y aura donc qu'un homme de moins.

Que les esprits serviles le nient, et que la prévision d'un tel événement les remplisse de trouble, c'est dans l'ordre. Ce genre d'effroi est digne de la doctrine où il prend sa source. Quand on est ainsi fait, qu'on ne peut se passer d'un maître, la nouvelle qu'il a mal digéré doit suffire pour qu'on croie le monde en péril. Mais la France des âmes libres, qui est la France, ne connaît pas ces avilissantes terreurs. Elle sait qu'une nation ne meurt pas d'une affection rhumatismale; et il est très probable qu'au sentiment exprimé par l'ancien cri : *Le roi est mort, vive le roi!* elle préfère, comme plus conforme à la nature des choses et à la dignité humaine, ce cri du suffrage universel : *Le roi est mort, vive le peuple!*

LII

HARVARD BATTU PAR OXFORD

18 septembre.

Quelle journée que celle du 27 août 1869! Qui ne l'eût pas sur les lèvres, ce jour-là, le nom d'Harvard! Quel cri

ne l'envoya pas jusqu'au ciel! A quel nombre fabuleux d'exemplaires ne fut-il pas tiré! N'était-ce pas comme étudiants de l'université d'Harvard, que cinq jeunes audacieux avaient traversé l'Océan, pour disputer aux étudiants d'Oxford le sceptre de la Tamise, sur la Tamise même? N'était-ce pas l'Université transatlantique d'Harvard qui s'était flattée d'accomplir ce que l'Université cisatlantique de Cambridge avait si souvent essayé en vain?

Aussi, quel événement, que cette joûte nautique du 27 août 1869! Pour trouver son pareil dans l'histoire, il faut reculer jusqu'au fameux combat des Horaces et des Curiaces. Et encore!

Ce n'était plus, en effet, du sort de Rome et du sort d'Albe qu'il s'agissait. Deux mondes étaient en présence : l'ancien et le nouveau. Pour l'Angleterre et pour les États-Unis, pour deux hémisphères, c'était entre Putney et Mortlake qu'était suspendue la balance des destinées. Qu'on ne dise pas qu'il y avait à peine un million de spectateurs : quatre-vingt-dix millions d'hommes, ainsi que l'a fait très judicieusemeut observer le *Daily News*, étaient là en pensée.

Et moi qui me suis borné à mentionner cette course à la rame, la plus épique des choses contemporaines ! moi qui ai été au moment de laisser croire que le nom d'Harvard n'avait jamais passé sous mes yeux, que le nom d'Harvard n'avait jamais frappé mon oreille! Mais cette scandaleuse indifférence doit avoir un terme. Les journaux américains, reçus depuis, m'en avertissent. Quels détails ils contiennent sur l'effet produit à New-York par cette foudroyante nouvelle : Oxford l'a emporté sur Harvard de six secondes, en fait de temps, et d'une longueur et demie de bateau, en fait de distance! La ville plus émue qu'au temps de l'élection présidentielle; des milliers d'enfants courant çà et là, comme autant de petits sauvages, et

criant à tue-tête : « Récit complet de la grande course à la rame! » Le mot fatal : « Les Harvards sont battus! » volant de bouche en bouche; les affaires suspendues, Brodway regorgeant de monde; la rotonde de l'Astor house envahie par une multitude grondante, ainsi que tous les hôtels, depuis le vestibule jusqu'au salon, depuis le cabinet de lecture jusqu'à l'office; et la même émotion se lisant sur le visage de tous : vieillards et jeunes gens, hommes de négoce et désœuvrés, boutiquiers et fonctionnaires, cochers et policemen : voilà le tableau.

Comment ne pas croire, après cela, que, si les Harvards avaient vaincu, le deuil public, ici, eût été ce que le *Times* a supposé, en frémissant d'effroi à cette seule idée, c'est-à-dire que la douleur jadis causée à l'Angleterre par la capitulation de Burgoyne et celle de Cornwallis n'eussent été rien en comparaison?

Mais pourquoi le prendre sur le ton plaisant? Chaque peuple a ses passions, chaque race a ses exagérations. Si les Anglais et les Américains attachent trop d'importance au développement des qualités purement physiques, ne tomberions-nous point, par hasard, nous autres Français, dans l'excès contraire?

Ce qui est certain, c'est que les Anglais sont passionnés pour les exercices du corps. Ils en tirent vanité; et, comme, en général, ils sont de piètres danseurs, des nageurs médiocres et de mauvaises lames, il est bien naturel qu'ils ne fassent pas bon marché de la réputation qu'ils ont et qu'ils méritent de savoir admirablement sauter, courir, boxer, ramer. Dans la course à la voile, l'Angleterre avait trouvé à qui parler, lorsqu'elle s'était mesurée avec les Américains. Si, dans la course à la rame, elle eût été battue, elle en aurait été inconsolable.

Et, franchement, peu s'en est fallu. Il n'y a ici qu'une voix sur la vigueur musculaire, la force de volonté, la persévérance, l'énergie déployées par les cinq champions

d'outre-mer. Les conditions de la lutte, il ne faut pas l'oublier, étaient contre eux. Ils n'étaient pas sur leur terrain; ils étaient bravement venus combattre sur une rivière parfaitement connue des Oxoniens, et qu'eux ne connaissaient pas, dans un genre de canot auquel ils n'étaient pas faits. Accoutumés à ramer au nombre de huit, dans les eaux tranquilles d'un lac, et sans avoir à tenir compte du poids d'un timonier, on conçoit que, sur la Tamise, ramant à quatre et dans un canot portant le poids du *cockswain* qui le dirigeait, ils n'aient pas bien calculé la dépense de leurs forces. Toujours est-il que, pendant le premier mille, ce sont eux qui ont nagé en avant, et cela de manière à donner le frisson aux six ou sept cent mille Anglais qui attendaient avec angoisse le résultat de l'épreuve. Un style moins travaillé, moins de science, moins de sang-froid, un excès d'ardeur impossible à soutenir jusqu'au bout, telles paraissent avoir été les causes de leur défaite, défaite d'ailleurs, si voisine du succès, que M. Charles Dickens a pu dire avec vérité, qu'elle était de celles «dont l'essence est de se changer finalement en victoire».

C'est là, au surplus, ce que les Anglais ce sont plu à reconnaître avec une élévation de sentiments et une simplicité de langage qui m'ont frappé et touché, sans m'étonner, toutefois, car je me suis rappelé avec quel magnanime respect l'armée anglaise avait présenté les armes aux soldats français, après la prise de Malakoff.

Il est digne de remarque que, quelque douloureuse que pût être pour des spectateurs anglais la vue de l'avantage remporté, au début, par les Harwards, cet avantage fut salué par des cris de généreux enthousiasme, et que l'accent de l'admiration générale témoigna d'une sorte d'attendrissement, lorsque, vers la fin de la course, on vit le *cockswain* de l'Harvard puiser de l'eau dans sa main, et en arroser le visage de ses compagnons à demi morts de fatigue, mais indomptables.

Au fond, les Anglais sont doublement fiers du résultat de la journée du 27 août : fiers, parce qu'ils ont vaincu, et non moins fiers presque, parce qu'ils ont trouvé dans des hommes de leur sang et de leur race des adversaires dignes d'eux.

LIII

LE CENTENAIRE DE HUMBOLDT CÉLÉBRÉ A LONDRES

23 septembre.

Ce n'est pas en Allemagne seulement qu'a été célébré le centenaire de Humboldt : il y a huit jours, à Londres, dans une salle magnifiquement décorée, les Allemands se rassemblaient pour fêter la mémoire de ce vrai grand homme, et entendre Karl Blind énumérer les titres de l'auteur du *Cosmos* à la reconnaissance du monde.

Rude tâche que celle-là, même pour un esprit aussi étendu, aussi riche en connaissances variées et aussi plein de pensées que celui de Karl Blind! Comment en effet, ainsi qu'il l'a dit lui-même, concentrer dans un discours des éloges qui fourniraient matière à plusieurs volumes? comment décrire, en une heure ou deux, les services rendus à l'humanité par celui qu'on a nommé avec raison le Colomb de l'intelligence ?

Rousseau dit, dans son discours sur l'origine de l'égalité parmi les hommes : « Les particuliers ont beau aller et venir, il semble que la philosophie ne voyage point. » Eh bien, c'est l'originalité, c'est la gloire de Humboldt d'avoir fait voyager la philosophie; d'avoir ramené ces temps, regrettés par Jean-Jacques avec tant d'éloquence, où des hommes tels que Pythagore, Thalès, Platon, voyageaient par pur amour pour la science.

Zélé, actif, vigoureux, affamé de découvertes, passionné pour la gloire, et doué d'un caractère à se faire partout des amis, à se faire partout aider dans ses recherches, Humboldt, dès l'âge de vingt et un ans, se mit à voyager en Europe; et, dans l'espace de six ans, il se trouvait avoir déjà visité la Pologne, la France, l'Italie, la Hongrie, l'Angleterre, l'Espagne, recueillant les matériaux de ce prodigieux savoir qu'il lui a été donné, non seulement de posséder, mais encore de communiquer aux hommes dans un style éclatant de lumière.

Astronome, physiologiste, philologue, métaphysicien. économiste, antiquaire, statisticien, géologue, géographe, chimiste, botaniste, que n'a pas été Alexandre de Humboldt? quelle branche des connaissances humaines n'est pas tributaire de son génie? Qu'imaginer de comparable à ses splendides collections d'objets relatifs à la science? Quel autre joignit, au même degré que lui, à la puissance du savant celle de l'érudit, eut au même degré que lui le temps et le pouvoir de s'instruire par l'étude des livres et par l'étude de la nature? Impossible de lire, sans une admiration mêlée d'étonnement, dans ses *Recherches sur les institutions et les monuments des anciens habitants d'Amérique*, ses descriptions de la vallée d'Ordessa, du volcan de Cotopaxi, de la montagne de Chimboraço, du volcan de Jorulla; — ses observations sur l'écriture hiéroglyphique des Mexicains, et sur ce que nul peuple natif d'Amérique n'était arrivé à cette analyse des sons qui conduit à la plus merveilleuse des inventions, l'alphabet; — son compte rendu des manuscrits mexicains et des traditions du Mexique; — ses remarques sur les commencements de la civilisation dans le nouveau monde, et les conclusions qu'il tire de la constitution géologique de l'Amérique, en ce qui concerne son antiquité. Pour se faire une idée des trésors contenus dans ce vaste cerveau, il suffit de jeter les yeux sur les titres de quel-

ques-uns des traités distincts pour lesquels ses observations et celles de Bonpland, le digne compagnon de ses courses fécondes et de ses travaux, ont fourni un si grand nombre de matériaux précieux : observations astronomiques; — plantes équinoxiales rassemblées à Mexico et dans l'île de Cuba ; — essais sur la géographie des plantes ; — observations sur la zoologie et l'anatomie comparées ; — essai politique sur la Nouvelle Espagne, etc... Au fait, il serait difficile de dire à quelle question cet homme extraordinaire n'a pas touché, depuis la structure géognostique du globe jusqu'aux phénomènes les plus intimes de la vie animale ; depuis la distribution des animaux et des végétaux jusqu'au produit annuel des mines et à la consommation des métaux précieux par les ouvrages d'art en Europe.

Et le *Cosmos*, cette imposante description physique de l'univers, quel autre que Humboldt eût pu écrire un pareil livre ? Seul, il était capable de ce grand effort de l'intelligence, parce qu'en lui, la faculté de la synthèse égalait celle de l'analyse.

C'est donc avec raison que, ayant à tracer le tableau d'une telle vie, Karl Blind s'écriait avec une éloquente émotion : « A cette vue, on éprouve le sentiment que dut éprouver Humboldt lui-même, lorsqu'il gravissait les gigantesques montagnes de l'Amérique, ou lorsqu'il errait dans les immenses plaines de l'Asie, ou lorsque son regard plongeait au fond du noir horizon de l'Océan. »

Mais, dans Humboldt, un homme tel que Karl Blind ne pouvait pas se borner à glorifier le savant. « Ce qui nous le rend d'autant plus cher, a-t-il dit, c'est que, comme Schiller, il appartient à la classe de ceux qui, non contents de travailler à l'éducation esthétique de l'individu, ont consacré au bien-être de la communauté ce qu'ils avaient dans la tête et dans le cœur. » Ne lit-on pas, dans le *Cosmos*, que la culture de toutes les branches

de la science naturelle importe à la prospérité des nations, et que, si le savoir est à la fois la joie et l'apanage de l'homme, il fait aussi partie de la richesse des peuples?

Napoléon et Humboldt étant nés la même année, et étant morts tous les deux un 5 mai, on a pris texte de là pour appeler Humboldt « le Napoléon de l'intelligence ». Karl Blind a repoussé avec une généreuse indignation ce parallèle, qu'il a déclaré dégradant, entre celui en qui l'émancipation de l'humanité trouva un puissant soutien, et celui dont le génie consista à la mettre en coupe réglée.

Napoléon et Humboldt ont eu, si l'on veut, cela de commun, que l'un et l'autre ils ont personnifié la flamme, le premier, celle qui brûle; le second, celle qui éclaire.

Si les partisans de l'Empire tiennent à savoir ce que Humboldt pensait du coup d'État de décembre, et quelle opinion il avait, soit de Louis Bonaparte, soit de M. de Persigny, ils n'ont qu'à ouvrir la correspondance, imprimée en 1860, d'Alexandre de Humboldt avec Varnhagen, p. 202-203. Le passage est curieux : il vaut qu'on le médite.

En somme, Karl Blind a fait un excellent, patriotique et beau discours, très applaudi, comme il méritait de l'être; et la soirée que je vous signale, terminée par des récitations et des chants, a été une soirée noblement employée.

LIV

LA CONVALESCENCE D'UN CÉSAR.

26 septembre.

La maladie de Napoléon III préoccupait vivement les Anglais. La nouvelle de son rétablissement n'a pas mis fin à leurs préoccupations : elle en a seulement changé le cours.

Lorsqu'ils le croyaient en danger de mort, ils se demandaient avec une curiosité inquiète ce qui arriverait quand il ne serait plus : aujourd'hui, avec non moins de curiosité et non moins d'inquiétude, ils se demandent ce qui arrivera, lui continuant de vivre. Tant est incertaine et ténébreuse, aux yeux des étrangers, la situation finalement créée par l'Empire ! Tant il était inévitable que toute sorte d'alarmes sortissent un jour du fond de ce régime de silence trompeur et d'immobilité apparente qui devait sauver des dangers de l'imprévu, le nombreux troupeau des hommes sans foi, des égoïstes et des trembleurs !

Napoléon mort, disait-on il y a quelques jours, qui le remplacera ? La France, qui n'a pas attendu qu'il rendît l'âme pour réclamer son droit à s'appartenir, se courbera-t-elle sous la main d'une Espagnole gouvernée par des prêtres ? consentira-t-elle à saluer son maître dans un enfant qui n'a point passé l'âge où l'on aime les joujoux ? Si la Révolution prend le mors aux dents, qui l'arrêtera ? elle ?... lui ?...

A ces questions, la convalescence de Napoléon III en a fait succéder d'autres, tout aussi embarrassantes pour les publicistes de ce côté de la Manche.

Ils cherchent les éléments d'un empire libéral, et ils ne les trouvent nulle part : ni dans les aptitudes des hauts fonctionnaires, que leur longue pratique d'un despotisme en sous-ordre a rendus si complètement impropres au service de la liberté ; — ni dans les dispositions de la majorité du Corps législatif, fiancée qu'elle est au pouvoir absolu ; — ni dans les sentiments de l'opposition parlementaire, qui sont républicains ; — ni dans les résultats probables du suffrage universel, auprès duquel les *irréconciliables* ont trouvé tant de faveur ; — ni dans les tendances de ceux qui se livrèrent à l'Empire, précisément parce que la liberté leur faisait peur ; — ni enfin dans le sillon creusé par un régime auquel la liberté a trop de choses à reprocher pour qu'il se flatte, en se transformant, d'être absous.

Voilà ce qui les frappe surtout, avec l'impétuosité du mouvement qui se produit en France, impétuosité qui les amène à dire : « Que va faire l'empereur des Français? Que peut-il faire? »

Les uns pensent qu'il médite une diversion par la guerre.

Les autres se le figurent préparant un second coup d'État.

D'autres parlent d'un projet d'abdication.

J'ai devant moi un article de la *Pall Mall Gazette* où ces trois hypothèses sont rapidement passées en revue. Il mérite de vous être signalé, sous le double rapport du sentiment qu'il exprime, et de l'importance du public que le journal dont il s'agit représente.

C'est à peine si la *Pall Mall Gazette* s'arrête à la supposition d'une guerre. Elle déclare cet expédient hasardeux et grossièrement immoral (*grossly immoral*) ; elle aurait pu ajouter : et manifestement stupide. Il est trop tard pour qu'on essaye de couvrir par le bruit du canon le glas des funérailles du despotisme. Au point où en sont

les choses, un aussi abominable artifice ne tromperait personne. Qui ne verrait pourquoi le sceptre impérial est trempé dans le sang? et qui le souffrirait.

La *Pall Mall Gazette* ne s'arrête pas davantage à la supposition d'un coup d'État, aventure qu'il regarde comme presque impossible. Elle n'en donne pas les raisons; mais on les devine.

Premièrement, l'armée n'est pas composée de tueurs à gages. S'il y avait à expliquer les boucheries de juin 1848 et de décembre 1851, on en trouverait l'explication dans un concours extraordinaire de circonstances confuses et dans d'affreux malentendus, habilement exploités, dont rien n'existe plus aujourd'hui. Et nous n'avons pas besoin de remonter jusqu'à la prise de la Bastille pour nous assurer que, quand l'air respiré par chacun est celui de la liberté, le cœur du peuple bat dans la poitrine de l'armée. Non, Paris n'est pas le champ de bataille rêvé par le courage du soldat français. Ses ennemis sont... l'ennemi; et c'est le calomnier que de le croire fait pour s'exposer à tuer son père sur l'ordre de son caporal.

Secondement, un régime qui ne se pourrait maintenir qu'à force de coups d'État n'est pas concevable. On ne prend pas deux fois le chaos à son service.

Reste l'expédient d'une abdication, qui, suivant la *Pall Mall Gazette*, serait, peut-être, de toutes les tentatives à risquer, la moins mauvaise. Voici le singulier projet de proclamation impériale que la *Pall Mall Gazette* met en avant, comme dernier moyen de parer aux dangers de la situation :

« Pendant vingt ans, la France a vécu sous le régime impérial; grâce à ce régime, elle a échappé à l'anarchie, elle a été sauvée de la dégradation, elle est devenue prospère, elle a vécu redoutée, honorée et satisfaite. Il est temps — je le sais aussi bien que ceux qui prétendent me l'apprendre — que ce régime ait un terme. Je vous

donne, en même temps qu'une nouvelle forme de gouvernement, un nouveau souverain, formé dès le berceau au rôle de chef libéral d'un royaume constitutionnel. Permettez-moi d'être un de ses ministres, et ne craignez pas que mon fils, etc... ».

Imaginez un peu l'immense éclat de rire qui accueillerait un semblable langage, tenu à l'appui d'une semblable démarche ! L'esprit français est essentiellement logique. Il comprendrait difficilement la nécessité de mettre un terme au régime impérial, étant donné qu'à ce régime la France doit d'avoir vécu jusqu'ici tranquille, glorieuse, prospère, redoutée, honorée, satisfaite; et la bouffonnerie d'une pareille contradiction lui paraîtrait plus bouffonne encore, associée à cette étrange assertion, qu'il n'est rien de tel que le despotisme pour faire l'éducation d'un prince libéral.

Eh bien, voilà pourtant ce que proposent, dans le grave pays d'où je date cette lettre, des hommes d'une intelligence cultivée, des hommes rompus à la discussion des affaires politiques !

Non que la *Pall Mall Gazette* ait foi dans le mérite du plan qu'elle suggère : elle reconnaît que les objections se présentent en foule. « Ce semble être, dit-elle, une mesure désespérée (*No doubt it seems to be desperate move; but, for Napoleon, the whole situation is desperate.* ».

Telle est donc l'idée qu'on a fini par avoir, en Angleterre, de la stabilité de l'Empire ! Ce qui l'avait, jusqu'à présent, recommandé aux sympathies égoïstes de beaucoup d'Anglais, c'était le caractère de durée qu'ils assignaient à son établissement. « Que nous importe, pensaient-ils, la liberté de la France, si notre tranquillité gagne à ce qu'on l'étouffe ? » Le calcul était insensé : ils commencent aujourd'hui à s'en apercevoir. Qu'a fondé l'Empire ? Le conseil donné à l'empereur d'abdiquer au plus vite répond

à cette question. Grande leçon pour le conservatisme européen !

LV

LES SAINT PAUL DE LA VOIE PUBLIQUE

29 septembre.

Ce XIXe siècle ne respecte rien. Croiriez-vous qu'on parle sérieusement ici de disputer la paisible possession de la rue — et cela, ô profanation! le dimanche — aux prédicateurs en plein vent? La preuve, c'est qu'un d'eux, le saint homme Longmore, vient d'être traîné devant une cour de police, pour avoir rassemblé autour de lui, par la magie de sa parole, une foule énorme de dévots va-nu-pieds et de pieuses gourgandines, et avoir de la sorte gêné la circulation. Il a été acquitté, ce saint Paul de carrefour; mais, pour être vrai, je dois dire qu'il s'en est fallu de bien peu qu'on ne le traitât presque comme le dernier coupeur de bourse. Incrédulité, voilà de tes coups!

Eh quoi! c'est en Angleterre qu'on laisserait la police faire ainsi la chasse aux apôtres qui, comme le célèbre Whitefield le disait, en 1739, aux mineurs de Kingsdown, « ont pour chaire une montagne et pour ciel de chaire le ciel! »,

Mais depuis quand, justes dieux! l'Angleterre a-t-elle donc cessé d'être la patrie classique de l'éloquence en plein air? N'est-ce pas en prêchant aux premiers venus, en prêchant sur les collines, en prêchant dans les plaines, en prêchant sur les places publiques, en prêchant au bord de la mer, que ce Whitefield dont je citais le nom tout à l'heure et le grand Wesley fondèrent la secte des méthodistes? Wesley avait le génie de l'organisation;

mais, si le goût des prédications en plein vent lui eût manqué ou l'eût exposé à des sommations en police correctionnelle, lui aurait-il suffi, pour établir tout un nouveau système religieux, d'enseigner à quinze jeunes gens d'Oxford un genre de vie où chaque heure a son emploi? Et Whitefield, le compagnon de ses travaux, Whitefield, qui n'avait rien, lui, d'un organisateur, quelle figure aurait-il fait dans le monde des novateurs religieux, s'il n'avait pas possédé à un degré suprême et exercé sans encombre cet art de parler en plein air qui lui valut des auditoires de quinze et vingt mille hommes, y compris les femmes?

Je sais bien que l'Angleterre n'est pas le seul pays où ait fleuri le genre d'apostolat dont il est question. L'Angleterre ne saurait réclamer l'honneur d'avoir donné le jour ni à saint Paul, qui, nul ne l'ignore, naquit à Tarse; ni aux fondateurs errants du christianisme; ni à cet illustre enfant d'Amiens, Pierre l'Ermite, qui, pieds nus, une corde autour du corps et un crucifix à la main, prêcha en plein air tant et si bien, qu'il en résulta le mouvement des croisades et la mort, moins raisonnable qu'héroïque, d'une infinité de braves gens. Mais tout ceci, vous l'avez déjà remarqué, est de l'histoire ancienne, tandis que l'Angleterre des prédicateurs en plein vent est ce qu'il y a au monde de plus moderne. Combien de fois, moi qui vous parle, n'ai-je pas rencontré, à quelques pas de chez moi, au détour de la rue, le dimanche, des processions chantantes que conduisait, en battant la mesure avec un livre de prières, le cordonnier ou le forgeron du coin! Combien de fois n'ai-je pas fait moi-même partie, bon gré mal gré, d'une congrégation de passants arrêtés au passage par les vociférations édifiantes d'un prophète en veste! Notez aussi que l'aristocratie s'en mêle : témoin lors Badstock, qui s'est décidément voué à la découverte des gentils et dont tous les

échos du *cliff* de Saint-Léonard connaissent la voix.

Que si maintenant vous me demandez mon opinion sur l'utilité de cette pieuse coutume, je vous dirai franchement que j'y trouve beaucoup plus à reprendre qu'à louer.

Et, d'abord, ceux qui s'improvisent ainsi missionnaires et s'emparent du pavé pour mieux sauver l'âme des passants sont, en général, des hommes dépourvus de tout talent et de toute culture, dont l'éloquence consiste à exporter, en les commentant, des versets de la Bible pendant des heures entières, avec des éclats de voix qui ne font honneur qu'à la puissance de leurs poumons et des gestes de démoniaques. Je ne me rappelle pas avoir jamais entendu un seul de ces sermons qui fût supportable.

Encore si ces vociférations témoignaient d'un fanatisme quelque peu mitigé! Mais vous n'imaginez pas jusqu'où s'emporte le zèle de cette classe de prêcheurs. L'un, voyant passer un omnibus, l'arrêtera en criant à tue-tête: « Descendez, descendez vite! ne profanez pas le jour du Seigneur par l'encouragement donné à un commerce satanique. » Un autre anathémisera la reine, la déclarera déchue du droit de régner, pour avoir permis qu'on violât les commandements de Dieu. Un troisième demandera compte à la famille royale, qui n'en peut mais, de l'abolition — déjà bien ancienne — des monastères.

Ah! si tous les prédicateurs en plein vent étaient du bois dont on fait des Pères Mathews, à la bonne heure!

Plus de 130000 personnes s'obligeant par serment à s'abstenir pour toujours de boissons spiritueuses, et ce miracle opéré, dans l'espace de cinq ou six mois, par une prédication en plein vent, voilà un succès! Et qui ne se féliciterait de celui-là? Le fondateur de l'association des *Teatotallers*, le vainqueur de l'ivrognerie, le père Mathew enfin, mérite d'être placé au premier rang des bienfaiteurs du peuple. Mais qu'il y a loin de ce vrai

grand homme employant son éloquence à combattre le plus funeste des vices, qu'il y a loin de cet apôtre du bon sens à ces bavards fanatiques qui infestent ici, chaque dimanche, la voie publique et abêtissent la foule qui les écoute!

Aussi commence-t-on à s'en lasser. Regardés depuis longtemps par tous les hommes raisonnables comme une *nuisance* ou, en bon français, une plaie, ils ne doivent la continuation de leur existence professionnelle qu'au respect absolu que les Anglais ont pour la liberté, laquelle comprend le droit de dire des bêtises.

Heureusement, il est deux points sur lesquels ces messieurs sont vulnérables, même chez un peuple libre. Premièrement, ils encombrent la voie publique et gênent la circulation. Secondement, ces groupes qui se forment autour d'eux attirent les mains furtives qui cherchent les poches d'autrui. C'est trop de moitié.

LVI

LORD CLARENDON, GARANT DU MODÉRANTISME DE M. GLADSTONE

30 septembre.

Lord Clarendon, parlant à Watford, vient d'annoncer au peuple anglais, non pas ce que le gouvernement dont il fait partie entendait faire pour l'Irlande, mais ce qu'il entendait ne pas faire. Le gouvernement n'adoptera « aucun de ces plans absurdes et subversifs », dont on a fait tant de bruit depuis quelque temps.

Convenons que nous voilà bien avancés!

Sa Seigneurie aurait au moins dû nous dire à quels

plans ses anathèmes s'adressent. Est-ce à celui qu'a proposé M. Bright, son collègue? Est-ce à celui qu'a proposé l'homme le plus éminent du parti qui est au pouvoir, M. John Stuart Mill? Lord Clarendon n'ignore probablement pas que les épithètes d' « absurde » et de « subversif » n'ont guère été épargnées par les conservatistes ni au système de M. John Stuart Mill, ni au système de M. Bright.

Serait-ce que lord Clarendon a un pied dans le camp de la liberté, et un pied dans le camp ennemi?

Entre nous, c'est ce dont je le soupçonne véhémentement.

Je me rappelle qu'au fameux congrès tenu à Paris en 1856, après la guerre de Crimée, ce fut lui qui insista le plus pour qu'on avisât à mettre à la raison les journalistes belges, que ne touche pas assez le respect dû aux majestés impériales. Il est vrai que Napoléon III n'a pas d'ami plus dévoué, d'admirateur plus ardent que ce grand seigneur *libéral*. Il affirmait dernièrement, dans un dîner auquel assistait un Anglais de ma connaissance, de qui je tiens le fait, que la dynastie napoléonienne était fondée en France; qu'en douter était folie pure.

Et l'on croit fort aisément:
Ce qu'on craint et ce qu'on *désire*.

Donc, ce grand libéral, ami de Napoléon III et collègue de M. Bright, vient de se porter garant du modérantisme de M. Gladstone. Reste à savoir en quoi ce modérantisme consiste et s'il satisfera l'Irlande. Mais, à cet égard, lord Clarendon ne paraît pas mieux informé que vous et moi. Car voici ses propres paroles :

« Vous n'attendez pas de moi, messieurs, que je vous apprenne quelle ligne le gouvernement suivra : si je vous disais qu'il y a un plan arrêté et un bill tout prêt,

vous recevriez cette nouvelle avec surprise et mécontentement; vous penseriez avec raison que, dans les deux mois qui se sont écoulés depuis la prorogation du Parlement, le gouvernement n'a pu recueillir la somme de renseignements statistiques et l'ensemble de données nécessaires pour se faire une opinion. »

Ne dirait-on pas que l'Irlande est d'hier?

Rendons, toutefois, cette justice à lord Clarendon, que, s'il ignore ce qu'il faut faire, il n'ignore pas du moins qu'il y a quelque chose à faire. Écoutons-le :

« Je m'adresse ici à des hommes pratiques. Eh bien, la question est celle-ci : Vous affermez une terre sur laquelle le landlord ne veut entreprendre aucune amélioration. Vous, vous bâtissez une maison, vous creusez des fossés, vous établissez des haies, vous vous livrez aux dépenses qu'exige le drainage; cela fait, vous recevez l'ordre de déguerpir dans six mois, en laissant au landlord tout le profit de votre travail, tout le bénéfice de vos déboursés! Y a-t-il, je le demande, des paroles assez fortes pour flétrir la conduite unique de ce landlord? »

Voilà le mal nettement décrit. Mais il serait à souhaiter que le remède se présentât aussi nettement à l'esprit des ministres.

Là gît la difficulté; et elle est d'autant plus grande, qu'ils sont loin d'être d'accord sur la nature de ce qui est à guérir. M. Lowe, par exemple, ne voit pas du tout la conduite du landlord mis en scène ci-dessus avec les lunettes de lord Clarendon; encore moins avec celles de M. Bright, la doctrine de M. Lowe étant qu'un contrat est un contrat, et que, si un landlord renvoie au bout de six mois un fermier qui n'a pas un plus long bail, cela est *juste* par cela seul que c'est *convenu* entre les deux parties.

Nous verrons comment ces messieurs s'y prendront pour naviguer de conserve!

En attendant, lord Clarendon exprime l'espoir que, s'il y a obstacle, l'obstacle ne viendra pas, comme beaucoup le craignent, de la Chambre des lords. Car lord Clarendon, en vrai pair du royaume qu'il est, ne peut se défendre d'une pieuse tendresse, pour cette pauvre Chambre des lords, trop attaquée, suivant lui. En réalité, le seul défaut qu'il consent à lui trouver, c'est sa tendance à prendre le train ordinaire, lorsque la Chambre des communes, elle, prend le convoi de grande vitesse, d'où il résulte, ou que l'une arrive trop tôt, ou que l'autre arrive trop tard. Mais, jour de Dieu! ce n'est pas un mince défaut que celui-là, dans le siècle où nous sommes, c'est-à-dire dans un siècle où l'inconvénient d'arriver trop tard est beaucoup plus senti que l'inconvénient d'arriver trop tôt.

Lord Clarendon le reconnaît lui-même : il y a trente ans, on aurait déclaré fou à lier l'homme qui aurait dit : « Dans moins d'un demi-siècle, un voyageur ne mettra que vingt-quatre heures pour venir de Marseille à Londres, où il apprendra, en ôtant ses bottes, qu'à New-York, un de ses amis a été amputé, cinq minutes auparavant, sans souffrance aucune, grâce au chloroforme. Avoir une répugnance invincible à monter dans le train accéléré, dans un temps où l'espace est supprimé au moyen d'un fil de fer enseveli dans les profondeurs de l'Océan, c'est ne pas appartenir à son époque. Et tel est justement le malheur de la Chambre des lords, n'en déplaise à lord Clarendon.

Aussi s'est-elle opposée de son mieux à l'abolition de l'Église d'Irlande; et personne, excepté le présent ministre des affaires étrangères, ne met en doute qu'elle s'opposera de son mieux à l'émancipation du cultivateur irlandais.

Qu'importe? répondra-t-on. Elle mettra bas les armes, comme elle l'a fait dans la question de cette même

Église d'Irlande, et comme elle l'avait fait dans la question du « Household suffrage ».

Fort bien; mais à quoi se réduit alors ce prétendu pouvoir de résistance qui, en fin de compte, ne résiste à rien; ce prétendu pouvoir modérateur qui ne modère rien? Il faudrait pour que la Chambre des lords eût une raison d'être, que le train de grande vitesse, une fois arrivé au but, voulût bien attendre l'arrivée du train ordinaire. Or c'est ce dont il perd, de plus en plus, l'habitude.

LVII

LES BONAPARTISTES ANGLAIS CONSTERNÉS

9 octobre.

« Le roi ne rendra pas son épée. » Il ne la rendit pas : on la lui brisa dans la main.

Mais les gouvernements ne lisent pas l'histoire. Ils croient la faire, alors qu'elle se fait sans eux, et contre eux.

Si le gouvernement impérial s'imagine avoir, par l'insolent décret du 3 octobre, donné à l'Europe une preuve de force, il s'est grossièrement trompé.

J'en juge par l'effet produit en Angleterre.

Les bonapartistes anglais sont consternés; car il y a des bonapartistes anglais; et je ne saurais me lasser de signaler à l'ironie gauloise ce phénomène grotesque.

Endoctrinés par les habiles, ils avaient cru, jusqu'au décret du 3 octobre, que le fameux message de juillet était sorti spontanément des profondeurs de la sagesse impériale.

« Voyez, disaient-ils, combien l'empereur des Fran-

çais est libéral, combien il est sage, combien il se sent fort! Tant que la France a eu besoin et a reconnu qu'elle avait besoin du despotisme, l'empereur a employé les lisières et le fouet. Mais c'était à contre-cœur. Il souffrait de ne pouvoir donner carrière aux larges idées contenues dans ses premiers écrits. Établir le *self-government* avait été le rêve de toute sa vie. Il épiait avec impatience le moment de réaliser ce rêve d'or. Les élections de juin lui ayant prouvé que la France était mûre pour la liberté, puisqu'elle la voulait pour tout de bon, il fut heureux d'un mouvement d'opinion qui répondait si bien à son désir, d'autant plus heureux qu'il approchait du terme de sa carrière, que sa santé était mauvaise, et qu'il lui fallait assurer l'avenir de son fils. Dans les temps où nous sommes, le despotisme, fardeau pour ceux qui le subissent, est aussi fardeau pour ceux qui l'exercent, Napoléon III fut ravi de trouver la France disposée à prendre sa part des difficultés et des soucis du pouvoir, en se gouvernant à moitié elle-même. C'était autant de gagné pour Napoléon IV, dont la tâche était ainsi allégée d'avance. Calcul admirable, profond calcul, bien digne de cet esprit supérieur! L'explication du fameux message de juillet est là. »

Vous souriez! Telle était la thèse.

Eh bien, le décret du 3 octobre a renversé ce beau château de cartes.

« Quelle illusion était la nôtre! disent maintenant les hommes mêmes, et comment avons-nous pu y tomber? Si le message de juillet avait été un acte volontaire de Napoléon III, un résultat de sa sagacité, la réalisation prévue de ses vastes plans, la mise en œuvre de ce projet que nous lui supposions de donner à la France, dès que cela serait possible, le gouvernement parlementaire, *self-government*, est-ce que la prorogation de la Chambre lui aurait paru nécessaire? Est-ce qu'il aurait encouru la res-

ponsabilité de l'insulte que cette prorogation renfermait sans la couvrir? Est-ce que la convocation au 26 octobre lui aurait fait peur? Est-ce qu'elle lui aurait fait peur au point de l'amener à courir les risques d'un ajournement sans excuse, d'un ajournement réprouvé par l'opinion publique, d'un ajournement qui montre qu'entre lui et cette opinion publique, il y a un abîme? Il est clair que nous nous sommes mépris du tout au tout. Quand il publiait le message de juillet, Napoléon III ne *voulait* pas le gouvernement parlementaire, il ne *voulait* pas le *self-government*, il ne faisait pas ce qu'il *voulait* : il faisait ce qu'il était *forcé* de faire. Ce que nous avions pris pour un acte éclairé, de bon plaisir, n'était qu'un témoignage d'impuissance. Ce que nous aimions à regarder comme le calcul d'un homme d'État, calcul associé aux tendances d'un esprit naturellement libéral, n'était qu'une piètre concession arrachée au despotisme par la liberté redevenue maîtresse du pavé. Impossible d'en disconvenir : l'auteur du décret du 3 octobre est un débiteur qui, sommé de payer, et n'ayant pas envie de payer, recule le plus qu'il peut l'époque de l'échéance. »

Voilà donc, en ce qui concerne l'impression produite au dehors, le résultat du décret du 3 octobre! Il ôte au message de juillet, dans la pensée des partisans de l'Empire, tout caractère de spontanéité et de sincérité; il met fin aux bienveillants commentaires; il coupe court aux complaisances d'une crédulité amie; aux plus obstinés, il impose cet aveu : « C'est vrai, *il a eu la main forcée.* »

En doutez-vous? Prenez le *Times* du mois d'août. Quel était alors son langage? A l'entendre, le message de juillet n'avait fait que marquer l'heure d'une évolution depuis longtemps prévue et désirée par Napoléon III. Cette évolution, il en avait toujours attendu l'heure avec impatience, la regardant comme aussi conforme aux inté-

rêts de son fils que propre à satisfaire les aspirations du peuple français.

Mais, aujourd'hui, le *Times* parle d'une autre façon! Il s'étonne, il se désole; il se lamente, il ne croit plus à la spontanéité du message de juillet, et, par conséquent, à la force de l'Empire; il s'écrie tristement : « La question est à présent de savoir si le message a été aussi véritablement spontané qu'il était de l'intérêt de l'empereur qu'on le crût (*the question now is... whether it was as truly spontaneous as it was for the interest of the emperor that it should appear.*

Le reste de l'article est à l'avenant.

Il va sans dire que le *Times* approuve la dernière lettre de M. de Kératry. Mais cela ne l'empêche pas — qui aime bien châtie bien — de tancer vertement Napoléon III, et de s'élever contre la politique par qui la première lettre de M. de Kératry fut provoquée.

Pourquoi retirer de la main gauche ce qu'on avait donné de la main droite? Pourquoi souffler le froid et le chaud? On a prétendu que le délai dont le 29 novembre dessine la limite est le délai légal; que, sur ce point, le gouvernement a consulté les hommes de loi : il s'agit bien de cela! Légal ou non, ce délai prolongé satisfait-il l'opinion publique? On a mis en avant la nécessité de travaux préparatoires qui demandaient du temps; mauvaise excuse! C'était le message qu'il aurait fallu ajourner si l'on n'était pas en mesure. On objectera que la France n'est pas encore capable de se gouverner; que, placée à l'embranchement de la liberté et de la licence, elle risque de se tromper de route : on aurait dû y songer plus tôt; maintenant, il est trop tard!

Ainsi parle le *Times;* et, cherchant sans pouvoir les découvrir les motifs d'une conduite qui lui paraît insensée, il jette sa langue aux chiens.

En attendant que ce mystère s'éclaircisse, il est bon de

constater qu'aux yeux des Anglais, des bonapartistes anglais, remonter le courant est, pour le gouvernement impérial, devenu impossible. Que dis-je! le mouvement du fond duquel la situation présente est sortie leur apparaît comme une révolution, révolution pacifique, si l'on veut, mais révolution très réelle et incontestable. Ils considèrent — et à cet égard le *Times*, leur grand organe, ne mâche pas les mots, — que Napoléon III a, sinon entièrement, du moins partiellement abdiqué; que du « gouvernement personnel tout ce qui reste, c'est la personne »; qu'à partir du message de juillet, les ministres n'ont plus eu que des portefeuilles par *intérim*; que, dès lors, Napoléon III aurait dû être le premier à désirer que la Chambre lui donnât des ministres.

Le *Daily News* s'exprime, lui, plus nettement encore : il appelle le gouvernement impérial un *gouvernement provisoire*.

Reste à savoir quand et comment ce provisoire finira. L'histoire nous dit bien que César passa le Rubicon, mais ne nous dit pas qu'il l'ait repassé.

LVIII

LA GUERRE SACRÉE

10 octobre.

Parbleu! M. Émile de Girardin a bien raison de consacrer, dans un journal, un chapitre spécial à la « guerre sacrée ». Jamais les dévots ne firent tant parler d'eux. Car ce n'est pas en France seulement que la « guerre sacrée », fait rage. Pendant que, de l'autre côté de la Manche, l'évêque d'Orléans et le père Hyacinthe étaient aux

prises, le Dr Cumming, ici, revêtait l'armure du protestantisme, et, à la façon d'un héros d'Homère, provoquait le pape en combat singulier.

Si, pour avoir raison du romanisme, il ne fallait qu'une présomption énorme, une érudition de seconde main, un magnifique dédain pour les règles du bon goût et les sympathies du *Times*, le Dr Cumming toucherait à la victoire, et la papauté n'aurait qu'à se bien tenir. Malheureusement, tout cela ne suffit point; et il se trouve justement que, de tous les révérends des trois royaumes, pas un, peut-être, n'était moins qualifié que le Dr Cumming pour prendre en main la cause du protestantisme.

Sachez, en effet, que le Dr Cumming est un homme à extases, à préoccupations apocalyptiques, comme il l'a prouvé du reste dans son livre *Apocalyptic sketches*, lequel nous apprend, entre autres choses, que « l'Église catholique romaine établira son trône au milieu des étoiles, pour être de là précipitée en enfer », et tomber de plus haut par conséquent.

Sachez, en outre, qu'il est l'auteur de *La Fin* (*The End*), livre terrible qui annonce la fin du monde. Voilà déjà plusieurs années que le monde joue au Dr Cumming le tour de ne pas finir. *La Fin* fut publiée, il y a treize ans; et, comme pour faire pièce à notre prophète, le monde dure encore. Dans un ouvrage subséquent, *La Rédemption approche*, l'année 1867 était indiquée comme la date fatale, à moins que ce ne fût l'année 1868. Dieu soit loué! Nous voici en 1869; mais avouez que nous l'avons échappé belle!

Toutefois, si la papauté ne se plie pas avec plus de complaisance que le monde à la réalisation des prophéties du Dr Cumming, nous ne sommes pas au bout de nos peines.

Et, franchement, ce serait dommage, attendu que l'ultramontanisme, tel que ses docteurs veulent bien

nous l'expliquer, ne nous fera pas la vie douce, s'il l'emporte.

Oh! si vous aviez entendu le sermon prêché ici par l'archevêque Manning, dans sa procathédrale de Kensington! J'en frémis encore. Quel développement formidable donné au fameux *Syllabus!* Quel avant-goût des doctrines dont le futur concile œcuménique sera le triomphe! Figurez-vous que tout ce qu'il y a, dans la société moderne, de mauvais, de corrompu, d'odieux, d'abominable, est compris dans ces trois termes: LIBÉRALISME, PROGRÈS, CIVILISATION!

Dans le LIBÉRALISME, parce que, suivant les savantes et pieuses définitions de l'archevêque Manning, il consiste « à donner à autrui ce qui n'est pas à nous » (nos idées, par exemple);

Dans le PROGRÈS, parce qu'il « s'écarte de l'union qui doit exister entre les lois humaines et l'ordre surnaturel que la loi de Dieu a révélé à la chrétienté »;

Dans la CIVILISATION, parce qu'elle constitue « un état de société fondé sur le divorce, sur l'éducation séculière, sur l'anarchie des idées en matière de religion, et sur le mépris de l'autorité suprême de l'Église chrétienne ».

Ainsi, pas de libéralisme! Haro sur le progrès! Foin de la civilisation!

Comme vous le voyez, ce bon archevêque n'y va pas de main morte!

Mais où je l'ai trouvé sublime de netteté et de vigueur, c'est dans l'explication qu'il donne des motifs pour lesquels il n'y a pas de compromis possible entre le pape et le libéralisme, le progrès et la civilisation...

Le libéralisme, le progrès, la civilisation disent au pape : « Renoncez à votre autorité; » n'est-il pas naturel que le pape réponde : « Je ne reconnais aucune juridiction civile. Le Seigneur ne m'a fait sujet de personne sur la terre. Je suis souverain, en vertu du droit de Dieu. Il

y a plus : je suis le juge suprême et l'arbitre des consciences : — de la conscience du prince assis sur son trône, comme de celle du paysan qui laboure son champ; de la conscience de ceux qui font les lois, comme de la conscience de ceux pour qui elles sont faites. Je suis le juge suprême de ce qui est bien et de ce qui est mal? »

Si tel est, en effet, le dialogue qui a lieu entre le libéralisme, le progrès et la civilisation d'une part, et le pape d'autre part, il est clair qu'on aura de la difficulté à s'entendre.

Inutile d'ajouter que l'archevêque Manning ne condescend pas à prouver que le pape est parfaitement fondé à tenir le langage qu'il lui prête. Prouver? Mais tout croyant sait que la raison, c'est l'Antechrist. Le pape est infaillible : que veut-on de plus? En douter, c'est donner dans les damnables erreurs de l'Église gallicane; c'est admettre, avec l'impie célèbre, connu sous le nom de Bossuet, qu'il y a eu des papes dont la faillibilité alla jusqu'à l'hérésie; que Libérius se laissa infecter par l'arianisme; que le pélagianisme de Célestius, condamné par Innocent Ier, trouva grâce auprès de Zozime, son successeur; que Grégoire II sanctionna la bigamie en certaines circonstances; que Nicolas Ier se trompa sur la question du baptême, etc..., etc... Or ceci était bon à dire du temps de Bossuet; mais « nous avons changé tout cela ». A quoi pense la *Pall Mall Gazette* d'exhumer toutes ces vieilleries!

Et, à son tour, où veut en venir le *Globe*, quand il remarque qu'à Rome, on a, pour guider spirituellement ou édifier par de bons exemples une population de 250000 âmes, divisées en cinquante-quatre paroisses :

1° 34 cardinaux;
2° 36 évêques;
3° 1 457 prêtres;
4° 367 séminaristes;

5° 2569 moines.

Ce qui n'empêche pas, même en comptant le pape, qu'il n'y ait à Rome plus de misère, plus de dépravation, plus de vices de toute espèce que dans telles communautés livrées en proie à ces trois monstres : le LIBÉRALISME, le PROGRÈS, la CIVILISATION! Un mot répond à tout : le pape est infaillible.

Vous avez entendu l'archevêque Manning : rendez-vous les armes au *Syllabus?* Non, n'est-ce pas? Eh bien, ni moi non plus.

Je me défie, d'ailleurs, du zèle des convertis. L'archevêque Manning, avant d'être le fougueux ultramontain qu'on connaît, était protestant. S'il a raison aujourd'hui, ce ne saurait être que parce qu'il avait tort autrefois. Ne vous semble-t-il pas que le dogme de l'infaillibilité papale perd quelque chose à être affirmé par un prélat aussi incontestablement faillible?

LIX.

POLITIQUE COLONIALE DU CABINET GLADSTONE.

19 octobre.

Une question très importante — celle des rapports de l'Angleterre avec ses colonies — vient d'être, non pas soulevée, mais ravivée, par la dernière dépêche de lord Granville au gouverneur de la Nouvelle-Zélande.

Quelques mots, d'abord, sur les circonstances particulières qui ont provoqué cette dépêche, qu'on peut regarder comme un exposé, très franc et très hardi, de la politique coloniale adoptée par le cabinet Gladstone.

Vous savez que la Nouvelle Zélande est le nom donné

à l'ensemble des deux îles Ika-na-maoui et Tavaï-Pounamou, îles séparées par le détroit de Cook, situées dans l'Océan pacifique austral, découvertes par le Hollandais Tasman en 1642, et devenues possessions britanniques en 1839.

L'œuvre de la colonisation y étant aujourd'hui troublée par de furieux conflits entre les tribus indigènes et les colons, ceux-ci tournent les yeux vers la mère patrie, lui demandant protection et secours. La mère patrie est-elle tenue de faire droit à cette demande? y va-t-il de son intérêt? y va-t-il de l'intérêt des colons eux-mêmes? Tels sont les points en discussion.

On a trois principes, entre lesquels on a le choix, dans l'établissement des rapports de la mère patrie avec ses dépendances :

1° La mère patrie peut entreprendre à ses frais la défense de la colonie en lutte avec les indigènes, à la condition d'avoir le contrôle des opérations et la haute main dans les décisions prises;

2° Elle peut prêter assistance militaire à la colonie, en lui abandonnant tout pouvoir, et se dégageant de toute responsabilité;

3° Elle peut la laisser agir comme elle l'entend, mais à ses frais, à ses risques et périls.

Eh bien, de ces trois systèmes, le premier fut celui qui prévalut en 1863, lorsque le général Caméron fut chargé d'envahir le Waihato, à la tête d'une armée de 10 000 hommes.

Le second est celui dont le gouvernement de la Nouvelle Zélande et les colons, au nom desquels ils parlent, réclament avec instance l'application.

Le troisième est celui en faveur duquel lord Granville et ses collègues se sont prononcés.

Sur la politique qui consiste à ôter aux colonies en indépendance ce qu'on leur accorde en protection, les idées

ne sont plus aujourd'hui, en Angleterre, ce qu'elles étaient autrefois, il s'en faut. L'opinion publique tend à admettre — cette tendance s'accuse plus vivement de jour en jour — que les colonies doivent vivre d'une vie indépendante, se gouverner elles-mêmes et ne recourir à la protection de la mère patrie que contre les dangers *extérieurs*.

En 1863, le duc de Newcastle, alors ministre des colonies, partit, en ce qui concerne la Nouvelle Zélande, d'un point de vue tout opposé, et l'événement fut certes loin de lui donner raison. Les troupes régulières ne se trouvèrent pas en état de soutenir une guerre de buisson; la zizanie se mit entre les colons et les officiers; le gouvernement colonial s'ennuya de se sentir gêné dans ses mouvements; bref, ce fut lui qui finit par demander au duc de Newcastle le retrait des troupes. D'un autre côté, le duc, par une dépêche en date du 26 novembre 1863, avait, conformément aux vues du gouvernement local, déclaré de bonne prise les terres des rebelles; et il est maintenant prouvé que c'est cette confiscation qui a engendré les troubles qui désolent la Nouvelle Zélande, en excitant jusqu'à la fureur le mécontentement des indigènes.

Aussi lord Granville a-t-il complètement tourné le dos à la politique coloniale du duc de Newcastle. Ni secours en argent, ni secours en hommes : tel est son programme; et il est tellement décidé de le suivre à la lettre, que sa dernière dépêche au gouverneur de la Nouvelle Zélande est pour lui intimer le refus formel de laisser dans la colonie le 18e régiment.

C'est à peine si j'ai besoin de vous dire que ce refus est diversement apprécié.

Il y en a qui le déclarent dur à l'excès, imprudent, attentatoire à ce qui a constitué jusqu'à présent la grandeur de l'empire britannique, en maintenant son unité. « Qu'arrivera-t-il, disent-ils, si le retrait des soldats de la

reine encourageant les tribus soulevées, l'incendie se propage? Qu'arrivera-t-il, si, livrés à leurs propres forces, les colons, après avoir beaucoup massacré, sont massacrés à leur tour? Sur la tête de qui retombera tout ce sang? Responsabilité terrible! Et, à supposer que la colonie échappe aux périls dont cette cruelle désertion la menace, comment espérer qu'après cette expérience du peu d'intérêt que lui porte la mère patrie, elle lui reste attachée de cœur, et ne se donne pas, qui sait? à une autre puissance moins avare de sa protection et de ses sympathies?»

Ces considérations sont celles qui frappent tout d'abord; mais la question, quand on y regarde de près, se présente sous un aspect bien différent.

Si les colons de la Nouvelle Zélande n'étaient qu'une poignée d'hommes perdus au milieu d'ennemis innombrables et à la veille d'être exterminés, nul doute qu'on ne fut fondé à dénoncer la politique de lord Granville comme une politique sans entrailles. Mais le cas est tout autre.

Les colons européens de la Nouvelle Zélande forment une population de 220 000 âmes. Ce sont presque tous des émigrés d'élite. Beaucoup d'entre eux sont riches, sans compter qu'il y a dans leurs rangs des hommes qui ne le cèdent, ni pour le caractère ni pour le talent, à ceux que l'Angleterre est fière de posséder. Et contre qui ont-ils à se défendre? Contre de malheureux sauvages dont le nombre ne s'élève pas à 40 000, et dont la moitié ont toujours donné des gages de la soumission la plus absolue. Voilà pour les Maories. Quant aux disciples fanatiques de *hauhaoism* les seuls véritablement à redouter ils sont tout au plus 4 ou 5000, y compris femmes et enfants. Cela étant, est-il concevable que la colonie ne puisse pas tirer d'elle-même le moyen d'avoir raison de ses ennemis intérieurs?

Cependant, quelle est la prétention de la Nouvelle

Zélande et de ceux qui, en Angleterre, plaident sa cause, comme, par exemple, l'évêque de Lichfield? Leur prétention est que les colonies, admises à jouir d'une indépendance complète à l'égard de la métropole, n'aient en rien à recevoir ses ordres, ne soient pas même obligées d'ouvrir l'oreille à ses conseils, et que la métropole soit néanmoins responsable de leur repos et de leur prospérité. Franchement, c'est exiger trop. Le droit qu'une colonie réclame de se gouverner implique, de sa part, le pouvoir de se suffire. Vous tenez à administrer vos propres affaires, à n'obéir qu'à des lois faites par vous, à ne payer d'autres taxes que celle qu'il vous a plu de voter par vos représentants; vous allez jusqu'à établir des « tarifs » destinés à grossir votre revenu et à protéger votre industrie, aux dépens de la métropole, dont vous arrêtez au passage les marchandises exportées; en un mot, vous voulez être vos maîtres : — à moins que l'attaque ne vienne du dehors, — vous devez pouvoir vous défendre : défendez-vous.

Il est naturel que les habitants d'une colonie lointaine trouvent fort commode, même après avoir écarté le contrôle de la métropole, de continuer à vivre à ses frais. Mais il est bien plus naturel encore que celle-ci se préoccupe de la lourdeur du fardeau qui lui serait de la sorte imposé. Si l'Angleterre se prêtait aux sollicitations de l'évêque de Lichfield et de ses clients, cette condescendance pourrait la mener loin, et les contribuables du Royaume-Uni, moins riches pour la plupart que certains des colons dont ils sont invités à payer les dépenses, n'auraient qu'à se bien tenir! Bientôt, on leur demanderait, à la première nouvelle qu'il y a de l'agitation sur la frontière septentrionale de la colonie du Cap, le renouvellement du subside annuel de 40 000 livres sterling, que sir William Wolesworth accorda pour éteindre la guerre des Cafres.

L'ancienne doctrine qui mettait la sécurité intérieure des colonies à la charge de la métropole, et qui a eu pour dernier représentant lord Palmerston, n'avait rien de déraisonnable alors que l'Angleterre tenait ses colonies par la lisière, les gouvernait autocratiquement du fond de Downing street, les emprisonnait dans un étroit système de fiscalité, et subordonnait leurs intérêts aux siens propres. Mais il est évidemment dans la logique du système qui reconnaît leur autonomie, de leur laisser la responsabilité, les devoirs et les charges que cette autonomie entraîne, sauf à leur servir de bouclier contre les agressions du dehors, contre les attaques d'une puissance étrangère à laquelle il leur serait impossible de tenir tête.

Ajoutez à cela que, lorsque, dans une colonie, les colons sont face à face avec les indigènes, les premiers ne sont que trop souvent portés à se créer des périls par des prétentions et des convoitises que n'avoue pas l'équité. Il est de leur intérêt que l'espoir d'être appuyés, coûte que coûte, par la métropole ne les encourage pas à être injustes.

Voilà, en ce qui concerne la question abordée dans cette lettre, les idées qui, à l'heure qu'il est, me paraissent prévaloir. Lord Granville a des contradicteurs, cela va sans dire; mais ils trouvent à qui parler, je vous en réponds!

LX

L'IRLANDE S'AFFIRMANT DANS LA CAPITALE DE L'ANGLETERRE

25 octobre.

Hier, dimanche, je suis sorti de chez moi à midi et demi, me dirigeant vers cette porte de Hyde Park qu'on nomme *Marble Arch*. Le parc, en ce moment, était à peu près désert. Le plus grand calme régnait dans les environs. J'ai pris, le long d'Oxford street et de Regent street, le chemin de Trafalgar square, point de départ de la manifestation irlandaise annoncée pour ce jour-là.

Les passants n'étaient ni plus nombreux ni plus rares qu'à l'ordinaire. Nulle trace de préoccupations sur les visages. De loin en loin, on apercevait un policeman à l'air placide, qui paraissait être là seulement pour la forme. Vers le milieu de Regent street, mon attention a été attirée par un mouvement d'enfants qui couraient à toutes jambes... Mais c'était derrière une voiture de *firemen* (pompiers) qui brûlait le pavé à la recherche d'un incendie.

Arrivé au point où Regent street fait un coude et traverse Piccadilly, j'ai commencé à voir la foule. Elle grossissait à mesure que j'avançais. Sur la place de Trafalgar square, elle était assez considérable, beaucoup moindre toutefois que je ne l'avais vue en semblable occasion.

Les processionnistes, — passez-moi le mot, — formaient leurs rangs. Ce qui frappait les yeux, tout d'abord, c'était la couleur de l'espérance, la couleur de l'Irlande. Tous les drapeaux étaient verts. Hommes, femmes, en-

fants, — car il avait été convenu que les enfants et les femmes prendraient part à la manifestation, étaient parés de rosettes vertes ou de rubans verts. C'était l'Irlande s'affirmant dans la capitale de l'Angleterre; et cette affirmation était vivement accusée par la nature des inscriptions qui se lisaient sur les bannières. Une de ces inscriptions indiquait le but *spécial* de la manifestation en ces termes : *Let the captives free* (*délivrez les captifs*). Mais les autres avaient une signification plus profonde, une portée plus poignante; celle-ci, par exemple : *Erid our country* (*Erin, notre patrie*). — *God save Ireland* (*Dieu sauve l'Irlande*). Comme à Dublin, l'emblême dominant était la « harpe sans la couronne ».

Après un assez long délai, occasionné par l'arrivée, à de certains intervalles, de divers détachements qui se composaient de femmes, le signal de la marche a été donné par les commissaires, armés de longs bâtons blancs et décorés d'écharpes vertes, à bordure couleur orange. Oh! combien peu ils ressemblaient, d'attitude et d'aspect, ces hommes de l'Irlande, aux ouvriers anglais que j'avais vus partir de la même place, à l'occasion du « Reform bill! » Ceux-ci marchaient le corps droit, la tête haute, d'un pas résolu, en hommes qui vont à l'assaut de leur droit. Ceux-là, au contraire, s'avançaient lentement, comme sous le poids d'une pensée difficile à porter; beaucoup d'entre eux avaient la tête penchée sur la poitrine, et une tristesse navrante se peignait sur leurs visages. Il y en avait qui étaient vêtus *décemment*, suivant l'expression en usage dans le monde des heureux; mais d'autres portaient la veste du travail journalier, les haillons du salariat. Ils n'auraient pas représenté l'Irlande, s'ils n'avaient pas représenté la misère!

Comme ils étaient en train de défiler, j'entendis une femme, dans la foule de ceux qui les regardaient passer, dire à sa voisine : *Come along; There is nothing*

there but a rabble (*Viens, allons-nous-en; il n'y a là que de la canaille*). Mais, un peu plus loin, j'entendis une jeune fille murmurer, d'un air attendri, ces mots qui résonnent encore à mon oreille : *Poor people* (*pauvres gens*) ! C'est entre ces deux sentiments qu'à l'égard de l'Irlande, l'Angleterre se partage ! Dédain et compassion !

Quant à moi, j'étais ému plus que je ne saurais dire — ému précisément de l'humble caractère de cette manifestation de pauvres et de pauvresses. Il est si élevé, après tout, le sentiment qui faisait battre sous des guenilles ces cœurs meurtris ! Quoi de plus touchant que l'image de la faiblesse demandant compte à la force de ses triomphes ? A une femme avait été confiée la bannière sur laquelle on lisait : *Dieu sauve l'Irlande !* Une mère figurait dans les rangs avec son enfant dans les bras.

J'ai remarqué que le long du parcours, les fenêtres étaient en général fermées. Les maisons ne semblaient renfermer aucun curieux. Pour ce qui est des curieuses, celles qu'on apercevait çà et là aux croisées étaient des servantes. Le spectacle de ceux d'en bas était-il pour ceux d'en haut un trouble-fête ou un reproche ?

Les Irlandais, disais-je tout à l'heure, s'avançaient lentement, comme sous le poids d'une pensée difficile à porter : toutefois, il y a eu un moment où ils ont doublé le pas, relevé la tête, et où un éclair a brillé dans leurs regards ; c'est quand la musique a joué la *Marseillaise*, notre *Marseillaise*, qui est décidément devenue, par toute la terre, l'hymne de délivrance, le cantique des peuples. J'ai vu alors combien l'Irlandais est inflammable, et ce qu'il y a d'indestructible vitalité dans ces hommes de race celtique. Mais, quoi ! si les morts pouvaient être ressuscités, ils le seraient par le chant sublime que le monde doit à la Révolution et à la France.

Du reste, rien qui ait troublé l'ordre, rien qui ait

fourni même l'ombre d'un prétexte à l'intervention de la police. Et pourquoi? Par cette raison bien simple, que la police était absente. Pour ce qui est des soldats..., ce n'est pas ici qu'on fait tenir leur rôle dans une œuvre d'égorgement *civique!* Dimanche dernier, pas un uniforme dans les rues, pas un! Étonnez-vous, après cela, que la paix publique n'ait reçu aucune atteinte!

Le but de la procession irlandaise était Hyde park. Là devaient être prononcés les discours, et là s'étaient rassemblés tous ceux des Anglais qui sympathisent avec la cause de l'Irlande, sans compter plusieurs milliers de curieux. Aussi présentait-il un aspect singulièrement animé, ce parc immense; mais jamais animation ne fut moins turbulente, moins fiévreuse. On eût dit un jour de fête, d'autant que c'était un jour de gai soleil. Des branches d'arbre renversées ont servi de tribune aux orateurs, dont le principal était M. Merriman, l'âme de « l'English Amnesty Committee ». En sa qualité d'organe des sympathies *anglaises*, M. Merriman s'est exprimé avec beaucoup de modération, répudiant, de sa part et de la part de ses amis, toute intention d'embarrasser le gouvernement, toute idée de peser par la menace sur les décisions de M. Gladstone, et se bornant à faire appel, pour obtenir la délivrance des fénians prisonniers, à des sentiments d'humanité et de générosité. Le « Reform bill » avait admis le peuple à la jouissance du pouvoir politique: au nouveau souverain, il convenait de se conformer à l'usage; l'amnistie devait être son don de joyeux avènement.

Il faut dire qu'il y a eu des harangues beaucoup plus passionnées et plus applaudies. D'ailleurs, le fait même de la manifestation était un acte flagrant d'hostilité, un défi manifeste, puisqu'il venait le lendemain du jour où M. Gladstone avait déclaré sa ferme résolution de ne pas mettre les captifs en liberté. Et ce qui semblait de nature à rendre cet acte d'hostilité plus irritant encore, c'é-

tait l'apparition du drapeau américain à côté des bannières irlandaises.

Cependant, pas un soldat, et, dans Hyde park, à un mille au moins du lieu où les harangues étaient prononcées, trois ou quatre policemen tout au plus!

Ah! quand il assiste à de pareils spectacles, comment un Français pourrait-il, sans que le rouge lui monte au front, se rappeler que, dans son pays, quiconque aurait en vue une manifestation de ce genre, serait d'abord tenu de s'adresser cette question tragique : « Ordonnera-t-on à des soldats, armés de chassepot, de faire feu sur des citoyens désarmés ? »

LXI.

MORT DE LORD DERBY.

30 octobre.

Il fut un temps où M. Gladstone était membre du *Carlton club*, qui représentait la vieille école des tories, comme un autre club, le *Brooks*, représentait la vieille école des whigs. En Angleterre, il n'y a pas que des clubs littéraires, des clubs universitaires, des clubs militaires, des clubs scientifiques, des clubs diplomatiques, des clubs artistiques... Il y a aussi, bien entendu, des clubs politiques, libéraux ou conservatistes, ultra-conservatistes ou semi-libéraux. Or un club n'est pas une arche de Noé renfermant des animaux de toute espèce : chacun d'eux rapproche des hommes qu'attirent l'un vers l'autre des convenances de position, de goûts, d'habitudes sociales, et — plus particulièrement dans les clubs politiques — d'opinion. A l'époque où M. Gladstone fut reçu membre

du *Carlton*, nul n'était plus digne que lui d'y figurer, chose bien étrange lorsqu'on y songe! Mais, bientôt, les premiers symptômes de cette grande transformation de son esprit dont nous voyons aujourd'hui les effets, rendirent douteuse la question de savoir s'il méritait l'honneur d'appartenir à un club conservatiste. De jeunes et fougueux tories avaient l'œil sur lui, et il ne tarda pas à leur apparaître comme une brebis galeuse, qu'il eût été désirable de voir quitter le troupeau. Le difficile était de trouver un moyen décent de lui exprimer ce charitable désir. Voici ce qu'ils imaginèrent. Un soir qu'il était allé au club, ils l'entourent, et lui demandent : « Quand comptez-vous faire partie du *Brooks ?* — Quand lord Derby cessera d'en être, » répliqua vivement M. Gladstone.

Aujourd'hui, M. Gladstone gouverne l'Angleterre, comme chef du parti libéral, et lord Derby vient de mourir, chef honoraire du parti conservatiste!

Lord Derby, dont la vie politique commence en 1821, lorsque les électeurs de Stockbridge l'envoyèrent à la Chambre des communes, et qui entra dans la carrière officielle en qualité de sous-secrétaire d'État pour les colonies, sous Canning, en 1826, l'impétueux conservatiste lord Derby commença, en effet, par marquer sa place dans les rangs des whigs, et par plaider chaleureusement en faveur de cette réforme parlementaire, qui ne devait être plus tard complétée sous ses auspices, que après avoir été par lui-même définie et condamnée en ces termes : *A leap in the dark* (*un saut dans les ténèbres*)! Il était libéral, lorsque, secrétaire pour l'Irlande, dans le ministère de lord Grey, il défendait contre sir Robert Peel le bill de réforme électorale; libéral, lorsque, en 1833, il soutenait le « Irish Church Temporalities Act, » supprimant en Irlande dix évêchés; libéral, lorsqu'il faisait passer le projet de loi sur l'éducation nationale d'Ir-

lande; libéral enfin, lorsqu'il combattait et domptait la résistance opposée par la Chambre des lords au bill de l'émancipation des esclaves.

Et pourtant, même alors, il était aisé de voir qu'il y avait des écueils auxquels viendrait se briser irréparablement son libéralisme. En 1824, lors de la motion de M. Hume demandant qu'on fît de l'état de l'Église d'Irlande le sujet d'une enquête, qui plus vivement que lord Derby (M. Stanley, à cette époque), s'était élevé contre toute idée d'approprier à des usages profanes les revenus ecclésiastiques? De fait, ce fut sur cette question qu'il rompit avec les whigs en 1834; et sir Robert Peel, devenu premier ministre en 1841, ne l'eut pour collègue que jusqu'au moment où la question du rappel des lois sur les céréales vint révéler à tous et à lui-même les véritables tendances de celui en qui le parti des conservatistes décidés a, depuis, reconnu son chef naturel.

Je dis son chef naturel, et pourquoi?

Lord Derby était-il un homme d'État capable de conduire un grand parti? Non; car il manquait de prudence, de mesure, d'originalité dans les vues, de suite dans les idées et de prévoyance. Un homme d'État, c'est lord Stanley, son fils, lequel ne sera jamais un homme d'État populaire, parce que son cœur ne bat avec force pour aucune cause et aucun principe, mais qui, du moins, possède toutes les qualités qu'exige, dans un monde conventionnel, la vie officielle : réserve, sagesse, sang-froid, habitude du travail, art de se plier aux circonstances, dispositions à prendre les choses comme elles sont, et à se comporter en conséquence. Mais combien, sous ces divers rapports, lord Derby différait de son fils! Les mérites d'un vieillard, c'est le fils qui les a. Les mérites d'un jeune homme, celui qui les avait, c'était le père.

Si l'on considère un parti au point de vue exclusif de la lutte, comme une armée, jamais armée n'eut un plus

mauvais général que lord Derby. Ses qualités étaient celles d'un sabreur. On l'a comparé, en Angleterre, au prince Robert : nous l'aurions, en France, comparé à Murat. Bouillant, agressif, irascible, amer, dédaigneux, habile à manier le sarcasme, prompt à lancer la réplique, il avait le tempérament de la lutte, il avait l'éloquence de la bataille, rien de plus : il était de ces capitaines qui font payer cher la victoire à l'ennemi, et ne la remportent jamais.

D'où vient donc, je le répète, que l'aristocratie conservatiste avait en lui son chef naturel? Cela vient de ce que l'aristocratie conservatiste, de nos jours, vit de préjugés et non de raisonnements, de sentiments et non d'idées. Son rôle n'est plus de conduire, mais de résister; il n'est plus de gouverner, mais de combattre. Lord Derby affirmant, lorsqu'il fut question de voyager en chemin de fer, que c'était une utopie ridicule; lord Derby refusant jusqu'au bout de comprendre ce qui apparut enfin si clairement à l'intelligence de sir Robert Peel : la nécessité d'en finir avec les lois sur les céréales; lord Derby, ne voyant dans le dernier bill de réforme, jugé indispensable par son lieutenant Disraéli, qu'un *saut dans les ténèbres;* lord Derby, s'indignant du célèbre compromis de lord Cairns avec lord Granville, et, à cette nouvelle, sortant de la Chambre des communes en Jupiter courroucé; lord Derby, quatorzième comte de ce nom, riche et généreux, sportsman accompli, patron du turf, traducteur élégant d'Horace et d'Homère, brillant orateur, type du moderne gentleman anglais, quel meilleur chef pouvaient avoir les hommes bien élevés, entêtés, aimables, superficiels, frivoles, opulents et titrés dont se compose un parti qui n'est certes pas muet, mais qui est aveugle et sourd!

XLII.

QUE FAUDRAIT-IL POUR CONTENTER L'IRLANDE?

3 novembre.

Géographiquement parlant, ce qui sépare l'Angleterre de l'Irlande, c'est le canal Saint-George. Moralement parlant, ce qui les sépare, c'est une mer plus vaste, en vérité, que l'Atlantique.

Plus on étudie leurs relations, plus on demeure convaincu que rien de ce que fera l'une en faveur de l'autre ne satisfera celle-ci.

L'abolition de l'Église établie d'Irlande avait été décidée, dans l'espoir que le fénianisme, ou mettrait bas les armes, ou perdrait, en s'obstinant, les sympathies sur lesquelles il s'appuyait : illusion! Le fénanisme est resté menaçant, implacable; et le point d'appui qu'il avait dans le sentiment irlandais, il l'a encore.

M. Gladstone croyait que l'Irlande lui saurait gré de l'attention qu'il donne à la question de la terre (*land question*), et de son ardeur à résoudre cette question épineuse, dans un sens aussi favorable que possible au tenancier : illusion! La guerre aux landlords continue de l'autre côté du canal Saint-George; la perspective d'une solution prochaine et pacifique n'a pas arrêté le cours de ces meurtres qu'on nomme ici *meurtres agraires;* et la pacification de l'Irlande semble plus éloignée que jamais.

M. Gladstone s'attendait à voir l'Irlande accueillir avec gratitude la nouvelle de l'intention où il était d'en agir avec générosité et douceur à l'égard des fénians prison-

niers : illusion ! Les Irlandais se sont indignés d'entendre appeler acte de clémence ce qu'ils n'accepteraient que comme un acte de justice. Les prisonniers, qui, aux yeux de l'Angleterre, sont des rebelles, sont, aux yeux de l'Irlande, des martyrs. Et cette opposition des points de vue s'est accusée avec tant d'éclat, que M. Gladstone a déclaré ne pouvoir faire ce qu'on lui demandait, parce qu'on le demandait d'une voix tremblante de colère et la menace sur les lèvres.

Rien ne montre mieux la profondeur de l'abîme creusé entre les deux pays, que les incidents auxquels a donné lieu cette question de l'amnistie. Après la manifestation irlandaise de Dublin, on a eu la manifestation irlandaise de Londres ; et, dans l'une comme dans l'autre, on a pu voir par le caractère des emblèmes mis au jour, par le sens des inscriptions choisies, par la nature des discours prononcés, que, de la part de ceux qui la réclamaient, la « délivrance des fénians prisonniers » signifiait « délivrance de l'Irlande prisonnière ».

Vous n'avez pas d'idée de la violence déployée par la presse irlandaise dans son appréciation du refus notifié par M. Gladstone à « l'Amnesty association » de Limerick.

La *Nation* dit de ce refus qu'il est « non seulement douloureux, mais scandaleux ».

Le *Hag* remercie amèrement et ironiquement l'Angleterre de la leçon qu'elle veut bien donner à l'Irlande.

Dans un article intitulé : *Réponse de l'oppresseur, l'Irishman* qualifie cette réponse de « défi lancé à la nation irlandaise par un gouvernement qui est le gouvernement de la terreur ». Il ajoute : « Grâce au ciel, le fénianisme n'est éteint ni dans le Royaume-Uni, ni en Amérique, et dans son existenee nous saurons bien trouver le moyen d'ouvrir les portes des prisons et d'arracher à leurs tortures les victimes. »

Le *People of Ireland* s'exprime en ces termes : « Les Anglais ont donné un démenti flagrant à toutes leurs professions de sympathie pour les nationalités militantes; leur conduite dit à Kossuth, à Garibaldi, à Mazzini, à Jefferson Davis, et aux autres révolutionnaires qu'ils ont tant flattés et fêtés : « Nos professions de sympathie pour les nations opprimées n'étaient que moquerie et mensonge... M. Gladstone défie l'Irlande : nous attendons que l'Irlande relève le gant. »

Quant aux journaux irlandais qui sont opposés au fénianisme, les ménagements infinis qu'ils sont forcés de garder envers ceux qu'ils combattent révèlent d'une manière bien plus frappante encore, sous des formes moins vives, la force du sentiment national. Vous en jugerez par la citation suivante :

« Nous sera-t-il permis d'adresser des paroles amies aux fénians. Ils sont aujourd'hui foulés aux pieds par des hommes qui trafiquent de la politique; ils sont abandonnés par toutes les grandes influences ecclésiastiques. Eh bien, qu'ils ne perdent pas leur temps à *agiter*, soit pour la délivrance des prisonniers, soit contre le ministère. Qu'ils laissent là toute pensée de trahison, et qu'ils songent à ce qu'ils peuvent pour l'Irlande, que beaucoup d'entre eux aiment, nous n'en doutons pas. Qu'ils forment le parti de l'indépendance, en renonçant au rêve de la contrée reconquise, et au projet déshonnête d'un déplacement de la propriété. Qu'ils encouragent ceux de nos jeunes gens qui reconnaissent leur influence à prendre une part active dans les affaires du pays, et qu'ils ne souffrent pas que des agitateurs et des évêques conduisent cette jeunesse par le nez. Qu'ils se prononcent en faveur d'une « politique nationale » par opposition à la « politique épiscopale » ou à la politique anglaise de parti; et alors, même parmi les Irlandais qui ne sont pas dans leurs rangs et ne partagent pas leurs croyances, il ne

manquera pas de gens disposés à sympathiser avec l'affection qu'ils portent à la patrie. »

Ce langage du *Dublin Evening Mail* n'est-il pas remarquable et caractéristique? Ce n'est pas là traiter les fénians de *rebelles!*

De tout cela, faut-il conclure que l'unique concession propre à satisfaire le gros du peuple irlandais serait la restitution pure et simple de l'Irlande à l'Irlande? Franchement je suis de plus en plus porté à le croire. Et les choses se présentent sous un tel aspect, qu'il y a des Anglais, hommes d'un grand savoir et d'un jugement sûr, qui commencent à regarder la séparation des deux pays comme la seule solution possible du problème.

Telle n'est pas, il est vrai, l'opinion de M. John Stuart Mill, quelque intérêt que prenne aux destinées de l'Irlande ce grand esprit, et quelque profonde que soit la tristesse dont le souvenir de tant d'injustices commises à l'égard de l'Irlande remplisse cette grande âme. M. John Stuart Mill est convaincu — et il en donne d'excellentes raisons — que, si l'Irlande devenait tout à fait indépendante, elle serait la première à en souffrir cruellement.

A cet argument, la réponse est qu'il est difficile d'imaginer comment l'Irlande pourrait être plus malheureuse qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

D'ailleurs, en ce qui touche l'amélioration du sort des Irlandais, les assertions de la *Pall Mall Gazette* seraient-elles aussi fondées qu'elles le sont peu, il est des *sentiments* que ne saurait ni éteindre ni satisfaire aucune considération tirée de ce fait : la prospérité matérielle.

Quand les journaux anglais s'évertuent à prouver que l'Irlande est aujourd'hui un peu moins misérable qu'elle ne l'était il y a vingt ans, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils donnent au fénianisme des verges pour les battre. Car, si cette prétendue amélioration du sort des Irlandais, au lieu de les gagner à la cause de l'union, se trouve coïn-

cider avec un redoublement de haine envers l'Angleterre et un plus violent désir de se détacher d'elle, il est clair que le principal élément dont il importe de tenir compte dans la question, est l'élément *sentimental*. Supposons qu'on démontrât par vives raisons à un fervent patriote belge que sa bourse se trouvera bien d'une réunion de la Belgique à la France, croyez-vous que cela suffît pour lui faire aussitôt crier : « Vive la France? »

Et notez que la Belgique est loin, très loin, infiniment loin d'être, à l'égard de la France, ce que l'Irlande, opprimée et archiopprimée pendant trois siècles, est à l'égard de l'Angleterre.

Je m'arrête. Des volumes n'épuiseraient pas ce navrant sujet.

Vous avez appris la mort de lord Derby. C'était un libéral à tâtons devenu, un beau jour, et demeuré depuis, un tory à tous crins; c'était un homme très opulent et on ne peut plus titré qu'avait accepté pour chef le parti de la richesse et des titres; c'était un impétueux orateur; c'était un grand batailleur parlementaire; c'était un vieillard prodigieusement jeune, quoique cacochyme et goutteux; c'était un héros du turf; c'était un traducteur de l'*Iliade;* c'était un libéral et aimable seigneur; c'était, à peu près quelqu'un.

Mais, en le perdant, l'Angleterre ne perd pas beaucoup. Il y a un conservatiste de moins.

LXIII.

LA PRESSE INJURIEUSE.

8 novembre.

Oh! qu'il est vrai, appliqué surtout à certains Anglais de ma connaissance, ce mot célèbre : *Tel voit une paille dans l'œil d'autrui qui ne voit pas une poutre dans le sien!*

A ces messieurs — et Dieu sait s'ils manquent ici d'organes — les discours prononcés dans les réunions publiques de Paris sont un effroyable sujet de scandale. Ils lisent les journaux démocratiques français avec un saint effroi. A la moindre expression un peu vive que leurs regards rencontrent, ils affectent de frissonner; volontiers, ils se signeraient, comme font,dans leurs moments de peur et d'horreur, les vieilles femmes catholiques, s'ils étaient catholiques et s'ils étaient femmes. Il ne peuvent concevoir que MM. Bancel, Jules Simon et Pelletan aient oublié leur dignité au point de comparaître devant une réunion publique. Rendre des comptes, fi! On est homme, ou on l'est pas! Le mouvement électoral, chez nous, est, à les entendre, un accès de fièvre chaude. Le peuple français est en état de démence. Et, triomphalement, ils s'écrient: « Nous le disions bien : la France est incapable de la liberté! »

Ah çà! mais j'ai donc fait un rêve qui a duré vingt ans, moi qui ai cru, pendant vingt ans, assister, en Angleterre, au spectacle d'élections si tumultueuses, si fortement marquées au coin de la passion et de la violence, qu'il serait difficile de trouver rien de comparable dans aucun pays du monde!

Aussitôt que la lutte électorale se déclare dans ce pays, est-ce que les feuilles des partis opposés ne sont pas toutes noires d'injures, de grossièretés, de calomnies?

Et qui donc, alors, est épargné? Les hommes bien élevés du parti tory, les *gentlemen* du Carlton-Club, se sont-ils fait scrupule de couvrir M. Gladstone de la boue de leurs mensonges? Les journaux de la *respectabilité* se sont-ils fait faute d'accabler M. John Stuart Mill, oui, M. John Stuart Mill lui-même, d'outrages où un Parisien aurait cru retrouver l'ancien langage des halles?

A Paris, la démagogie, ou je me trompe fort, ne jette pas des œufs pourris à la tête des candidats.

A Paris, MM. Bancel, Jules Simon et Pelletan, en comparaissant devant une réunion publique, n'ont pas eu à faire, ce me semble, cet épouvantable sacrifice de leur dignité personnelle au-devant duquel courent ici les lords les plus orgueilleux, lorsqu'ils montent sur les hustings, pour y recevoir, au milieu des hurlements et des *grognements* de la foule, une mitraille d'irrespectueux missiles.

A Paris, les radicaux les plus farouches n'ont encore, que je sache, assassiné personne en pleine rue, comme procédé électoral!

Et il va sans dire qu'à Paris, nul électeur ne met son vote à l'encan!

A quoi pensent donc ces Anglais qui, oubliant ce qui se passe en Angleterre, font tant de bruit de ce qui se passe en France? Est-ce aveuglement? est-ce hypocrisie? est-ce parti pris d'être injuste?

En vérité, lorsque j'entends des Anglais appeler la violence du style et l'intempérance du langage des vices celtiques, des vices français, mon cœur hésite entre l'étonnement et l'indignation; car je ne connais pas de pays sur la terre où, à de certains moments donnés, on pousse aussi loin qu'en Angleterre la violence du style et l'intempérance du langage.

En voulez-vous une preuve? Prenez le *Standard*, organe du parti tory, organe du parti conservatiste, organe de ceux qui se piquent d'être les *gentlemen* par excellence. Jusqu'ici, le « Paris correspondent » du *Standard* avait fait preuve, en mainte occasion, d'une honorable impartialité; ses lettres avaient témoigné, non seulement d'une grande connaissance des choses de notre pays, mais d'un manifeste désir d'être équitable. Eh bien, le combat s'engage, à Paris, d'une manière sérieuse; il semble promettre la victoire à la démocratie, à cette démocratie française dont on sait que le triomphe influera sur les destinées du monde; l'aristocratie anglaise a raison de s'alarmer et s'alarme, et aussitôt, adieu l'équité, la modération, le savoir-vivre! Le journal qui se pique d'être l'organe des gens bien élevés, des esprits cultivés, des *gentlemen*, ne connaît plus qu'un vocabulaire : celui de l'injure. Écoutez le « Paris correspondent » du *Standard* : il reconnaît que la défaite du gouvernement, dans les élections prochaines, est chose certaine; il croit que le sentiment général est en faveur des inassermentés (*the feeling is unquestionably in favour of candidates who decline to take the oath*). Mais ce fait, il l'explique gracieusement par cette considération, qu'il est à Paris cent mille socialistes, républicains, fripons et bandits, qui croient avoir intérêt à un bouleversement (*considering that there have in this city of Paris one hundred thousand socialists, republicans, rogues and ruffians.*) Quel rapprochement! socialistes et fripons! républicains et bandits!

Parlant du voyage de M. Prévost-Paradol à Glasgow, où M. Prévost-Paradol se propose, paraît-il, de faire un cours sur la situation de la France, le même écrivain dit : « On accorde le laisser aller de l'impunité aux brutales polissonneries (*ruffianly blackguardism*) du *Rappel*, renversant l'ordre, la société, tout ce qui a droit au res-

pect, à la révérence des esprits cultivés; et Prévost-Paradol est forcé de passer le détroit pour dire ce qu'il pense, dans une langue étrangère. »

J'ignore où le correspondant du *Standard* a vu que M. Prévost-Paradol avait été banni de France, et que sa voix y avait été étouffée; mais n'admirez-vous pas qu'on donne l'exemple du bon ton, de la modération du langage, de tout ce qui a droit au respect des esprits cultivés, en appelant ceux dont on ne partage pas l'opinion des gredins, des coquins, des scélérats, un tas de canailles! Comme cela est *gentlemanly!* et comme on est bien venu à accuser ses adversaires de violence quand on les réfute dans ce style?

Au fond, de quoi se scandalisent les Anglais dont je parle? De ce que l'opposition radicale, en France, ne met pas la sourdine à ses émotions, lorsqu'elle prend l'empire à partie? Mais M. Gladstone, qui n'est cependant ni un gredin, ni un coquin, ni un scélérat, mettait-il, lui, une sourdine à ses émotions, lorsqu'il dénonçait le gouvernement du roi de Naples, bien qu'il ne pût pas dire, comme beaucoup de Français le peuvent, en attaquant l'empire :

> Quæque ipse miserrima vidi
> Et quorum pars magna fui?

Il est vrai qu'en Angleterre, plus peut-être que partout ailleurs, on a deux poids et deux mesures. C'est ainsi qu'on y trouve péremptoire cette réponse de M. Gladstone à M. Isaac Butt, invoquant en faveur de l'Irlande le sentiment de justice qui avait dicté au premier ministre actuel, en 1851, ses fameuses lettres sur les prisons de Naples : « Les prisonniers du royaume de Naples furent arrêtés et emprisonnés sans jugement légal; beaucoup d'entre eux ne furent pas jugés du tout, et ceux

qu'on jugea furent frappés, non par des tribunaux réguliers, mais par des tribunaux exceptionnels. Condamnés, ils le furent, non par le libre verdict d'un corps populaire, mais par la sentence de juges qui dépendaient du gouvernement pour leur pain, et d'un gouvernement dont le titre reposait sur une flagrante violation des serments les plus solennels et sur le renversement de la Constitution écrite, de la Constitution légale du pays. »

Voilà donc ce qui, très légitimement, au dire de tous les Anglais, alluma, en 1851, l'indignation de M. Gladstone, bien que, personnellement, il n'eût souffert en aucune façon, et qu'il n'eût vu aucun de ses compatriotes souffrir du gouvernement du roi de Naples. Et les mêmes hommes qui proclament naturelles, que dis-je! qui trouvent singulièrement élevées, nobles, généreuses, les colères dont en 1851, M. Gladstone fut le puissant écho, ces mêmes hommes crient anathème sur les Français dont le crime est de se souvenir!...

Mais quelle est ma folie de croire mon pays digne qu'on lui applique les règles d'après lesquelles l'Angleterre juge de la moralité des actions humaines! Le *Times* n'affirmait-il pas, l'autre jour, que, dans le cas où tous les représentants de la nation française s'accorderaient à refuser le serment de fidélité à l'empereur, l'empereur serait autorisé, par le droit de légitime défense, à employer la force et à tout briser? En d'autres termes, il y a en France un homme dont la France est la propriété, la chose. Si la France le nie, elle se met dans la situation du brigand qui arrête un voyageur pour lui enlever sa bourse. Heureusement, le voyageur est armé d'un revolver : qu'il se défende!

Et c'est de la sorte que s'exprime, dès qu'il s'agit de la France, l'organe le plus influent d'un pays libre!

LXIV.

OUVERTURE DE BLACKFRIARS BRIDGE PAR LA REINE.

9 novembre.

Vraiment, les âmes superstitieuses ont quelquefois beau jeu. Si vous me demandiez pourquoi il fait toujours beau temps, en Angleterre, lorsque la reine se montre en public, mon embarras ne serait pas médiocre. Cependant, tel est le fait. Rien de mieux prouvé, de plus certain, de plus incontestable. C'est au point que les Anglais ont donné au beau temps le nom de « temps de la reine » (*queen's weather*).

Donc, samedi dernier, la reine devant se rendre dans la Cité pour inaugurer l'ouverture du pont de Blackfriars et du viaduc d'Holborn, chacun s'attendait à une belle journée. La veille, il avait beaucoup plu, et la matinée de samedi n'était pas elle-même sans avoir un air de menace, le ciel étant couvert de nuages, « tels que Turner aimait à les peindre », dit l'*Écho*. N'importe! Les croyances populaires ne sont pas ébranlées pour si peu. On était sûr d'avance qu'à l'heure dite, le soleil serait au rendez-vous donné par la reine; et on lui doit cette justice, qu'il a été d'une ponctualité admirable. Les cérémonies du genre de celles qui a eu lieu samedi se ressemblent toutes. On les connaît par anticipation, on les sait par cœur; on les a vues d'avance, on y assiste de loin. Nombre de curieux sur le pavé des rues, le long du parcours; file de voitures; cortège de cavaliers; drapeaux flottants çà et là aux fenêtres, — voilà l'histoire, toujours la même, de ces parades. Toutefois, un des traits qui

leur sont communs, la pompe royale, faisait ici défaut. La reine, qui a toujours eu des goûts simples, semble avoir pris plus particulièrement en horreur, depuis la mort du prince Albert, tout ce qui forme matière à spectacle. Elle avait donc laissé là, samedi dernier, les emblèmes ordinaires de la royauté. C'était en matrone anglaise qu'elle se présentait au peuple anglais.

Et elle avait cru encore faire beaucoup en consentant à se montrer! Car la douleur profonde, inconsolable, où l'a jetée la perte de son mari, lui a rendu absolument insupportable l'accomplissement de ces devoirs de représentation, dans le cercle desquels se renferme, en Angleterre, le métier de reine. C'est ainsi qu'elle s'est longtemps, trop longtemps, obstinée à ne pas ouvrir le Parlement en personne, à ne donner aucune fête, à ne tenir aucun *drawing room*, à se confiner tantôt dans la solitude d'Osborne, tantôt dans celle de Balmoral, fuyant son peuple à la lettre!

Aussi ai-je vu un moment où sa popularité menaçait ruine. John Bull n'est pas sentimental de sa nature. Il admire fort les vertus domestiques. Il a été touché du deuil de la reine, tant que ce deuil n'a rien coûté. Mais tenir une cour brillante, *cela fait aller le commerce*, et le commerce d'une ville comme Londres ne trouve pas son compte à ce que la reine passe sa vie à pleurer son mari.

Que de plaintes j'ai entendues à ce sujet! Victoria menait comme femme une vie certainement irréprochable; impossible d'imaginer une meilleure mère de famille; son veuvage rappelait Artémise après la mort de Mausole. Mais les vertus d'une reine ne sont pas toutes contenues dans celles d'une femme. Une reine se doit au pays où elle trône; une reine dont le métier consiste à donner des fêtes qui fassent *aller le commerce*, et qui est payée pour cela, doit donner des fêtes; une reine,

enfin, doit être une reine! Voilà ce qu'on murmurait partout.

Vous dire cela, c'est vous dire que l'inauguration de l'ouverture de *Blackfriars bridge*, par Victoria, ne pouvait qu'être infiniment agréable au peuple de Londres. Il y a donc eu plus d'applaudissements que de coutume.

Et même, les ouvriers se sont abstenus d'une démonstration publique, qu'un de leurs organes, le *Beehive*, avait annoncée, — démonstration d'un caractère poignant et dont il eût été impossible à la reine de n'être pas profondément affectée.

La misère, en effet, est grande dans cette ville de Londres, où semblent couler les eaux du Pactole. A l'heure qu'il est, je ne sais combien de milliers d'ouvriers sont sans travail, conséquemment sans pain. L'idée leur avait été suggérée de se tenir sur le passage de la reine, tenant à la main leurs outils non employés, — navrant témoignage de leur détresse! Rien de tel n'a été fait. On a craint, par un sentiment de délicatesse qui honore le peuple, d'ajouter aux souffrances d'un cœur déchiré.

Mais on n'est pas moins en train de signer une pétition qui demande à la reine d'intervenir pour que le gouvernement avise aux moyens de mettre les ouvriers sans travail en état d'émigrer loin, bien loin peut-être!

Cette pétition se couvre de signatures. Quel en sera le résultat? Nous verrons.

En attendant, ceux qui croient que nous vivons dans le meilleur des mondes possibles prennent l'alarme et protestent. Ils s'étudient à montrer à ceux des ouvriers que la faim dispose à s'éloigner de la patrie, qu'ils courraient de la sorte une terrible aventure; que l'Angleterre n'est pas le seul pays du monde où l'emploi manque; qu'il faut se mettre en garde contre des illusions si souvent déçues; qu'il ne suffit pas de fuir son pays pour trouver une terre hospitalière et les moyens de vivre en

travaillant; que beaucoup sont morts de misère, qui étaient partis au bruit de cette exclamation encourageante et décevante : « A l'Ouest! A l'Ouest! là où est la patrie des hommes libres! »

Ah! les raisonneurs en parlent bien à leur aise! Leurs conseils seraient admirables s'ils avaient à offrir à tant de pâles travailleurs le pain du travail. Mais que leur offrent-ils? Rien. Ils leur conseillent de rester, de souffrir et de se taire!

Ils ne seront pas écoutés. Si les ouvriers sans emploi restent, souffrent et se taisent, c'est qu'ils ne pourront pas faire autrement. Mais se figurer qu'ils n'essayeront pas de sortir d'une situation homicide, pure chimère! Je le répète : la *pétition des affamés* — c'est le mot, hélas! — se couvre de signatures.

Justice! justice!

XLV.

L'IRLANDE TOUJOURS MÉCONTENTE.

17 novembre.

« Si les Anglais ont un mérite, disait l'autre jour M. Gladstone, c'est de ne jamais cacher aux autres et de ne jamais se cacher à eux-mêmes ce que leur condition a de défectueux. »

Oui, quand ils ne peuvent pas faire autrement. Et voilà ce que M. Gladstone a oublié d'ajouter; — omission d'autant plus singulière, qu'il prononçait les mots que je viens de rapporter, en parlant de l'immense plaie ouverte aux flancs de l'Angleterre : l'Irlande.

Ah! plût au ciel que les Anglais n'eussent pas tant cà-

ché aux autres jusqu'à présent et ne se fussent pas tant étudié à se cacher à eux-mêmes la profondeur de cette plaie! Ils n'auraient pas attendu si longtemps à chercher les moyens de la fermer, et ils ne seraient pas aujourd'hui réduits à se demander *s'il n'est pas trop tard!*

Quels sont, en effet, les aveux qu'arrache à M. Gladstone la situation actuelle? Il reconnaît douloureusement que, « dans l'année même où un grand acte de justice a été accompli à l'égard de l'Irlande », les crimes agraires s'y sont multipliés d'une façon lamentable. Et l'on conçoit que le cabinet actuel s'afflige plus particulièrement de ce résultat.

Non que ses adversaires soient fondés à y voir la conséquence naturelle de l'abolition de l'Église établie. Sur ce point, l'absurdité de leurs attaques est tellement palpable, que c'est à peine s'il y a lieu de s'y arrêter. Il faut vraiment être orangiste pour croire ou oser dire qu'il arrive à des tenanciers catholiques d'assassiner des landlords protestants, parce qu'on a fait au catholicisme en Irlande les concessions que réclamait l'équité.

Ce qui est vrai, c'est que ces concessions n'étaient ni toutes celles, ni les plus urgentes de celles qu'exigeaient l'état de l'Irlande et la disposition des esprits dans ce pays infortuné. Quelque importante que fût, aux yeux des Irlandais, la question de l'égalité des cultes, elle était pour eux beaucoup moins importante que la question du « droit de la terre » (*the land question*). Or c'est à cette dernière que se rattachent exclusivement les crimes que M. Gladstone déplore avec une éloquence à la fois si grave et si mélancolique.

Qu'il songe à en tarir la source, on ne l'ignore pas plus en Irlande qu'ailleurs. Mais les cultivateurs irlandais ne pensent pas qu'il soit au pouvoir de M. Gladstone, alors même que cela serait dans son intention, de leur accorder

tout ce qu'ils considèrent comme rigoureusement juste, c'est-à-dire le sol à qui le cultive, — l'Irlande aux Irlandais.

De fait, comment l'essayerait-il, sans porter atteinte au principe de la propriété, violé jadis par les landlords anglais, mais invoqué aujourd'hui par eux avec une véhémence que l'Angleterre tout entière déclare légitime ?

Au reste, on commettrait une étrange erreur, si l'on mettait les *meurtres agraires* sur le compte du fénianisme. Entre le fénianisme, qui arbore le drapeau de l'indépendance nationale, et le ribbonisme, qui sanctionne l'assassinat comme moyen de prévenir les évictions ou de s'en venger, la différence est considérable.

Les fénians veulent que l'Irlande, détachée de l'Angleterre, se constitue en république : les membres de la société secrète connue sous le nom de « Ribbon society » veulent que les arrêts d'éviction soient rendus impossibles par la terreur qu'inspirera aux landlords le risque de recevoir un coup de fusil tiré de derrière une haie.

Les fénians ne se font pas scrupule de pousser à une guerre civile; mais les meurtres individuels n'entrent pas dans leur manière de combattre : les ribbonistes partent de ce farouche point de vue, que tout malheureux qu'on livre à la mort en le chassant de sa cahute est en état de légitime défense et a droit de prendre la vie à qui lui enlève le moyen de vivre.

C'est dans la province de Munster et, plus spécialement dans le comté de Cork, à cause de ses relations intimes avec les États-Unis, que le fénianisme prévaut; et là, le ribbonisme est presque inconnu.

C'est dans les districts du centre, depuis Monagham au nord jusqu'au Kings'County au sud, que le ribbonisme domine; et, là, le fénianisme n'a que de très faibles racines.

Que si maintenant vous me demandiez quelle est de

ces deux catégories d'ennemis celle que l'Angleterre a le plus sujet de redouter, je répondrais : le fénianisme.

Et pourquoi! Ce n'est pas seulement parce qu'il a son point d'appui en Amérique, c'est encore et surtout parce qu'il vise à rendre aux Irlandais l'Irlande considérée comme nation, ce à quoi l'Angleterre ne consentira jamais; d'où résulte pour celle-ci l'impossibilité absolue de contenter les fénians; partant, de les désarmer.

Il n'en va pas de même des ribbonistes, dont les exigences sont furieuses, mais non pas impossibles à satisfaire ou du moins à calmer.

Il suffirait pour cela d'établir en Irlande le principe de la fixité de tenure, ou, en d'autres termes, d'y introduire le système des baux de longue durée. Dans l'état actuel des choses, le tenancier y dépend de la manière la plus complète des caprices du landlord, contre lequel il n'a d'autre protection qu'un bail qui réellement n'en est pas un, le landlord pouvant le renvoyer quand bon lui semble, après un congé donné six mois — rien que six mois — d'avance! Et, pour comble, c'est le landlord qui, dans ce cas, profite des améliorations apportées à sa terre par le travail du tenancier.

Voilà l'injustice à laquelle il faut couper court; voilà l'abus au pied duquel il faut mettre la cognée.

M. Gladstone le désire et y songe.

Si sa politique de conciliation l'emporte, tous les vœux du cultivateur irlandais ne seront pas réalisés à coup sûr; mais, du moins, le ribbonisme, dans ce qui constitue son sauvage caractère, aura perdu sa raison d'être.

Malheureusement, les obstacles à vaincre sont nombreux; et l'indignation produite ici par les sanglants exploits du ribbonisme, n'est pas, hélas! de nature à faciliter la tâche du premier ministre. C'est précisément ce dont il se plaint et ce qui lui a fait dire : « Tout Ir-

landais qui lève la main sur son voisin est un ennemi de son pays. »

LXVI.

LA CONTROVERSE RELATIVE AU DOCTEUR TEMPLE.

23 novembre.

Hier, le *Times* a publié une lettre dans laquelle le primat d'Angleterre se prononce en faveur du docteur Temple.

Cela va clore, il faut l'espérer, *the Temple controversy*. (*La controverse relative au docteur Temple*), controverse qui, pendant deux mois, a marché de pair avec le *Byron scandal*, et que je me permettrai d'appeler le *Temple scandal*.

De ces deux grandes polémiques, l'une a mis en émoi le monde des gens de lettres; l'autre a bouleversé le monde des théologiens. La seconde étant aussi intéressante et beaucoup plus instructive que la première, les honneurs du compte-rendu lui sont dus à double titre.

Voici l'histoire.

En 1860, comme je vous l'annonçai dans le temps [1], un ouvrage parut, qui était la réunion en un seul volume de sept essais, par sept auteurs différents, sur divers aspects, très controversables et très controversés, de la Bible.

Un de ces essais s'attaquait aux miracles; un autre s'en prenait aux prophéties; un troisième opposait la géologie à la Bible; un quatrième mettait en question une partie notable de l'histoire de l'Ancien Testament; un cinquième jetait des doutes sur la doctrine de la rédemption et l'inspiration de la Sainte Écriture; un sixième

1. Voir tome Ier, p. 5.

plaçait sur la sellette ceux qui avaient écrit touchant les preuves du christianisme.

C'était une véritable démolition de l'édifice sacré; et, chose curieuse! les démolisseurs, à l'exception d'un seul, étaient tous des gens d'Église. MM. Wilson, Patisson et Jowett, trois lumières d'Oxford; un savant professeur d'astronomie, M. Powel; le vice-principal d'un collège destiné à l'enseignement des membres du clergé, le docteur Williams; M. Goodwin, laïque plus versé que maint théologien de profession dans la connaissance des sujets bibliques, et enfin, le docteur Temple, déjà nommé : voilà quels étaient les audacieux.

Immense fut l'émotion. Beaucoup de consciences se sentirent troublées; l'Église frissonna; le livre des *Essays and Reviews* fut solennellement condamné par les deux Chambres de la *convocation*, ou parlement ecclésiastique.

Un des coupables, je l'ai dit, c'était le docteur Temple.

Il est vrai que de son *essai* à lui s'exhalait un parfum d'hérésie assez faible pour déconcerter le flair d'un membre de l'inquisition; et, en outre, les auteurs avaient eu soin de déclarer, dans la préface du livre, qu'ils avaient agi sans concert préalable; qu'ils repoussaient toute idée de solidarité, et que chacun d'eux n'entendait répondre que de ce qu'il avait écrit et signé.

Vaine précaution, hélas! Les dévots appliquèrent à ce pauvre docteur Temple, dans ce qu'elle a de plus rigoureux, la maxime « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. »

Mais voyez un peu le malheur! Il se trouva que cette brebis galeuse, le docteur Temple, était un homme d'un mérite éminent et d'un grand caractère, un savant distingué, un administrateur d'élite, un chrétien dans le sens le plus philosophique et le plus noble du mot, un principal tel que l'école de Rugby n'en avait jamais eu de semblable.

M. Gladstone, qui tourne de plus en plus le dos à ses prédilections théologiques d'autrefois, et qui, décidément, fait peau neuve, M. Gladstone a pensé que le docteur Temple serait un excellent évêque ; et, le siège d'Exeter étant venu à vaquer, le choix du premier ministre s'est porté — *horresco referens!* — sur un des sept auteurs des *Essays and Reviews*.

Vous jugez s'il y a eu explosion de colères pieuses! C'était l'abomination des abominations. Quoi! sacrer l'hérésie! donner le tablier d'évêque au complice des Powells et des Wilsons! Où prétendait-on nous conduire, juste ciel? Contre la nomination d'un homme dont le crime est d'appartenir à l'*Église large* (*Broad church*), d'assourdissantes clameurs furent poussées par ceux de l'Église étroite. Les dévots qui, sur les pas du docteur Pusey, prennent le chemin de Rome, et les dévots qui, sur les pas de lord Shaftesbury, prennent le chemin de Genève; ceux qu'on nomme *tractariens* et ceux qu'on nomme *évangelicals*, semblèrent au moment de faire cause commune pour crier haro sur le docteur Temple, véhémentement soupçonné de rationalisme.

Le 20 octobre, grand meeting d'hommes de Dieu, dans Cockspur street, à l'hôtel Britannique. Il s'agit de protester contre la nomination du docteur Temple au siège d'Exeter. Le docteur Pusey est là, en proie à la plus sainte indignation, dévoré de zèle, terrible, implacable. Il fulmine contre « l'horrible scandale »; il repousse bien loin la « misérable excuse » tirée de ce que les auteurs des *Essays and Reviews* se sont déclarés non solidaires. A bas le docteur Temple! Un comité est désigné, qui fera justice de cette nomination impie, et dans ce comité l'on englobe le docteur Pusey et lord Shaftesbury? Pourquoi non? Contre de pareils fléaux, ce n'est pas trop de l'alliance de l'eau et du feu.

Le zèle saint est inflexible ; il ne sait pas ce que c'est que

de se plier à une lâche tolérance ; il dit : « Qui n'est pas pour moi est contre moi. » Le meeting avait été composé en conséquence. A la porte était un cerbère en cravate blanche. A tout révérend qui demandait à entrer, cette question était posée : « Êtes-vous opposé au docteur Temple ? » Il fallait répondre affirmativement, péremptoirement, ou bien : « On n'entre pas ! » C'est ainsi que les révérends J. Skiner, Malcolm, M. Coll, J.-B. Wilkinson, et plusieurs autres pieux personnages, se virent barrer le chemin. Un vicaire de Londres, qui ne voulait s'engager d'avance ni à condamner le docteur Temple, ni à se retirer, fut obligé finalement de battre en retraite, aux cris de : « A la porte ! à la porte ! Envoyez chercher un policeman ! » Tolérance des conciles.

Il y avait donc un comité de protestation. Restait la question de savoir si ceux qu'on y avait mis consentiraient à y rester. Mais comment espérer que l'eau et le feu fassent jamais bon ménage ? Lord Shaftesbury ne s'est pas du tout soucié d'être en contact avec le docteur Pusey ; et, le 26 octobre, je lisais dans le *Times* une lettre du révérend Hugh-Mac Neyle, doyen de Ripon, répondant en ces termes à l'invitation d'être de la croisade : « J'ai devant moi deux coupes pleines de poison. L'une est étiquetée *poison ;* l'autre est étiquetée *sirop.* » Or la lettre explique que la première, qui correspond à la doctrine du docteur Temple, est, après tout, moins dangereuse que la seconde, laquelle correspond à la doctrine du docteur Pusey. Et, de peur que sa pensée ne soit pas suffisamment comprise, l'auteur rappelle que le lépreux déclaré impur par Moïse n'est pas celui que la lèpre couvre visiblement de la tête aux pieds, mais bien celui chez qui la lèpre n'existe encore qu'à l'état de symptômes équivoques, ce dernier étant le seul qu'on puisse commettre l'imprudence de toucher.

Mais attendez ! Il aura son tour, ce docteur Mac Neyle,

par qui le docteur Pusey est mis au rang des lépreux. Car voici que le docteur Ewing, évêque d'Argyll et des Iles, écrit au *Times*, le 4 novembre, une lettre où il déclare le docteur Pusey et le docteur Mac Neyle, plus dangereux pour l'église même que M. Powell et M. Wilson. Edifiant spectacle que ce déluge d'excommunications mutuelles! Le moyen que le peuple sache à quoi s'en tenir sur la vérité religieuse, quand chacun des guides spirituels qu'il accepte prétend la posséder, à l'exclusion de tous les autres!

Cependant, les dévots espéraient que le doyen et le chapitre d'Exeter pousseraient la fermeté jusqu'à refuser d'élire le docteur Temple.

Ils l'auraient pu sans doute, mais à leurs riques et périls. Les choses, en effet, se passent comme suit, depuis que les évêques, qui autrefois étaient élus par le peuple, le sont par la couronne : Dès qu'un siège devient vacant, le souverain envoie au chapitre ce qu'on appelle un *congé d'élire*, avec lettre missive portant le nom de la personne que la couronne désire voir élue. Ce n'est, en apparence, qu'une simple recommandation; mais malheur au chapitre, s'il ne la regarde pas comme un ordre! D'après le statut de *præmunire* et les actes d'Henri VIII, l'ajournement ou le refus d'élire est une forfaiture qui entraîne la saisie des propriétés des récalcitrants et même leur emprisonnement, si tel est le bon plaisir du souverain. Aussi, que font généralement les doyen et chanoines auxquels un congé d'élire est envoyé? « Ils se rendent à la cathédrale, dit Emerson; ils chantent, ils prient, ils conjurent le Saint-Esprit d'éclairer leur choix; et, invariablement, les inspirations du Saint-Esprit se trouvent cadrer à merveille avec les recommandations de la reine. »

Ceci me remet en mémoire que lord John Russel, lorsqu'il était premier ministre, ayant nommé le docteur Hampden à l'évêché d'Hereford, et le doyen lui ayant no-

tifié sa résolution de ne pas voter pour l'évêque désigné, lord John répondit sèchement au doyen en révolte : « J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous me mandez votre intention de violer la loi. »

M. Gladstone, à propos du docteur Temple, n'a pas été obligé de le prendre sur ce ton. L'*agitation* était à peu près tombée, lorsque le moment décisif est venu. Le 11 novembre, le doyen et le chapitre d'Exeter ont élu le docteur Temple, à la majorité de 13 voix contre 6. Je vous ai dit dans quel sens s'était prononcé l'archevêque de Cantorbéry.

La liberté d'examen est invincible, et « les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ».

LXVII.

L'ÉLECTION D'O'DONOVAN ROSSA EN IRLANDE.

4 décembre.

L'Irlande attire ici tous les regards. L'Irlande occupe ici toutes les pensées.

A cette préoccupation ardente de l'Angleterre, le discours impérial a fait une diversion trop faible, trop rapide pour qu'on en tienne compte. Il a été trouvé tellement vide, ce discours! Les bonapartistes anglais, eux-mêmes, n'y ont vu que le langage d'un homme qui a perdu sa voie, et qui saisit d'une main désespérée l'ombre d'un pouvoir dont la substance lui échappe.

D'ailleurs, le temps n'est plus où l'Europe était comme suspendue aux lèvres de Napoléon III prêt à ouvrir la bouche. Ce qu'il dit maintenant — on le sait — n'empêchera pas le monde de tourner comme à l'ordinaire. On a la mesure du colosse!

L'Irlande! Parlons de l'Irlande.

Aujourd'hui plus que jamais, l'Irlande est une épine enfoncée dans la chair du peuple anglais. Quel est le grand événement de la semaine qui finit? C'est encore, c'est toujours l'élection d'O'Donovan Rossa, le fénian, le rebelle, le traître, le condamné, l'emprisonné. Il ne siègera pas à la Chambre des communes. — Belle affaire! Eh! c'est précisément parce qu'il ne pouvait pas y siéger que les électeurs du comté de Tipperary l'ont élu. Ce qui leur a plu, dans cette élection, a été le défi résultant de sa nullité même. Ils ont voulu faire une démonstration, bien sûrs que les démonstrations de ce genre comptent dans la vie d'un peuple.

Et ce qui prouve qu'ils ont calculé juste, c'est l'émotion dont l'Angleterre est saisie.

Beaucoup d'électeurs se sont abstenus : à cela nul doute. Pourquoi? Ceux qui tremblent de regarder le danger en face, se consolent par la supposition que la peur, la peur seule, a retenu les non-votants loin du poll.

Et quand cela serait? S'il est donné aux fénians d'exercer à ce point en Irlande le despotisme de l'intimidation, ce fait ne témoigne-t-il pas de leur force, de leur résolution, de leur audace?

Mais il est une autre hypothèse, tout aussi admissible pour le moins : il est possible que les fénians, assurés de la victoire, n'aient engagé qu'une partie de leurs forces, laissant dans le corps de réserve ceux d'entre eux qui n'auraient pu donner, sans offenser mortellement le prêtre ou souffrir à l'excès de la colère du landlord.

Du reste, à quoi bon s'aveugler sur la gravité d'un pareil événement? On s'y essayerait en vain. Les faits parlent. Est-ce que l'élection d'O'Donovan Rossa n'a pas donné lieu ici à des meetings enthousiastes, là aux réjouissances les plus bruyantes, plus loin à des processions aux flambeaux? Est-ce que les mécontents n'ont pas été

vus parcourant les villes à la façon d'une armée, bannières au vent, musique en tête? Est-ce que les fénians ne se préparent pas à élire d'autres O'Donovan Rossa? Est-ce qu'en Irlande, les magistrats ne sont pas, à l'heure qu'il est, paralysés, et — nouveauté formidable — les prêtres menacés comme les landlords? Est-ce que la plainte du laboureur ne commence pas à s'y faire entendre à côté de la plainte du fermier? L'élection d'O'Donovan Rossa n'est qu'un symptôme; mais quel symptôme, rapproché de tout ce qui en révèle le véritable caractère!

Le baromètre ne fait pas la tempête, sans doute, mais c'est déjà bien assez qu'il l'annonce.

Voilà donc le résultat des efforts tentés pour pacifier l'Irlande?

Elle gémissait de l'injuste ascendant de l'Église d'État protestante : le ministère Gladstone lui a donné l'égalité religieuse;

Elle gémissait de la domination exercée sur le cultivateur par le landlord : le ministère Gladstone travaille au su de tous, à la solution équitable de ce difficile problème.

Mais parce qu'aux fénians qui la lui demandaient en lui montrant le poing, M. Gladstone a refusé la délivrance des prisonniers fénians, rien de fait! L'Irlande s'irrite; l'Irlande ne veut pas être pacifiée; l'Irlande, en un mot, se montre telle, que la presse ministérielle et libérale est réduite à invoquer la nécessité d'une politique énergiquement répressive, à demander la suspension de l'*Habeas corpus!*

En présence d'un semblable état de choses, il n'est pas surprenant qu'à des cris de douleur, la presse conservatiste mêle des cris de triomphe.

« Eh bien, disent aux adversaires de M. Disraéli ses partisans, qu'avez-vous gagné à ce système de conciliation dont vous vous vantiez de posséder seuls le merveilleux

secret? Où sont les fruits de votre politique *couleur de rose?* Nous vous l'avions prédit : le peuple irlandais ne vous saura nul gré de ce que vous prétendez faire pour lui. Dans vos concessions, il ne verra que l'aveu de vos frayeurs. Essayez, essayez de gouverner l'Irlande conformément aux idées irlandaises, et vous ne tarderez pas à apprendre où cela peut vous conduire. La prédiction est-elle, oui ou non, réalisée? Vous reprochiez à M. Disraéli et à ses collègues de n'avoir foi que dans l'efficacité de la force brutale; la suspension de l'*Habeas corpus* était de la part de votre chef, l'objet des plus éloquents anathèmes; et vous voici condamnés à mettre la suspension de l'*Habeas corpus* au premier rang des remèdes inévitables! »

Impossible de nier ce que des reproches de ce genre ont d'embarrassant pour ceux des libéraux qui invoquent aujourd'hui l'emploi de la force; car comment pourraient-ils y avoir recours sans confesser, par cela même, que leur politique de conciliation et de pacification a misérablement échoué?

On a beau expliquer l'agitation actuelle de l'Irlande par la crainte qu'inspire aux fénians la perspective de l'Irlande pacifiée et par le redoublement d'efforts que cette crainte leur impose : l'explication me semble beaucoup plus ingénieuse que satisfaisante.

Il est très vrai que le but des fénians étant l'indépendance absolue de l'Irlande, ils doivent naturellement regarder comme un coup porté à leur influence, toute réforme de nature à apaiser les ressentiments du peuple irlandais et à leur enlever de la sorte des auxiliaires. Que ce soit là le sentiment qui les domine, une chose le prouve : c'est l'emportement qu'ils ont mis, d'abord à empêcher, puis à dissoudre le meeting de Louth, meeting tenu en faveur du *tenant right*, ce droit si cher au cultivateur irlandais. Une foule passionnée, hurlante, avait

avait été poussée sur la salle du meeting ; elle en couvrait les abords ; elle a fini par en briser les portes et en envahir l'enceinte, au milieu d'un tumulte moins facile à décrire qu'à deviner, « Pas de *tenant right*, avant la délivrance des prisonniers ! souvenez-vous de Tipperary ! Dieu sauve l'Irlande ! » Tel était le cri recommandé par des placards affichés dans tout le pays, et tel a été le cri sous lequel le meeting a été comme étouffé. Vainement le révérend M. Kearns a-t-il adjuré le peuple de faire silence : le peuple n'a pas voulu l'entendre. Vainement lord Bellew a-t-il permis qu'on rappelât comme quoi il avait intercédé pour les « martyrs » Allen, Larkin et O'Brien, — lord Bellew n'a pu obtenir que l'on consentît à l'écouter. La foule n'avait d'oreilles et d'applaudissements que pour ceux qui, à l'exemple du paysan Goodman, disaient : « Nous parlerons de la condition des fermiers, lorsqu'on aura donné à chacun des pauvres travailleurs qu'ils emploient un acre de terre et une maison. »

Ces scènes sont caractéristiques : elles prouvent que le mot d'ordre des fénians est « Tout ou rien. » Mais, quand la presse libérale conclut de là que, pour les réduire à l'impuissance, il n'y a qu'à combiner, avec la politique de concession, une politique de répression, de manière à détacher des nationalistes, en même temps qu'on les frappera, les mécontents non irréconciliables, la presse libérale se méprend, je le crains, sur la portée du péril, faute de vouloir s'en avouer la nature. L'obstacle à surmonter est dans la diffusion du violent désir qu'expriment ces mots : « L'Irlande aux Irlandais. »

LXVIII.

LA CHAMBRE DES LORDS EN QUÊTE D'UN LEADER.

8 décembre.

Bien que dans le Parlement anglais les partis ne soient pas des armées, dans ce sens qu'elles ne font usage ni du fusil à aiguille ni du chassepot, il leur faut, tout comme à une armée, des généraux en titre, de vrais généraux qui tracent, au commencement de chaque session, le plan de campagne, choisissent le terrain, fixent le jour de la bataille, assignent aux divers corps leurs positions respectives, et donnent le signal du feu.

A l'heure qu'il est, l'opposition, dans la Chambre des communes, est commandée par M. Disraéli; mais, dans la Chambre des lords, le commandement en chef des troupes conservatistes se trouve vacant, lord Cairns ayant pris le parti de s'effacer. Il s'agit donc de pourvoir à cette vacance; et la question est d'autant plus importante pour le parti conservatiste, que le parti ministériel est fort bien commandé : dans la Chambre des communes, par M. Gladstone; et, dans la Chambre des lords, par lord Granville.

Vous vous rappelez que lord Derby n'attendit pas, pour dire adieu à la vie politique, que la mort fût venue frapper à sa porte. Devenu premier ministre au mois de juillet 1866, la goutte l'avertit, en février 1868, qu'il était temps pour lui de prendre sa retraite. Il se retira donc, en désignant comme son successeur nécessaire M. Benjamin Disraéli, qui, en effet, lui succéda.

La goutte, en cette occasion, joua un bien vilain tour

aux conservatistes; car, s'ils ne perdaient pas en lord Derby un premier ministre qu'il fût impossible ou même difficile de remplacer, ils perdaient en lui le meilleur général que les tories pussent avoir dans la Chambre des lords, et, en tout cas, le seul qui pût agir complètement de concert avec le général des tories dans la Chambre des communes : Benjamin Disraéli, déjà nommé.

Non que lord Derby fût, comme M. Disraéli, un stratégiste par goût et par tempérament : lord Derby au contraire, était un grand seigneur, aussi hautain que fougueux, un homme aux convictions dédaigneuses, un représentant fidèle de l'esprit qui prévaut dans la Chambre des lords, et qui la rend beaucoup moins sensible à l'avantage de conquérir le pouvoir qu'à l'honneur de garder intacts les préjugés et les traditions de l'aristocratie.

Mais, d'un autre côté, lord Derby avait le sang chaud; il aimait le combat, partant la victoire; il était encore plus hostile aux whigs et aux libéraux que, attaché à la vieille politique des tories; et puis il s'était pris pour la nature froide, pour le caractère sceptique, pour l'intelligence souple et déliée de M. Disraéli, d'une sorte de sympathie étrange, donnant ainsi raison et faisant plus que donner raison à la maxime « les deux extrêmes se touchent. »

Voilà ce qui explique la facilité avec laquelle lord Derby se laissa aller sur la pente des concessions, dès que M. Disraéli l'engagea, de sa voix la plus douce, à descendre cette pente, au bas de laquelle était comme on sait, le « Reform Bill. » Il ne pouvait certes donner une preuve plus frappante de l'ascendant exercé sur lui par le Méphistophélès conservatiste qu'en faisant ce qu'il nommait *un saut dans les ténèbres*, et, d'autre part, il ne pouvait donner une preuve plus frappante de son propre ascendant sur la Chambre des lords qu'en lui faisant faire ce saut avec lui.

Donc, à avoir lord Derby pour « leader » (commandant

en chef) dans la Chambre des lords, pendant que M. Disraéli était leur « leader » dans la Chambre des communes, les conservatistes gagnaient : 1° d'agir avec concert; 2° de pouvoir recueillir le bénéfice de ces compromis qui sont si conformes au génie anglais, et constituent, dans un pays où tout est conventionnel, la science politique.

Lord Derby n'étant plus là, par qui le remplacer?

Depuis le mois de février 1868, époque de la retraite de lord Derby, jusqu'au mois d'août de la même année, le « leader-ship » (commandement) de l'opposition conservatiste dans la Chambre des lords fut exercé par lord Malmesbury. Mais lord Malmesbury n'est pas un orateur; il n'a pas les qualités d'un chef de parti; et alors même qu'il n'aurait pas partagé la répugnance de Leurs Seigneuries à se plier au régime des concessions, son influence sur eux n'était pas, à beaucoup près, assez grande pour les entraîner; impossible, par conséquent, que M. Disraéli eût dans lord Malmesbury l'auxiliaire qu'il lui fallait.

Cet auxiliaire nécessaire ou, du moins, suffisant, M. Disraéli le trouva-t-il dans lord Cairns? Pas davantage. Il y avait trop de l'homme de loi et pas assez du grand seigneur dans lord Cairns pour qu'une assemblée aristocratique acceptât jusqu'au bout sa direction.

Il est bien vrai que, dans la session dernière, lord Cairns ne rendit pas un médiocre service à la pairie par son fameux compromis avec lord Granville, sur l'épineuse question de l'abolition de l'Église établie en Irlande. Sans ce compromis, qui peut dire ce qui serait advenu de la Chambre des lords? Elle avait contre elle le pays presque tout entier. Une collision entre elle et la Chambre des communes eût été le choc du pot de terre contre le pot de fer. Lord Cairns, en s'abouchant avec lord Granville, sauva la pairie des dangers d'une épreuve singulièrement redoutable. Mais ce sont là de ces services dont les orgueilleux profitent sans en savoir gré à qui les leur rend. Les

concessions obtenues par lord Cairns, loin d'être une victoire, étaient à peine un voile jeté sur la honte d'une défaite. La pairie était sauvée, mais humiliée. La majorité conservatiste des lords devait à la dextérité de son « leader » de n'avoir pas tout cédé; mais elle avait cédé beaucoup plus qu'elle ne voulait. Ce fut en apprenant le résultat du compromis que lord Derby, on s'en souvient, sortit de la salle, frémissant et indigné. Le « leader-ship » de lord Cairns manquait évidemment de ce qui est essentiel à une fonction aussi haute : l'autorité. Il paraît l'avoir compromis en quittant la place.

La question est maintenant de la remplir, cette place vide, par un homme qui y fasse bonne figure.

A plus d'un titre, lord Salisbury serait cet homme-là. Grand seigneur, il l'est, lui, jusqu'à la moelle des os. Tout ce qu'une intelligence pénétrante peut mettre au service des préjugés aristocratiques, il le possède. Sa parole, trop amère ordinairement, offensante quelquefois, est toujours incisive et brillante. Il a ce tour d'esprit altier qui est la plus haute des recommandations dans un certain monde. Il est à l'égard du patriciat ce que M. Gathorne Hardy est à l'égard des communes, c'est-à-dire un conservatiste de beaucoup de talent, et, avec cela, très fier et très raide.

Mais ces qualités mêmes, si propres à assurer l'ascendant de lord Salisbury dans la Chambre des lords, sont justement celles qui écartent l'idée de toute harmonie d'efforts, de toute unité d'action, entre lui et M. Disraéli. Au fond, M. Disraéli ferait bon marché, à la première occasion, des soldats mêmes qu'il commande. Ce n'est pas lui qui a des préjugés! Comment s'accorderait-il avec un homme chez qui les préjugés ont l'importance de principes?

M. Disraéli, à la vérité, avait réussi à s'emparer de l'esprit de lord Derby; mais lord Derby n'était pas du bois

dont on fait les hommes d'État, et c'est de ce bois-là qu'est lord Salisbury. Pour que ce dernier fût en état de servir son parti d'une manière réelle et durable, en qualité de « leader » de la Chambre des lords, il faudrait que M. Gathorne Hardy devînt « leader » de la Chambre des communes. Or, l'engouement des conservatistes pour M. Disraéli ne paraît pas toucher à sa fin.

Reste, comme « leader » indiqué de la Chambre haute, lord Stanley, devenu lord Derby par la mort de son père. Sous quelques rapports, nul choix ne serait plus désirable aux yeux de M. Disraéli. Le nouveau lord Derby est, en effet, le moins ardent, le moins exalté, le moins exposé à tomber dans le piège de l'enthousiasme. S'il est plus tory que libéral ou plus libéral que tory, bien téméraire qui, sur ce point, risquerait une affirmation ! Tout ce qu'il est permis de dire, c'est que le présent lord Derby est une sage intelligence, un esprit amoureux de ce qui est pratique ou semble l'être, un habile administrateur, un économiste classique, un travailleur, un homme quelque peu pétrifié dans le bon sens. Mais le rôle d'un chef de parti exige d'autres talents et d'autres vertus que les talents et les vertus qui vont au rôle de médiateur. Lord Derby serait parfaitement placé au point d'intersection des partis : je doute que sa place soit au sommet du conservatisme, dans l'assemblée la plus conservatiste qui soit au monde.

LXIX.

LA MARÉE MONTANTE DES PAUVRES.

9 décembre.

Une question très importante, que dis-je ! une question tragique, a été agitée hier, à Londres, dans le « Memorial Hall », Church street, Islington.

Il s'agissait de savoir comment la capitale de l'Angleterre échapperait au danger d'être submergée par la marée montante des pauvres.

Le nombre des indigents à la charge de la paroisse, en Angleterre, ne s'élève pas à moins d'un million. Mais il s'en faut bien que ce chiffre, tout formidable qu'il est, représente exactement ce que ce pays, le plus riche du monde, contient de misère. Une foule d'hommes robustes, *able-bodies*, comme on dit ici, sont en quête d'un emploi de leurs bras, cherchent un emploi sans en trouver, et, préférant la mort à l'emprisonnement dans un workhouse, meurent de faim petit à petit; car, si la faim tue aussi sûrement que le canon, elle prend son temps pour en finir avec ses victimes !

Les travailleurs ont beau appeler l'association à leur aide ; ils ont beau opposer à l'ennemi commun le généreux effort de cotisations fraternelles, des sommes énormes tombent de cette manière dans le gouffre béant sans le combler. Suivant le témoignage de M. George Potter, les membres de la profession à laquelle lui-même appartient ont, depuis trois ans, dépensé en secours aux affamés de cette profession : TROIS MILLIONS HUIT CENT MILLE FRANCS.

La détresse est grande à Liverpool ; elle est grande à Manchester; elle est grande dans tous les centres où afflue, poussée par un espoir trop souvent déçu, la population en peine de son lendemain : à Londres, la détresse est immense. Vous en aurez une idée, quand je vous aurai dit que, durant les sept dernières années, la taxe des pauvres s'y est accrue de 48 pour 100 !

Les paroisses de la métropole, comme vous sentez bien, ne demanderaient pas mieux que de pouvoir se décharger sur les paroisses de la province, du surcroît d'indigents qu'elles ont à nourrir ; mais il y a une loi qui s'y oppose : nul homme ne peut être renvoyé d'une paroisse dans laquelle il a une résidence de douze mois.

Le remède serait-il dans le retrait de cette loi? Non, puisque la retirer serait fouler aux pieds le droit de tout être humain de rester là ou il croit trouver la possibilité de vivre. Triste expédient, d'ailleurs, que celui qui consiste à alléger le fardeau des uns en écrasant les autres!

Dans cette situation, que faire?

La Grande-Bretagne possède dans ses colonies des millions et des millions d'acres de terre qui attendent la culture et qui l'appellent. L'emploi, qui manque au dedans, abonde au dehors. Pourquoi ne pas ouvrir cette soupape de sûreté : l'émigration? De tous les moyens de fournir une issue au trop plein de la population ouvrière, d'atténuer les effets d'une concurrence excessive, de faire baisser les salaires, de diminuer cette taxe des pauvres qui pèse sur tant de pauvres, l'émigration n'est-elle pas au rang des plus efficaces?

C'est, en tout cas, celui qui s'est présenté d'abord à l'esprit de la classe ouvrière; et cette préoccupation a donné naissance à la société connue sous le nom de *Workmen's emigration society*, par laquelle a été provoqué le meeting dont je parlais en commençant.

Le fauteuil de président était occupé par M. Mac Cullagh Torrens, membre du Parlement pour Finsbury. On n'aurait pu mieux choisir. Il n'est personne, dans le parti libéral, qui ait mis plus de zèle et plus de cœur que M. Mac Cullagh Torrens à étudier les questions qui intéressent particulièrement la classe ouvrière; et les pauvres n'ont pas de meilleur ami.

A côté de M. Mac Cullagh Torrens, figurait sir George Grey, qui n'est guère démocrate, lui, mais qui, en sa qualité d'ex-gouverneur de la Nouvelle-Zélande, est fort opposé à l'abandon des colonies et cherche, dans le mouvement de l'émigration, un point d'appui pour combattre avec quelque chance de succès la politique de lord Granville.

Voici la *résolution* qui, proposée par sir George Grey et très énergiquement soutenue par M. George Potter, a obtenu l'adhésion presque unanime du meeting :

« Le meeting est d'avis que le général alanguissement du commerce d'un bout à l'autre du pays, nécessite l'émigration d'une partie de la population dans celles des colonies anglaises qui peuvent lui offrir le moyen de vivre par le travail. »

Cette conclusion, toutefois, n'a été adoptée qu'après un vif débat sur la question de savoir si le système de la colonisation à l'intérieur (*home colonisation*) ne serait pas préférable à l'émigration.

Il y a en Angleterre trente millions d'acres de terre en friche : M. Warren et M. A. Smith auraient voulu qu'en vertu d'un « order in council », ces terres fussent louées, à un prix modéré, aux personnes qu'il est le plus urgent de secourir. Pour mettre ce système en œuvre, selon M. A. Smith, il suffirait que le gouvernement consentît à avancer une somme de 50 000 000 de francs, hypothéquée sur le travail des colons, et remboursable, à trois quarts pour 100, dans l'espace de dix-huit ans. Avec cette somme, 4 000 000 d'acres pourraient être mis en culture. On courrait au plus pressé, en donnant rendez-vous dans Hyde-park aux travailleurs sans emploi, et on les enverrait dans le Hampshire, où il y a 19 000 acres de bonnes terres, actuellement incultes. Ce qu'il faudrait d'avances, des capitalistes à défaut du gouvernement se trouveraient pour le fournir.

Ce plan n'a point paru réalisable au meeting, qui s'est prononcé en faveur du système d'émigration, à l'unanimité moins cinq voix.

Malheureusement, ce n'est pas tout que de dire : « Émigrons ! » il faut de l'argent pour émigrer ; il en faut pour s'établir dans le pays où l'on émigre. Qui payera ? Le gouvernement ? C'est à voir.

La *résolution* du meeting dont il s'agit n'a donc que l'importance d'un vœu qui est la révélation d'un grand mal!

LXX.

DÉBAT SUR LA NOUVELLE-ZÉLANDE.

17 décembre.

J'ai montré que la politique de lord Granville, en ce qui touche les rapports de l'Angleterre avec ses colonies, n'était ni aussi subversive, ni même aussi nouvelle que voudraient le faire croire les adversaires du cabinet Gladstone.

Mais, révolutionnaire ou non, cette politique est-elle la bonne?

Il s'est élevé, sur cette question, un débat très intéressant, très important, dont il convient que je vous rende compte.

Un mot, d'abord, sur les circonstances particulières dans lesquelles ce débat a pris naissance.

Des nombreuses colonies que possède l'Angleterre, il n'en est que deux où les colons aient à redouter les indigènes.

Ces deux colonies sont celles du Cap et de la Nouvelle-Zélande.

La première eut à soutenir, il y a quelques années, une guerre qui coûta aux Anglais beaucoup de sang, beaucoup d'argent. Pour l'éteindre, sir William Molesworth dut obtenir un subside annuel de 40 000 livres sterling.

Quant à la Nouvelle-Zélande, un fait dit tout sur l'étendue des sacrifices de l'Angleterre : en 1862, c'est-à-dire à une époque où l'Angleterre était appauvrie par la disette du coton, pliait sous le poids de « l'income tax »,

avait la défense du Canada sur les bras, et se croyait forcée de pouvoir à la sûreté de ses côtes, elle entretenait dans la Nouvelle-Zélande, sans autre but que d'y protéger 200 000 colons contre une horde de sauvages à demi nus, une armée de 6 000 hommes, et dépensait plus de 500 000 livres sterling.

J'ai sous les yeux une dépêche que, le 26 mai 1862, le duc de Newcastle, alors ministre des colonies, adressait au gouverneur de la Nouvelle-Zélande, sir George Grey. Rien de plus caractéristique. Sir George Grey avait demandé, entre autres choses, que la « mère patrie » s'engageât à entretenir dans la Nouvelle-Zélande des forces militaires considérables, et cela pendant plusieurs années. Le duc de Newcastle répond : « Que les colons eux-mêmes avisent à protéger ceux de leurs établissements que leur situation écartée expose au péril ! Si ces établissements ne valent pas la peine que la colonie se mette en frais pour les défendre, ils ne valent pas la peine, semble-t-il, qu'elle les conserve. Attendez-vous donc à une diminution, sinon immédiate, du moins prochaine et considérable, des forces (métropolitaines) aujourd'hui employées[1]. »

Vous le voyez : en rappelant de la Nouvelle-Zélande le 18e régiment, lord Granville ne fait que tirer les conséquences d'un principe déjà posé en 1862 par le duc de Newcastle.

Les Nouveaux-Zélandais étaient avertis : ils n'avaient qu'à se bien tenir. Mais non : faire la guerre aux dépens d'autrui leur paraissait fort commode. Riches de reste pour payer leur gloire, ils ne se demandaient pas s'il était bien juste qu'à l'autre bout du monde des gens beaucoup plus pauvres qu'eux et écrasés d'impôts fussent taxés de plus belle à leur profit et pour leur compte. Décidés à ne pas

1. Dépêche du 26 mai 1862.

céder un pouce de terrain, tant qu'il resterait un farthing dans la bourse de l'Angleterre; décidés à ne pas reculer d'une semelle, tant qu'ils pourraient se faire tuer par procuration, ils ne ressemblaient pas mal à ce landlord irlandais, cité par M. Goldwin Smith, lequel écrivait, d'un lieu sûr, à son agent qui était menacé d'une balle dans la tête par des tenanciers en colère : « Dites-leur bien qu'ils se trompent, s'ils croient m'intimider en vous tuant. »

Toutefois, il y eut un moment où ce sentiment de confiance en soi, que les Anglais nomment *self reliance*, et qu'ils placent au premier rang de leurs vertus, sembla prévaloir dans la Nouvelle-Zélande. Au mois d'avril 1867, la condition mise par lord Carnarvon au maintien des troupes impériales ou métropolitaines dans la colonie, fut fièrement rejetée par M. Stafford, au nom du ministère nouveau-zélandais. Lord Carnarvon entendait que la colonie payât les soldats qu'on lui laisserait, au taux de 40 livres sterling par tête, M. Stafford écrivit : « Les ministres refusent; ils acceptent le rappel des troupes et ses conséquences. »

C'est que probablement le parti qui, à cette époque, se trouvait tenir le haut du pavé dans la colonie était celui de « la confiance en soi », le *self reliant party*. Car la Nouvelle-Zélande n'est pas sans contenir beaucoup d'hommes qui disent : « Chacun pour soi et Dieu pour tous! » à quoi il faudrait applaudir des deux mains si, par malheur, ces apôtres d'une politique toute romaine n'étaient précisément, comme l'a constaté le gouverneur actuel, sir George F. Bowen, ceux qui vivent, non dans l'île du Nord, où le danger existe, mais dans l'île du Sud, où le danger n'existe pas.

Encore est-il à remarquer que ces derniers, quel que soit leur dédain pour les secours militaires, dont ils n'ont pas besoin, n'ont garde de faire fi des secours des financiers, dont ils ont leur part. On en trouve la preuve dans

les pièces officielles, publiées sous ce titre : *Return of correspondence relative to New Zeland.*

A l'époque où cette correspondance s'arrête, il n'y avait plus dans la colonie qu'un régiment : le 18e. Or celui-là même était à la veille d'être rappelé, c'était l'avis du duc de Buckingham ; et ce que les adversaires de lord Granville lui reprochent, c'est d'avoir si péremptoirement montré que, sur ce point, son opinion ne différait pas de son prédécesseur.

A-t-il raison? A-t-il tort ?

Ceux qui le blâment, et à leur tête sir George Grey, ex-gouverneur de la Nouvelle-Zélande, insistent fort sur ce que cette politique a, disent-ils, de cruel.

Ils y voient un brutal abandon des devoirs du gouvernement britannique à l'égard des dépendances lointaines dont l'empire britannique se compose.

Ils l'accusent de faire de la mère patrie une mère dénaturée.

Ils prédisent que la retraite des troupes de la reine encouragera les tribus soulevées à de nouveaux efforts, ajoutera aux périls et deviendra, peut-être, la cause de plus d'un massacre.

Enfin, ils donnent à entendre que, le jour où les colonies anglaises cesseraient de compter sur la protection de la Grande-Bretagne, elles pourraient bien, de désespoir, se jeter dans les bras d'une puissance rivale.

A tout cela, il y a une réponse qui semble décisive.

La Nouvelle-Zélande, ainsi que la plupart des colonies, fut originairement occupée par des émigrants que le gouvernement anglais n'avait ni invités ni encouragés à s'y établir. Jamais la Grande-Bretagne n'a songé à rendre la Nouvelle-Zélande tributaire. Jamais elle n'a de son existence retiré ou prétendu retirer aucun avantage. Jamais elle n'y a exercé un pouvoir de nature à entraîner la responsabilité qu'on invoque. Jamais elle n'a pris l'engage-

ment d'y intervenir, contre les indigènes, dans des querelles qui pourraient être suscitées par l'injustice ou la cupidité des colons, et dont il ne lui aurait été possible d'être juge que si elle s'était chargée de la gestion des affaires de la colonie, au lieu de la laisser aux colons, eux-mêmes.

Les colons n'ayant jamais consulté que leur intérêt particulier dans les mesures par eux adoptées, et notamment dans celles qui ont amené les troubles dont ils souffrent aujourd'hui, de quel droit rejetteraient-ils sur la métropole une responsabilité que seuls ils ont encourue? Puisqu'ils tiennent à se gouverner, c'est bien le moins qu'ils soient conduits à le faire avec sagesse et équité par la prévision de ce que leur coûterait une administration imprudente, ou une politique injuste. Est-il bien sûr qu'ils se défendraient de toute pensée d'agression et d'usurpation, lorsqu'à s'y livrer sans scrupule ils auraient beaucoup à gagner et rien à perdre? Pourquoi désiraient-ils la paix, si la guerre n'exigeait d'eux aucun sacrifice?

Nul doute qu'en leur qualité d'Anglais, ils ne fussent fondés à s'adresser à des Anglais, dans le cas où l'étendue de leurs ressources ne répondrait pas à l'étendue de leurs dangers. Mais, d'après le « Blue Book », ils sont 220000, et la race des Maories, dont le nombre ne s'élève pas aujourd'hui à 40 000, tend rapidement à disparaître, sous l'effet de l'intempérance et des maladies, d'où ces mots du gouverneur Bowen : « La question n'est plus qu'une question de temps. » D'ailleurs, de ces indigènes, beaucoup sont soumis, beaucoup d'autres sont neutres; — ce qui réduit à cinq ou six mille sauvages la force contre laquelle une colonie puissante se trouve avoir à lutter. Franchement la partie est-elle inégale?

Il est vrai qu'il faut tenir compte de cette circonstance, qu'il n'y a de menacés que ceux de l'île du Nord; mais si c'était là une raison pour que ceux de l'île du Sud se tins-

sent tranquilles chez eux, on ne voit pas bien pourquoi des Anglais, vivant à une autre extrémité de la terre, se croiraient obligés à une émotion plus active.

Tel étant l'état des choses, on conçoit que lord Granville, fort approuvé en cela par le parti libéral, ait plus au cœur l'intérêt des contribuables pauvres de ce pays que celui des riches colons, au profit desquels certaines gens voudraient qu'on augmentât le fardeau, déjà bien assez lourd, des taxes.

Et ce que l'on conçoit aussi, c'est que les Anglais attendent des hommes de leur race ce sentiment de *self reliance* qui est le secret de leur force et le produit naturel du *self government*.

Quant au danger de voir une colonie anglaise passer au service d'un peuple rival, pure chimère! A supposer que ce ne fût pas là une menace en l'air, quelle nation consentirait à faire jouir une colonie anglaise d'un genre de protection que l'Angleterre elle-même trouve injustifiable et trop onéreux?

Ici, je touche à une grave question que le débat relatif à la Nouvelle Zélande vient de soulever, ou, plutôt, de remettre sur le tapis : l'Angleterre a-t-elle intérêt à avoir des colonies? et un moment est-il à prévoir où elle n'en aura plus?

LXXI.

COMME QUOI L'EMPIRE BRITANNIQUE A PERDU DE SA FORCE DE COHÉSION.

18 décembre.

Le très libéral mais très placide et très doux lord Granville doit être bien surpris, à l'heure qu'il est, de se

voir traiter par certaines gens de révolutionnaire et, qui pis est, de révolutionnaire farouche.

Mais qui se flattera de n'être pas un peu jacobin, aux yeux de quelqu'un et en quelque chose?

Or savez-vous de quoi l'on l'accuse ce grand révolutionnaire, — lord Granville, — qui ne ferait pas du mal à une mouche? On l'accuse de vouloir mettre en pièces l'empire britannique! Il sera bien heureux, s'il échappe au danger d'être classé dans l'histoire immédiatement au-dessus des destructeurs de l'ordre, de la famille, de la religion et de la propriété!

Son crime, le voici :

Secrétaire d'État pour les colonies, il est parti de ce principe, que toute colonie qui prétend et qu'on laisse se gouverner elle-même, doit le faire à ses frais, et non aux dépens de la mère patrie. Le pouvoir implique la responsabilité; et lord Granville estime que cette règle est d'une application générale, bien qu'elle n'atteigne pas, comme de juste, — du moins en théorie, — les empereurs et les rois, qui forment une espèce à part.

C'est pourquoi lord Granville, par deux dépêches, l'une du 21 mars de cette année, l'autre du 4 octobre suivant, a notifié aux colons anglais de la Nouvelle-Zélande, en guerre avec quelques tribus indigènes, qu'ils pouvaient se défendre, qu'ils le devaient, et qu'un bataillon du 18e régiment, dernier débris de la garnison anglaise dans la Nouvelle-Zélande, était rappelé.

Avant d'examiner si les raisons qui militent en faveur de cette politique valent mieux ou valent moins que les raisons mises en avant pour la combattre, voyons si elle est aussi révolutionnaire que les ennemis du ministère l'affirment.

Qui dit révolution dit changement : est-ce un changement que les vues de lord Granville apportent dans la manière d'envisager la question coloniale, en Angleterre?

Nul doute qu'elles ne soient en opposition avec la vieille doctrine, avec celle dont lord Palmerston a été, dans ce pays, le plus fameux et le dernier apôtre.

Suivant cette doctrine, l'Angleterre avait charge de parer à tout danger, soit intérieur, soit extérieur, qui pouvait menacer les colonies, par des secours en hommes, des secours en vaisseaux, des secours en argent.

C'était une rude tâche que l'Angleterre s'imposait là! Toutefois, rien de plus naturel, aussi longtemps que les colonies formèrent *réellement* partie intégrante de ses possessions; aussi longtemps qu'elles furent gouvernées d'une façon autocratique par les occupants de Downing street; aussi longtemps qu'elles furent exploitées au profit de la mère patrie; aussi longtemps que, pour la Grande-Bretagne, la raison d'être de son empire colonial fut le monopole du commerce colonial.

Quand les colonies anglaises étaient menées par la lisière; quand lord Sheffield ne les considérait que comme un moyen de fournir aux produits anglais des consommateurs assurés et au commerce de transport des Anglais un aliment presque inépuisable; quand Pitt exprimait en ces termes l'opinion des hommes d'État de son temps sur la condition naturelle des colonies : *Elles n'ont pas le droit de manufacturer, sans la permission du Parlement, un clou de fer à cheval,* oh! l'on conçoit qu'alors la métropole fût tenue de pourvoir, coûte que coûte, à la sécurité et au bien-être des colonies. C'est parce que le pied sert la volonté de la tête, que la tête se doit de mettre le pied en garde contre l'inconvénient d'un faux pas.

Mais il y a bien longtemps déjà que les motifs sur lesquels se basait ce devoir de la métropole, ce devoir de la tête, ont entièrement disparu.

D'une part, le triomphe des idées de libre échange a ruiné la théorie des avantages commerciaux que la métropole était censée retirer de la possession de ses colonies.

D'autre part, le principe d'autonomie auquel les États-Unis, en 1776, donnèrent tant d'éclat par la proclamation de leur indépendance, a reçu, soixante ans plus tard, par les insurrections du Canada, une impulsion qui s'est trouvée irrésistible.

A partir de ce moment, le lien qui unissait la Grande-Bretagne à ses dépendances lointaines s'est relâché de plus en plus; l'empire britannique, comme tel, a perdu sa force de cohésion : affranchies du despotisme bureaucratique de Downing street, les colonies anglaises ont eu leurs ministres responsables, leurs assemblées élues par le suffrage universel ou presque universel, leurs élections protégées par le scrutin secret, le *self government* en un mot. Il leur a été loisible, non seulement de se taxer à leur gré, mais de repousser les produits de la mère patrie par des tarifs établis, soit pour grossir leurs revenus, soit pour défendre leur industrie contre toute concurrence étrangère. Le Canada est aujourd'hui, de l'aveu du *Times*, dans un tel état d'indépendance, que, si le ministère canadien jugeait à propos de conclure avec les États-Unis un traité de commerce ayant pour effet de rendre plus intimes les relations du Canada avec la Fédération, même au pris de l'adoption par le Canada d'un tarif hostile à l'Angleterre, l'Angleterre ne soufflerait mot.

Cela étant, quoi de plus simple que l'opinion des Anglais sur l'étendue des devoirs de la métropole à l'égard de ses colonies se soit profondément modifiée? Était-il possible qu'ils continuassent de se croire obligés à d'énormes dépenses en hommes et en argent, pour aider à la défense ou appuyer les agressions de pays éloignés qui ne leur appartenaient plus que nominalement, et se jugeaient libres de tout engagement envers eux? Lorsqu'on leur demandait d'aller guerroyer au cap de Bonne-Espérance, d'envoyer des troupes au secours de 200 000

colons attaqués, dans la Nouvelle Zélande, par moins de 15000 sauvages, d'intervenir à tout risque dans les querelles du Canada avec une grande République, sa voisine; enfin d'éparpiller leurs forces sur toute la surface du globe, en laissant dégarni le centre de leur puissance, était-il possible qu'ils n'en vinssent pas à calculer ce que leur rapportaient de tels sacrifices, et à prendre en considération sérieuse l'intérêt des contribuables sur la tête desquels retombait ce lourd fardeau?

La politique prétendue révolutionnaire de lord Granville n'est donc qu'un inévitable hommage rendu à la force d'un mouvement de l'opinion publique, né de la nature même des choses; et un examen plus approfondi de la question me permettra de montrer à mes lecteurs que, cette force, les prédécesseurs de lord Granville, savoir M. Cardwell, lord Carnarvon et le duc de Buckingham, ne furent pas sans la subir.

FIN DU TOME NEUVIÈME.

TABLE

ANNÉE 1869.

		Pages.
I.	La Conférence	1
II.	Les Fêtes de Noël	6
III.	Qu'attendre de la conférence ?	9
IV.	Un *Mea culpa* de M. Gladstone	13
V.	Un discours de Napoléon III et un article du *Spectator*	17
VI.	Caractère complexe de la question d'Orient	21
VII.	Comment l'Angleterre a *protégé* la Turquie	25
VIII.	Histoire de la maison Overend et Gurney	29
IX.	Ernest Jones	34
X.	Le Système des sociétés à responsabilité limitée, en Angleterre	38
XI.	Le Gladstone d'autrefois et le Gladstone d'aujourd'hui	43
XII.	La Compagnie des marchandes de poissons	49
XIII.	Désaccord entre les États-Unis et l'Angleterre	54
XIV.	Napoléon III patronné par le *Times*	59
XV.	Résultat de la politique napoléonienne : la paix suspendue par un fil	62

XVI. Le Différend franco-belge 65
XVII. L'Angleterre sur le *Qui-vive* 70
XVIII. L'Agitation, principal ressort de la vie publique en Angleterre 75
XIX. Question de l'Eglise établie d'Irlande, débattue et tranchée 81
XX. Démonstrations conservatistes 88
XXI. Sir Roundell Palmer et l'Eglise protestante d'Irlande. 92
XXII. Histoire de l'orangisme 98
XXIII. Proposition faite par lord Russell de conférer à la couronne le droit de créer des pairs à vie 106
XXIV. Impossibilité de régénérer la Chambre des lords ... 109
XXV. Les révélations du général Webb 115
XXVI. Un article du *Daily Telegraph* 121
XXVII. Mort de Robert Bell 125
XXVIII. Fin du différend franco-belge 128
XXIX. Un discours du sénateur américain Summer 133
XXX. Impression produite en Angleterre par M. Summer. 140
XXXI. Nécessité d'une réconciliation entre deux grands peuples libres 145
XXXII. Justice des réclamations du gouvernement américain 151
XXXIII. Un rapport de M. Fish 157
XXXIV. Les Élections de Paris 161
XXXV. Les Livings en Angleterre 167
XXXVI. Les Anglais commencent à croire que la France est fatiguée de l'empire 173
XXXVII. Droit conféré à la couronne de créer chaque année deux pairs à vie 177
XXXVIII. La chambre des lords, menacée par M. Bright 182
XXXIX. A propos d'une interpellation de M. Beaumont 186
XL. Résistance de la Chambre des lords au bill relatif à l'abolition de l'Eglise établie d'Irlande 191
XLI. Comment on poursuit, en Angleterre, la répression d'un délit 194
XLII. Nécessité d'un *public prosecutor* (ministère public) en Angleterre 199
XLIII. Une mêlée de patriciens 204
XLIV. Lutte entre la Chambre des lords et la Chambre des communes 209
XLV. Réconciliation des deux chambres. — Ce qui l'explique 213
XLVI. Faits et chiffres explicatifs 219
XLVII. Le bilan de la session 220

XLVIII. La Difficulté irlandaise..... 234
XLIX. Les Bonapartistes anglais..... 238
L. Le Décorum anglais..... 243
LI. Un César malade..... 251
LII. Harvard battu par Oxford..... 255
LIII. Le Centenaire de Humboldt célébré à Londres..... 259
LIV. La Convalescence d'un César..... 263
LV. Les Saint Paul de la voie publique..... 267
LVI. Lord Clarendon, garant du modérantisme de M. Gladstone..... 270
LVII. Les Bonapartistes anglais consternés..... 274
LVIII. La Guerre sacrée..... 278
LIX. Politique coloniale du cabinet Gladstone..... 282
LX. L'Irlande s'affirmant dans la capitale de l'Angleterre..... 288
LXI. Mort de lord Derby..... 292
LXII. Que faudrait-il pour contenter l'Irlande?..... 296
LXIII. La Presse injurieuse..... 301
LXIV. Ouverture de Blackfriars Bridge par la reine..... 306
LXV. L'Irlande toujours mécontente..... 309
LXVI. La Controverse relative au docteur Temple..... 313
LXVII. L'Élection d'O'donovan Rossa en Irlande..... 318
LXVIII. La Chambre des lords en quête d'un leader..... 323
LXIX. La Marée montante des pauvres..... 327
LXX. Débat sur la Nouvelle Zélande..... 331
LXXI. Comme quoi l'empire britannique a perdu de sa cohésion..... 336

FIN DE LA TABLE DU TOME NEUVIÈME.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.